

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

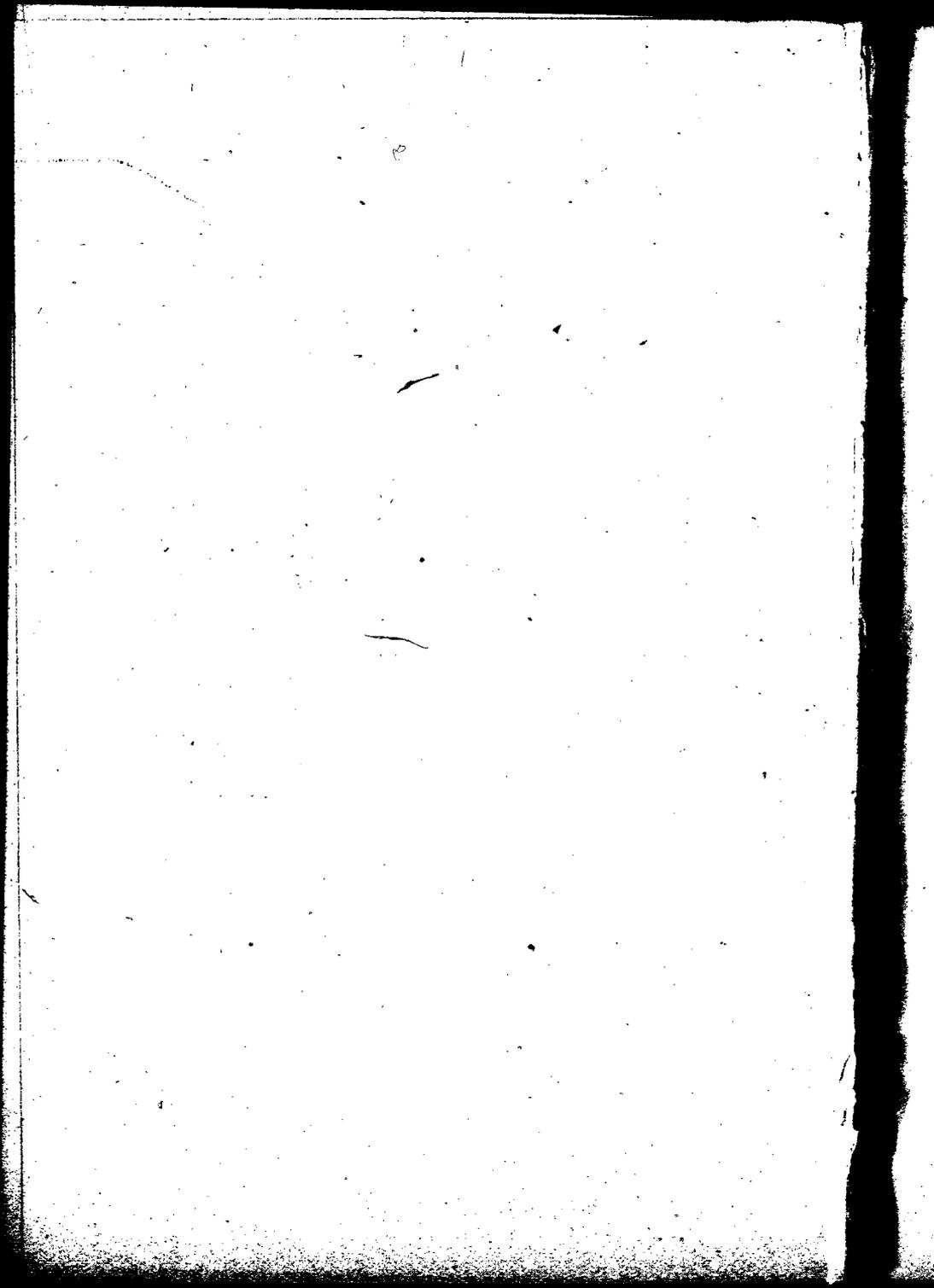
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

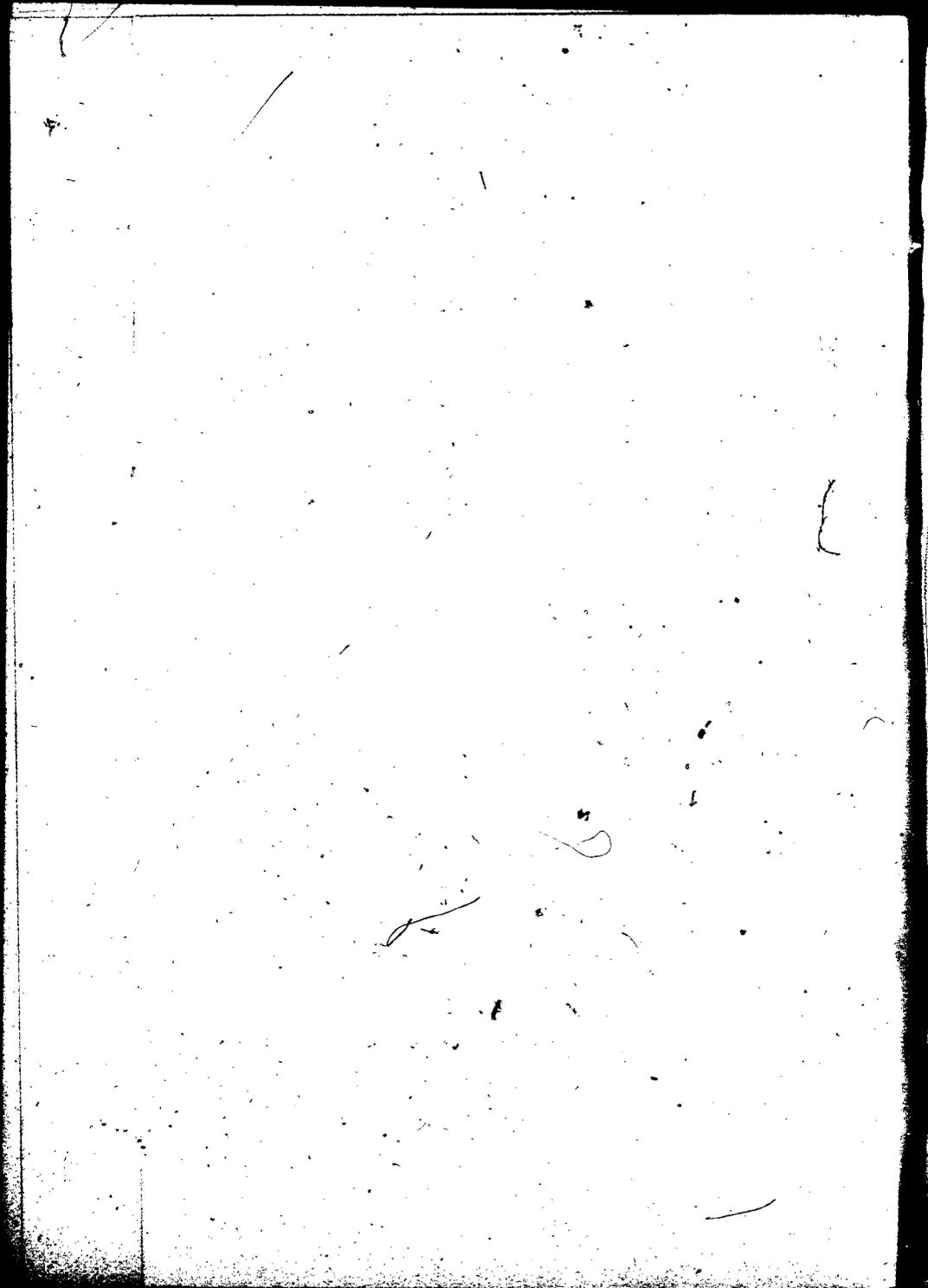
This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



LA

PROVINCE DE QUÉBEC





Le monument de Champlain, fondateur de la ville de Québec.
Érigé sur la terrasse Dufferin.

La

Province

de Québec

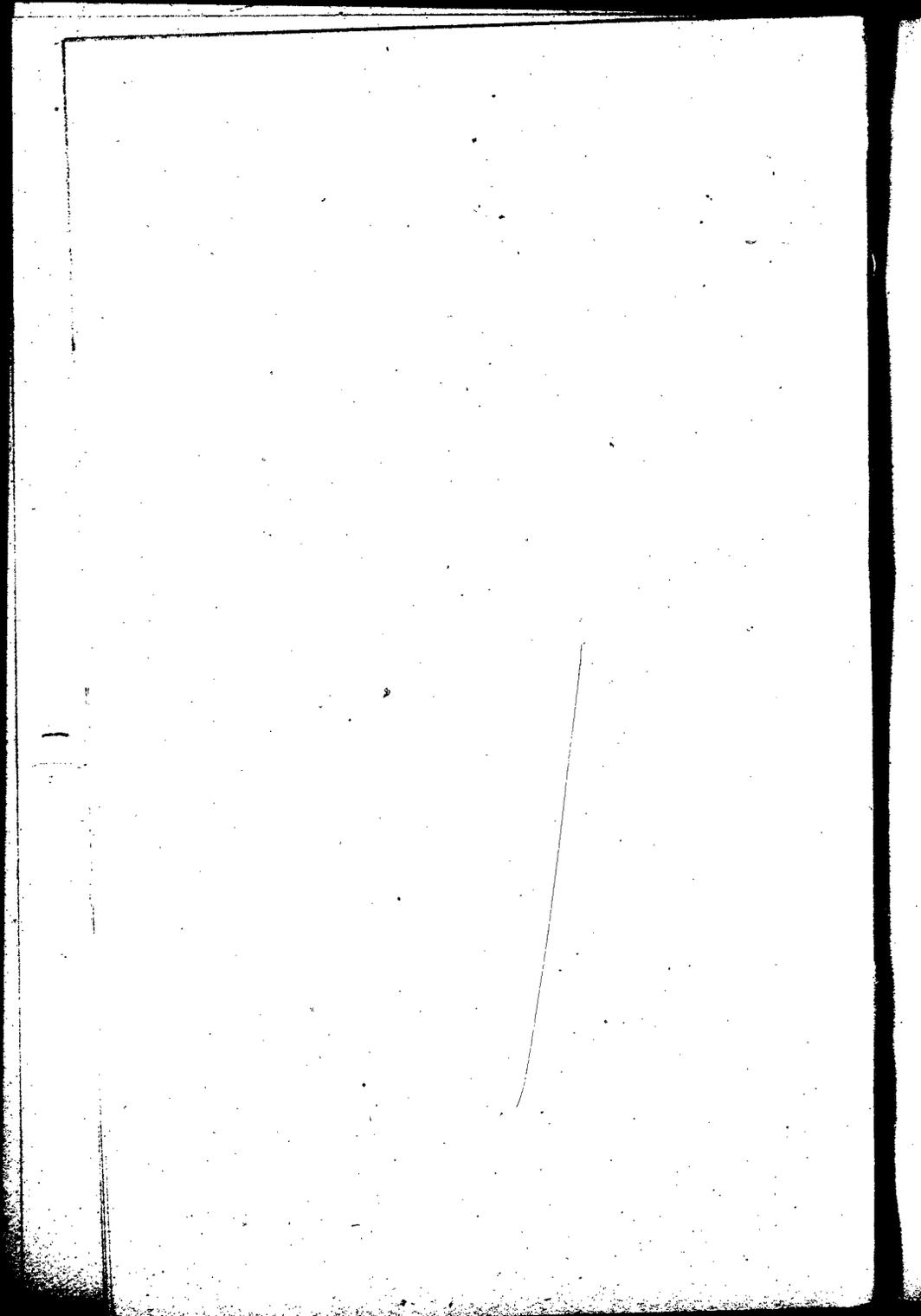
Ouvrage publié

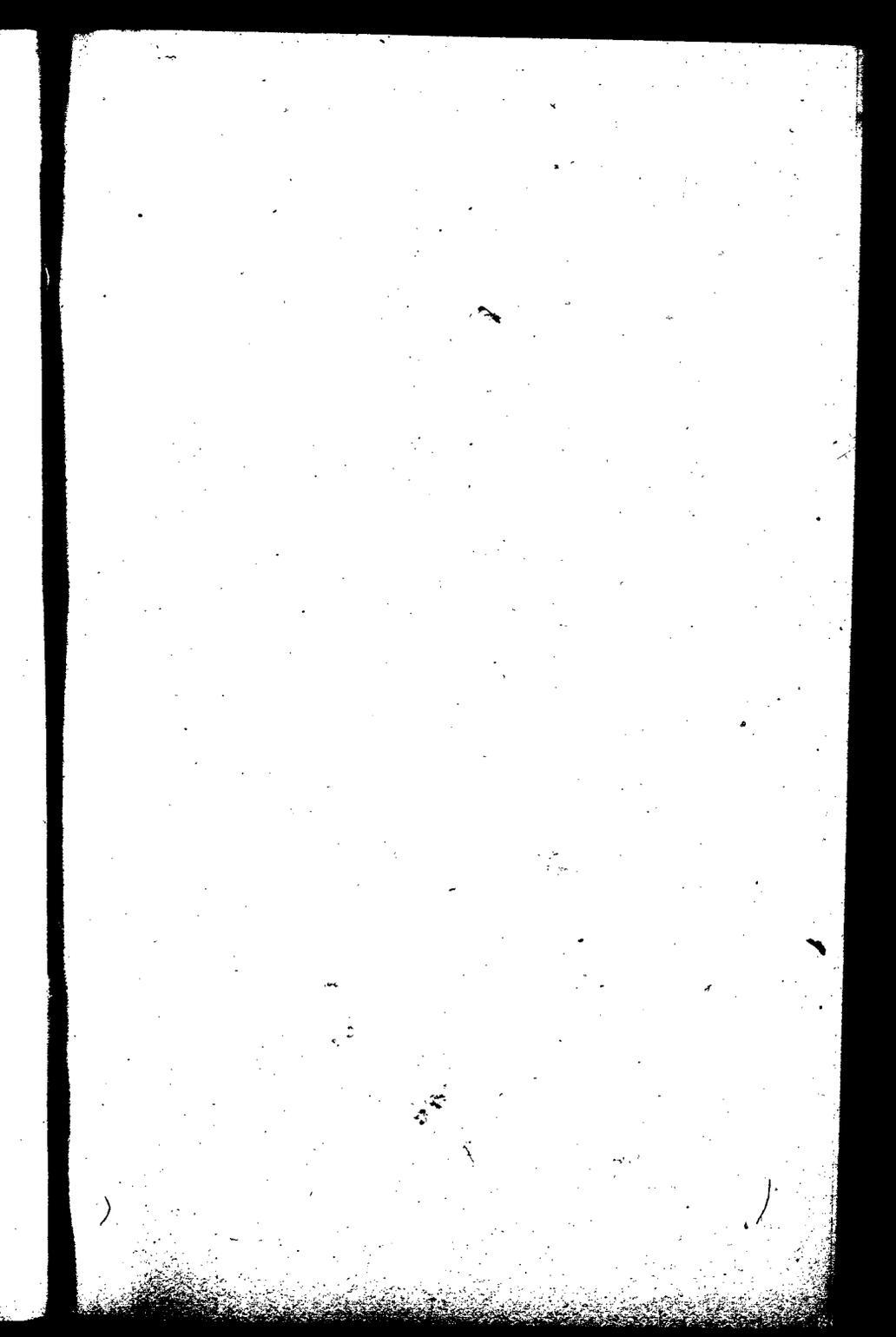
Par le Département de l'Agriculture de la province
de Québec.



QUÉBEC (Canada)

1900







Le bateau à vapeur *Trois Rivières*, de la Compagnie "Richelieu et Ontario",
faisant le service sur le fleuve Saint-Laurent.



La Province de Québec

CHAPITRE I

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAYS

I



Le pays qui porte le nom modeste de "Province de Québec" comprend une superficie de 347,000 milles, environ 560,000 kilomètres carrés: c'est l'étendue de la France et de la Prusse réunies.

La province de Québec est l'une des sept grandes provinces qui constituent la "Confédération Canadienne", sous le nom de "Dominion of Canada," laquelle s'étend sur toute la largeur du continent américain, de l'Atlantique au Pacifique, et du nord au sud, depuis le 42^e degré de latitude jusqu'aux rives de la mer Arctique, sous le 70^e.

En dehors des provinces proprement dites, et faisant partie de la confédération, mais ayant une administration spéciale, il existe une immense région appelée les " Territoires du Nord-Ouest ", qui a le double de l'étendue de la province de Québec et dans laquelle se dessinent, depuis quelques années, de futures provinces de la Confédération, sous les noms respectifs de l'Alberta, de l'Assiniboia, de la Saskatchewan.

Cette région et celle du Manitoba, sa voisine, qui a été constituée en province régulière depuis 1870, forment la plus grande étendue propre à la culture des céréales qui existe au monde et peut être appelée à bon droit le " grenier de l'univers ".

* * *

La province de Québec s'étend de l'est à l'ouest, depuis l'Anse au Blanc-Sablon, à l'entrée du détroit de Belle-Isle, couloir qui s'ouvre sur l'océan Atlantique, jusqu'au lac Témiscamingue, qui forme son extrémité occidentale. Ces deux extrémités sont situées, la première, l'anse au Blanc-Sablon, sous le 57^e, et la deuxième, le Témiscamingue, sous le 79^e, 30. de longitude ouest, méridien de Greenwich.

Du sud au nord, la province s'étend entre le 45^e et le 53^e parallèle, embrassant ainsi huit degrés de latitude, et plus de vingt-deux degrés de longitude.

Cette étendue colossale ne compte guère encore qu'une population de 1,700,000 âmes à peu près, et cependant elle est à la veille de devenir l'un des pays

du monde qui attireront le plus les regards des peuples civilisés et l'ambition des capitalistes, parce que ses conditions physiques sont telles que l'activité humaine y trouvera le plus admirable champ qui existe pour le développement des industries modernes les plus considérables.

* * *

Dans la plus grande partie de sa longueur, la province de Québec est traversée par le fleuve Saint-Laurent qui, à partir de sa source, en plein coeur du continent américain, à 3500 milles de son embouchure sur l'Atlantique, descend d'abord, comme une modeste rivière, ayant l'air de dérober sa course, jusqu'à la première des grandes mers intérieures d'eau douce de l'Amérique, jusqu'au lac Supérieur, où il semble se perdre pour toujours au regard. Il en ressort néanmoins par le Sault Sainte-Marie et entre dans le lac Huron, où il s'engloutit de nouveau pour reparaitre encore, sous le nom de rivière Sainte-Claire, laquelle le conduira jusqu'au lac Erié, et de là, par la rivière Niagara, jusqu'au lac Ontario, d'où il sortira enfin, sous son véritable nom, et coulera entre les rives de la province d'Ontario et celles des Etats-Unis, jusqu'à ce qu'il atteigne l'île de Saint-Régis. A partir de ce point, il entrera résolument dans la province de Québec et la parcourra exclusivement, en la séparant en deux parts fort inégales et fort différentes l'une de l'autre, sur un parcours de 1700 kilomètres, jusqu'à ce qu'il aille se jeter dans le golfe qui porte son nom et qui transmet l'énorme volume de ses eaux à l'orageux océan Atlantique.

* * *

Pendant longtemps le Saint-Laurent coule sur une largeur inégale, tantôt resserrant, tantôt élargissant son cours, parfois se déployant au point de former des lacs, comme ceux de Saint-François, de Saint-Louis, de Saint-Pierre, offrant çà et là des largeurs de trois à cinq milles, d'autres fois se rétrécissant à deux kilomètres, jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité inférieure de l'île d'Orléans, trente-cinq kilomètres en aval de Québec, la capitale de la province.

A partir de ce dernier point son cours prend désormais un développement assuré et progressif. Au début, il aura vingt kilomètres de largeur et ne cessera de s'ouvrir de plus en plus, jusqu'à ce qu'il atteigne la Pointe-des-Monts, sur la rive nord, quatre-cents kilomètres plus bas, point où son élargissement devient subitement tel que de fleuve il se transforme en golfe. Désormais, il s'épanchera en ondes semblables à celles de l'Océan qu'il ira bientôt rejoindre, après avoir baigné les rivages du Labrador canadien, ceux de l'île d'Anticosti, de la Nouvelle-Écosse, et enfin ceux de l'île du Prince-Édouard, sentinelle avancée de l'Amérique Britannique, qui, dans les parages brumeux et souvent orageux du golfe, apparaît comme une oasis verdoyante de cent trente kilomètres de longueur, où l'hiver n'a plus de rigueurs et où le sol offre l'aspect d'une végétation caressée par un printemps éternel.

II

A son entrée dans l'Atlantique, l'estuaire du Saint-Laurent a une largeur de 170 kilomètres; 750 kilo-

mètres plus haut, à la Pointe-des-Monts, où elle commence, sa largeur est réduite à 65 kilomètres.

De là, en remontant toujours, les rives du grand fleuve se rapprochent graduellement, jusqu'à ce que, devant Québec, elles ne lui accordent plus qu'un passage d'environ deux kilomètres de largeur, ce qui n'empêche pas la navigation en eau profonde, pour les vaisseaux océaniques du plus fort tonnage, de se prolonger encore trois cents kilomètres plus haut, jusqu'à Montréal, la grande métropole commerciale du pays.

Poussé par la formidable marée de l'Océan et du Golfe, le Saint-Laurent, deux fois par jour, remonte vers sa source jusqu'à près de six cents kilomètres de la Pointe-des-Monts, devant Trois-Rivières, la troisième ville de la province en importance et l'une des plus avantageusement situées, ayant été construite au pied même d'un affluent considérable du Saint-Laurent qui porte le nom de rivière Saint-Maurice.

L'effort que la marée impose au fleuve pour remonter contre son cours est si violent qu'il entraîne avec lui ses ondes salées jusqu'à une soixantaine de kilomètres en aval de Québec, endroit où l'afflux énorme des eaux douces arrivant des grands lacs l'emporte sur les ondes de la marée devenues saumâtres, et les noie dans leur masse profonde.

III

Placée comme au centre des provinces orientales de la Confédération Canadienne, en possession de la navigation presque tout entière du Saint-Laurent,

occupant enfin l'embouchure de ce fleuve, la province de Québec en tient pour ainsi dire les portes et la clef, et nulle importation, nulle exportation ne se fait d'Europe au Canada, ou du Canada en Europe, sans passer par les ports de Québec ou de Montréal.

Cette situation privilégiée assure à la province de Québec près de la moitié du commerce total du Dominion.

* * *

Et maintenant, que dire de la navigation fluviale intérieure ? Aucun pays au monde ne présente d'aussi nombreux et importants cours d'eau, distribués comme d'après un plan conçu d'avance, d'une si admirable disposition, d'une synthèse si bien ordonnée, que l'on peut retracer aisément le rôle que chaque rivière, même de dimension modeste, doit jouer dans la circulation générale. En creusant à travers la province de Québec l'entaille profonde de son lit, le Saint-Laurent ne l'a pas divisée en deux moitiés égales, loin de là ; l'une, la rive sud, n'est qu'une bande de terrain étroite, par endroits même ne dépassant pas vingt-cinq kilomètres de largeur, qui s'interpose entre la rive du fleuve et la frontière des États-Unis ; l'autre, la rive nord, s'étend à travers d'innombrables lacs, sur une largeur de neuf cents kilomètres, rayée en tous sens par des affluents nombreux qui charrient la dépouille des forêts et portent la vie, des limites les plus reculées jusqu'au coeur des régions qu'animent le commerce et l'industrie.

Le Saint-Laurent a trois grands tributaires principaux qui ne le cèdent en rien aux plus importants fleuves de l'Europe: ce sont l'Outaouais, le Saint-Maurice et le Saguenay.

Ces tributaires, avec leurs affluents et affluenticules en nombre incroyable, arrivent du nord lointain, des plaines immenses et marécageuses qui forment, entre le bassin de la mer de Hudson et celui du Saint-Laurent, une séparation indécise; ils ont, dans leur course puissante, traversé la barrière que leur opposait la chaîne des Laurentides, et à travers les rochers se sont fait un chemin qui les conduit jusqu'au fleuve, en leur faisant exécuter des bonds prodigieux qui, sous le nom de chutes ou de cascades, atteignent parfois jusqu'à 40 ou 50 mètres de hauteur.

La rivière des Outaouais

Du lac Capmechigama, où elle prend sa source, jusqu'à son embouchure, au-dessous de Montréal, la rivière des Outaouais, du nom des Indiens qui habitaient autrefois ses bords, mesure près de huit cents milles (1300 kilomètres) de longueur, si l'on tient compte de toutes les sinuosités de son cours. La rivière des Outaouais, plus abondante que le Nil, l'égale du Rhin par la longueur et par l'étendue du territoire qu'elle arrose, verse au Saint-Laurent un volume d'eau en moyenne trois fois plus considérable que celui que le Rhin porte à la mer du Nord.

L'étendue des terres arrosées par l'Outaouais et ses affluents est d'environ 60, 180 milles, dont 19,957 dans la province d'Ontario, et 40,324 dans la province de Québec, chiffres qui, réunis, représentent une superficie de 38,451,200 acres.

Cette rivière, comparable aux grands fleuves d'Europe, navigable sur presque tout son parcours, arrose donc et fertilise une région qui ne comprend pas moins que le cinquième de l'étendue entière de la province; elle conduit jusqu'au cœur des lointaines forêts de pin où s'alimente le commerce de bois et où se dirige, tous les automnes, l'armée bruyante des bûcherons qui se rendent à leurs "chantiers", et qui en reviennent tous les printemps, en faisant retentir de leurs chants les échos de ces vastes solitudes.

Le bassin de l'Outaouais embrasse neuf comtés entiers, parmi lesquels, le Pontiac, qui a 21,000 milles ou 13,500,000 acres carrés, l'Ottawa, qui compte 6,700 milles ou 4,280,000 acres, et enfin, l'Argenteuil, qui ne mesure pas moins de 600,000 acres carrés. Cette vaste contrée, néanmoins, ne renferme même pas encore deux cent mille habitants.

De grands lacs, tels que le Keepawa, le Victoria, le Kekabonga étendent leurs nappes silencieuses sur des espaces variant de 50 à 80 kilomètres de longueur, et qui en atteignent jusqu'à quinze de largeur. Puis vient, par ordre de dimension décroissante, un nombre de lacs tellement grand qu'il a fait donner, particulièrement à cette région, le nom de

“ Zone des lacs ”, dans un pays où cependant les lacs abondent, d'une extrémité à l'autre.

C'est dans la zone des lacs que prennent naissance les grandes rivières qui portent le tribut de leurs eaux à l'Outaouais, telles que la rivière du Moine, qui a un parcours de 130 milles, la rivière Noire, 135 milles, la rivière Coulonge, 160 milles, la rivière Gatineau, 260 milles et la rivière du Lièvre, 220 milles. Viennent ensuite d'autres affluents moins considérables, il est vrai, mais qui néanmoins méritent d'être signalés dans la géographie de cette vaste contrée; ce sont la rivière Rouge, longue de 120 milles, la rivière du Nord, longue de 70 milles, et l'Assomption, qui en mesure 90.

Le Témiscamingue

Le lac Témiscamingue, qui n'est à proprement parler qu'une expansion de la rivière des Outaouais, occupe la limite occidentale de la province de Québec, qu'il sépare, au 47^e degré de latitude nord, de la province voisine d'Ontario. Il a une longueur de 75 milles, soit 120 kilomètres, et une largeur qui varie de quatre à huit milles. Il est navigable pour les navires même de fort tonnage, et justifie ainsi son nom qui, en langue indienne, veut dire “ Eau profonde ”. Les rivières dont il reçoit les eaux égouttent un bassin qui n'a pas moins de 18,000,000 d'acres carrés. On y voit d'admirables terrains agri-

coles devenus, depuis quelques années, sous le nom de "région du Témiscamingue", une des parties de la province que la colonisation a adoptées pour y faire fructifier son œuvre et donner à l'élément franco-canadien une nouvelle force du côté de l'ouest, point d'attraction des courants d'émigration moderne, champ plus vaste et plus libre offert à l'énergie colonisatrice.

Le pays situé à l'est du lac, dans la province de Québec, forme un gracieux développement d'ondulations, sans montagnes, sans rochers, où croissent le pin blanc, l'épinette, le cèdre, le sapin, le tremble et le bouleau. Quelquefois aussi, à de rares intervalles, on y trouve des érables et des merisiers par groupes clairsemés et solitaires.

Ces ondulations s'étendent sur des centaines de milles et présentent aux rayons du soleil une surface qu'ils réchauffent aisément, en lui assurant un climat moins rigoureux et plus uniforme que dans plus d'un comté des bords du Saint-Laurent.

Le Saint-Maurice

I

La rivière Saint-Maurice coule de l'ouest à l'est sur une longueur d'environ 350 milles, et débouche dans

le fleuve Saint-Laurent, près de la ville de Trois-Rivières (lat. nord, 46-25').

Les nombreux rapides, les cascades et les chutes distribués sur le cours du Saint-Maurice et de ses affluents, constituent un ensemble admirable de pouvoirs hydrauliques, en même temps que les forêts qui couvrent encore la plus grande partie du sol, pourront approvisionner de combustible, pendant une longue succession d'années, les manufactures ou les usines qu'on y construira, et que l'on a déjà commencé d'y construire sur une très grande échelle.

Au nombre des chutes qui naissent du cours du Saint-Maurice mentionnons entre autres, parmi les principales, celles de La Tuque, de Grand'Mère, de Shawenegan, des Piles et des Grès.

* * *

La chute de La Tuque, qui peut fournir un pouvoir hydraulique d'une très grande puissance, vient s'abattre dans une large et paisible baie, l'un des endroits les plus poissonneux du Saint-Maurice.

Placé à la tête de la navigation de la rivière, entouré d'un pays fertile, servant d'intermédiaire au commerce de la compagnie de la Baie d'Hudson avec les Trois-Rivières, à portée de communications faciles et assez rapprochées avec le lac Saint-Jean par la rivière Croche, pourvu de grandes estacades pour retenir le bois de commerce amené par les tributaires du Saint-Maurice, le poste de La Tuque peut s'attendre à un rapide développement, à sa rapide transformation en une cité florissante.

La création récente à Grand'Mère de deux gigantesques fabriques, l'une pour la pulpe et l'autre pour le papier, a déterminé à cet endroit, qui était encore absolument vierge d'habitations et de culture, il y a cinq ans à peine, la fondation d'un centre de population et d'activité qui compte déjà plus de trois mille habitants.

On peut prévoir qu'il en sera ainsi à la chute Shawenegan, où d'énormes travaux viennent d'être entrepris et où l'on se propose d'établir des usines de différente nature, entre autres, pour la fabrication de la pulpe et du papier, pour le carbure de calcium, pour les matériaux de chemins de fer; en sorte que le district de Trois-Rivières, qui n'avait guère attiré l'attention jusqu'ici, va devenir, dans un avenir prochain, l'un des foyers d'industrie les plus importants, l'un des champs de circulation les plus actifs de la province.

II

Dès les premiers temps de l'histoire de la colonie le Saint-Maurice a joué un rôle considérable comme une des grandes artères fluviales qu'utilisait le commerce des pelleteries, en ce temps-là le commerce principal de la Nouvelle-France. Les Indiens du nord, Montagnais et Algonquins, le descendaient, chargés des produits énormes de leurs chasses, et se rendaient jusqu'à Trois-Rivières; aujourd'hui encore, ils continuent à apporter leurs pelleteries, mais ne descendent pas plus bas qu'aux derniers postes, occu-

pés par la Compagnie de la Baie d'Hudson, quelques lieues plus haut que l'établissement de La Tuque.

Le territoire arrosé par la rivière Saint-Maurice et ses affluents comprend quatorze millions d'acres, dont pas plus de trois millions ne sont propres à la culture, déduction faite des rivières, des lacs et des montagnes. Le sol arable ne se trouve guère que le long des rivières ou autour des lacs, où il forme des étendues variables, mais ne suffisant pas toutefois à assurer des colonies importantes, si ce n'est dans la vallée de la rivière Croche et le long des rivières Mékinac, Mattawin et Vermillon.

Le pouvoir hydraulique formé par la cascade de la rivière à La Truite, qui débouche dans la Mékinac, est un des plus puissants qu'il y ait dans cette partie de la province; il pourrait actionner aisément une vingtaine de manufactures de toutes sortes, sans frais de barrages ni de digues; il n'y aurait qu'à les échelonner sur les larges gradins qui bordent chaque côté de la cascade, sur un parcours d'environ un demi mille, jusqu'à deux cent cinquante pieds de hauteur.

* * *

La Mattawin est l'affluent le plus considérable du Saint-Maurice; tout le pays qui l'entoure est couvert de bois magnifiques, coupé de petites rivières et de lacs où le poisson abonde. Dans le seul angle formé par la rencontre du Saint-Maurice et de la Mattawin, on ne compte pas moins de 71 lacs, où prennent leurs

ébats la truite, le brochet, la perche, tous poissons fort recherchés des gourmets.

Les autres affluents du Saint-Maurice, à part ceux qui viennent d'être nommés, sont la grande et la petite Bostonnais, la Tranche, la Pierriche, la Windigo, la Shawinigan, la rivière Au Rat, la Flamand, la Manouan et la rivière Au Ruban, sans compter les affluents de celles-ci, pareils à autant de petites veines qui raient la surface du sol.

Du territoire du Saint-Maurice on peut passer aisément, par un portage et quelques heures de canot, dans celui du Lac Saint-Jean ou du Saguenay, qui est la contrée la plus merveilleuse de toute la province de Québec.

Le Saguenay

I

La rivière Saguenay, troisième grand tributaire du Saint-Laurent, peu importante par sa dimension, par la longueur et le nombre de ses affluents, l'est beaucoup par son énorme profondeur de trois cents mètres qui la fait ressembler à un fjord norvégien ou à un golfe sinueux entrant profondément dans les terres, et qui permet aux navires du plus fort tonnage de la remonter jusqu'à cent kilomètres de son embouchure, pour faire leurs chargements annuels de bois. Elle est importante surtout en ce qu'elle

qu'elle sert d'exutoire aux eaux du lac Saint-Jean, incessamment gonflées par de volumineux affluents venus principalement du lointain réservoir du nord, cette source intarissable des plus grands cours d'eau de la province.

Entrée dans le lac Saint-Jean, à son extrémité occidentale, sous le nom de rivière Chamouchouan, après avoir traversé plus de trois cents kilomètres de pays, elle en sort à l'extrémité opposée, sous le nom de Grande et de Petite Décharge, deux issues mugissantes qui, après avoir enserré l'île d'Alma dans une violente étreinte, se réunissent peu après pour former l'étonnante rivière Saguenay; celle-ci, de rapides en rapides et de chutes en chutes, se précipite, sur une longueur d'environ 60 kilomètres, jusqu'au voisinage de Chicoutimi, où elle reprend son cours uniforme et régulier, pour le poursuivre ensuite jusqu'à Tadoussac, port de débouché dans le fleuve Saint-Laurent.

II

La région qui porte le nom de " Lac Saint-Jean " en est une célèbre entre toutes celles dont l'ensemble constitue la province de Québec. Elle est célèbre par la tradition, par la légende; par sa formation géologique, par sa fertilité incomparable, par sa physiologie étrange et la grandeur austère de sa nature.

Cette région s'étend sur un espace d'environ dix-neuf millions d'acres carrés, en chiffres ronds, entre le 48^e et le 50^e degrés de latitude nord, et entre le 70^e et le 74^e de longitude ouest.

* * *

La colonisation du bassin du lac Saint-Jean n'a commencé que vers les années 1851-52. A cette époque, des endroits qui sont devenus depuis lors des centres importants, tels que Chicoutimi, Hébertville, Roberval, avaient l'aspect de villages primitifs. A l'intérieur, en remontant le cours du Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, il n'y avait absolument que la forêt vierge, et pas même l'ébauche d'un canton.

A l'heure actuelle, le nombre des cantons délimités et ouverts à la colonisation, dans le "bassin du Lac" proprement dit, s'élèvent à plus de trente, dont les plus fertiles, à l'est, au nord et à l'ouest, peuvent à bon droit être appelés le grenier agricole de la province.

III

Le lac Saint-Jean embrasse une superficie de 365 milles, soit 92,000 hectares, et une circonférence de 85 milles, ou environ 135 kilomètres.

Les Indiens nommaient le lac Saint-Jean "Picouagami," le lac Plat, et de fait, cette nappe d'eau n'a que peu de profondeur et des rives généralement basses. On a cru pendant longtemps, pour cette raison, que le lac Saint-Jean ne pouvait être navigable qu'à de petites embarcations, mais il a fallu bientôt à la colonisation se développant d'année en année des communications assurées, promptes et régulières; aussi n'a-t-on pas tardé à faire usage de bateaux à fonds plats, mus par la vapeur, qui parcourent le lac du sud au nord, et de l'est à l'ouest, pendant toute la saison de navigation, transportant les colons, leur ménage,

leurs effets, leurs provisions, outre les productions du pays, qu'ils viennent apporter à Roberval, le centre d'approvisionnement et de distribution de toute la contrée.

* * *

Les affluents principaux qui se jettent dans le lac Saint-Jean sont, au sud, la Métabetchouane et la Ouiatchouane, à l'est la Belle-Rivière, à l'ouest la Chamouchouane, au nord-ouest la Ticouapee et la Mistassini, au nord et au nord-est la grande et la petite Péribonca.

La Péribonca est navigable, jusqu'à trente milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire. Elle est extrêmement longue. Il faut, dit-on, faire quatre cents milles, avant d'arriver à sa source, et cela sans apercevoir la moindre trace d'habitation.

* * *

Un fait curieux à signaler dans l'hydrographie de cette partie de la province, c'est que la rivière Outaouais ainsi que ses deux grands tributaires, la Gatineau et la Lièvre, la rivière Saint-Maurice et la rivière Saguenay, celle-ci sous le nom de Chamouchouane, prennent leurs sources dans le voisinage les unes des autres. Ainsi, des sources de l'Outaouais aux sources extrêmes de la Gatineau, l'on ne compte que trente-cinq milles à peu près de distance ; des sources de la Gatineau à celles du Saint-Maurice, on

n'en compte que seize, tandis que des sources de l'Outaouais à celles de la Chamouchouane il n'y a tout au plus qu'un espace de cinquante milles; en sorte qu'il est facile de communiquer de l'une à l'autre des grandes vallées du Nord, celle de l'Outaouais, celle du Saint-Maurice et celle du Saguenay, sans mettre pied à terre, si ce n'est pour faire portage entre les lacs et les cours d'eau, pareils à une longue chaîne d'anneaux liquides.

On pourrait donc à peu de frais les réunir entre elles au moyen des nombreux affluents qui les parcourent et se ramifient en tous sens; mais nous n'en sommes pas encore là, dans ce pays aux dimensions colossales et qu'habite une population encore si clairsemée.

IV

En amont du Saguenay, on compte, parmi les principales rivières qui débouchent dans le Saint-Laurent, la Maskinongé, la Batiscan, la Jacques-Cartier, la Montmorency, la Sainte-Anne, le Gouffre et la Malbaie; en aval, la Portneuf, la Betsiamis, la rivière des Outardes, la Manicouagan, la Pentecôte, la Moïsic, la Saint-Jean, la Natashquan, la Mécatina et la rivière des Esquimaux. Toutes ces rivières proviennent du versant septentrional du Saint-Laurent; le versant du sud, dominé par des montagnes rapprochées, est trop étroit pour donner naissance à de forts affluents. Cependant, on y trouve des rivières qui, tout en étant loin d'avoir des parcours aussi prolongés que celles du versant nord, n'en sont pas moins

des cours d'eau très importants et fort avantageux pour la circulation intérieure, en même temps que pour les industries et les manufactures auxquelles elles fournissent une force motrice inépuisable. Telles sont les rivières Richelieu, Yamaska, Nicolet, Bécancour, Chaudière, Etchemin, la rivière Ouelle, la rivière du Loup, celle de Rimouski, celle de Trois-Pistoles, la rivière Verte, la rivière Métis, la Blanche, la Matane, la Madeleine, etc., etc., sans compter le réseau de la Gaspésie, qui comprend la Matapédia, la Bonaventure, la Grande-Cascapédia, la Nouvelle et la Ristigouche. En un mot, le pays tout entier est comme sillonné d'un immense réseau de cours d'eau de toutes les dimensions, sans compter les grands tributaires, et d'une multitude infinie de lacs, reliés entre eux par de gracieuses et pittoresques rivières. Rien qu'avec les principaux cours d'eau de la province, on ferait un ruban liquide de plus de dix mille milles ou près de 17000 kilomètres de longueur.

* * *

L'action des courants a contribué à établir une grande inégalité dans l'aspect et la formation des deux rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent.

Dans la ligne si harmonieusement contournée de la rive sud on reconnaît l'action d'un courant dont le mouvement est en général continu et régulier, c'est celui du reflux. La rive nord, au contraire, que vient heurter le flux ou flot de marée, est beaucoup plus inégale, plus découpée en criques, plus bossuée de promontoires. En outre, les alluvions apportées

par les rivières contribuent aussi à inégaliser le profil de la côte labradorienne; la Betsiamis, la rivière des Outardes, la Manicouagan, la Moïsis, la Mingan, la Saint-Augustin, la rivière des Esquimaux, d'autres encore, se ramifient dans la mer en petits deltas de sables et de vases. Dans leur cours supérieur toutes ces rivières se ressemblent par leurs enchaînements de lacs, leurs cascades et leurs rapides.

Tous ces cours d'eau sont extrêmement poissonneux; le saumon et la truite y abondent. Entre ces grands cours d'eau, il existe une multitude de petites rivières, plus poissonneuses encore que les grandes; toutes sont pêchées au filet par les riverains.

“ Le Grand-Nord,” dit M. Henri de Puyjalon dans un intéressant rapport adressé l'an dernier au ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, “est cette partie du Labrador, appartenant à la province de Québec, qui s'étend depuis Kegaska ($61^{\circ}20'$) à l'ouest, jusqu'à Blanc-Sablon ($57^{\circ}7'$), limite de la province à l'est. Sur la totalité de ce parcours la côte est perpétuellement découpée, pénétrée, échançrée par des anses et des baies étroites, longues, souvent très profondes, presque toujours cachées aux yeux des navigateurs du large par de nombreuses îles et d'innombrables îlots.

“ Pour le marin étranger à ces parages, rien n'est plus effrayant que la côte du Grand-Nord, lorsqu'il l'aperçoit de la haute mer en un jour de tempête. Il ne voit qu'une ligne ininterrompue de récifs où les

eaux viennent se briser en embruns prodigieux. Pour le marin de la côte, rien n'est plus hospitalier que cette ligne redoutable, car il sait qu'en arrière il trouvera les havres les plus sûrs, où s'abriteraient toutes les flottes du monde et où les conduiraient les chenaux les plus profonds, si elles osaient tenter de s'y engager.

Cette disposition spéciale avait fait autrefois de cette partie de la province le lieu d'élection des oiseaux de mer, des crustacés, des poissons mixtes, des pinnipèdes et des carnassiers terrestres qui en font leur nourriture."

La vallée de la Matapédia

La vallée de la Matapédia est une belle et fertile zone qui s'étend depuis la rivière Métis, dans le comté de Matane, jusqu'à la rivière Ristigouche qui se jette dans la baie Des Chaleurs. Celle-ci est un profond estuaire, large d'une vingtaine de milles au moins, qui sépare la partie orientale des deux provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, et dont les eaux vont se mêler à celles du golfe Saint-Laurent, après un cours d'une centaine de milles, à partir de l'embouchure de la Ristigouche.

Au point de vue géographique, la vallée de la Matapédia, proprement dite, se borne au territoire arrosé par la rivière de ce nom et les quelques affluents qui l'alimentent ; mais on lui rattache communément

une grande partie de la région dite " de Témiscouata ", qui l'avoisine et à laquelle elle se trouve si intimement liée qu'il est impossible de ne pas les considérer toutes deux comme un tout homogène.

La rivière Matapédia prend sa source dans le lac du même nom, sous le 48° 40' de latitude nord. Après un parcours d'une soixantaine de milles environ, elle va se jeter dans la rivière Ristigouche, à environ vingt-cinq kilomètres en amont de l'embouchure de celle-ci. L'étendue de territoire arrosé par elle et ses affluents est d'environ 1300 milles carrés, soit 832,000 acres, dont les trois quarts à peu près sont encore livrés à l'industrie forestière.

Réduite aux proportions purement géographiques, la vallée de la Matapédia est loin d'avoir l'étendue ou l'importance de vallées telles que celles du lac Saint-Jean, de l'Outaouais, du Saint-Maurice ou même de la Chaudière, mais c'est une magnifique région agricole, recherchée de plus en plus tous les jours à mesure qu'elle est connue davantage, capable de nourrir aisément une population de trois cent mille âmes et offrant des avantages exceptionnels d'établissement.

* * *

La vallée de la Matapédia tire en outre une bonne partie de sa valeur de sa position unique entre les deux provinces de Québec et du Nouveau-Brun-

wick, dont elle est en quelque sorte le trait d'union et l'attache indispensable. A travers son territoire passe le seul chemin qui conduit, non seulement à la province maritime que nous venons de nommer, mais encore aux établissements très nombreux, considérables et prospères qui forment le littoral de la baie Des Chaleurs, jusqu'à la limite orientale de l'immense comté de Gaspé.

Elle est traversée, dans toute sa longueur, par le chemin de fer Intercolonial et se trouve de plus sur le chemin de la grande route maritime et continentale qui, dans un avenir rapproché, reliera l'Atlantique aux grands lacs de l'Ouest par le port de Paspébiac, sur la baie Des Chaleurs.

Dans un avenir non moins rapproché, enfin, la vallée de la Matapédia va se trouver rattachée, en droite ligne, par un autre chemin de fer, à celui de Témiscouata, qui met en communication tout le littoral du Saint-Laurent, entre les comtés de Kamouraska et de Rimouski, avec la province du Nouveau-Brunswick. Ce chemin de Témiscouata n'est, à proprement parler, qu'un tronçon d'une grande ligne future qui reliera Saint-Jean, la capitale de la province néo-brunswickoise, au réseau multiple des lignes qui parcourent tout le continent américain.

II

La vallée de la Matapédia fait partie de cette riche zone territoriale qui s'étend, en arrière de la chaîne souvent interrompue des Alléghanys, entre les lacs

Squatteck, près du grand lac Témisconata, et l'embouchure de la Ristigouche. Cette vaste étendue de pays, qui forme un plateau continu, dont les ondulations se suivent indéfiniment sans jamais dépasser un niveau uniforme, ne contient pas moins de treize cent mille acres de terre arable, d'une qualité supérieure, qui n'est surpassée dans aucune autre partie de la province. On l'assimile généralement aux plus belles parties des cantons de l'Est, tant au point de vue du climat qu'à celui du sol, ce qui veut dire qu'on la reconnaît comme éminemment propre aux établissements agricoles, sur une échelle variée.

Cependant, ce fertile territoire est resté longtemps inculte et à l'état presque primitif. Depuis une dizaine d'années seulement les progrès s'y font sentir, mais ils ont pris rapidement une allure extraordinaire. Des centres très importants se sont formés, tels que ceux de Cedar Hall, de Sayabec, de Humqui, de Causapsal et de Saint-Alexis.

Les cours d'eau de la région sont extrêmement poissonneux, les forêts riches particulièrement en épinette et en cèdre. Aussi de puissantes maisons commerciales, qui exportent le bois manufacturé, y tiennent-elles constamment en activité des établissements considérables.

La Gaspésie

I

La Gaspésie est une immense péninsule qui forme l'extrémité orientale de la province de Québec, comprise entre le 48^e et le 49^e degrés 15' de latitude nord, et entre le 64^e et le 68^e de longitude ouest. Elle est bornée au nord et à l'est par le golfe Saint-Laurent, au sud par la baie Des Chaleurs, à l'ouest par la rivière Matapédia jusqu'à sa source, et par la rivière Métis dont elle suit le cours jusqu'à son débouché dans le fleuve Saint-Laurent.

La baie Des Chaleurs n'est, à proprement parler, qu'un bras détaché du golfe, s'enfonçant profondément dans l'intérieur des terres, entre la Gaspésie et la province du Nouveau-Brunswick.

* * *

Le territoire de la Gaspésie a été divisé pour les fins administratives et politiques en trois grandes sections principales, qui portent les noms respectifs de trois comtés: 1^o le comté de Gaspé, dont l'étendue est de 4,800 milles ou 7,680 kilomètres carrés; 2^o le comté de Bonaventure, qui mesure 3,600 milles ou 5,760 kilomètres carrés; 3^o le comté de Matane, qui contient 3,265 milles ou 5,220 kilomètres carrés.

Ces trois divisions réunies forment un total de 11,665 milles ou 18,665 kilomètres carrés.

Réduite en acres, cette étendue donne le chiffre de 7,465,600. On évalue la longueur moyenne de la Gaspésie à 170 milles et sa largeur à 70 milles, ce qui donne, en kilomètres, les chiffres respectifs de 270 et de 106 kilomètres, approximativement.

Au point de vue organique on peut diviser la Gaspésie en trois parties constitutives distinctes : la "Côte Maritime", ou les rivages du golfe Saint-Laurent, qui s'étendent sur un parcours d'environ deux cents milles, soit 320 kilomètres; "l'Intérieur," qui n'est encore que très imparfaitement connu; la "Baie des Chaleurs", nom qu'on donne par extension aux campagnes que baigne la baie et qui tirent d'elle, par leur voisinage de ce profond estuaire qu'on a appelé la "Méditerranée de la province". une grande différence d'aspect, de climat et de physionomie d'avec la nature en général âpre et quelque peu sauvage du bas Saint-Laurent.

II

La Gaspésie est une des cinq ou six grandes régions de colonisation de la province de Québec; mais elle a été jusqu'ici singulièrement dédaignée, à cause de son éloignement. Depuis quelques années seulement on commence à jeter les yeux du côté où elle sommeille, en attendant l'avenir. Aussi, sa population, extrêmement clairsemée, atteint-elle encore à peine 70,000 âmes. Cette population, presque entière ramassée sur les rives de la baie Des Chaleurs,

à l'exception de quelques villages distribués sur la côte maritime, est la population la plus cosmopolite qui existe dans toute l'Amérique anglaise. Elle a été formée également, et à peu près dans le même temps, par des "loyalistes" américains, restés fidèles à l'Angleterre, lors de la proclamation d'indépendance des États-Unis, en 1776, d'Écossais, d'Irlandais, de Jersais, d'Acadiens et, plus tard, de Canadiens-français, devenus aujourd'hui l'élément le plus nombreux.

* * *

Les cours d'eau, dans la Gaspésie, ne sont ni très nombreux ni très volumineux; cependant, plusieurs d'entre eux méritent d'être signalés. Ainsi, la Ristigouche, la plus belle et la plus considérable de toutes les rivières de la péninsule, l'Escuminac et la Nouvelle, qui traversent d'admirables terrains agricoles, et dont les eaux foisonnent de truites de dimension étonnante; les rivières Cascapédia et York, devenues les rendez-vous annuels de nombreux Américains et Canadiens des villes, amateurs passionnés de la pêche au saumon; la Bonaventure, célèbre pour la limpidité et la fraîcheur constante de ses eaux, au plus fort des chaleurs estivales. La Bonaventure est renommée surtout pour la richesse et l'étendue des forêts qu'elle traverse, les plus abondantes et les plus précieuses de toute la presque Gaspésie, outre qu'elle est le point de départ d'une région agricole incomparable, qui s'étend jusqu'à la Pointe-au-Maquereau, sur une longueur d'environ quarante milles,

et une profondeur qui semble devoir atteindre jusqu'aux sources mêmes des rivières qui se jettent dans la baie Des Chaleurs, c'est-à-dire à une distance de 50 à 60 milles en arrière.

C'est dans cette partie de la péninsule que doit s'établir prochainement une colonie de Français qui y ont déjà fait l'acquisition de lots considérables.

Sur la côte maritime on ne voit guère que les rivières Matane, Cap-Chat et Sainte-Anne qui méritent d'être signalées: elles sont remarquablement poissonneuses.

III

Les montagnes les plus élevées de la province de Québec se trouvent dans la chaîne des Shickskock, ou monts Notre-Dame, qui ne sont autres que le prolongement des Alléghanys, elles-mêmes la continuation des Apalaches, chaîne d'une hauteur moyenne qui prend naissance au cœur même du continent américain et qui contient d'incalculables trésors minéraux.

Les monts Notre-Dame s'élevant en une ligne à peu près ininterrompue, le long de la côte maritime, entre Gaspé et Cap-Chat, à une distance de douze à quinze milles du rivage, forment comme un rempart à la Gaspésie du côté du nord, et établissent comme une division tranchée entre le littoral du Saint-

Laurent et l'intérieur de la péninsule. Sur le versant méridional de cette chaîne s'étend une large et fertile zone qui, partant de la Matapédia, vient aboutir au bassin de Gaspé, constituant à l'intérieur, à une distance à peu près égale des deux rives du Saint-Laurent et de la baie Des Chaleurs, cet admirable plateau d'environ 1500 milles carrés, couvert de forêts aux trois quarts inexploitées, à peine explorées même et guère connues, dans toutes les directions, que par les Indiens qui y passent l'hiver, à la poursuite des animaux à fourrure. Comme, en général sur les bords du grand fleuve, le sol, le long des rives de la baie Des Chaleurs, offre tous les indices d'une rare fertilité, mais c'est peu de chose encore en comparaison de ce qu'on le trouvera quinze à vingt milles plus loin dans l'intérieur, dès qu'on aura dépassé les hauteurs plus ou moins montagneuses qui offrent des lignes brisées ou des chaînons interrompus, à une distance variable des rivages de la baie.

* * *

A mesure que les années se suivent, le défricheur et le laboureur se rapprochent de plus en plus de cette zone, à pas mesurés, il est vrai, mais de manière à accuser sensiblement les nouvelles tendances de la population qui se détache de l'industrie de la pêche, à peu près la seule et unique occupation de la population jusqu'à ces années dernières, pour s'adonner de plus en plus à la culture. Il est vrai que la zone cultivée n'est guère encore qu'une lisière sur le littoral de la baie et ne dépasse pas six à sept kilomètres

de profondeur, dans la généralité des cas, quelquefois même moins, mais c'est un spectacle bien attrayant et bien inattendu pour le voyageur que celui de la série de cultures florissantes qui s'étalent dans les paroisses de Carleton, de Maria, de New-Richmond, de Caplan, de Bonaventure et de Port-Daniel.

En arrière de la rivière Cascapédia les collines, prenant de fortes proportions, ont été appelées les "grosses montagnes de Berry". Du haut de leur sommet, on aperçoit, s'étendant jusqu'à l'horizon illimité, le vaste plateau de l'intérieur, et, vers le nord, les pics élevés qui se détachent de la chaîne des Shickshock. D'un côté, c'est l'énorme massif de la montagne de La Grange qui monte du sol jusqu'à 3400 pieds de hauteur; cette montagne marque la limite septentrionale du plateau. En arrière, vers la tête de la rivière Sainte-Anne, dans le fond du tableau, se dessine la longue crête dentelée de la chaîne, terminée à l'est par la masse imposante du mont Albert, et contenant entre autres les massifs des monts Logan, Bayfield, Matouasi, et au delà, se présentant à angle droit, le massif transversal de la montagne de la Table, dont les pics atteignent jusqu'à 4000 pieds de hauteur.

A partir de la rivière Cap-Chat la chaîne des Shickshock prend une direction sud-ouest, coupe la Matapédia, se rapproche de nouveau du fleuve jusqu'au

voisinage de la Rivière-du-Loup, puis reprend sa route vers le sud, pénètre dans le Vermont, sous le nom de Montagnes Vertes, et traverse enfin, sous son véritable nom d'Alléghanys, les États de New-York et de Pennsylvanie, où, dans leurs vastes flancs, le mineur et l'industriel ont découvert et exploitent, depuis nombre d'années, deux des sources principales de la fortune des États-Unis, le charbon et l'huile minérale.

Au nord du fleuve Saint-Laurent, les Laurentides, chaîne granitique, massées ensemble et se tenant étroitement, accompagnent le fleuve sur une grande partie de son cours, depuis la frontière orientale de la province, c'est-à-dire depuis le Labrador, jusqu'aux environs du Saguenay. C'est dans cette région, encore à demi sauvage, qu'elle apparaissent avec toute leur grandeur inculte et leurs merveilleux imprévus.

En approchant de la région du Saguenay, le massif des Laurentides se partage en deux rangées bien distinctes; l'une décrit une grande courbe vers le nord pour contourner la vallée du lac Saint-Jean; l'autre longe le Saint-Laurent jusqu'au cap Tourmente, parcourant ainsi une trentaine de lieues de rivages hérissés, où elles ont rassemblé leurs masses les plus profondes et dressé leurs plus hautes cimes. De ce dernier point elles commencent à s'éloigner graduellement du fleuve jusqu'à une distance d'environ trente milles ou 48 kilomètres, en arrière de

Montréal, çà et là réunies en groupes tassés, plus loin dégénéralant en trainées languissantes; puis elles se rapprochent, s'étreignent de nouveau, mais toujours dans un élan de moins en moins vigoureux; une dernière fois enfin, elles se fractionnent encore et se disséminent en tronçons épars, en ondulations de rochers ou de collines présentant, sous un extérieur abrupt et inculte, des dispositions très avantageuses pour l'agriculteur et le colon.

IV

Il en est ainsi jusqu'à une douzaine de lieues environ en arrière de Montréal, alors que les Laurentides, reformées de nouveau, semblent vouloir rattacher définitivement leurs chaînons interrompus. Nous sommes là en présence de la contrée qui s'appelle les " Cantons du Nord ", vaste région de colonisation que les Canadiens-Français ont à peine commencé à peupler depuis un quart de siècle, mais où ils ont assuré leur possession du sol et fait de rapides développements qui ont donné à ce domaine, créé d'hier, toute l'apparence d'un camp avancé pour la propagation de leur race et l'extension de leurs forces.

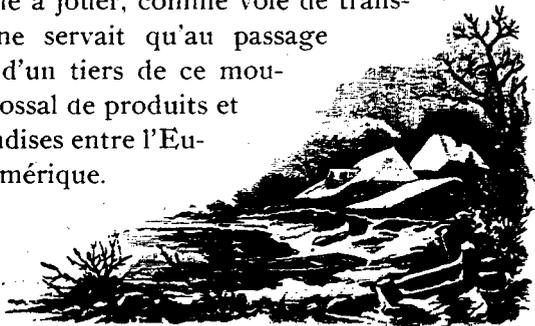
* * *

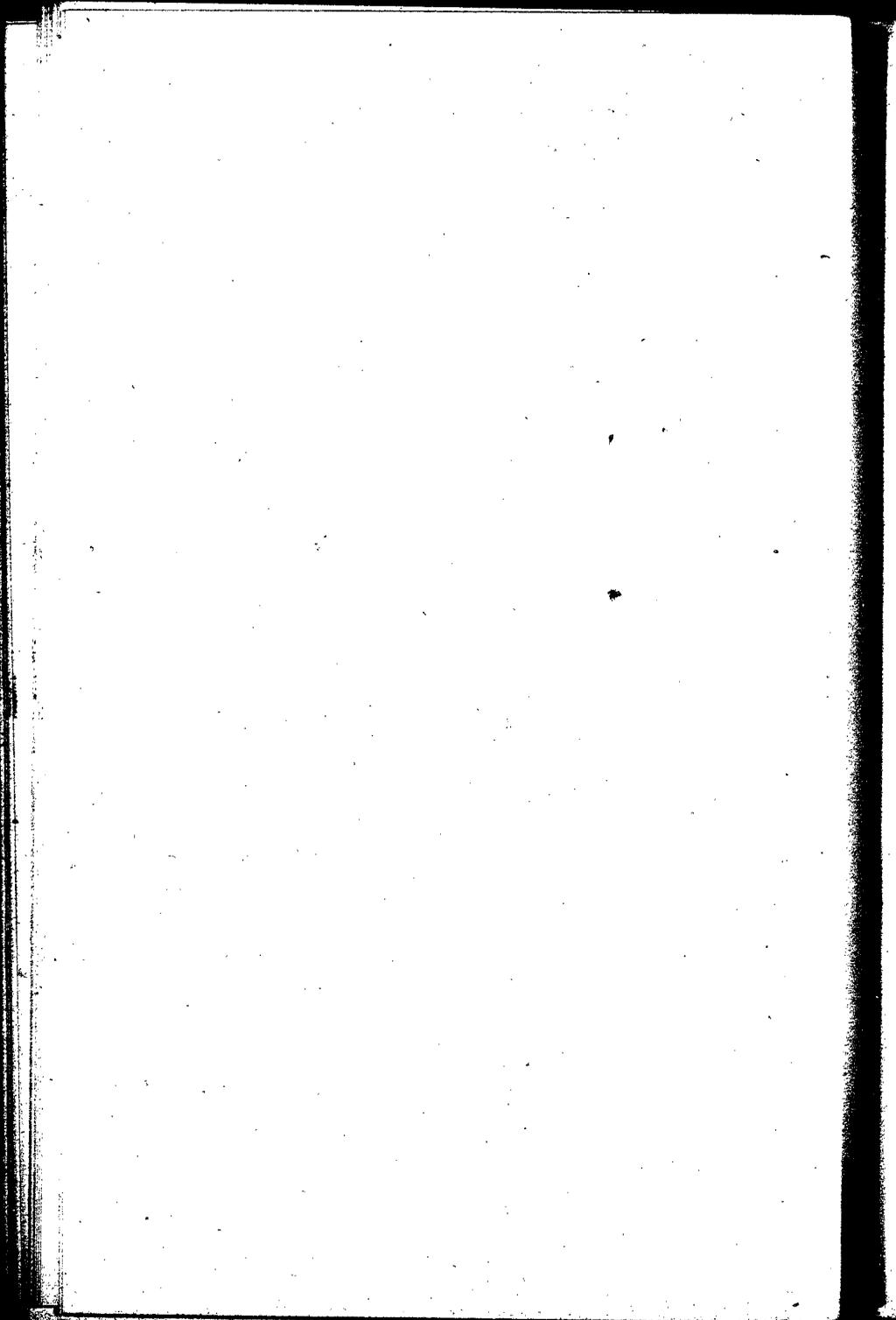
Le fleuve Saint-Laurent resserré, comme on vient de le voir, entre deux chaînes de montagnes plus ou moins rapprochées de ses rives, n'arrose qu'une vallée assez étroite, si l'on ne tient compte que des affluents secondaires qui y débouchent, et si on laisse de côté



les grands tributaires avec leurs bassins immenses. Ainsi réduite, la vallée du Saint-Laurent est hors de proportion avec la grandeur du fleuve, le volume de ses eaux et l'importance de son cours. Le fleuve St-Laurent ne peut manquer de devenir, en effet, dans un avenir très prochain, la grande voie fluviale par laquelle s'écouleront vers le continent européen les produits illimités de l'Ouest américain. Les canaux, creusés naguère jusqu'à une profondeur de neuf pieds, pour éviter les rapides, ont été récemment portés à une profondeur de 14 pieds, suffisante pour permettre de prendre la voie du fleuve à une forte partie des produits de l'Ouest, transportés par des navires d'un fort tonnage.

Or, on a constaté que, durant l'année 1898, le nombre des navires et des steamers qui ont passé par le canal Sainte-Marie s'élevait à 17,000, d'une capacité totale de 18,900,000 tonneaux, représentant une valeur d'un milliard, 90 millions de francs. Voilà qui peut donner une idée du développement que prend le trafic des grands lacs et du rôle que le fleuve Saint-Laurent serait appelé à jouer, comme voie de transport, s'il ne servait qu'au passage seulement d'un tiers de ce mouvement colossal de produits et de marchandises entre l'Europe et l'Amérique.







CHAPITRE II

LE DOMAINE PUBLIC

I



OMME on l'a vu précédemment, la province de Québec occupe une immense étendue évaluée à 347,000 milles carrés (560,000 kilomètres), ou 222,120,000 acres (89,000,000 d'hectares environ).

Telle est la superficie de la province reconnue et établie définitivement par un arrêté en conseil du gouvernement fédéral, en date du 8 juillet 1896.

Jusque-là on n'avait reconnu à la province qu'une étendue de 241,500 milles carrés, égale à 155,000,000 d'acres, et on lui avait assigné comme limite, du côté nord, la ligne de faite qui sépare les eaux qui se jettent dans le Saint-Laurent, de celles qui se jettent dans la mer de Hudson. Mais les administrations provinciales, et tout particulièrement celle de M. Mer-

cier, n'avaient cessé de réclamer contre cette fixation de frontière que rien ne justifiait, et qui enlevait à la province une étendue considérable de territoire à laquelle elle prétendait avoir droit.

Dans l'exposé des motifs que M. Mercier présentait au parlement fédéral, à l'appui des réclamations de la province, on trouve la déclaration suivante :

“ La province de Québec doit avoir, du côté nord, les frontières qu'avait l'ancienne province du Canada-Uni, c'est-à-dire les frontières de la Nouvelle-France, quels qu'aient pu être les changements opérés dans la suite. Or si l'on consulte les documents anciens, émanant des premiers gouverneurs anglais, après la cession de la Nouvelle-France, on trouvera que la frontière nord de l'ancienne province du Canada était formée des rives de la Baie d'Hudson et de la baie de James, laquelle fait partie de la première. Ce sont ces rives, par conséquent, qui forment la frontière de la province de Québec. D'après les anciens documents, les gouverneurs des premiers temps de la colonie, après la cession à l'Angleterre, avaient juridiction sur toute l'étendue de ce territoire ”.

* * *

Déjà la province d'Ontario avait fait une réclamation identique au sujet du territoire non organisé qui s'étendait au nord de la frontière que lui avaient assignée les statuts. Des arbitres nommés pour étudier la question avaient reconnu unanimement le bien-



MONTREAL

UNIVERSITE DE MONTREAL
UNIVERSITE DE MONTREAL

2

fondé des réclamations de cette province, et celle-ci n'avait pas tardé à adopter la législation nécessaire pour mettre à exécution la décision des arbitres.

Les membres du Conseil Privé de la Grande-Bretagne déclaraient, de leur côté, que la ligne qui avait été tirée par les arbitres paraissait conforme aux titres et à la possession d'Ontario. Aussi, depuis cette déclaration, la province d'Ontario est-elle restée en possession incontestée du territoire qui lui avait été jusque-là disputé.

II

Le succès remporté par Ontario attira l'attention des hommes d'Etat de Québec, au sujet de la frontière septentrionale de leur province. Si cette frontière était formée par la "hauteur des terres," ou ligne de séparation des eaux du Saint-Laurent et de la mer de Hudson, il restait derrière elle une immense étendue de terrain que personne ne réclamait et qui tombait pratiquement dans le domaine de la Confédération. Or, c'était là une grosse erreur, que l'éloignement de cette région absolument déserte avait facilement accréditée.

Un comité spécial, nommé par le parlement provincial pour étudier cette question, fit, le 14 juin 1886, un rapport concluant à l'établissement des frontières Ouest, Nord et Est, de la province, indiquant le lac Témiscamingue à l'ouest, comme la limite commune des deux provinces d'Ontario et de Québec; puis la baie de James, au nord, jusqu'à l'embouchure de la rivière East Main, et de là, en suivant la rive droite

de cette rivière, depuis son embouchure jusqu'à sa source, puis, de ce dernier point jusqu'aux eaux les plus septentrionales du grand fleuve des Esquimaux, Ashuanipi ou Hamilton, et, enfin, le long de la rive gauche de ce fleuve jusqu'à son entrée dans la baie du Rigolet, sur la côte du Labrador, comme étant la frontière septentrionale. Les conclusions de ce rapport du comité spécial de la Chambre fédérale faisaient droit aux réclamations de la province de Québec, qui obtenait de ce fait une étendue de territoire équivalent à 105,500 milles carrés, et qui complétait ainsi vers le nord son domaine porté jusqu'au 53e degré de latitude.

* * *

A la suite du rapport présenté par le comité de la Chambre provinciale, la question de la frontière septentrionale de la province de Québec sembla tomber dans une sorte d'oubli et subit un long temps d'arrêt, jusqu'au jour où le gouvernement fédéral, par un arrêté en conseil du 8 juillet 1896, adopta les conclusions du rapport et fixa la ligne qu'il considérait comme devant être la frontière septentrionale de la province. Le 11 novembre suivant, le gouvernement de la province de Québec faisait connaître à celui d'Ottawa son acceptation de cette décision, qui équivalait à une reconnaissance complète de ses réclamations.

* * *

Cette vaste accession de territoire a été divisée depuis en trois régions distinctes, sous les noms respectifs d'Ashuanipi, d'Abbittibi et de Mistassini.

La baie du Rigolet (Hamilton Inlet) où aboutit la frontière nord de la province de Québec, est une profonde échancrure de la côte du Labrador, dans laquelle vient se jeter le grand fleuve des Esquimaux, par 54 de latitude. De là la frontière nord-est suit le bord intérieur du Labrador terre-neuvien, jusqu'à l'anse au Blanc-Sablon, à l'entrée du détroit de Belle-Isle, par 51° 30' de latitude nord et 57 de longitude ouest.

III

Sur les 222,000,000 d'acres qui composent la superficie de la province de Québec, environ 10,680,000 acres ont été concédés sous l'ancienne tenure seigneuriale qui a subsisté jusqu'en 1854, et 12,185,000 l'ont été en vertu de lettres-patentes ou de billets de location issus depuis 1860, ce qui laisse en chiffres ronds près de 200 millions d'acres formant encore partie du domaine public.

Cette étendue, c'est le désert, mais c'est aussi la richesse du pays; c'est la réserve de l'avenir. Cette immense forêt, qui semble reculer à mesure qu'on l'entame, c'est le domaine ouvert à l'esprit d'entreprise des Canadiens. C'est là que vont pénétrer le bûcheron et le colon pour transformer le sol inculte en moissons et, plus tard peut-être, en cités toutes remplies du bruit de l'activité humaine. Telle est la marche du progrès, la gradation du travail aux prises avec la nature primitive.

* * *

Le rapport présenté, à la clôture de l'année financière 1897-98, par l'honorable Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, indique que les transactions qui en font l'objet ont été particulièrement heureuses; elles apparaissent comme les plus fructueuses et les plus importantes de toutes celles qui ont été faites durant la période de trente années écoulées depuis l'inauguration de la Confédération Canadienne. Un rapide regard jeté en arrière de nous fera saisir promptement l'importance des résultats obtenus et des progrès accomplis, en même temps qu'il fera entrevoir quelles espérances nous offre l'immense tâche qui reste à accomplir.

IV

Lors de la création des gouvernements provinciaux, en 1867, comme nous venons de le voir dans les lignes qui précèdent, les frontières assignées vers le nord à la province de Québec ne dépassaient pas les limites extrêmes du bassin du Saint-Laurent. Aujourd'hui, après une lutte persévérante, engagée dès l'origine du pacte fédéral, la province a vu ses réclamations reconnues et ses frontières nord, nord-ouest et nord-est reculées jusqu'aux rives de la baie de James, d'un côté, et de l'autre, jusqu'à l'Atlantique, par la voie du grand fleuve des Esquimaux.

Les droits de pêche acquis en 1883, mais restreints à cette époque aux seules rivières et lacs de l'intérieur, sont maintenant conférés à la province sur toutes les eaux fluviales et maritimes, ce qui la met en possession d'innombrables pouvoirs hydrauliques d'une puissance collective presque illimitée. Ces pouvoirs hydrauliques sont créés par les rapides et les cascades qui brisent le cours des grandes et moyennes rivières qui sillonnent le pays en tous sens.

Après une période de temps suffisamment longue pour permettre d'apprécier les résultats des grands avantages qui ont été conférés à la province, l'honorable commissaire peut à bon droit se réjouir d'être le premier à les constater et, en même temps, d'avoir l'occasion d'exposer aux regards du public les développements futurs que le nouvel état de choses amènera nécessairement, et qui feront passer le pays par une série de métamorphoses et d'évolutions toutes plus brillantes les unes que les autres.

V

Au 30 juin 1868, tous les terrains vendus, octroyés, ou possédés en vertu de lettres-patentes ou de billets de location, émis depuis la cession du pays, sous le régime anglais, durant l'espace de cent ans, comprenaient une superficie de 8,950,000 acres. Les ventes et les octrois de même nature, effectués depuis cette date, couvrent une superficie de 4,567,753 acres, c'est-à-dire qu'ils accusent, pour une période de trente ans, des transactions aussi considérables que celles des cinquante années précédentes.

Le nombre d'acres octroyés par lettres-patentes, pour la période de 1762 à 1868, était de 5,407,823 acres; et du 30 juin 1868 au 30 juin 1898, de 2,270,012.

La superficie totale des terres publiques vendues en 1868 était de 138,972 acres, au prix de \$69,954; (1) en 1898 elle était de 188,661 acres, cédés au prix de \$83,508.

Le département des Mines et de la Colonisation ayant fait arpenter et diviser en lots de ferme une superficie de 104,413 acres, l'étendue des terrains subdivisés et disponibles était, au 30 juin 1898, de 6,850,965 acres.

Dans le cours des vingt-huit dernières années, 1,393,200 acres de terre sont redevenus la propriété de l'Etat, par suite des annulations de vente qui ont eu lieu, pendant cet intervalle, pour défaut d'accomplissement des conditions d'acquisition.

Pendant le dernier exercice, le revenu proprement dit de la vente des terres a doublé; il s'est élevé à la somme de \$134,852, soit 675,000 francs.

* * *

Au 30 juin 1868, l'étendue de forêts concédée pour la coupe du bois ne dépassait pas 18,000 milles en superficie; elle était, au 30 juin 1898, de près de 47,000 milles. Aussi, les droits de coupe, qui ne rappor-

(1) Le signe \$, qui précède les chiffres, est le signe représentatif du dollar américain ou canadien, lequel vaut généralement cinq francs, 12 à 15 centimes.

taient en 1868 que 65,382 dollars, en rapportaient-ils 713,435 en 1898.

Les rentes foncières produisaient \$22,400 en 1868; elles donnaient \$149,000 en 1898.

Le total des perceptions de ce chef, en 1868, était de \$195,115, et, en 1898, il s'élevait à 911,090 dollars.

Enfin, le revenu total du département, qui n'était que de \$378,000 en 1868, atteignait en 1898 le chiffre de 1,087,043 dollars.

* * *

Dernier rapprochement. Une opération financière célèbre, faite aux enchères de 1868, comprenant la vente de 5664 milles carrés des terrains les plus richement boisés de l'Outaouais et du Saint-Maurice, s'élevait à la somme de \$72,685, soit une moyenne de \$12,84 par mille. En mars 1898, à une vente présidée par le commissaire actuel, une concession de terrains, la plupart très éloignés et ne renfermant qu'une étendue de 216 milles, était faite moyennant la somme de \$30,110, soit une moyenne de \$140 par mille.

Les sommes reçues directement et provenant de ce service forment un total de \$35,152.90, à diviser, comme suit: \$30,516.03 pour locations de privilèges de pêche sur lacs et rivières, \$4024.50 comme permis de chasse et pour loyer de territoires de chasse, et \$612.37 pour honoraires d'incorporations et autres.

De pareils chiffres sont concluants. Ils font voir la plus-value qu'acquiert la propriété publique confiée à des mains habiles, et, en second lieu, la richesse

que renferment nos forêts, quand les gouvernements savent les exploiter.

VI

Au mois de janvier 1899, le gouvernement fédéral a abandonné aux gouvernements provinciaux le soin d'émettre des permis de pêche dans les eaux fluviales et maritimes. Un projet de loi devra être soumis à la prochaine législature, pourvoyant à l'administration de ce service ainsi augmenté, et qui devient, par ce fait, d'une importance majeure.

A part l'application directe de la force hydraulique comme principe moteur des diverses pièces de mécanisme employées dans toutes les industries, il ne faut pas oublier que la transmission de l'énergie électrique à de longues distances rend les pouvoirs d'eau de plus en plus recherchés pour la production de cette puissance destinée à changer l'aspect du globe. Et, sur ce point, quel est le pays au monde qui puisse rivaliser avec la province de Québec? C'est encore là un prodigieux élément de richesse que l'avenir tient à notre disposition et dont nul, aujourd'hui, ne saurait encore calculer la portée.

Lacs et cours d'eau

I

Celui qui jette un regard attentif sur la carte de la province de Québec est étonné du nombre extraordinaire de lacs de toute dimension qu'elle renferme. Sans doute pour égayer la grande et sauvage monotonie de la nature canadienne, une main divine a creusé le lit de larges rivières et d'innombrables cours d'eau, leurs affluents, a mêlé leurs reflets brillants à la sombre chevelure des forêts, et assuré dans les gorges des montagnes, dans toutes les anfractuosités, dans toutes les dépressions de terrain, de gigantesques et profondes coupes, éternels réservoirs de fraîcheur, de reproduction et de vie pour de multiples variétés de poissons, en même temps que pour l'agrément et l'utilité de l'homme.

* * *

Ces lacs sont une source incalculable de richesse, tout autant, proportions gardées, que le sont le golfe et le fleuve Saint-Laurent, avec leurs prolifiques tribus de poissons qui pourraient peupler tous les océans du globe, si rien n'entravait leur reproduction presque illimitée. Mais dans un pays jeune et inexpérimenté comme le nôtre, il en est de cette richesse comme de toutes les autres richesses naturelles; nous l'avons gaspillée sans souci, sans appréhension du lendemain, assurés que nous étions, comme on le dit

dans toutes les phrases stéréotypées, que cette richesse est inépuisable. Le mot "inépuisable" répond à tout. Nous sommes entourés ici de choses inépuisables; nous nageons dans l'inépuisable. Nos forêts aussi étaient inépuisables, il n'y a pas longtemps, et, cependant, c'est à qui aujourd'hui jettera le cri d'alarme en présence des vides effrayants qui se font dans leurs "épais ombrages", en présence de la disparition presque complète de ces beaux bois de construction et de mâture qui, eux aussi, étaient inépuisables avant d'être épuisés.

* * *

Heureusement que nous n'en sommes pas encore, à propos de nos lacs, rendus à la période de l'alarme. Il y en a tant, tant surtout dans des régions encore à peu près inconnues, presque aussi vierges que l'étaient bon nombre de nos forêts, il y a moins d'un demi-siècle ! Naguère, une région inhabitée d'un pays aussi peu connu que l'était la province de Québec, pouvait rester longtemps lettre close à tout autre qu'au chasseur ou au pêcheur s'aventurant jusqu'aux plus lointaines solitudes; mais aujourd'hui, il n'y a plus de région, quelque inaccessible qu'elle ait paru, qui ne s'entrouvre rapidement sous le passage des locomotives précédant parfois même les défricheurs, et faisant entendre leurs mugissements là où il n'y a encore aucune habitation humaine, aucun chemin, aucun indice ni aucune trace du passage de l'homme.

Avant les colons et les pionniers arrivent aujourd'hui les touristes, les excursionnistes, les pêcheurs pour l'art ou pour l'agrément, ceux qui font de la pêche un divertissement d'après des règles et des lois, mais pour qui les simples plaisirs du "sport" sont bien inférieurs à l'art de conserver et de multiplier les espèces. En maint endroit, des sociétés se sont formées, sous le nom de clubs, qui ont obtenu du gouvernement, pour un prix modique, le droit exclusif de prendre du poisson dans certains de nos lacs. Quelques-unes de ces sociétés, composées en général de gens éclairés, qui veulent conserver au lieu de détruire, ont fait des dépenses d'installation considérables; elles ont ouvert des chemins, donné de l'emploi à bon nombre de colons dans leur voisinage, opéré des défrichements, fait de la culture sérieuse, et ont accompli, par nécessité de position autant que par plaisir, une foule de travaux dont profite toute la région environnante.

II

Dans un pays aussi étendu que le nôtre, encore si peu peuplé, comprenant encore de si vastes espaces déserts, on conçoit que le gouvernement ne peut exercer une surveillance étroite sur son immense domaine; on reconnaît qu'il est nécessaire d'intéresser au maintien et au bon ordre de la propriété publique des associations spéciales ou des individus qui s'en donnent la tâche, et que, par conséquent, le privilège accordé contre monnaie à ces associations ou à ces

individus n'est, à vrai dire, qu'une délégation partielle et temporaire d'une souveraineté publique impossible à exercer efficacement. Du reste, ce privilège, accordé à nouveau tous les ans, est révocable tous les ans, s'il donne lieu à des abus ou si les conditions de son octroi ne sont pas remplies. Et comme le gouvernement ne l'accorde que pour se décharger sur certaines personnes d'un soin trop difficile pour lui, il n'y a lieu que de s'en féliciter pour le bien général.

III

On ne saurait s'imaginer tout ce que peuvent donner nos rivières et nos lacs, à la condition d'être exploités convenablement. Nous ne faisons que commencer à nous rendre compte des bénéfices de cette exploitation, alors que nos gouvernements pourraient en retirer assez de revenus pour faire face à bien des charges, à bien des surcroîts de dépenses occasionnés par le développement du pays. Le seul moyen pour eux d'y parvenir à l'heure actuelle est de louer ces lacs et ces rivières à des prix qui n'en éloignent pas les associations de pêche, et, en même temps, à des conditions telles que le privilège n'équivaille pas virtuellement à l'exclusion du colon, qui ne fait pas de la pêche une occupation ou une exploitation, mais n'y cherche qu'un moyen occasionnel de sustenter sa famille.

L'argent dépensé par les seuls voyageurs américains sur nos chemins de fer et dans les endroits de

pêche pourra se chiffrer à l'avenir par des centaines de milliers de dollars, grâce au développement de nos voies ferrées qui va permettre de pénétrer, dans toutes les directions, jusqu'aux parties les plus reculées du pays. En présence de cet avenir qui doit nous apporter une source de revenus considérable, le gouvernement n'a pas tardé à prendre des mesures bien définies et bien précises pour régler l'exploitation piscicole, pour empêcher tous les abus d'où qu'ils naissent, pour combattre la déprédation, pour garantir le colon contre sa propre ignorance qui lui fait à lui-même un tort inutile.

* * *

On peut dire que tous les lacs de la province, à très peu d'exceptions près, sont extrêmement poissonneux. Pour ne parler que de la truite, par exemple, sait-on que ce favori des gourmets, qui pullule, c'est le mot, dans la plupart des lacs et des rivières de la province, est doué d'une fécondité égale à celle des meilleures espèces de poissons de mer, au nombre desquelles sont la morue, le hareng, ou le maquereau. La truite pond ses œufs par millions. Elle les dépose sur les fonds de sable ou de gravois où l'eau est peu profonde. Si l'on fait la pêche à la seine dans ces endroits invitants, il est clair que l'on détruit non seulement la truite elle-même, mais encore les millions d'œufs qu'elle a déposés, et qu'il n'est pas nécessaire de répéter souvent cette opération pour dépeupler le lac

le mieux rempli. Aussi les lois sont-elles très sévères contre le lucre coupable et contre la dévastation, mais en même temps elles s'adoucissent en faveur du colon qui ne pêche que par besoin, seulement à la ligne, dans le voisinage de son défrichement, et l'on ne peut exciper contre lui d'aucun privilège ni d'aucun droit exclusif absolu.

Du reste, le gouvernement, qui protège avec un soin jaloux la colonisation, refuse de louer les lacs qui se trouvent trop près des établissements, et il en réserve un pour les colons dans chaque canton expressément, en sorte qu'il est impossible de ne pas voir là une sollicitude réelle, sérieuse, efficace pour le colon, en même temps que le respect des droits des associations de pêche ou des concessionnaires des lacs, quels qu'ils soient.

IV

Dans l'intervalle des quatorze années écoulées, de 1885 à 1898 inclusivement, on a compté 72 clubs de chasse et de pêche qui se sont constitués en vertu d'un acte d'incorporation accordé par le gouvernement provincial.

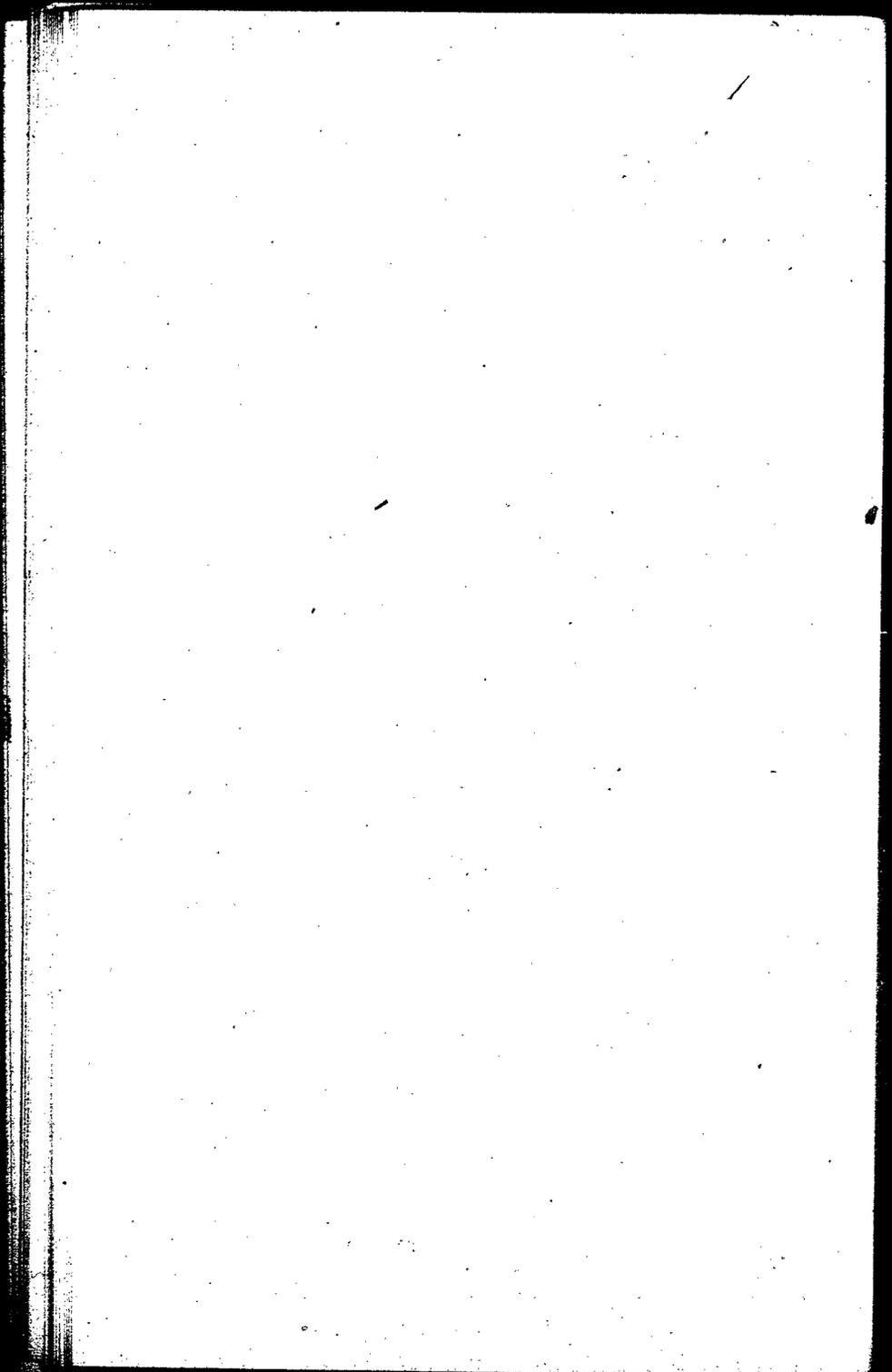
Ces clubs paient une redevance annuelle et sont tenus à exercer une surveillance attentive sur leurs territoires respectifs, pour empêcher qu'aucune infraction aux lois de chasse et de pêche y soit commise.

Dans le même espace de temps, l'administration provinciale avait concédé à bail trente-huit territoires

de chasse et vendu des permis, opérations qui donnaient une somme totalisée de \$4025 ou plus de vingt mille francs.

A la fin de l'année 1898 on comptait dans la province 230 rivières ou lacs qui avaient été loués à des clubs ou à des particuliers, et dont la location avait rapporté au gouvernement près de 30,516 dollars pour l'année, soit 53,000 francs.







CHAPITRE III

EXPLOITATION FORESTIERE

I



U commencement de ce siècle, le commerce du bois qui servait à la construction et à l'alimentation de la marine marchande britannique étant devenu très difficile, par suite du blocus continental imposé par Napoléon dans tous les ports du nord de l'Europe, les Anglais durent chercher ailleurs de nouvelles sources d'approvisionnement et tournèrent les yeux vers leurs colonies d'Amérique que la France leur avait cédées en 1763. et qui comprenaient une immense étendue toute ombragée de forêts épaisses, où nul bûcheron n'avait encore porté la main.

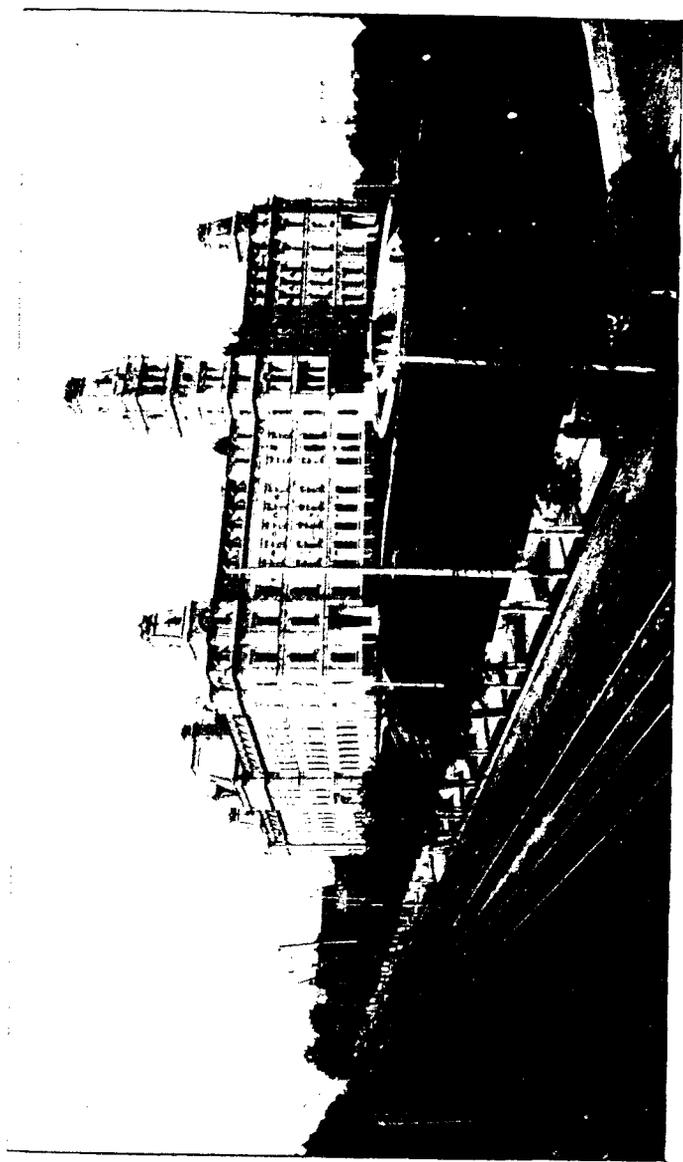
La nouvelle industrie qui allait s'ouvrir, grâce à la nécessité où se trouvait l'Angleterre, ne fut d'abord, comme toutes les industries naissantes, que

d'une importance peu appréciable. En effet, l'Angleterre ne retirait encore, en 1800, que 26,000 tonnes de bois des forêts d'Amérique; mais en 1810, cette quantité était portée à 125,300 tonnes, et en 1820, à plus de 300,000 tonnes. Dès lors, cette industrie continua de suivre une progression croissante. Elle donnait à l'exportation, en 1850, 1,052,817 tonnes et, en 1881, 1,301,301 tonnes.

En présence de ces résultats magnifiques, l'homme fit aux arbres une guerre acharnée. Les troncs aux dimensions marchandes ne tardèrent pas à disparaître du cours inférieur des rivières navigables ou flottables, que l'exploitant remonta jusque vers la source des cours d'eau qui avaient été les premières voies de transport. C'est ainsi que le pin blanc ou jaune, le meilleur bois de construction du pays, a été presque entièrement rasé sur d'immenses surfaces et que l'épinette blanche, et surtout l'épinette rouge ont pris sa place et constituent aujourd'hui la principale ressource des forêts canadiennes. Mais ces forêts sont restées si vastes et si touffues, malgré les ravages des feux et ceux qu'a perpétrés la main de l'homme, qu'on ne voit pas encore le jour où elles cesseront d'offrir à l'industrie, sous une foule de formes, soit anciennes, comme celle de la construction, soit nouvelles, comme celle de la pulpe qui en dérive, des ressources à vrai dire illimitées.

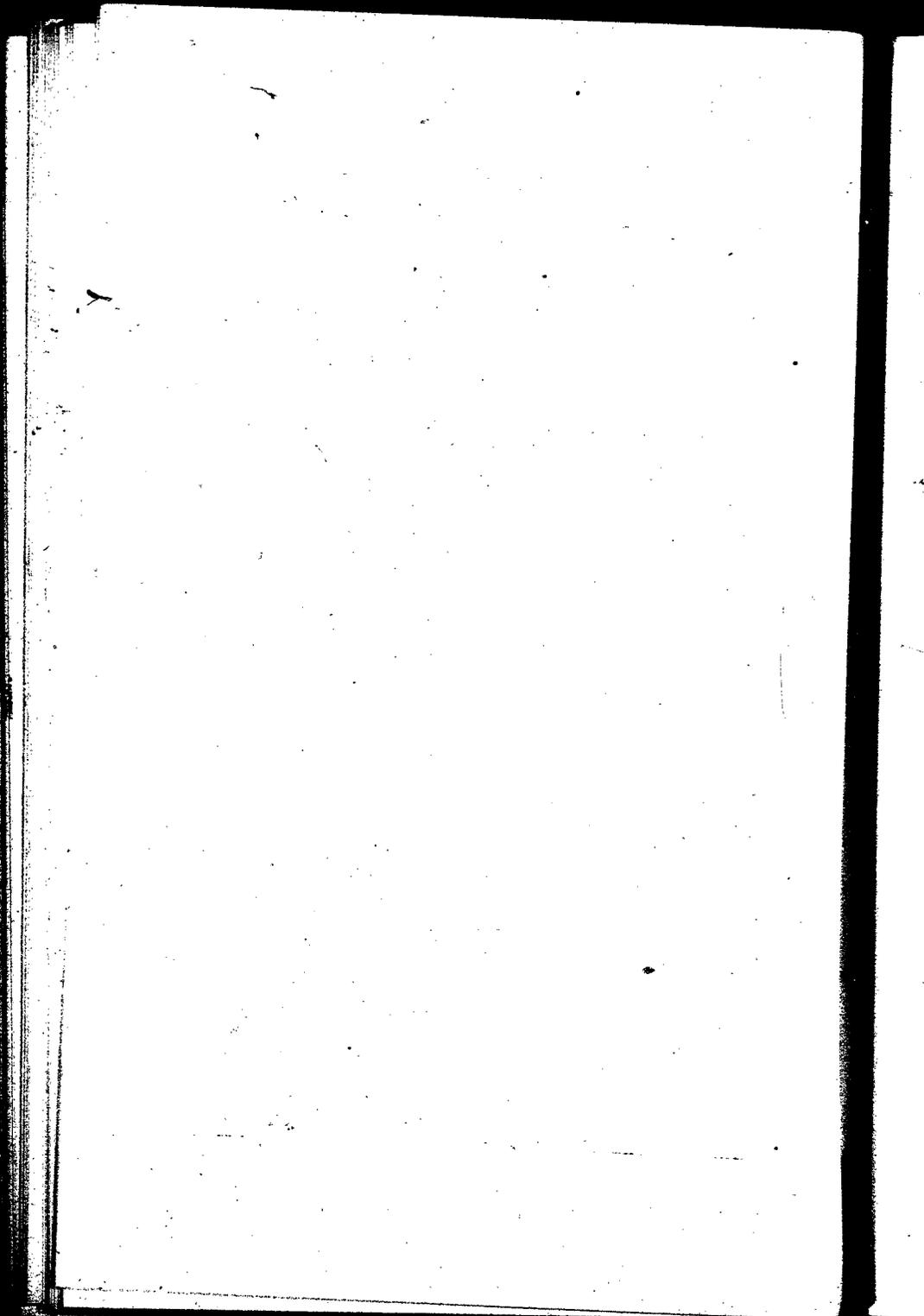
II

La valeur des produits des forêts canadiennes, calculée d'après le recensement de 1891, était de 80,000,000 de dollars, soit 400,000,000 de francs.



PARLEMENT DE QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHUBERT



Les quatre provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, seules, contribuaient à cette production pour une valeur de \$67,265,000, ou près de 340,000,000 de francs.

* * *

Il est absolument impossible d'établir exactement la superficie des terres forestières ou boisées du Canada ; on a pu, il est vrai, déterminer dernièrement l'étendue exacte de la province de Québec, après des calculs antérieurs dont l'inexactitude a été finalement démontrée. Ainsi on ne lui donnait généralement, dans les livres officiels et ceux qui s'en inspiraient, qu'une superficie d'environ 227,000 milles carrés, tandis qu'elle en comprenait réellement 241,460.

Ajoutons à ce chiffre 105,468 milles, qui représentent l'étendue de la nouvelle accession de territoire apportée au nord de la province par un décret du parlement fédéral, en date du 8 juillet 1896, et nous aurons le grand total de 346,928 milles carrés, à peu près autant que la superficie entière de la France et de la Prusse réunies. Portons approximativement, et en chiffres ronds, à 225,000 milles carrés l'étendue des terrains boisés, et nous verrons sur quel champ pour ainsi dire infini pourra encore s'exercer l'industrie forestière, durant une longue suite d'années.

* * *

On a calculé que, jusqu'à présent, environ trente-cinq genres d'industries ou de métiers tiraient des

forêts leur matière première. A l'époque du dernier recensement, c'est-à-dire en 1891, la valeur de ces produits réunis atteignait, pour tout le Canada, près de six cents millions de francs. La province de Québec, seule, fournissait à l'exportation plus des deux-cinquièmes des produits dont ce chiffre représentait la valeur.

Presque toute la production qui, chaque année, est offerte sur les marchés, provient des terres de la Couronne, dont les forêts subdivisées par lots dits "limites" sont affermées au plus haut enchérisseur. Outre le prix d'adjudication, celui-ci doit payer un loyer minime par unité de surface, plus une taxe, variable suivant l'essence de l'arbre abattu, et que l'on appelle "droit de coupe".

III

L'aire des forêts concédées pour la coupe, en 1898, comprenait 46,864 milles carrés environ. En l'année 1868, trente ans auparavant, on ne comptait que 17997 milles carrés livrés à l'exploitation des marchands de bois; d'où l'on peut voir que cette exploitation est devenue, en trente années, deux fois et demie plus considérable.

A la vente des "limites" dans la province de Québec, en 1898, le montant total des adjudications s'élevait à \$911,090, soit 4,560,000 francs environ. De ce chef seul la province de Québec retire le plus clair et le plus gros de ses revenus.

Dans les districts desservis par un chemin de fer s'établissent souvent des scieries à vapeur, d'où les bois faits aux alentours sont expédiés sous forme de

madiers, de planches et de produits secondaires. C'est là un genre relativement moderne d'exploitation qui permet de tirer économiquement parti des "limites" éloignées des cours d'eau. Les demandes progressives de bois manufacturé ont donné aux "limites" une énorme valeur, partout où le transport du bois est aisé.

Le bail de ces limites est adjugé par encan, à raison d'une somme déterminée pour un mille carré. Les licences doivent être renouvelées chaque année et, outre le loyer, on paye annuellement une rente foncière fixée à deux dollars, (environ 10 francs) par mille. De plus, toute espèce de bois coupé est sujette au paiement de droits qui varient avec les provinces.

IV

Chaque hiver, trente à trente-cinq mille bûcherons se répandent dans la forêt pour le compte des grands commerçants de bois. Ceux-ci exploitent, presque sans conditions d'aménagement et de repeuplement, les sections de forêt mises aux enchères par le gouvernement provincial.

Grâce à la facilité de transport qu'offre la neige durcie sur le sol et les rivières gelées, les bois équarris sont réunis sur différents points pour former au printemps, lors de la débâcle, des radeaux de bois flottés qui descendent les nombreux affluents des grandes rivières pour gagner les immenses chantiers de Québec, d'où a lieu l'exportation en Europe. Plusieurs centaines de navires, montés par quinze à

vingt mille matelots, sont employés régulièrement chaque année au transport des bois du Canada de l'autre côté de l'Atlantique.

Des précautions sévères ont été prises par le gouvernement de la province de Québec pour prévenir le gaspillage de la coupe, et les dimensions au-dessous desquelles on ne peut pas couper les arbres sont fixées par des règlements.

. * * *

Malheureusement, la science forestière faisait jadis défaut, dans la plupart des cas, à ceux qui se livraient à l'exploitation des forêts. Pendant bon nombre d'années, il y a eu un gaspillage irréfléchi. L'ignorance de la plupart des colons en matière d'économie forestière, l'incompétence de ceux qui les dirigeaient ont laissé commettre bien des fautes, et, enfin, les ravages des incendies qui se portent sur d'immenses étendues à la fois, auraient pu entraîner des désastres irréparables; mais il n'en a rien été et la prodigalité de la nature a été victorieuse de toutes les causes apparentes de destruction. Sur des étendues comme celle que renferme la province de Québec en terrains boisés, l'homme ne peut détruire aussi rapidement que la nature crée. Il est certain que la limite des bois exploitables recule peu à peu vers le nord, mais ce mouvement est d'une lenteur qui ne cause pas encore d'alarmes sérieuses. Suivant un rapport officiel de 1856, la seule vallée de l'Outaouais contenait alors une réserve suffisante pour alimenter, pendant un siècle, une exportation de cinquante mil-

lions de francs par année, et cela sans tenir compte du bois qui pourrait repousser dans l'intervalle.

* * *

Quoique le marchand de bois s'avance de plus en plus, d'année en année, dans les forêts, il n'a pas encore atteint cependant la source des rivières Saint-Maurice, Saguenay et de leurs tributaires, ni celles des rivières de la vaste péninsule gaspésienne.

Au reste, si l'exploitation change la valeur de la forêt, elle n'en modifie guère l'aspect. Les spéculateurs ne la saccagent pas autant qu'on serait porté à le croire; les frais de transport étant énormes, ils n'abatent que des arbres choisis sur de grands espaces; tout le reste demeure intact, et l'œil n'aperçoit d'abord aucune différence entre les portions exploitées et celles où le bûcheron n'a pas encore promené sa hache.

V

La vallée de l'Outaouais, dans son cours supérieur, est la plus riche de toutes les régions forestières canadiennes. A elle seule, elle fournit les trois cinquièmes des bois de toute la province; tous les ans elle occupe près de dix mille ouvriers forestiers, sur une armée d'environ trente-cinq mille bûcherons répandus dans les chantiers.

“ Le spectacle de la ville basse d'Ottawa et de la ville de Hull, qui lui fait face, de l'autre côté de la rivière, est édifiant à cet égard. Ce ne sont, sur les rives, que chantiers immenses de bois façonné; dans

l'eau, que troncs d'arbres attendant leur tour de passer à la scierie. Ces scieries, appelées dans le pays "moulins à bois", fonctionnent jour et nuit, splendidement éclairées pendant la nuit par la lumière électrique. Les troncs d'arbres, flottés jusqu'à l'usine, sont agrippés par des crochets en fer qui les introduisent dans un engrenage dont ils ne sortent que complètement débités". (GEORGE KAISER)

VI

Malgré l'immensité du domaine forestier de la province de Québec, on conçoit néanmoins qu'après un régime d'exploitation sans méthode et sans règle, qui dure depuis près d'un siècle, certaines essences de bois ont dû considérablement diminuer. Il en est ainsi pour le pin, qui n'a échappé à une destruction complète que grâce à sa prodigieuse abondance et à l'impossibilité, jusqu'aujourd'hui, de l'attaquer dans ses dernières retraites. On estime à 50,000 kilomètres carrés l'aire actuelle du pin dans la province de Québec.

Quelques années à peine se sont écoulées depuis l'époque où le pin blanc ou jaune, le meilleur bois de construction du pays, se trouvait abondamment dans les districts relativement rapprochés des eaux navigables. Les exploitants en ces localités dédaignaient alors l'épinette blanche qui constitue maintenant leur principale ressource. Mais de même que la nature ne se lasse pas de produire, l'industrie humaine, pour ainsi dire mise en demeure de trouver de nouvelles ressources ou de périr, découvre précisément des éléments nouveaux d'exploitation et de

richesse qu'elle avait dédaignéés jusque-là, jusque dans un sol en apparence appauvri et stérilisé. Ainsi apparaît aujourd'hui l'industrie de la pulpe, qui se nourrit principalement des rebuts même des forêts et qui trouve à glaner prodigieusement sur un sol dépouillé des plus belles essences forestières. L'industrie de la pulpe de bois est appelée à des développements prodigieux, grâce à la matière première qui est en quelque sorte inépuisable. Nos vastes forêts d'arbres conifères sont d'une qualité supérieure et très recherchée sur les marchés anglais et américains. En effet, dès 1893, la pulpe canadienne se vendait en Angleterre au prix moyen de \$24.80 la tonne, contre \$20.77 pour les produits scandinaves.

VII

Avant que nous puissions entrer dans les développements que suggère l'apparition de cette industrie devenue déjà d'une importance capitale en quelques années seulement, disons dès maintenant, pour l'éducation du lecteur, qu'une seule région de la province de Québec peut fournir au delà de 500,000 tonnes de papier par année, et cela pendant un temps indéfini.

* * *

Jusqu'en 1893, le gouvernement provincial n'avait pris aucune mesure pour protéger les forêts contre une exploitation désordonnée ou contre les dilapidations de toute nature auxquelles elles étaient journellement en butte.

Pour les statistiques mêmes de l'industrie forestière, le gouvernement devait s'en rapporter uniquement à la bonne foi de l'exploitant et au contrôle indirect qu'offrait le comptage des billots, opéré lors du passage de ces derniers dans les glissoires, estacades et autres travaux de flottage, construits par le gouvernement fédéral sur la plupart des grandes rivières. Mais, depuis 1893, il existe une organisation de gardes-forestiers au service de l'administration publique. Cette institution n'a pas donné d'abord des résultats bien satisfaisants, à cause des nombreuses imperfections dont elle était entachée ; mais le commissaire actuel des Terres, Forêts et Pêcheries, l'honorable M. Parent a apporté de sérieuses modifications à ce système, et l'a, en quelque sorte, entièrement remodelé. Il en est résulté qu'il est devenu possible aujourd'hui de faire entrer au trésor public des sommes considérables qui, autrement, eussent été infailliblement perdues.

De même, par une loi de la législature provinciale, sanctionnée en 1883, il a été pourvu à un système de protection devant sauvegarder notre domaine forestier des ravages des incendies. Jusque-là rien n'avait été fait dans ce sens, malgré les pertes énormes que le pays subissait par suite de ces conflagrations qui prenaient parfois les proportions de véritables calamités. Allumé par l'imprévoyance du passant, l'étincelle de la locomotive, l'imprudence ou l'impatience de quelque bûcheron, l'incendie se propageait sans obstacle sur des centaines de lieues. Toute la région du Saguenay, qui renferme près de 20,000,000 d'acres en superficie, a été ainsi dévastée, il y a près

d'un quart de siècle. Ce fléau, néanmoins, est impuissant lui-même à diminuer, d'une façon sensible, l'immense domaine forestier de la province : dans les *brûlés*, tel est le nom donné par les Canadiens aux espaces dévorés par le feu, le bois reprend peu à peu le dessus, et, en moins d'une vingtaine d'années, une nouvelle pousse verdoyante et abondante recouvre le sinistre cimetière où, quelques années auparavant, se dressaient les noirs squelettes des arbres calcinés.

VIII

La province de Québec est à vrai dire la patrie du sapin et de l'épinette grise, rouge ou noire, trois variétés également profitables à l'industrie moderne. L'épinette excède de beaucoup le pin, tant au point de vue de la quantité que des étendues qu'elle recouvre. En outre, les forêts de conifères ont sur la pinière l'immense avantage de repousser rapidement, après avoir été abattues. Vingt ans leur suffisent pour cela, tandis qu'une forêt de pins est définitivement sacrifiée, lorsqu'elle a passé sous la main du bûcheron.

La province de Québec ne possède pas seulement des forêts plus considérables que celles de tout autre pays au monde, la Russie comprise, comme on le verra plus loin par quelques comparaisons faites entre cette province et les pays les plus producteurs de bois de l'Europe ; mais ses forêts sont encore remarquables par la grande variété de leurs essences. D'après une liste préparée avec soin par le ministère de l'Agriculture on en compte plus d'une centaine

dans les différentes provinces du Dominion. Entre autres, pour sa valeur et son importance commerciale, citons le pin blanc, principal article sur le marché de bois dans Ontario et dans Québec, où il forme à lui seul des forêts entières, principalement dans la vallée de l'Outaouais. Après le pin, les différentes sortes d'épinettes, répandues à profusion sur toute la surface de la province de Québec, forment le principal article d'exportation forestière.

* * *

La superficie des forêts, dans la province de Québec, approximativement évaluée, comprend 150,000,000 d'acres. On se fera par la comparaison une idée exacte de ce que représente, en richesse pour un pays, une pareille étendue de bois propres au commerce et à l'industrie, sous des formes multiples. Aux Etats-Unis, quoique depuis nombre d'années l'attention publique soit dirigée vers la sylviculture, la superficie boisée est de moins de 500,000,000 d'acres. La Russie d'Europe en renferme également à peu près 500 millions, l'empire allemand 50,000,000, la Suède 45,000,000, l'Autriche 25,000,000, la Hongrie 19,000,000, la Norvège 20,000,000, la France 24,000,000. Tous ces pays réunis, qui sont les plus grands producteurs de bois de l'Europe, ne possèdent pas en forêts une moyenne de plus de 35% de leur étendue totale, tandis que les huit dixièmes peut-être de la province de Québec sont encore couverts de forêts épaisses, quoique moins pourvues des essences les plus recherchées qu'elles ne l'étaient au commencement de ce siècle.

IX

Dès les premiers temps de l'occupation française, au 17^e siècle, la richesse forestière des régions arrosées par le Saint-Laurent attirait l'attention du gouvernement de la France qui ne fut pas long à apprécier les avantages qu'il pourrait retirer de ces ressources considérables, pour ses chantiers de construction de navires. On fabriquait alors nombre d'espars et de mâts du bois de ces forêts, et le gouvernement avait mis en vigueur des règlements sévères pour la conservation des arbres, entre autres du chêne. Lorsque le Canada passa à la Grande-Bretagne, cette puissance prêta d'abord peu d'attention à l'approvisionnement considérable de bois qu'elle pourrait tirer des forêts canadiennes, parce que tout le commerce de la mer Baltique se faisait dans les eaux britanniques, et le bois du nord de l'Europe suffisait à la consommation de cette époque.

* * *

Sur un chiffre total de 156,000,000 de francs environ qu'a atteint l'exportation du bois pour tout le Dominion canadien, en 1897, l'Angleterre a pris les trois quarts, et le reste, à peu de chose près, est allé aux États-Unis. Ce que le Canada exporte surtout aux États-Unis, c'est le bois manufacturé, sous forme de madriers, de planches, de bardeaux, etc.

Un fait à noter est la diminution constante dans la quantité du bois équarri qui est exporté en Angleterre, et la quantité croissante du bois scié et manu-

facturé; les forêts y trouveront leur compte, car l'équarrissement sur place du bois abattu, laissant beaucoup de déchets, était une cause permanente de danger par l'incendie.

X

Le lecteur trouvera dans le tableau ci-dessous les principales essences de bois canadiennes, qui servent tant à l'exportation qu'à la consommation domestique.

Le "pin blanc" (Weymouth Pine, *Pinus strobus*) s'exporte à l'état de planches et madriers ou par troncs équarris. C'était autrefois le principal bois de commerce, mais il a beaucoup diminué, quoiqu'il soit encore très abondant vers le haut des cours d'eau. Le *Pin jaune*, que l'on confond souvent avec le pin blanc, est plus robuste que ce dernier.

Tous les pins, surtout le pin blanc, sont assez difficiles à traiter par les procédés chimiques, mais fournissent une pulpe dont la fibre est très fine et très forte. A raison de leur prix élevé, on n'emploie ces bois que pour la préparation des pâtes chimiques, qui se vendent bien plus cher que les pâtes mécaniques.

Le *Pin rouge*, *pinus resinosa*, est moins exploité que les précédents; il contient plus de résine et dure davantage.

L'*Épinette blanche*, *picea alba*, moins grande que le pin, n'en est pas moins un arbre de belle taille dont le bois s'exporte en madriers, voliges, lattes, chevrons, etc. C'est le meilleur de tous les bois et le plus re-

cherché pour faire de la pulpe. Il produit une fibre fine, forte, des plus faciles à blanchir, dans la fabrication par les procédés chimiques. Dans le procédé mécanique il se moule avec facilité et ne fait pas de grumeaux.

L'*Epinette noire* ou grise, *picea nigra*, se réduit facilement par le procédé au bisulfite en une pulpe forte, à longues fibres. Dans le procédé mécanique elle se travaille aussi facilement que l'épinette blanche et produit une fibre de qualité supérieure, surtout à raison de sa finesse.

L'*Epinette rouge* (tamarac), *larix americana*, est le mélèze d'Amérique; on l'utilise notamment pour la construction des navires. Elle est difficile à traiter par le procédé chimique ou mécanique; elle empâte les meules et donne une fibre gommeuse qu'il est presque impossible de blanchir.

La *Pruche*, *abies canadensis*, dont l'écorce pesante est riche en tanin; son bois a le mérite de se conserver longtemps sous terre ou immergé. Il fournit quantité de dormants de chemins de fer à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et donne une pulpe à peu près semblable à celle de l'épinette; mais il est plus difficile à traiter par les procédés chimiques, sans compter que la pâte fait des grumeaux, quand on la mêle avec de l'épinette.

Le *Sapin baumier*, *abies balsamea*, fournit une gomme bienfaisante en cas de blessure; le bois de ce sapin étant fort tendre ne convient pas pour la construction, mais la boissellerie en fait grand usage.

Le *Sapin rouge* ou sapin d'Amérique, *abies americana*, qui correspond à peu près à l'épinette de la

Scandinavie, ou abies putinata des Européens, et qui pousse dans les terrains siluriens de la partie sud-est de la province, est une essence de première qualité pour la fabrication de la pulpe. Ce bois a la même couleur que l'épinette blanche et n'est pas plus gommeux.

Le *Cèdre blanc*, *thuja occidentalis*, est un arbre très répandu et de belle grandeur; il est surtout merveilleusement durable. On l'emploie pour pilotis, pontons, clôtures, poteaux télégraphiques, embarcations légères, etc.

L'*Erable*, dont la feuille est l'emblème national du Canada, est le meilleur bois de chauffage qui existe.

La variété connue sous le nom d'érable à sucre, est très exploitée pour la production d'un sucre excellent, mais dont on n'a pas su tirer jusqu'à présent tout le parti qu'elle offre. Néanmoins, toute la production sucrière de la région canadienne, appelée La Beauce, a été vendue, l'année dernière, aux États-Unis.

Une autre variété au grain bouclé, est très recherchée par les ébénistes.

L'*Erable à Giguère*, "plane", est très en faveur pour ombrager les routes et les jardins.

Le *Chêne blanc*, et le *Chêne rouge*, *quercus alba*, *quercus rubra*, grands et robustes arbres.

Le *Frêne blanc* et le *Frêne noir* sont également de grands arbres atteignant jusqu'à quinze mètres de haut.

Aussi longtemps qu'il conserve un peu de sève, le frêne est le plus flexible des bois du pays; en séchant, il devient léger sans cesser d'être résistant. Le frêne

est particulièrement utile pour les ouvrages en bois courbé, meubles, pièces de charronnerie, cercles de tonneaux et de cuves, certains manches d'outils, etc. On en fait des avirons excellents, des instruments aratoires, des boiseries, etc.

Le *Noyer blanc*, dont le bois compact, tenace et flexible est surtout employé dans la carrosserie, la fabrication des manches d'outils, des instruments aratoires, etc.

Le *Noyer à noix douce* ressemble beaucoup au précédent.

Le *Noyer tendre* ou à *noix longue* donne un beau bois d'ébénisterie.

L'*Orme blanc*, *ulmus americana*, est un grand arbre dont les branches en se recourbant forment comme un gigantesque bouquet aux longues tiges flexibles. Son bois fait de bonnes charpentes, des moyeux, jantes de roues, carènes de navires et roues de moulins.

Le *Bouleau blanc*, dont le tronc blanc, lisse, élancé, atteint jusqu'à vingt pieds de hauteur ; l'écorce est composée d'enveloppes superposées, très minces, se déroulant comme le ferait du papier. On utilise son bois surtout pour fabriquer des fuseaux et des bobines pour les filatures. Avec l'écorce les Indiens font des canots, résistants et légers, propres aux transports sur des rivières au cours impétueux, où il serait presque impossible de faire manœuvrer d'autres embarcations.

Le bouleau blanc donne une pulpe aussi facile à blanchir que celle fournie par le peuplier. Dans le procédé mécanique c'est un bois trop dur à moudre pour être d'un emploi profitable.

Le "peuplier" est le bois le plus généralement employé dans les usines où l'on pratique le procédé à la soude. Ce bois se travaille admirablement par le procédé mécanique.

Tremble, Aspen, *Populus trimuloides*. Mêmes qualités que le peuplier, mais moins employé, à raison des veines et des nœuds noirs qu'il renferme souvent et qui entachent la couleur de la pâte, surtout dans le procédé mécanique. Ces inconvénients sont peu sentis quand on traite le tremble par le procédé à la soude, qui a pour effet de décomposer les matières colorantes.

Bois blanc (Bass wood, *Tilia americana*). Ce bois, devenu rare, se travaille facilement et rend une pulpe semblable à celle du peuplier.

Cyprès, (*Pinus banksiana*). Il est plus difficile à traiter que l'épinette par les procédés chimiques, mais il donne une fibre aussi longue. Dans le procédé mécanique, il équivaut au bon sapin.

Le "merisier blanc" se transforme assez facilement en une pâte qui ressemble beaucoup à celle du peuplier. Il est plus lourd que le bouleau et s'emploie dans la menuiserie et l'ébénisterie.

Le "merisier rouge" fait un excellent bois de chauffage. On l'emploie dans l'ébénisterie.

Hêtre (*birch*, *fagus ferrugina*). Dans les procédés chimiques, il est plus difficile à travailler que les autres bois, mais il donne une fibre courte, souple et facile à blanchir. A cause de sa dureté, il est impraticable dans le procédé mécanique.

Pratiquement parlant, il n'y a que l'épinette, le sapin, le peuplier et le tremble qui soient employés dans

l'industrie de la pulpe, et l'on peut dire que l'avenir de cette industrie appartient aux contrées où ces essences ligneuses se trouvent en abondance et de facile accès.

Mentionnons encore le *tilleul*, la *plaine onnée*, le *noyer noir piqué*, le *frêne moiré*, le *cèdre rouge*, et nous aurons donné une liste suffisamment complète des essences les plus connues et les plus utiles des forêts canadiennes.

* * *

En cette année, 1899, l'activité est extraordinaire dans les chantiers où l'on abat le bois et dans les scieries où on le débite. La main-d'œuvre est devenue difficile à recruter, quoique les prix offerts pour chaque homme soient de cent à cent cinquante francs par mois.

La saison prochaine promet d'être exceptionnellement productive.

Jusqu'à présent les propriétaires de "limites" n'ont guère exploité que le pin et l'épinette; mais, pendant l'hiver de 1899 à 1900, ils devront manufacturer plusieurs autres espèces, et notamment du bois franc, pour fournir aux besoins du marché anglais.

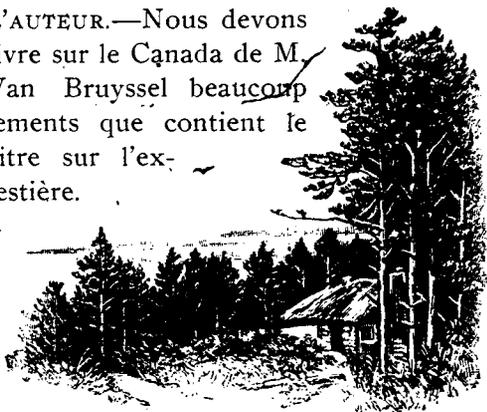
La pruche, qui était pour ainsi dire considérée comme bois de rebut jusqu'à ces dernières années, est maintenant en grande demande, surtout pour les grosses charpentes. Les travaux du havre de Montréal en absorbent des quantités considérables, et il y a un fort mouvement d'exportation aux États-Unis.

Quant au bois à pulpe, l'augmentation de la production est tout simplement immense. Dans l'Outa-

ouais inférieur, on compte sur une production, l'hiver prochain, de deux millions de billots d'épinette, c'est-à-dire deux fois plus que l'année précédente; la plus grande partie de cette épinette est destinée à la fabrication de la pulpe et du papier, au Canada et aux Etats-Unis.

Si nous réussissions à obtenir du gouvernement américain l'entrée en franchise de notre pulpe sur les marchés des Etats-Unis, avant deux ans des millions de dollars américains viendraient se placer dans l'exploitation de la pulpe et du papier canadiens. Les nombreux pouvoirs hydrauliques de la province seraient presque tous utilisés, et les forêts d'épinette donneraient des revenus qui étonneraient les plus voraces appétits. Le mouvement industriel et la richesse se répandraient jusque dans les endroits actuellement déserts; on verrait surgir en maint endroit des villages industriels, et la province de Québec occuperait en peu de temps le premier rang dans le monde pour la fabrication de la pulpe et du papier.

NOTE DE L'AUTEUR.—Nous devons à l'excellent livre sur le Canada de M. Ferdinand Van Bruyssel beaucoup des renseignements que contient le présent chapitre sur l'exploitation forestière.

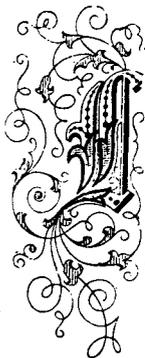




CHAPITRE IV

LA COLONISATION

I



La colonisation pratiquée comme nous l'entendons de nos jours, avec un objectif défini, des méthodes régulières et efficaces, et un ensemble de moyens reconnus comme étant les plus propres à conduire à la fin désirée, ne date guère que d'un quart de siècle. C'est le curé Labelle, l'apôtre du Nord, qui, par ses travaux herculéens et sa lutte homérique contre la nature, contre les préventions, contre les résistances politiques, contre la coalition des intérêts hostiles, a d'abord dégagé la colonisation des entraves les plus grossières, puis lui a imprimé son caractère véritable et l'a fait entrer dans la voie où elle s'avance aujourd'hui largement, en écartant de jour en jour les obstacles qui restent, et en faisant les conditions de la vie de plus en plus faciles, de plus en plus acceptables par le défricheur.

* * *

Le défrichement d'un lot dans la forêt était naguère une entreprise tellement pénible, entourée de tant de difficultés et accompagnée de tant de privations, que les fils des anciens habitants, jeunes gens robustes néanmoins et possédant une étonnante endurance, aimaient mieux aller s'enfourer dans les manufactures américaines, loin de leurs foyers, de leurs parents, de leurs amis, de tout ce qui leur tenait au cœur, que d'ouvrir des terres nouvelles, en acceptant comme conséquence tout ce que cette opération exigeait de sacrifices, et souvent de misère sans compensation, sans remède, et sans espoir.

Le pays manquait presque entièrement de communications et l'on n'avait pas les notions premières de ce qu'il faut faire pour aider la colonisation à ses débuts. On croyait avoir tout fait lorsque la Législature avait voté un subside insuffisant à rencontrer les dépenses même essentielles, un subside qui, dans bien des cas même, était détourné de son objet et allait grossir les magots que les candidats à la députation consacraient à "obliger" leurs électeurs. On croyait encore avoir fait beaucoup lorsqu'on avait pratiqué, à travers les rochers et les souches intormes laissées debout, de misérables sentiers faits de trous et de bosses, qui contribuaient davantage encore à rebuter le colon, à lui faire voir combien peu l'on s'occupait de son sort, et combien il était abandonné, avec ses seules forces, avec ses moyens précaires, souvent même son manque absolu de moyens, contre tant de souffrances réunies, contre les regrets qu'amenait

l'isolement, contre le découragement qu'amenait l'impuissance apparente de la résignation, de la lutte soutenue tous les jours, sans qu'il se montrât une lueur à l'horizon, une légère étincelle d'espoir en des temps meilleurs.

II

Cette œuvre semblait devoir être condamnée et mourir dans son embryon. A peine naissante, incapable de se soutenir, sans appui, sans protection et sans secours, non seulement elle manquait d'appui, de secours et de protection, mais tous se déclaraient contre elle, la nature qui ne donne rien sans qu'on lui fasse violence, les gouvernements qui avaient bien d'autres soucis et qui ne croyaient pas à la colonisation, les compagnies puissantes qui faisaient le commerce des fourrures, les exploiters des forêts qui voyaient dans les colons autant d'ennemis, tandis que ceux-ci étaient précisément leurs alliés les plus précieux, et enfin les députations, qui se faisaient les instruments dociles des marchands de bois, afin de s'assurer leurs bonnes grâces et leur appui dans les luttes électorales.

La colonisation semblait donc vouée à mort et aurait été en effet étouffée dès ses premiers vagissements, étouffée par ceux-là même qui devaient entourer son berceau de toutes les sollicitudes. A peine naissante, cette œuvre, qui est une condition indispensable de vie et de croissance pour le peuple canadien, allait périr misérablement. Le défricheur, le colon,

celui-là précisément qui agrandissait la patrie, qui créait des foyers nouveaux, qui se sacrifiait obscurément, sans connaître même la vertu de son sacrifice, à l'affermissement et à l'expansion de la nationalité canadienne, allait être forcé par ses compatriotes eux-mêmes à désertir cette œuvre généreuse et à prendre, aussi lui, le chemin de cet exil déguisé qui conduisait aux manufactures américaines, c'est-à-dire à l'effacement de la personne, à l'oubli de la famille, à l'abandon de toute idée de retour, effectuant ainsi et consommant une perte irréparable pour la province française de l'Amérique britannique, une diminution de force que rien n'aurait pu compenser.

Cependant, et malgré tout, la colonisation avançait. Péniblement, à pas comptés, elle remontait le cours des rivières, pénétrait dans les vallées et les gorges d'un accès relativement facile et d'une fertilité reconnue. A travers forêts et montagnes, la colonisation avançait, boiteuse et souffreteuse, mais elle avançait. Déjà l'on avait laissé loin derrière soi les campagnes riveraines du fleuve et les derniers rangs des paroisses les plus profondes; déjà l'on avait entamé le nord, le nord lointain, bien au delà des dernières concessions, et l'on avait escaladé les premiers contreforts des Laurentides, en semant au hasard, en maint endroit, le grain qui allait remplacer les bataillons touffus des merisiers, des bouleaux et des conifères. Déjà, en maint endroit, se dessinaient de larges éclaircies où, d'un sol formé et nourri de ses propres débris depuis l'origine des mondes, surgissaient et montaient de

plus en plus vers le ciel les graminées portant l'espoir et l'aliment du colon : déjà apparaissait, dans sa virginité farouche, le Nord, ce Nord immense et redoutable encore, que nulle frontière ne limite et qui n'est borné que par l'impossibilité d'habiter des régions où la terre se refuse à produire, et où le climat rend inutiles le travail et l'énergie de l'homme. Devant soi, à perte de vue, s'étendait donc maintenant ce Nord profond, regardé jusque-là comme impénétrable, ce Nord protecteur, redoutable désormais pour tout autre seulement que les Canadiens-Français, et qui allait devenir le boulevard inviolable et sûr de leur nationalité.

II

C'est qu'il faut que les destinées s'accomplissent, il faut que les évolutions aient leur cours et que les peuples entrent dans leur voie, indépendamment des actions humaines, indépendamment de leur concours, tout aussi bien que de leur négligence ou de leur hostilité.

La race canadienne-française est aujourd'hui maîtresse presque absolue du vaste versant septentrional du Saint-Laurent. Seule elle y a fondé des établissements durables, des colonies de plus en plus imposantes par le nombre, la vigueur et l'étendue. C'est sur ce versant que sont la plupart des grands fleuves; des grands pouvoirs hydrauliques. Le fleuve Saint-Laurent semble la barrière qui protège la nationalité franco-canadienne, lui assure un déploiement libre, la garantit contre l'invasion étrangère et lui donne la

cértitude de sa conservation, pourvu qu'elle sache comprendre et seconder les desseins providentie's.

* * *

Rien ne peut plus désormais arrêter l'expansion naturelle de cette race, appuyée sur la possession du sol, sur la force des traditions, l'empire des mœurs établies, celui des faits acquis et la conscience d'une mission à accomplir, plus ou moins bien entrevue, plus ou moins définie, mais qui n'abandonne jamais les Canadiens-Français et dont ils portent en eux comme une image qui guide et éclaire leur marche.

Or, la mission des Canadiens-Français est de cultiver la terre, de devenir les premiers agriculteurs du continent américain. Aussi, poussés par un instinct irrésistible, cherchent-ils à s'emparer du sol, surtout du sol de leur vaste province, dont eux seuls peuvent devenir les maîtres, car ils sont les seuls défricheurs du nouveau-monde. Ils ont l'espace devant eux, l'espace qui s'ouvre de tous les côtés à la fois. Il leur faudrait s'emparer, en dehors de leur province, des territoires où ils retrouveraient la patrie laurentienne. et qui ne seraient pour eux qu'un déplacement, loin d'être un exil.

* * *

Voici que s'ouvre la région de l'Algoma ou du Nouvel Ontario, qui est grande comme la Nouvelle-Angleterre et l'État de New-York réunis. La superficie de la Grande-Bretagne n'est que de 120,850 milles carrés, tandis que le district d'Algoma, à lui seul, en renferme 143,517. Depuis 1886, il y a 50,000 de nos

nationaux espacés entre la vallée de l'Outaouais supérieur et le territoire du Nipissing; même un courant sérieux de colonisation se dirige vers ce dernier district, dont plusieurs cantons ont été fondés exclusivement par des Canadiens-Français. Ils se sont implantés également, et avec des racines profondes, sur les rives de la Saskatchewan, dans la région d'Edmonton, où ils font un commencement d'équilibre aux flots de races des variétés les plus étranges qui envahissent le prodigieux Nord-Ouest. Il faut qu'ils établissent cet équilibre, afin de faire face, sur tous les points, afin de contribuer pour leur part à maintenir le débordement de la gigantesque Colombie anglaise, avec les centaines de millions de ses mines. Avant quinze ans cette province aura pesé d'un poids énorme dans la Confédération. A ce poids il faut un contrepoids. Aux millions enfouis sous terre de la Colombie répondons par les millions qui bondissent dans nos cascades, qui courent dans le sein du grand fleuve et de ses affluents, ou qui couvrent la terre comme un manteau périodiquement renouvelé, et dont il suffit de régler la consommation pour s'assurer une richesse inépuisable.

L'avenir agricole et industriel n'est pas seulement dans le Nord-Ouest et l'Ouest Pacifique; il est aussi bien dans nos vastes et fertiles campagnes, dans nos chutes d'eau qui contiennent le grand distributeur de la force, le pouvoir illimité désormais nécessaire à des industries dont la production est, aussi elle, en quelque sorte illimitée.

L'absence des écoles professionnelles ou d'application scientifique a longtemps empêché les Canadiens-Français de connaître ou d'apprécier à leur valeur véritable les ressources étonnantes de leur pays ; qu'ils réussissent enfin à avoir des écoles de cette nature, qu'ils puissent enfin ouvrir le grand livre des sciences appliquées, eux qui sont si singulièrement bien doués et si ingénieux en ce qui concerne l'intelligence et l'emploi des forces et des inventions mécaniques, et l'on peut assurer qu'ils se feront et garderont une large place dans les conditions futures des populations nord-américaines.

III

Une des grandes causes qui avaient le plus longtemps fait obstacle à la colonisation bas-canadienne, c'était la légende du climat, obstinément présentée comme étant trop rigoureux pour les habitants de l'Europe. Grâce à cette légende, on se donnait beau jeu contre la province de Québec, tandis que celle d'Ontario, qui comptait à peine quelques milliers d'habitants au commencement de notre siècle, se peuplait à vue d'œil ; il lui avait suffi d'une cinquantaine d'années pour dépasser numériquement la province voisine, qui portait alors le nom de Bas-Canada et qui lui était politiquement unie, avant que fût fondée la Confédération canadienne. Celle-ci devait plus tard embrasser toute l'Amérique britannique du nord, à l'exception de la grande et brumeuse île de Terre-Neuve.

* * *

Aussi la province ne croissait et n'augmentait-elle qu'avec le secours de ses seules forces, sans recevoir aucun appoint du dehors. Et peut-être valait-il mieux qu'il en fût ainsi, comme il en avait été du reste, la plupart du temps, en plein régime français, comme si le cours réglé des événements avait voulu imprimer un caractère particulier au peuple canadien et le préserver pur de tout alliage, afin qu'il fût plus en état de remplir les conditions de son existence. C'est de la sorte que le Canadien-Français a conservé une nationalité distincte par son génie propre, par ses goûts, par sa conception de l'avenir et de l'idéal humain, et enfin par la direction imprimée à l'esprit. Le Canadien se distingue en ce sens qu'il conserve un attachement inaliénable à son ancienne mère patrie, qu'il en est ici comme le prolongement et la continuation, et qu'il l'est jusqu'au cœur même des États-Unis, où, tout en se faisant naturaliser citoyen américain, il conserve sa nationalité. Il y opère un déplacement de la France, voilà tout ; il reste attaché à ce flambeau qui a éclairé la civilisation et il veut continuer d'en être un des rayons, d'autant plus vivace, d'autant plus puissant qu'il éclaire un plus vaste espace.

Il ne veut renoncer à aucun prix à ce patrimoine de lumière qui lui est commun avec tant de générations antérieures et qui, s'il cessait d'être indivisible, n'aurait plus ni sa valeur ni son importance sociale. Il ne veut pas en un mot se déshériter lui-même, parce qu'aucun des avantages qu'il trouverait dans ce sacrifice ne pourrait compenser pour lui la perte du

précieux privilège d'être l'héritier intellectuel de la grande nation qui a maintenu dans le monde le culte de l'art, du beau idéal, de la noblesse de l'esprit, des sentiments les plus généreux et les plus élevés de la nature humaine.

Les ancêtres des Canadiens n'étaient pas des hordes de miséreux poussés par le désespoir, et cherchant, par delà les mers, un asile quelconque où fuir une ingrate et souvent cruelle patrie, avec l'idée de ne jamais la revoir; ils ne sont pas venus, par centaines de mille, déverser, sur des rivages hospitaliers, le contingent monstrueux de toutes les misères sociales, mais ils sont venus un à un, petit à petit, par faibles groupes, comme choisis par une main avare et difficile, continuer dans une seconde patrie, les foyers de la première. Lentement, péniblement, ils ont passé par tous les degrés de la formation, subi les longues et patientes épreuves d'une éducation mâle et semée de périls; ils se sont formés avec le temps, cet auxiliaire indispensable de toute constitution virile; ils ont grandi par leur seule force native et par une sélection, en quelque sorte contrôlée de haut, qu'aucun obstacle, aucune entrave n'a détournée de son action persistante, et aujourd'hui, ils sont un peuple, ils forment une nationalité organique, ayant des traditions déjà séculaires et un passé commun; seul groupe de population qui, on peut le dire, a reçu en Amérique le multiple baptême des nationalités distinctes et durables, qui a été façonné par les lois et les principes qui les constituent, et qui seul se présente aujourd'hui

comme un tout homogène, en présence des éléments indéfiniment variés qui composent, sans la former, l'énorme population des États-Unis.

V

Dans le Dominion du Canada, composé de sept provinces dont une, le Manitoba, n'existait même pas en 1867, lors de l'établissement de la Confédération canadienne, dont une autre, la Colombie britannique, n'existait que de nom, dont trois autres, l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick étaient presque exclusivement anglaises, à part quelques groupes acadiens, cantonnés à l'écart, sans importance numérique ni politique, on remarque aujourd'hui le mouvement persistant, ininterrompu de l'élément français qui, lentement avance, grossit, pénètre de jour en jour les comtés anglais les plus près de la province de Québec, et s'impose au point que les partis politiques sont obligés de compter avec lui et de se le disputer. Ce fait eût paru tout simplement monstrueux, il y a quarante ans; on l'aurait inscrit parmi les hérésies qu'il faut détruire par le fer et le feu, mais aujourd'hui cette hérésie compte près de trois cent mille fidèles dans les différentes provinces de la Confédération, en dehors de celle qui est presque exclusivement française, qui est la vieille province historique de Québec. Celle-ci contient, à l'heure actuelle, une population que l'on peut estimer à environ dix-sept cent mille âmes, en se basant sur le recensement de 1891, et d'après les calculs faits en 1897, les-

quels portaient la population de la province à 1,627,000 âmes, le taux de la natalité à 36 par mille personnes et celui de la mortalité à 20,43 seulement. On signalait même trente-cinq comtés presque exclusivement français, où le taux des naissances dépassait des deux tiers celui des mortalités, et huit comtés où les naissances l'emportaient du double sur celles-ci.

Ajoutez au chiffre de 1,700,000 âmes près d'un million de Canadiens-Français habitant par colonies considérables les Etats de l'Ouest, du Nord et de l'Est, et surtout ceux de la Nouvelle-Angleterre où ils exercent une influence de jour en jour grandissante, et vous aurez un dénombrement à peu près exact des forces que la race française peut mettre en ligne, sur le continent nord-américain, pour combattre l'action prépondérante des autres races et pour maintenir une position, une influence, une indépendance qui la fassent respecter et redouter au besoin.

* * *

Les calculs faits relativement au nombre des Canadiens-Français qui habitent les États-Unis présentent entre eux des écarts considérables, mais il n'en faut pas moins tenir pour certain que ce nombre atteint peut-être plus d'un million, en y comprenant tous les Canadiens émigrés et descendants d'émigrés depuis 1840, époque vers laquelle l'émigration, qui avait été jusque-là individuelle et limitée, prit le caractère d'un véritable exode et s'est maintenue comme telle jusqu'à ces années dernières.

VI

Quoiqu'ils aient à leur usage et pour leur développement libre un pays qui ne contient pas moins de 220 millions d'acres, dont 22 millions à peine sont en culture, les Canadiens sentent le besoin irrésistible de se répandre au dehors, d'essaimer au loin, comme tous les peuples aventureux et colonisateurs, obéissant en cela à l'impulsion qui poussait les aïeux de leurs aïeux. les Gaulois, et plus tard les Français des 17^e et 18^e siècles, qui avaient fondé des établissements considérables dans l'Hindoustan, en Océanie, en Afrique, et tout un monde dans le nord de l'Amérique.

Les Canadiens ne sont pas tous nés pour le défrichement ; il y en a beaucoup à qui répugne ce travail pénible et ingrat, dont la rémunération se fait si longtemps attendre ; d'autres, en très grand nombre, ne peuvent résister à l'esprit d'aventure ; d'autres enfin, nombreux aussi, veulent acquérir au plus tôt et jouir de leurs années de jeunesse, dans le sein des grandes villes ; mais tous apparaissent comme possédés du désir instinctif, inconscient pour eux, mais désormais manifeste pour l'observateur, désir de reconquérir pied à pied, et par la voie de l'expansion naturelle, tout le terrain qui leur a été enlevé par la conquête. de l'Atlantique aux Montagnes Rocheuses.

C'est pourquoi vous les voyez partout ; ils essaiment et prennent racine sur les points les plus éloignés, sur les sols les plus différents. Ne cherchez pas les causes de l'émigration des Canadiens ; elles sont fatales, elles tiennent au tempérament même de notre peuple. Les Canadiens vont au loin, quand ils ont tant à accomplir

dans leur propre pays, parce que cela est dans le programme de leur destinée, parce qu'ils sont appelés à faire échec au débordement des populations étrangères, sur tous les points qu'ils peuvent utilement occuper, avec perspective de succès et d'avenir.

C'est ainsi qu'ils ont pénétré déjà, et assez avant, en vérité, la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, qui semblaient leur être irrévocablement fermés, sans compter la province d'Ontario dont ils ont francisé les comtés limitrophes et où ils dépassent le chiffre de cent vingt-cinq mille âmes.

VII

Le Manitoba, qui comprend une superficie de 48,000,000 d'acres, ne compte encore guère plus de 200,000 habitants. En faisant tous les efforts possibles pour y diriger la plupart de ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas, pour une raison ou pour une autre, rester dans la province de Québec, on y établirait sans peine et, en peu de temps, un élément qui ferait sentir son poids dans les affaires publiques. Les Canadiens-Français ne seraient pas là en pays étranger, mais y continueraient d'être chez eux. Ils retrouveraient le milieu social et politique auquel ils sont habitués; ils y trouveraient des mœurs, une manière de sentir et de faire qui sont les leurs, et des habitudes semblables, modifiées seulement dans les détails par les différences qu'apporte nécessairement la différence des lieux et de la culture; ils y trouveraient des paroisses déjà importantes, celles de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre, de Sainte-Agathe, de Sainte-Rose, de Lorette,

du Lac-Dauphin, de Saint-Léon, de Letellier, etc., où les populations d'origine franco-canadienne sont implantées de telle sorte qu'il ne serait pas possible de les déraciner. Et si l'on veut envisager les conditions de ces populations au point de vue religieux, on verra que le Manitoba renferme 25,000 catholiques, 46 églises ou chapelles desservies régulièrement, 50 postes visités par des missionnaires, six communautés d'hommes et sept communautés de femmes, dont six vouées à l'enseignement.

* * *

Ces conditions sont bien supérieures à celles où se sont trouvés nos aïeux, lors de la conquête. Eux étaient vraiment abandonnés. Sacrifiés par la mère-patrie et entourés par un cercle infrangible de populations hostiles, ils ont cependant réussi à se maintenir, et non seulement à se maintenir, mais encore, grâce à une force d'expansion et à une vitalité incomparables, ils ont réussi à se développer au point qu'aujourd'hui ils débordent de tous les côtés à la fois et se dirigent, comme obéissant à une consigne secrète, mais impérieuse, sur tous les points de l'Amérique britannique où ils pourront fonder de nouveaux centres inexpugnables.

De même qu'au Manitoba, les Canadiens-Français se sont établis à Saint-Louis, à Langevin et au Lac-aux-Canards, dans la Saskatchewan, à Morinville et à Saint-Albert, dans le territoire de l'Alberta. Le premier de ces deux endroits, fondé dans le district d'Ed-

monton (territoire d'Alberta), depuis quelques années seulement, est entré dans une voie de développement magnifique. En 1896 on ne comptait encore, dans le district d'Edmonton, que 406 familles françaises ; on en compte aujourd'hui près de sept cents, représentant une population d'environ 3,000 âmes, qui a mis en culture au delà de douze mille acres de terre.

Sur 620 familles franco-canadiennes qu'accusait le recensement de 1898, dans le district d'Edmonton, 120 venaient de la province de Québec et plus de trois cents des Etats-Unis ; un petit contingent était fourni par la France et la Belgique, qui donnaient, chacune également, vingt familles ; Ontario en donnait 55 et la Colombie Anglaise 17. Les cent vingt familles de la province de Québec, qui sont allées fonder des demeures nouvelles dans le district d'Edmonton, auraient été perdues pour nous, s'il n'y avait pas eu déjà des établissements franco-canadiens dans ce district. Elles auraient inmanquablement émigré aux Etats-Unis, oubliant qu'il y a dans le Dominion de nombreuses régions où l'on peut cultiver la terre sans peine, avec un profit assuré et la certitude d'acquérir en fort peu d'années une honorable aisance. C'est là ce que ne peuvent offrir les filatures américaines où, au contraire, l'âme et le corps ont également dépéri, au bout de quelques années, outre que la main-d'œuvre y a perdu beaucoup de son emploi et de sa valeur, et que les prix ont été singulièrement avilis, par suite des progrès de la machinerie et de la concurrence effrénée que se font entre eux les fabricants de tous les produits manufacturés, quels qu'ils soient.

VIII

La colonisation du Canada français est une épopée illustrée par les plus vaillants, quoique les plus obscurs courages, où un héroïsme de tous les instants n'a eu d'autre témoin que le Dieu qui veille aux destinées des nations et, pour les rendre plus fécondes, multiplie, dès l'origine, les sacrifices et les épreuves.

* * *

Pendant près d'un siècle, on a laissé le champ libre à tous les abus, et les plus criantes injustices ont été commises envers les colons, sans que ceux-ci pussent avoir aucun recours contre leurs ennemis, ni même faire reconnaître leurs droits les plus indiscutables. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre vingt, les exploités des forêts se prétendaient les propriétaires absolus de tout le bois existant sur les lots acquis par les colons, sous prétexte que ces lots étaient compris dans l'étendue de leurs concessions. Leurs efforts redoublés pour repousser les colons et pour accaparer le domaine public étaient une des formes de l'hostilité à peine déguisée à la race franco-canadienne. Les marchands de bois feignaient de considérer le colon comme un accapareur inopportun du patrimoine national. Ils le représentaient comme tel et même comme un destructeur aveugle du bois, n'ayant d'autre but que de réaliser quelques dollars avec ce bois abattu sur un lot qu'il n'avait aucune intention de défricher. Ils avaient entassé contre lui calomnies sur calomnies, et avaient réussi de la sorte, en généra-

lisant quelques méfaits isolés, en représentant la masse entière des colons comme autant de parasites dangereux du sol, à créer les plus fausses et les plus funestes impressions au ministère des Terres Publiques.

* * *

Depuis longtemps les colons se plaignaient de la sévérité des lois qui prenaient leur origine dans ce ministère. Les hommes de dévouement qui avaient embrassé la cause de la colonisation avec ardeur, pour l'amour de la patrie, ne savaient à qui ni à quoi attribuer les "ukases" que l'on promulguait de temps à autre, comme pour arrêter l'expansion naturelle de notre peuple par les défrichements nouveaux.

Un spectacle qui n'était pas rare, c'était celui d'agents des terres publiques, en présence du mouvement colonisateur qui se faisait jour partout, cherchant à l'enrayer en prétendant que le bois de commerce l'emportait sur les intérêts de la colonisation. Aussi, grand était le nombre des Canadiens qui prenaient la route des États-Unis. Ils éprouvaient trop de difficultés, de la part des agents de certaines circonscriptions territoriales, à se faire donner le lot sur lequel ils avaient jeté leur dévolu.

Croirait-on que nos forêts étaient menacées d'une destruction complète par le feu que des colons au désespoir se disposaient à y mettre dans les temps de sécheresse, afin de trancher, par ce terrible moyen, une question qui faisait leur désolation et leur malheur?

On leur disait : " Vous n'avez pas le droit de vendre le bois qui est sur vos lots, vous n'avez que le droit de le brûler pour faire des défrichements ". Alors ces malheureux qui, souvent sans aucun moyen d'existence, se voyaient frustrés, au profit d'un riche concessionnaire, de la seule ressource qui leur eût permis d'attendre un an ou deux le produit de leur défrichement, accablés de découragement et poussés aux dernières extrémités de la fureur et du désespoir, étaient prêts à commettre des actes d'un vandalisme épouvantable qui eussent coûté des millions à la province et consommé la ruine de nos forêts.

* * *

Mais les conditions de l'établissement du pays sont bien changées depuis l'adoption, en 1888, de la loi Duhamel qui a mis fin à de nombreux abus, en a corrigé d'autres et a introduit dans la législation un esprit nouveau, bien autrement large et bienfaisant.

IX

Depuis 1888, tout ce qu'il est humainement possible de faire a été fait pour améliorer le sort du colon. On a multiplié pour lui les encouragements et facilité sa tâche par tous les moyens à la disposition du gouvernement. On a fait en sa faveur une législation en quelque sorte privilégiée ; on l'a mis à l'abri des vexations, des évictions, des exécutions judiciaires qui auraient eu pour effet de le réduire à l'impuissance et au dénûment ; enfin, on a agrandi considérablement le

champ de ses ressources en le rendant propriétaire de tout le bois qu'il abat sur le lot qu'il a acquis, au fur et à mesure qu'il le défriche, pourvu qu'il paie au gouvernement le même droit de coupe que le marchand de bois est tenu de payer sur la concession forestière qu'il exploite. Mais cette dernière condition est souvent illusoire, attendu que le paiement du droit de coupe est compté au colon en déduction du prix de son lot, et que, dans une infinité de cas, pour aider aux colons nécessiteux, le gouvernement fait l'abandon volontaire de ses droits.

Aller plus loin dans la voie des faveurs équivaldrait à faire l'abandon du domaine public, à le livrer aux appétits cupides de ces pillards, assez nombreux, qui, sous le nom trompeur de colons, font métier d'acquérir des lots, y remplissent les plus indispensables conditions d'établissement, les dépouillent de leur bois qu'ils vendent dans les chantiers ou dans les villages voisins, et s'en vont ensuite plus loin, sur d'autres lots encore intacts, commettre d'autres déprédations.

Pour prévenir ces abus et les diminuer le plus possible, le gouvernement a imposé de sages restrictions qui deviennent de plus en plus efficaces au fur et à mesure que la province se peuple et que les communications deviennent de plus en plus nombreuses.

X

Sous l'ancien régime, la partie de la Nouvelle-France qui porte aujourd'hui le nom de " Province de

Québec " avait été divisée en fiefs et seigneuries que le roi de France donnait gratuitement, dans la plupart des cas, à des officiers de la milice canadienne ou à d'autres personnes dont il voulait honorer le mérite, la valeur et les actions. Ces seigneurs, à leur tour, concédaient à des censitaires, appelés " habitants ", des terres de leur domaine dont la contenance n'était jamais au-dessous de trente arpents, et assez généralement de 90, soit trois arpents de front sur trente de profondeur, en tout environ trente hectares.

On conçoit que ces seigneuries ne s'éloignaient guère de la rive des fleuves ou du voisinage des cours d'eau navigables, qui leur servaient de voies de communication pour les réunir entre elles. Afin de pouvoir se défendre contre les incursions des Indiens et contre les expéditions armées des habitants des colonies anglaises voisines, les colons de la Nouvelle-France, si peu nombreux, si faibles, si abandonnés à leurs propres forces, s'étaient massés naturellement dans l'espace compris entre le fleuve et les montagnes riveraines.

* * *

Le mot de " colonisation " n'avait pas alors le sens ample et développé qu'il a de nos jours. Il avait un sens restreint et ne s'appliquait qu'à l'établissement des habitants les uns à côté des autres, et successivement, dans l'espace que nous avons indiqué ci-dessus. Au premier " rang " des terres ainsi juxtaposées et

confinant à la rivière étaient venus s'ajouter d'autres rangs dans l'intérieur, parallèlement au premier, au fur et à mesure que la population s'était accrue.

XI

La cession du Canada à l'Angleterre, en 1763, ayant amené une longue série d'années de paix, les générations s'étaient succédé dans ce cadre étroit et avaient fini par en occuper jusqu'à la dernière parcelle.

“ Les habitants, trop pressés sur un domaine insuffisant, durent chercher de nouveaux héritages. Mais où les trouver? Les rives du fleuve et de ses affluents navigables étaient occupées; comment, sans chemins, sans voies de communication, s'établir dans l'intérieur? L'agriculteur ne peut, comme le forestier, pénétrer seul dans le désert; il doit rester en communication directe avec le consommateur de ses produits, et la population croissante demeurerait ainsi enfermée dans cet embarrassant dilemme; la nécessité d'élargir un domaine trop étroit, et l'impossibilité d'en sortir...” (Gailly de Taurines, *La Nation Canadienne*, page 119).

Pendant ce temps, les États-Unis, où les terres se donnaient pour rien, attiraient la légion des travailleurs fuyant les centres trop peuplés du vieux continent. Le Nord-Ouest, qui devient rapidement le grenier du monde, était encore inconnu, ou, du moins, regardé comme inaccessible et inculte, à cause de son éloignement et de son climat. Du reste, il était sous la domination d'une puissante compagnie, qui se le

réservait pour le commerce des fourrures et en faisait son domaine exclusif, en cherchant à perpétuer les préventions dont il était l'objet. D'autre part, la nécessité de conquérir le sol arable sur la forêt rebutait la plupart des colons canadiens. Il ne leur restait donc d'autre perspective que d'émigrer aux Etats-Unis, à moins que les gouvernements ne prissent la chose en main et facilitassent la colonisation de l'intérieur du pays par tous les moyens possibles, surtout par l'ouverture de communications et par des octrois d'argent fournis aux colons pour subvenir à leurs premiers besoins.

Mais cette question, en apparence très simple, était très compliquée. Elle était en outre nouvelle, et les gouvernements n'en savaient pas assez long à cette époque pour la régler. Elle devait l'être par les sociétés de colonisation et par le clergé, qui se mit à la tête d'un mouvement patriotique embrassant toute la province, et proposa aux fidèles la conquête de la terre comme le plus sûr moyen de gagner le ciel. Ce mouvement fut le point de départ de la colonisation effective des "Cantons de l'Est" et du territoire du "Lac-Saint-Jean", deux admirables régions agricoles qui n'en sont encore cependant qu'aux rudiments de leur prospérité.

XII

Après la conquête de la Nouvelle-France, les Anglais avaient respecté le régime de la tenure seigneuriale.

riale pour les terres déjà concédées, mais ils ne l'étendirent pas au delà, et lorsqu'à la suite de la guerre de l'indépendance, le gouvernement anglais voulut récompenser les loyalistes américains qui lui étaient restés fidèles, il leur donna des terres en "propriété libre" (free and common soccage) dans la province du Haut-Canada (Ontario) et dans les "Cantons de l'Est" de la province du Bas-Canada (aujourd'hui appelée celle de Québec.)

Mais déjà, bien avant la distribution faite aux loyalistes, l'Exécutif colonial avait commencé à livrer de grandes étendues du domaine public encore inculte à des accapareurs de terres, sans les forcer à les établir sous peine de confiscation. Ainsi, la "Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique" en avait reçu pour sa part 600,000 acres. ⁽¹⁾ De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres de terres publiques avaient été distribués à deux cents favoris, dont quelques-uns eurent jusqu'à 60,000 ou 80,000 acres chacun; le gouverneur lui-même, sir Robert Shore Milnes, en prenait, pour sa part seulement, 70,000 acres. Dès lors les accapareurs n'eurent plus qu'un objet: attendre du temps une augmentation dans la valeur des terres, tout en guettant l'occasion d'une bonne spéculation. De la sorte, ces domaines, dérobés à la colonisation et conservés à leur état sauvage, servaient de barrière pour empêcher les colons de pénétrer plus avant dans l'intérieur du pays.

(1) Deux acres et demi font un hectare.

* * *

Pendant près d'un demi-siècle les plus révoltants abus de la part des détenteurs du domaine public ont été perpétrés dans les " Cantons de l'Est ", la région la plus voisine des États-Unis, et cela malgré la marche inéluctable du progrès, malgré l'ouverture des routes, la construction des voies ferrées et l'extension de l'agriculture, qui en était la conséquence. Tous les mémoires du temps, tous les rapports des comités spéciaux nommés par la Chambre pour s'enquérir des faits et de la situation sont remplis de constatations d'un état de choses parfaitement reconnu, mais inutilement combattu, à cause de l'apathie des hommes au pouvoir, et, dans plusieurs cas, de leur connivence.

Enfin, le clergé s'émut, prit en main la cause des colons, et une véritable croisade s'organisa pour empêcher les forces vitales du peuple canadien de s'écouler chez une nation étrangère. Dans une brochure publiée en 1851 et signée par douze missionnaires des Cantons de l'Est, on demandait énergiquement la suppression du monopole des terres, que l'on considérait comme la principale cause de l'émigration des Canadiens aux États-Unis, et l'on indiquait des solutions faciles, définitives de la question; mais ce fut encore peine perdue, et tout l'effort des amis de la colonisation dut se porter vers d'autres parties de la province encore à peu près inconnues, regardées comme impénétrables, ou, du moins, comme n'offrant aucune espèce d'avenir ni d'équivalent pour les durs

labeurs auxquels les premiers occupants seraient condamnés, pendant un bon nombre d'années.

* * *

Ce fut alors que prit naissance le mouvement de colonisation vers le bassin du lac Saint-Jean, mouvement qui en amena d'autres à sa suite vers des régions également inconnues et également fertiles, telles que les vallées de l'Outaouais supérieur et de la Métapédia, et qui inaugura toute une ère nouvelle dans l'établissement, dans le peuplement, dans l'agriculture et les conditions économiques et industrielles de la province.

Région du Lac-St-Jean

I

La région qui porte le nom ci-dessus en est une célèbre entre toutes celles dont l'ensemble constitue la province de Québec. Elle est célèbre par la tradition, par la légende, par sa formation géologique restée un problème, par sa fertilité incomparable, et enfin par le pittoresque et la grandeur de sa nature.

Cette région embrasse une superficie de 31,000 milles carrés ou environ 19,840,000 acres, entre le

48e et le 50e degré de latitude nord, et entre le 71e et le 73e de longitude ouest; mais la partie actuellement habitée est toute comprise, du sud au nord, entre les 48e et 49e degrés.

C'est déjà dire quel vaste champ reste ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région n'atteint encore que cinquante mille âmes, malgré les grands progrès accomplis durant la dernière décade.

* * *

La colonisation du bassin du lac Saint-Jean n'a commencé que vers les années 1851-52. A cette époque, Chicoutimi et la Grande-Baie, qui forment aujourd'hui des centres si importants du " pays de Saguenay ", étaient encore eux-mêmes dans l'enfance; et, dans l'intérieur, au delà de ces deux embryons de paroisses, en remontant le cours du Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, il n'y avait absolument que la forêt vierge, et pas même l'ébauche d'un canton.

A l'heure actuelle, le nombre des cantons délimités et plus ou moins ouverts à la colonisation, dans le bassin du " Lac " proprement dit, s'élève à plus de trente, dont les plus fertiles, à l'est et à l'ouest du lac, peuvent à bon droit être appelés le " grenier de la province ".

Le lac Saint-Jean égoutte l'immense bassin qui porte son nom et est le réservoir de plusieurs grandes rivières.

La plus grande longueur du lac atteint 28 milles (44 kilomètres), et sa plus grande largeur a été calculée à 25 milles. Un mesurage exact lui donne 365 milles en superficie et une circonférence de 85 milles.

Il y a tout autour du lac un vaste système de communications par eau, formé par les nombreuses rivières qui s'y jettent.

Les principales de ces rivières sont, au sud du lac, la Métabetchouane et la Ouiatchouane ; à l'est, la Belle-Rivière ; à l'ouest, la Chamouchouane ; au nord-ouest, la Ticouapee et la Mistassini ; au nord et au nord-est, la grande et la petite Péribonca.

Ces rivières, en même temps que quelques chemins indispensables, ont offert, jusqu'à il y a quelques années, les seules voies de communication pour les colons, d'un endroit à un autre de la contrée. Mais, depuis lors, des ponts ont été construits sur plusieurs d'entre elles et des chemins ont été ouverts en bon nombre dans l'intérieur.

* * *

Ces rivières, dont la plupart sont navigables jusqu'à vingt et vingt-cinq milles de leur embouchure, par des bateaux d'un faible tirant d'eau, arrosent des terrains d'une si grande étendue et d'une fertilité telle qu'on a pu dire, avec raison, que le bassin du lac St-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec. Le fait est qu'il peut former à lui seul une province entière, et qu'il est devenu déjà un vaste champ d'approvisionnement pour la capitale, en même temps que celui vers lequel se tournent les plus actives, les plus

sérieuses tentatives de colonisation et d'exploitation industrielle.

II

La région du Lac-Saint-Jean comprend tout le comté de ce nom, plus une partie du comté de Chicoutimi. Le comté proprement dit du Lac-Saint-Jean se compose, à l'heure actuelle, des cantons dont les noms suivent :

A L'OUEST :

Chamouchouane,
Demeules,
Parent,
Dufferin,
Normandin,
Girard,
Albanel;

AU NORD :

Racinè,
Dolbeau,
Pelletier,
Dalmas,
Taillon,
Honfleur:

A L'EST :

Delisle.
Garnier,
Jogues,
Signai,
Labarre:

AU SUD :

Caron,
Mézy,
Saint-Hilaire,
Dequen,
Dablon,
Crépeuil,
Malherbe,
Charlevoix,
Métabetchouane,
Roberval,
Ross,
Déchène.

III

Les colons qui peuvent disposer d'un capital plus ou moins considérable, trouveront à acheter des terres déjà en culture et plus ou moins avancées, soit dans les vieilles paroisses, soit dans les cantons nouveaux. Au dire des cultivateurs de la région, la plupart de ceux qui sont venus y prendre des terres à l'origine, n'avaient pas le sou; maintenant, bon nombre d'entre eux valent de mille à dix mille dollars, quelques-uns jusqu'à dix mille: tout leur avoir a été acquis par la culture, bien qu'ils eussent à lutter contre une foule de désavantages et d'obstacles qui n'existent plus aujourd'hui. Quand les fils de cultivateurs étaient nombreux, il en partait un ou deux pour les États-Unis; les autres demeuraient avec leurs parents et prenaient charge de la terre. Dans presque tous les cas, ceux qui étaient allés aux États-Unis sont encore des ou-

vriers, tandis que ceux qui avaient pris charge de la terre de leurs parents sont maintenant sur de bonnes fermes bien pourvues de bestiaux.

D'où la leçon est facile à tirer.

* * *

La colonisation se développant sans cesse fait maintenant le tour du lac tout entier. Depuis quelques années déjà elle s'est avancée rapidement vers l'ouest, par les cantons Normandin et Albanel; la voilà aujourd'hui qui s'étend vers le nord, et les vallées de la Mistassini et de la Péribonca vont bientôt déployer pour l'homme toute leur fécondité.

Les cantons Normandin, Albanel et Parent, à l'ouest du lac

I

En 1879, on fondait le canton Normandin, entre les rivières Chamouchouane et Ticouabée, en arrière du canton Parent, à douze milles dans l'intérieur. Pendant des années les colons n'eurent même pas de chemins pour communiquer entre eux. Les premiers temps furent extrêmement pénibles; mais, depuis une dizaine d'années, la colonie a pris un remarquable essor. On y compte actuellement plus de trois cent cinquante familles.

Le canton a dix milles de largeur et dix rangs de hauteur. Les colons ont en général de bonnes habitations et des bâtiments proprement tenus, ce qui indique que leurs propriétaires jouissent d'une réelle aisance. Les défrichements sont faits à fond; quant au bois de construction, les rives des cours d'eau en sont garnies; n'oublions pas que ce bois fait partie de la grande forêt qui, partant de la rivière Chamouchouane, s'étend jusqu'à la baie de James, prolongement de la mer Hudson.

La population de Normandin dépasse seize cents âmes; elle s'est doublée dans l'espace des deux dernières années. On ne saurait prévoir ce que l'avenir réserve à cette contrée quand des communications régulières, quotidiennes, y seront établies.

En haut de Normandin, entre la Ticouabée et la Mistassini, s'étend le canton Albanel où les premiers colons arrivèrent, il y a huit ans seulement. On y compte cent soixante-huit familles, dont plusieurs sont dans une véritable aisance. Le sol de ce canton est le même que celui de Normandin. On peut dire que ce dernier canton, celui d'Albanel et celui de Parent qui l'avoisinent, sont les types de ce que sera un jour cette admirable portion de la vallée du lac Saint-Jean, qui forme l'ouest du lac et qui ne tardera pas à renfermer bon nombre de paroisses florissantes.

II

A partir de Roberval, point d'aboutissement actuel du chemin de fer qui traverse toute la région de Qué-

bec au Lac, un excellent chemin de voiture conduit jusqu'aux cantons Normandin et Albel, et de là jusqu'au confluent de la rivière Mistassibi avec la Mistassini, où les Révérends Pères Trappistes ont fondé un monastère et un établissement agricole.

* * *

Il y a six ans à peine que les Pères Trappistes ont obtenu leur concession du gouvernement, et déjà, autour du monastère et dans le pays environnant, deux cent trente familles ont fixé leur foyer dans les cantons nouveaux de Dolbeau et de Pelletier, et plus de deux cents lots ont été retenus. L'espace abonde encore pour des centaines d'autres familles qui voudront aller s'y établir sur des terres d'excellente qualité. On a déjà défriché trois mille arpents sur les bords des nombreuses rivières qui arrosent la contrée. La Mistassibi ou rivière Au-Foin, qui se jette dans la Mistassini, non loin du lac Saint-Jean, reçoit les eaux de la rivière Aux-Rats, laquelle a elle-même pour affluent la rivière A-la-Carpe. Tout cela forme, dans un rayon de quelques milles, un réseau d'irrigation précieux pour la colonisation. On compte déjà, disséminés sur les bords de ces cours d'eau, cent cinquante toits de colons, parmi lesquels un certain nombre de Français.

Les Pères Trappistes ont pour leur part défriché un millier d'arpents sur la vaste concession que leur a faite le gouvernement. Ils y habitent au nombre

de vingt-deux religieux, un monastère de construction très simple; ils y ont en outre aménagé une beurrerie et un moulin à farine; ils y ont fondé une école et construit une scierie qui fournit le bois nécessaire aux colons de la contrée pour édifier leurs maisons.

L'hiver on se rend à la Mistassini en voiture; l'été, les colons s'y rendent gratuitement en bateau, deux fois par semaine. Il y a donc dès maintenant toutes les facilités désirables; aussi, une impulsion inouïe a-t-elle été donnée à cette partie du pays depuis qu'elle a été pourvue de communications régulières.

En outre, le gouvernement vient de faire construire un immense pont pour relier l'établissement de Mistassini aux colonies naissantes du nord du lac. Ces colonies sont: 1° celle de Péribonka, établie depuis le mois de juin 1897, à l'embouchure de la rivière de ce nom. Bien que de date récente, elle compte déjà une trentaine de familles, venues principalement des Etats-Unis; 2° celle de Honfleur-sur-Péribonka.

Ce dernier établissement n'existe que depuis le mois d'août 1898. Il embrasse le territoire fertile qui environne les chutes de la rivière Péribonka, à huit ou dix milles plus haut que son embouchure.

La colonie a été baptisée du nom de Honfleur, en mémoire de la présence de l'honorable M. Turgeon, commissaire de la Colonisation et des Mines, à la fête commémorative de Honfleur, France, dans le cours de l'été de 1898.

III

La situation de Honfleur est une des plus belles de toute notre province.

Les cantons Dolbeau, Dalmas et Taillon, qui bordent la rivière Péribonka, contiennent des terres d'une fertilité qui ne le cède en rien aux plus beaux champs du Nord-Ouest canadien.

Plus loin, en gagnant vers l'est, toujours sur les bords du lac, on trouve l'établissement florissant de la rivière "A-la-Pipe", dans le canton Taillon. Aussitôt que le besoin s'en fera sentir, il n'est pas douteux qu'un nouveau chemin reliera cet établissement à celui de Péribonka, et, alors, le réseau des chemins autour du lac sera complété.

* * *

Ces divers établissements étant passablement éloignés les uns des autres, le gouvernement utilise les différentes rivières comme voies de communication entre eux. Il a fait construire, dans ce but, spécialement pour le transport des colons et de leurs effets, un bateau pouvant naviguer sur les rivières, grâce à son faible tirant d'eau, même lorsque l'eau est très basse. Ce bateau, appelé le "Colon", fait le service du lac depuis cinq ans et visite, chaque semaine, les différentes colonies de la région, en remontant les rivières navigables; les services qu'il rend, en mettant en rapport entre eux tous les établissements du Lac Saint-Jean, sont inappréciables.

* * *

Les trente premières années de l'établissement du Lac-Saint-Jean ont été extrêmement pénibles. Il n'y avait d'autres communications par terre qu'un chemin rudimentaire entre Roberval, sur le lac, et les ports de Chicoutimi et de la Grande-Baie, sur la rivière Saguenay, qui servaient de débouchés, pendant l'été, à tout ce vaste territoire. Encore, les bateaux à vapeur desservant cette ligne ne se rendaient-ils à ces deux ports que deux fois par semaine. Mais aujourd'hui, la Compagnie du Richelieu, la plus importante des compagnies de navigation intérieure de la province de Québec, a établi un service quotidien de magnifiques paquebots, entre Québec et les deux ports cités ci-dessus, qui fonctionne pendant près de sept mois de l'année.

D'un autre côté, depuis 1888, une compagnie extrêmement entreprenante, qui a su passer à travers des obstacles insurmontables, a réussi à construire une ligne de chemin de fer qui s'étend de Québec à Roberval, du côté ouest, et jusqu'à Chicoutimi, du côté est.

Le point de bifurcation des deux bras de la ligne est un endroit appelé Chambord, à 180 milles de la capitale. Avant longtemps, la ligne sera prolongée jusqu'à la Grande-Baie, c'est-à-dire jusqu'à la tête de la navigation océanique de la rivière Saguenay. La Grande-Baie possède un vaste havre que les plus gros transatlantiques peuvent atteindre en toute sûreté. Il

est question d'y raccorder à la voie ferrée une ligne de vapeurs rapides, ce qui augmentera du double les communications existantes.

* * *

La compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, qui a à cœur le défrichement rapide et la mise en exploitation de cette région éminemment productive, offre aux cultivateurs qui veulent s'établir au Lac-Saint-Jean des privilèges exceptionnels. Elle transporte gratuitement, de Québec au Lac, tous les colons de bonne foi avec leur famille, ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres pour chaque personne adulte, et 150 livres pour chaque enfant.

Les colons de bonne foi qui désirent simplement d'abord examiner les terres, obtiennent des passages à moitié prix.

Ces privilèges sont accordés à tout aspirant colon, sur présentation d'un certificat du département de la Colonisation et des Minés.

Les trains circulent régulièrement, tous les jours et pendant toute l'année, entre Québec, Roberval et Chicoutimi.

III

La partie de la contrée qui s'étend de Chambord à Chicoutimi est la plus anciennement peuplée ; elle contient d'importantes et florissantes paroisses, telles entre autres Saint-Jérôme, qui renferme la plus belle

fromagerie peut-être de toute la province, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville, Jonquière, etc., etc.

Trois bateaux à vapeur font le service entre les différents ports du lac Saint-Jean. Ce sont le "Colon", le "Mistassini" et le "Péribonka". Ce service n'existe que depuis cinq ans. Le "Colon" est spécialement affecté au transport des colons et de leurs effets, le tout gratuitement.

* * *

Depuis que les chemins de fer y circulent, la région du Lac Saint-Jean a changé complètement de physionomie. L'agriculture, l'industrie et le commerce se sont développés comme subitement. L'industrie du bois et l'industrie laitière, notamment, ont pris des proportions étonnantes. De tous côtés, il s'est établi des scieries, des fromageries et des beurreries. On compte vingt-deux fromageries dans le comté du Lac-Saint-Jean, et cinq beurreries et fromageries combinées.

En 1871, la population de ce territoire n'était que de 17,493 habitants; en 1891, elle s'élevait à 38,281, et, en 1899, elle dépassait le chiffre de 50,000 âmes.

Dans l'espace de vingt ans, la production du blé a été portée de 10,912 à 154,590 minots. Tous les produits de la ferme ont augmenté dans la même proportion.

* * *

En 1888, première année d'exploitation, on avait coupé sur les terrains bordant la ligne du chemin de fer 210,000 billots de bois. C'étaient là les débuts de

l'industrie forestière dans cette partie du pays. Aujourd'hui, le ministère des Terres Publiques en tire déjà un revenu suffisant à payer l'intérêt d'une grande partie des subsides votés en faveur de la compagnie du chemin de fer.

Les diverses industries qui alimentent le trafic de la région et le commerce du bois et de la pulpe donnent de l'emploi à près de 6,000 hommes.

En 1898, 1,100,000 billots de bois ont été coupés sur le parcours de la ligne. Bon nombre de scieries nouvelles ont été établies, dont la plus considérable est à Roberval. Celle-ci, propriété de M. B. A. Scott, peut scier tous les jours environ 100,000 pieds de bois. De cinq à six cents hommes sont employés dans les "chantiers". Ces hommes sont en général des colons qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance, l'hiver. L'été, il faut environ deux cent cinquante hommes pour faire le flottage du bois, le sciage au moulin et l'expédition. L'emploi d'un aussi grand nombre d'hommes, avec celui des chevaux qui sont nécessaires pour charroyer le bois et apporter les provisions aux chantiers, crée un marché local pour tous les produits de la ferme.

Le bois coupé et façonné par les scieries établies le long du chemin de fer du Lac Saint-Jean a suffi pour alimenter de cet article le port de Québec, depuis plusieurs années. En 1898, le chemin de fer a transporté 250,000 tonnes de bois de toute catégorie, y compris la pulpe, et près de 200,000 passagers.

La quantité de fromage transportée dans le cours de la même année a été de 2,179,986 livres, représentant une valeur d'environ 220,000 dollars ou 1,100,000 francs; on ne compte pas dans ce chiffre la quantité considérable de fromage qui a été expédiée sur les bateaux à vapeur. La nouvelle pulperie de Chicoutimi, dont on augmente actuellement le pouvoir de production de cinquante pour cent, a donné aussi elle une grande quantité de fret.

Le mouvement de la colonisation vers le district du Lac-Saint-Jean ne s'est pas ralenti dans le cours de l'année 1899. De nouveaux colons, au nombre de 1,022 y ont été transportés avec leurs effets de ménage. Environ la moitié de ces colons viennent des États-Unis, les autres en partie de la Nouvelle-Ecosse, en partie des vieilles paroisses de la province de Québec. Bon nombre d'entre eux se sont établis dans la vallée de la Péribonka, ou près de l'établissement des Trappistes.

La compagnie du chemin de fer fait particulièrement des efforts pour rendre efficace le mouvement qui a été inauguré en vue de rapatrier les Canadiens émigrés dans les États de la Nouvelle-Angleterre; on peut dire que jusqu'à présent elle y a réussi de façon suffisante à l'encourager dans sa louable entreprise.

On évalue à 2,300 le nombre de colons nouveaux qui, pendant les années 1897, 1898 et 1899, ont pris des terres dans la région du Lac.

Les produits laitiers transportés par le chemin de fer donnent les chiffres suivants :

En 1895....	1,318,865 livres
En 1899....	2,149,996 livres

Nombre d'hommes employés dans les chantiers de bois :

1897....	2,000
1898....	4,000
1899....	5,000

IV

Il s'est formé récemment à Québec un syndicat pour établir une ligne régulière de bateaux à vapeur entre Roberval, Péribonka et la nouvelle paroisse de Honfleur ; le syndicat se propose même de fonder une ferme expérimentale à ce dernier endroit.

On annonce en outre la formation d'une compagnie ayant pour objet d'établir des fabriques de pulpe et de papier, principalement aux chutes des rivières Péribonka, Mistassini et Chamouchouane, de construire des lignes de chemin de fer pour rattacher le lac Saint-Jean à la Grande-Baie, et enfin des lignes de télégraphe et de téléphone pour relier tous les endroits de la région.

V

La contrée du Lac-Saint-Jean est surtout propre à l'élevage des bestiaux. Le fourrage est tellement

riche que le mouton qu'on y élève est déjà renommé pour l'excellente qualité de sa chair. Bon nombre de wagons chargés de ces animaux ainsi que de bêtes à cornes sont expédiés chaque année sur les marchés des villes. On peut donc prévoir qu'à l'avenir l'industrie laitière, déjà solidement établie dans le pays du Lac, y jouira pendant de longues années encore d'une prospérité toujours grandissante.

Les connaissances agricoles ont fait des progrès considérables dans la région du Lac Saint-Jean, grâce à la propagande du "Journal d'Agriculture Illustré", aux efforts persistants et méthodiques du ministère de l'Agriculture et de celui de la Colonisation, grâce aussi aux notions nombreuses répandues par les conférenciers agricoles et, enfin, à la détermination arrêtée des colons d'en finir avec les vieilles routines et de marcher hardiment dans les voies nouvelles.

Tant d'excellents résultats consolent de longues années d'inertie et font naître les plus fermes espérances pour l'avenir. Il existe maintenant un esprit et une méthode de colonisation; c'est cet esprit qui a inspiré la création spéciale d'un ministère de la Colonisation et des Mines. L'œuvre va être dorénavant poursuivie régulièrement et systématiquement, et elle réussira comme ont réussi toutes celles qui ont appliqué la méthode et l'esprit de suite au choix des moyens et à la mise à profit des ressources dispo-

nibles. La colonisation est enfin organisée et l'on sait aujourd'hui de quelle manière procéder pour arriver à des résultats certains. Il ne reste plus qu'à marcher résolument et intelligemment dans les voies tracées, à savoir les agrandir encore et à en ouvrir de nouvelles, en conservant toujours le même esprit initiateur et dirigeant. C'est là ce que tout le monde attend avec confiance d'un personnel comme celui qui a été appelé à la conduite du nouveau ministère de la Colonisation et des Mines, personnel d'élite et formé à l'école maîtresse de l'expérience.

Les "Cantons du Nord" ou la "Région Labelle"

L'immense étendue de pays qui forme le bassin inférieur de l'Outaouais et qu'arrosent plusieurs des affluents principaux de cette grande rivière, pays communément appelé le "Nord de Montréal", a pris durant la dernière décade un développement tellement rapide, tellement inattendu que l'observateur, habitué à l'antique allure de la colonisation, se sent tout dépaysé et dérouté au milieu des colonies nouvelles qui ont surgi et des noms inconnus qui remplissent son oreille. Il lui semble déjà loin le temps où le colon était obligé de porter sur son dos, à travers des sentiers à peine pratiqués, le sac de farine dont il allait tirer le pain de sa famille. Cela ne se voit plus aujourd'hui, et cependant c'est de l'histoire récente.

Tel colon qui, à l'heure actuelle, vit dans l'aisance sur une terre en plein rapport, a mangé de la galette de sarrasin pendant plusieurs années, et peiné comme une bête de somme dans des sillons ingrats, sur des lots de terre inaccessibles à tout secours humain.

Il n'y a pas plus de vingt ans, tout le pays compris entre Sainte-Agathe, à vingt lieues au nord de Montréal, et la " Chute-aux-Iroquois ", que l'on appelle aujourd'hui " village Labelle ", n'était qu'une forêt épaisse; même avant la construction du chemin de fer et la création des paroisses de Saint-Faustin et de Saint-Jovite, qui relie actuellement Sainte-Agathe à Labelle, on ne pouvait se rendre à ce dernier endroit, petit groupe d'habitations chétives élevé sur la rivière Rouge, que par un chemin horrible, praticable seulement dans les plus beaux jours, dérobé, la plupart du temps, sous les souches d'arbres laissées sur place, les rochers à fleur de terre et les ornières profondes d'où l'on n'arrivait pas toujours à tirer les grossiers véhicules qui s'y aventuraient. C'était la seule route offerte aux colons; elle n'était pas même ouverte, elle avait été simplement tracée, avec quelques abattis d'arbres pour en indiquer le passage. Parfois la voiture qui portait la malle à la Chute-aux-Iroquois, une fois par semaine, y restait engloutie; alors, il fallait aller la chercher à cheval, et si le cheval lui-même ne passait pas, on restait privé de la malle. Cela durait jusqu'à dix à douze jours de suite, suivant les temps et les saisons.

* * *

Où il n'y avait que des sentiers il y a aujourd'hui des routes; ce qui n'était que des postes de chantiers, appelés " Fermes ", est converti en groupes coloniaux plus ou moins considérables, en petits villages, quelquefois en paroisses. Rien ne faisait soupçonner à cette époque qu'on osât jamais, en moins de dix ans, pratiquer un chemin de la rivière Rouge à la Lièvre, en pleine forêt, quand, sur les bords de la Rouge même, tout le sol était encore à l'état sauvage. Seul le génie divinatoire du curé Labelle avait devancé les temps et tracé un chemin de fer jusqu'à Maniwaki, c'est-à-dire jusqu'au cœur même de la vaste région septentrionale de la province.

Aujourd'hui, tous les cantons du nord communiquent entre eux par des chemins améliorés, en outre de l'ancienne communication par les lacs et les cours d'eau, qui est encore très commode, très agréable, et qui a conservé son caractère primitif, le charme et le pittoresque du paysage laurentien, si goûté des voyageurs. Les trois vallées de la rivière Rouge, de la Lièvre et de la Gatineau sont reliées entre elles par un excellent chemin carrossable, en attendant qu'elles soient rattachées à la vallée du Saint-Maurice et à celle du Saguenay, et par suite au bassin du lac Saint-Jean, par la ligne du " Grand-Nord ", dont la construction sera complétée en juillet 1900, et par celle de l' " Occidental ", sous le contrôle du " Pacifique Canadien ", qui, actuellement, fonctionne de Montréal à Labelle et qui, dans deux ou trois ans d'ici, aura atteint Maniwaki, sur la Gatineau. De ce dernier endroit, elle ne tardera pas à se prolonger,

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSITE DE QUEBEC

toujours en se tenant dans l'intérieur, à travers les immenses comtés d'Ottawa et de Pontiac, jusqu'à la colonie florissante du lac Témiscamingue, où elle sera parvenue enfin à l'extrémité occidentale de la province, après avoir parcouru, à partir de Montréal, un trajet d'environ quatre cents milles, ou 667 kilomètres.

La Gaspésie

La vaste presqu'île de la Gaspésie, qui n'est devenue en partie pays agricole que depuis un petit nombre d'années, comprend la fertile et florissante vallée de la Matapédia.

Jusque vers l'année 1870, les essais de culture dans la Gaspésie avaient été très précaires et très subordonnés à des circonstances purement locales. Depuis les premiers établissements, la population avait été formée et comme assujétie à l'exercice d'une industrie unique, celle de la pêche. C'était dans la Gaspésie une tradition dominante que ses habitants ne pouvaient être autre chose que des pêcheurs, et cependant elle renferme de larges étendues d'un sol égal à celui des meilleures parties de la province. L'impossibilité de réagir contre cette tradition funeste et l'absence lamentable de communications avaient empêché les Gaspésiens de faire le moindre effort pour sortir de l'état de vasselage où les tenait une occupation unique, tout entière du reste exercée

au profit des grandes maisons qui faisaient le commerce des poissons du golfe Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs avec les pays étrangers, principalement avec l'Italie, le Brésil et la République Argentine.

Mais, aujourd'hui, la tradition a été démolie de tous les côtés à la fois; l'agriculture est victorieuse, et la Gaspésie apparaît, dans certaines de ses parties en particulier, et notamment sur toute la côte qui borde la baie des Chaleurs, jusqu'à une distance prolongée dans l'intérieur, comme une région ayant enfin mérité d'être comptée parmi celles de la province où la culture est la plus productive.

* * *

Il y a quelques années, une colonie belge s'était établie sur un des points de la côte, à huit milles du rivage, auquel elle avait donné le nom de Musselyville, et qui est devenu rapidement un canton très prospère. C'est maintenant au tour d'une colonie française qui vient de choisir des lots entre Paspébiac et Port-Daniel, c'est-à-dire précisément au cœur des plus fertiles cantons de la Gaspésie.

Le gouvernement provincial s'est engagé à donner à tous ceux qui veulent s'établir en Gaspésie des lots de 40 et de 80 hectares de terre. De plus, pour aider et encourager les colons sérieux, sur chaque lot de cent acres (40 hectares), le gouvernement fait défricher dix acres de terre, y construit une maisonnette de seize pieds sur vingt, avec quatre fenêtres et une étable. Chaque ferme ainsi formée est offerte à loyer, moyennant la somme de trente dollars, ou 150

francs par année; le colon peut, s'il le préfère, devenir propriétaire du lot en payant au gouvernement une somme de trois cents dollars (1500 francs), en plusieurs versements successifs.

* * *

A Port-Daniel, endroit où Jacques-Cartier, le découvreur malouin, a mis le pied pour la première fois sur le sol canadien, le 20 juillet 1534, les familles qui voudront s'établir et prendre un lot, pourront défricher pour d'autres personnes à raison de huit dollars (40 francs) de l'acre, pendant tout l'hiver; on leur abandonnera en outre la récolte de la première année sur tout le terrain défriché par elles.

On logera gratuitement les familles à leur arrivée, pendant un mois ou deux.

Les colons qui auront abattu une dizaine d'acres de forêt, soit sur leurs lots, soit sur des lots d'autres personnes, recevront, comme prime d'encouragement, deux barils de farine, trois quarts de patates (pommès de terre) et un quart de morue salée.

On annonce d'autre part, comme très probable, l'établissement d'une ligne de paquebots entre Bruges (Belgique) et Gaspé, un des plus beaux ports de mer, non seulement de la Gaspésie, mais encore de toute l'Amérique.

Les Cantons de l'Est

La région qui porte le nom ci-dessus est la région agricole par excellence de la province de Québec, à cause de sa situation géographique remarquablement favorable et de la douceur relative de son climat. On y trouve des fermes admirablement cultivées, parfaitement outillées, des fermes-modèles véritables où la culture se fait suivant des règles et des méthodes sûres, auxquelles viennent s'ajouter tous les perfectionnements modernes.

L'ensemble de ce territoire, qu'on avait appelé jadis avec assez de raison " les Cantons de l'Est ", par rapport aux deux provinces réunies du Haut et du Bas-Canada, a gardé improprement ce nom qui devrait être converti aujourd'hui en celui de " Cantons du Sud ", par rapport à la seule province qui fait l'objet du présent ouvrage.

En effet, les " Cantons de l'Est " sont limitrophes des États du Vermont et du New-Hampshire, au 45^e degré de latitude ; ils ne dépassent pas le 46^e 20' dans la direction du nord, et sont compris à peu près entre le 71^e 15' et le 73^e degré de longitude ouest.

Ils contiennent bon nombre de centres populeux, très actifs, très industriels, et, à la tête de tous, la

ville de Sherbrooke, qui compte au delà de dix mille âmes et qui est un des chefs-lieux les plus importants de la province.

* * *

Plusieurs lignes de chemins de fer traversent les "Cantons de l'Est" dans des directions différentes, et les communications y sont nombreuses.

Dans le principe, les "Cantons de l'Est" avaient été destinés à être peuplés par des colons de langue anglaise, afin de faire contre-poids au développement toujours croissant de la population franco-canadienne. On y avait établi en "propriété libre" les loyalistes américains, pour les récompenser de leur fidélité à l'Angleterre lors de la guerre de l'Indépendance. En outre, de larges apanages avaient été taillés au bénéfice de particuliers puissants et de la "Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique", qui les gardaient rigoureusement et apportaient toutes les entraves possibles à la colonisation. Mais ces entraves durent céder un jour devant la poussée et la persistance de la colonisation franco-canadienne.

De nos jours, les "Cantons de l'Est" sont habités en majorité par des colons de race française. On pourra juger des progrès successifs que ces derniers ont accomplis si l'on applique à l'ensemble de ce territoire les statistiques de population comparée fournies par la ville de Sherbrooke, et que l'on trouvera dans le tableau suivant :



Recensement officiel de 1851-52 :

Emigrants venant d'Angleterre.. . . .	226
" " d'Ecosse.. . . .	155
" " des Etats-Unis... . .	189
" " d'Irlande.. . . .	857
Canadiens-Français...	487
Nés en Canada et non Français.. .	1,084
	<hr/>
Population totale...	2,998

Recensement officiel de 1870-71 :

Anglais, Ecosais, etc..	1,739
Irlandais...	438
Canadiens-Français...	2,255
	<hr/>
Population totale.. . . .	4,432

Recensement officiel de 1880-81 :

Anglais, Ecosais, etc..	2,399
Irlandais.	554
Canadiens-Français..	3,957
	<hr/>
Population totale.. . . .	6,910

Recensement local de 1898 :

Anglais, Ecosais, etc...	3,312
Irlandais...	800
Canadiens-Français..	5,948
	<hr/>
Population totale.. . . .	10,060

Les sociétés de colonisation

I

Dans la province de Québec l'œuvre colonisatrice se fait en grande partie par les sociétés de colonisation, qui ont des agences établies dans différents centres, et jusque dans les Etats-Unis où des agents spéciaux travaillent en faveur du rapatriement.

La Société de Colonisation de Montréal et celle de Québec sont à la tête du mouvement. L'action de la société de Montréal est plus étendue, s'exerce de la façon la plus louable et la plus fructueuse. Elle a convoqué en 1898 un grand congrès de colonisation qui a été tout un événement dans la grande métropole de la province. On y a traité toutes les questions et discuté toutes les matières relatives à la colonisation, et tous les moyens les plus pratiques pour en activer le développement. Le fait que la colonisation devient rapidement un des objets qui préoccupent le plus l'attention publique a été rendu manifeste à tous les yeux. On a pu constater que son caractère officiel s'élargissait et s'ouvrait à l'intervention de tous les citoyens qui veulent apporter leur concours, quel qu'il soit, à l'œuvre patriotique par excellence. Aussi en est-il résulté une activité nouvelle dans les opérations de la société et la conscience désormais acquise pour tous que les efforts faits dans les directions indiquées, loin d'être perdus dans l'indifférence publique, éveillent au contraire la plus vive sollicitude.

* * *

La Société de Colonisation de Québec accomplit une œuvre très active, poursuivie avec un entrain, une persistance et une vigueur qui portent d'excellents et nombreux fruits. Cette société s'occupe tout particulièrement du rapatriement des Canadiens émigrés et de l'établissement du territoire du Lac-Saint-Jean. Elle travaille, dans ce but, de concert avec la compagnie du chemin de fer, laquelle apporte un concours des plus intelligents et des plus féconds en résultats.

L'agent principal de la société, M. René Dupont, se multiplie sur tous les points, visite sans relâche, l'un après l'autre, tous les endroits où il y a de la besogne à accomplir, fait des conférences, expédie des délégations, détermine des mouvements de colonisation par groupes, et a réussi enfin à faire du rapatriement des Canadiens émigrés aux États-Unis une réalité qui prend forme de plus en plus et devient une préoccupation de plus en plus intéressante.

II

Les Sociétés de Colonisation ont pour objet avant tout l'adoption et la vulgarisation des meilleures méthodes de peuplement. Le plus grand obstacle qu'elles rencontrent est dans l'insuffisance des chemins, tellement que, pour un bon nombre de personnes, le problème de la colonisation se réduit pratiquement à une question de voirie. Il faut y ajouter le maintien de prescriptions surannées et de formalités dila-

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSITE DE QUEBEC

toires qui gênent énormément l'action des sociétés et rebutent les colons. Ajoutons encore l'insuffisance du budget, tout en faisant remarquer que le gouvernement a dépensé, en 1898-99, trois fois plus d'argent que les années précédentes pour les ponts et les chemins.

“Quant aux colons, ils abondent et attendent sur tous les points l'action du gouvernement,” dit M. le docteur Brisson, agent général de la Société de Colonisation de Montréal. “De chacune de nos vieilles paroisses partent annuellement des essaims de jeunes gens, appelés par vocation à la culture du sol et assez disposés du reste à s'y livrer, mais que les lenteurs administratives ou le manque de direction poussent fatalement vers les villes du Canada et des États-Unis.”

La classe ouvrière de Montréal, entre autres, fournit bon nombre de colons.

* * *

Quant aux Canadiens des États-Unis, il faudrait travailler surtout à détruire en eux un reste de défiance au sujet de la position qu'ils occuperont, une fois revenus dans leur ancienne patrie. Ils ignorent que le gouvernement est prêt à leur donner toutes les garanties possibles d'encouragement et de succès. Le gouvernement n'a plus désormais qu'à accorder des permis de défrichement et à entreprendre des travaux publics pour procurer aux colons un travail rémunérateur, pendant qu'ils défrichent leurs terres.

III

A la suite de leur dernière réunion, les membres de la société de colonisation de Montréal ont résolu de demander au gouvernement: 1° la gratuité des terres pour les colons de bonne foi; 2° des subventions abondantes pour l'ouverture de chemins nouveaux et pour l'entretien des chemins déjà construits; 3° un service de guides pour diriger les colons dans le choix de leurs lots.

Du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1898 la Société de Colonisation de Montréal distribuait 2050 colons nouveaux dans les différentes parties de la province, et la Société de Québec en plaçait environ 1700. De ce nombre faisaient partie environ 700 Canadiens revenant des manufactures américaines, et près de 150 Français et Belges.

Les trois quarts de ces colons se sont dirigés vers les Cantons du Nord et le bassin du lac Saint-Jean.

Le chiffre des Canadiens rapatriés en 1897-98 a dépassé 4000 âmes.

Au bureau d'Immigration de la province on a enregistré 2205 émigrants venant d'Europe pour se fixer au milieu de nous. Ils sont répartis, suivant leur nationalité, comme l'indique le tableau suivant:

Anglais.....	1,108
Irlandais.....	345
Ecossais.....	224
Français.....	288
Belges.....	141
Autres nationalités.....	91

Total... .. 2,205

Sur ce nombre on compte 1212 fermiers, 340 artisans et 653 femmes, domestiques et enfants.

Un certain nombre d'émigrants agricoles français ont été adressés par l'honorable monsieur Fabre, commissaire du Canada à Paris, et se sont établis dans la province; le nombre n'en est pas aussi grand que les années précédentes, par suite des efforts faits par le gouvernement pour porter les émigrants de France à aller s'établir dans les colonies françaises; en outre, le fait d'être obligés de prendre, dans un port de France, un paquebot en destination des États-Unis, voie plus coûteuse que celle du Saint-Laurent, empêche beaucoup d'émigrants français de se diriger du côté de la province de Québec.

IV

Les tentatives faites jusqu'à présent pour fonder dans cette province de véritables colonies agricoles françaises ou belges n'ont pas réussi, parce qu'on a voulu établir des colons européens de la même manière que s'établissent les purs colons canadiens, et faire défricher des terres boisées à des gens absolument impropres à ce travail.

Les Français et les Belges ne connaissent rien au défrichement des terres boisées; ils n'en ont pas l'habitude et leur faire abattre des bois, dès leur arrivée, c'est les vouer d'avance au découragement et à la misère.

Pour empêcher ces déplorables conséquences, M. A. Bodard, agent d'émigration française au Canada, a acheté, dans le comté de Bonaventure, pour des familles françaises désireuses d'y immigrer, des terres complètement en labour, avec étables, granges et maisons où elles pourront loger dès leur arrivée. Il a de plus offert à des défricheurs canadiens de leur payer huit dollars de l'acre défriché, et de leur laisser la récolte qu'ils obtiendront la première année sur tout le terrain défriché par eux.

Ces offres ont paru assez avantageuses pour déterminer 300 demandes de colons des États-Unis et du Canada, qui veulent s'établir dans la nouvelle colonie et travailler sur les lots des Français.

Le plan de M. Bodard, comme on peut le voir, assure trois résultats à la fois: il attire l'émigration française, favorise le rapatriement des Canadiens, lesquels n'étaient pas assurés jusque-là de trouver de l'ouvrage à leur retour dans le pays, et enfin empêche les Canadiens eux-mêmes, jusqu'à un certain point, de s'expatrier pour trouver des moyens de subsistance.

Tout le monde y trouve donc son compte, chacun travaille suivant son goût et ses aptitudes, et l'on ne saurait douter que la première colonie agricole française fondée sur une pareille base ne soit assurée du succès, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Mouvement de la population dans l'Amérique britannique

En 1871, la Confédération canadienne, fondée quatre ans auparavant, ne comprenait encore que les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

L'île du Prince-Edouard, non encore fédérée, comprenait 94,000 habitants.

Le Manitoba et la Colombie anglaise, à peine éclos à la vie politique, ne comptaient ensemble qu'une population de 56,240 âmes.

Le recensement de "81", les provinces étant réunies et fédérées, au nombre de sept, donnait une population de 4,325,000 âmes ; celui de 1891, 4,833,240 âmes.

Sur ce chiffre, 648,000 personnes étaient nées à l'étranger.

La province de Québec comptait 1,488,535 personnes, dont 1,292,000 catholiques.

La province de Québec ne reçoit que très peu d'augmentation du dehors à sa population. En 1881, on n'y comptait que 76,802 individus nés à l'étranger, contre 1,282,225 nés au pays, et en 1891, 82,021 nés à l'étranger contre 1,406,514 natifs de la province.

La population de la province de Québec était, en

1871, de 1,192,000 âmes ; en 1881, de 1,359,025 âmes, et en 1891 de 1,488,535 âmes.

La population rurale de la province comprend les huit-dixièmes de la population totale.

En 1881, la ville de Montréal comptait 155,237 âmes; en 1891, elle en comptait 216,650.

Aujourd'hui, l'on estime que la population de la ville, faubourgs et banlieue compris, dépasse le chiffre de 300,000 âmes.

La population de Québec, qui n'était, en 1891, que de 64,000 âmes, en renferme aujourd'hui probablement 80,000, grâce aux progrès considérables qui s'y sont accomplis pendant la dernière décade et à un mouvement inouï de commerce et d'activité générale.



MINI-MINI-MINI



CHAPITRE V

L'AGRICULTURE

I



A province de Québec a été pendant bien longtemps un pays à peu près exclusivement agricole. Il ne pouvait pas en être autrement, par suite des conditions dans lesquelles elle avait été établie et s'était graduellement développée. Sa population, si peu nombreuse, si lentement augmentée dans le cours des 17^e et 18^e siècles, s'était rassemblée seulement dans les paroisses qui bordaient les rives du Saint-Laurent, et les communications étaient restées limitées à des échanges de voisinage entre ces paroisses. L'aisance presque générale dans laquelle vivaient les familles canadiennes, leur isolement du dehors et leurs rares relations même avec les États-Unis; la notion du progrès ininterrompu et illimité, de la conquête par l'homme de toutes les forces de la nature, devenue l'axiome général, le

principe actif de tous les peuples civilisés, mais à peine encore soupçonnée, il y a un demi-siècle, par un peuple heureux, tranquille, vivant en paix sur ses terres et ne s'occupant du commerce que pour la vente de ses produits agricoles; toutes ces causes réunies avaient fait que l'agriculture était restée dans le même cadre uniforme et restreint, celui de la production des céréales et des fourrages, consommés principalement à l'intérieur du pays. Mais les conditions économiques étant devenues toutes différentes sur la surface entière du globe, une évolution prodigieuse s'étant opérée dans toutes les branches de l'activité humaine, la province de Québec, entraînée dans le mouvement irrésistible, allait rapidement revêtir des transformations telles qu'elle apparaîtrait comme un pays tout nouveau, rompant avec décision ses langes et s'épanouissant dans une croissance vigoureuse, hardie, résolue et confiante dans ses propres moyens et dans ses propres forces.

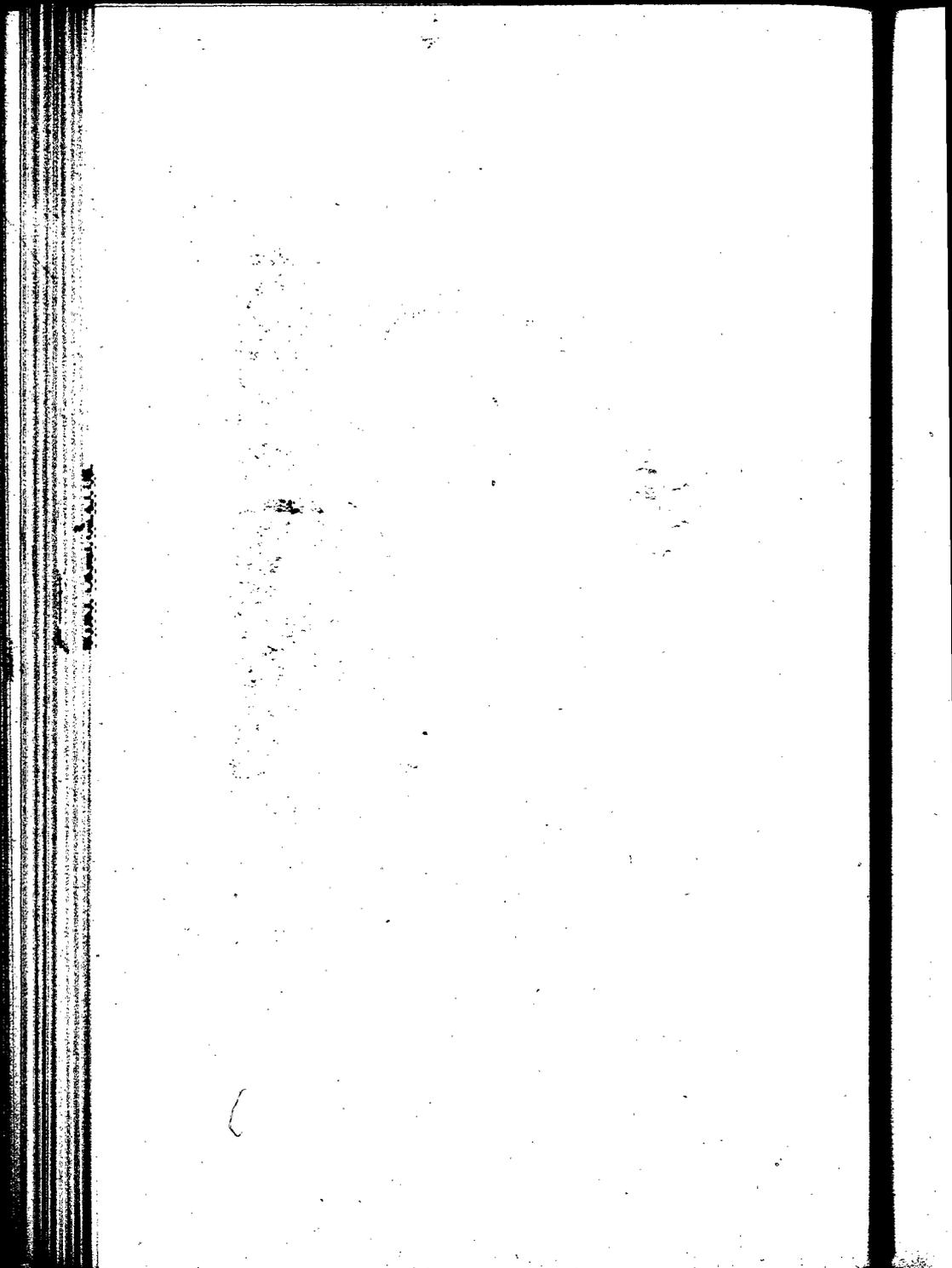
En agriculture, l'évolution fut profonde, pas aussi étendue, pas aussi variée sans doute que dans l'industrie, laquelle revêt toutes les formes, mais assez décisive néanmoins pour contraindre le cultivateur à entrer dans des voies absolument nouvelles et à trouver de nouveaux cours pour des produits nouveaux. Dès lors allait naître et se propager en très peu d'années, sur une très grande échelle, l'industrie laitière, qui est la concentration sous une forme unique de produits divers du sol.

II

En présence de l'énorme production de blé du Nord-Ouest qui, à peine ouvert et labouré, était de-



Arbre planté en 1831 à Saint-Roch des Aulnaies, 70 milles en bas de
Québec, sur la rive sud du Saint-Lawrent.



venu l'un des trois grands greniers du monde, la province de Québec dut sacrifier en grande partie la culture de cet article qui avait fait autrefois sa fortune, et tourner toutes ses activités du côté de l'industrie laitière, où elle allait entrer sur un terrain bien à elle, dont elle serait irrévocablement maîtresse, et qui lui assurerait une industrie au succès de laquelle concourent, dans notre pays, toutes les conditions culturelles et climatériques que l'on puisse désirer.

On ne tarda pas à se convaincre que, pour réussir dans l'industrie laitière, il fallait travailler d'abord à la production économique du lait. Or, la production économique du lait dépend de l'amélioration des vaches laitières.

Faute d'expérience, on crut bien faire, en premier lieu, en important de préférence des sujets de races anglaises ou hollandaises, telles que des Durhams, des Herefords, des Ayrshires, des Galloways et des Holsteins, qui furent croisés avec le bétail canadien. Mais on n'était pas allé loin dans cette voie sans reconnaître qu'on s'égarait tout simplement, et l'on tourna en hâte les regards d'un autre côté. Une réaction rapide se fit en faveur de la petite vache canadienne, que les cultivateurs canadiens n'avaient pas jusqu'alors convenablement appréciée, mais dont les commerçants américains, eux, avaient depuis longtemps reconnu les mérites, puisqu'ils venaient en acheter des milliers tous les printemps, à prix réduits, sur les champs mêmes de nos cultivateurs.

La petite vache canadienne tient des races normande et jersey. Elle possède d'excellentes qualités laitières. Il n'y avait plus qu'à chercher sérieusement le moyen de relever et de fortifier les qualités supé-

rieures de la race nationale, et ce moyen était tout trouvé dans la sélection judicieuse et l'acquisition de reproducteurs normands et jersey.

L'opération se pratique depuis un certain nombre d'années, et le résultat a été tel que notre industrie laitière, jadis insignifiante et bornée aux seuls besoins domestiques, rapporte aujourd'hui des millions à la province, ainsi que le lecteur pourra le constater dans le cours de ce chapitre, aux pages consacrées tout particulièrement à cette industrie.

Organisation générale

Institutions et sociétés. — Leur origine et leur développement. — Ecoles d'Agriculture. — Industrie Laitière. — Voirie. — Mérite Agricole. — Concours. — Fermes expérimentales fruitières.

En tête de l'organisation agricole de la province de Québec se trouve le ministère de l'Agriculture, composé d'un ministre, communément appelé "Commissaire", membre du conseil exécutif de la Province. d'un sous-ministre qui porte habituellement le titre d'Assistant-Commissaire, d'un secrétaire général, qui a des attributions très importantes et très variées. d'un comptable et d'un sous-comptable, enfin d'un secrétaire du Conseil et des Sociétés d'Agriculture.

Conseil d'Agriculture. — Le Conseil d'Agriculture a été établi par un acte de la Législature de Québec.

sanctionné en avril 1869. Il se compose de vingt et un membres.

Sociétés d'agriculture

En 1899, la province de Québec comptait 68 sociétés d'agriculture de comtés en activité; le nombre de leurs membres s'élevait à 14,510; elles dépensaient pour fins agricoles, durant l'année, la somme de \$87,599.83.

Conformément à la loi, chaque société doit, une fois tous les deux ans, tenir une exposition de produits agricoles et organiser alternativement des concours pour les terres les mieux cultivées. L'intention du législateur est que les sociétés dépensent autant d'argent pour les concours agricoles que pour les expositions. Quelques-unes de ces sociétés se conforment à l'esprit de la loi et font beaucoup pour le progrès de l'agriculture; mais, malheureusement, la plupart d'entre elles ne s'occupent que des expositions et négligent la partie la plus essentielle de leurs devoirs, qui consiste précisément dans la tenue des concours agricoles où chacun peut venir voir le fonctionnement des meilleurs modes de culture et en faire son profit.

* * *

La première société d'agriculture de la province fut établie dès 1789. Son Excellence le très honorable Guy, lord Dorchester, gouverneur général du Canada, en fut le premier patron et président; le bri-

gadier-général Hope, lieutenant-gouverneur, le premier vice-président. En faisaient partie les membres du Conseil Exécutif et l'évêque du Canada, outre autant de citoyens canadiens et anglais qui voulaient devenir souscripteurs. Seize directeurs devaient être choisis annuellement.

Le premier rapport seulement de cette société a été conservé jusqu'à nos jours; il contient les observations de quelques-uns des membres et le résultat d'expériences qu'ils ont faites.

A titre de document curieux, nous croyons devoir reproduire dans leur texte primitif les clauses constitutives de la Société, ainsi que la circulaire qui fut adressée à tous les curés de paroisse de cette époque:

“ Sept des directeurs pourront, dans leurs assemblées, procéder aux affaires.

“ Il sera tenu annuellement une assemblée des souscripteurs, le 6 avril, à laquelle chaque membre pourra proposer ce qu'il croira avantageux à l'agriculture.

“ Chaque membre de la Société souscrira une “ guinée”, qui sera payée annuellement à l'assemblée générale.

“ Les membres communiqueront à la Société, par la voie de son secrétaire, leurs observations par écrit, touchant les défauts ou la mauvaise conduite qu'ils observent dans l'agriculture de leurs voisinages respectifs, avec leurs opinions sur les moyens les plus propres à remédier à ces défauts.

“ Les directeurs feront les règles et règlements pour la conduite des affaires de la Société.”

Québec, 22 février 1789.

(Circulaire)

A MM. les curés de paroisse,

Québec, le 8 mars, 1789.

Monsieur,

Il vient de s'établir ici une Société pour l'encouragement de l'agriculture et pour l'amélioration des grains dans cette province, laquelle Son Excellence lord Dorchester a bien voulu protéger et encourager.

De la part de cette Société, qui est composée des Messieurs de la première condition de la Colonie, nous prenons la liberté de vous envoyer le projet de cette institution, qui n'a d'autre objet en vue que le bien général de la province, ne doutant point que vous ne vous prêtiez avec zèle à l'avance en y ajoutant votre nom, aussi bien qu'en procurant les noms de ceux de votre paroisse que vous croyez en état de payer la souscription modique proposée, et en communiquant à la suite vos lumières sur les moyens les plus efficaces d'effectuer les vues bienfaisantes de la Société pour le bonheur général, et qui ne peuvent manquer de produire en peu d'années des avantages solides à toutes les personnes intéressées dans les récoltes, et dans la qualité des grains du produit de ce pays. Et, en même temps, prévenir une disette aussi affligeante et aussi ruineuse que celle dont le pays est actuellement accablé.

La Société se propose de vous envoyer de bonne heure au printemps un peu de plusieurs espèces de

grains qu'elle attend d'Europe par les premiers vaisseaux, et qu'elle croit, par des expériences déjà faites, parfaitement adaptées au sol et à notre climat.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

HUGH FINLAY, secrétaire.

Cercles Agricoles

En 1893, la Législature provinciale a reconnu l'existence des cercles agricoles et décidé de leur accorder une subvention annuelle.

Il existait en 1899 516 cercles, comptant 41,000 membres, qui dépensaient pour fins agricoles la somme de \$106,480, y compris \$6,294, pour l'achat d'animaux de pure race.

Chaque cercle a à sa tête sept directeurs; leur but est de travailler au progrès de l'agriculture et de l'horticulture:

1° Par des réunions où l'on discute et où l'on entend des conférences sur la théorie et la pratique de l'économie rurale perfectionnée;

2° Par la diffusion des journaux agricoles;

3° Par des prix donnés pour travaux sur des sujets agricoles, au point de vue théorique ou pratique;

4° Par l'importation d'animaux de races supé-

rieures, de variétés nouvelles de plantes, de grains et de graines des meilleures qualités;

5° Par l'organisation de concours de labour et des fermes les mieux cultivées;

6° Par l'obtention de livres, revues et journaux agricoles pour l'usage des membres;

7° Par l'encouragement et le développement donnés à la culture, au soin des engrais et aux instruments aratoires perfectionnés.

Grand nombre de ces cercles tiennent des réunions annuelles pour les fins ci-dessus indiquées. Ils laissent de côté les expositions, mais organisent en revanche de nombreux concours de moisson, principalement dans le but d'augmenter la production du fourrage, ainsi que des racines, et l'emploi des engrais.

* * *

L'ensemble des moyens employés pour répandre les connaissances agricoles et leur donner toute l'efficacité possible a produit les plus féconds résultats. On s'en aperçoit au redoublement d'intérêt et d'attention que les cultivateurs apportent à toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture ; on le constaterait encore par l'apparence générale des campagnes et par la physionomie du sol uniquement, s'il n'y avait pas une foule d'autres indications des progrès qui se font et augmentent tous les jours.

Champs de démonstration. — Le ministère de l'Agriculture se propose d'instituer, dans chaque comté de la province, par l'entremise des cercles agricoles, des concours spéciaux pour provoquer l'établisse-

ment de champs de démonstration propres à éveiller l'attention des cultivateurs du voisinage et à mettre en évidence les bons effets produits par les divers engrais, le chaulage et autres excellentes pratiques agricoles. Il importé que ces champs de démonstration soient divisés en deux parties (au moins) ou parcelles portant toutes deux la même espèce de récolte, mais dont l'une appelée " parcelle témoin " ne recevra pas tous les engrais ou amendements donnés à l'autre. ou même n'en recevra pas du tout. On pourra ainsi apprécier facilement, par comparaison, les effets de tel engrais ou de tel amendement.

Non seulement les champs de démonstration seront examinés par des juges nommés par le cercle, mais les concurrents primés dans le " concours du département " devront faire un rapport détaillé du système de culture suivi, de la qualité et du mode d'application des engrais employés, ainsi que des résultats et rendements obtenus dans chaque parcelle. Ce rapport devra être approuvé par les juges et transmis au département avant que les prix soient distribués.

Concours de mérite agricole

En 1890, la Législature provinciale a passé une loi établissant des concours de mérite agricole dans la province.

Les fermes des concurrents sont visitées par des juges nommés par le gouvernement.

Les distinctions conférées aux concurrents heureux consistent en :

1° Un diplôme et une médaille d'argent à celui qui a obtenu le degré de " mérite distingué " ;

2° Un diplôme et une médaille en bronze à celui qui a obtenu le degré de " grand mérite " ;

3° Un diplôme à celui qui a obtenu le degré de " mérite " .

Pour obtenir le " mérite distingué " il faut gagner 85 points sur cent accordés à une culture parfaite. Pour le " grand mérite " il faut 75 points, et pour le " simple mérite " 65 points.

Les juges transmettent au Commissaire de l'Agriculture un rapport détaillé sur la forme et la manière de cultiver de chaque lauréat.

Ces rapports sont publiés chaque année et sont très utiles à la classe agricole.

Les matières qui font l'objet des concours sont les suivantes : comptabilité ; drainage ; engrais verts ; engrais commerciaux ; blé ; graines fourragères, lin ; fourrages verts ; vergers.

Produits agricoles

D'après les chiffres du dernier recensement, celui de 1891, la production agricole de la province de Québec comprenait :

Blé.....	1,553,544	boisseaux
Orge.....	1,505,600	"

Avoine..	16,905,800	boisseaux
Pois...	1,806,943	"
Sarrasin..	2,009,448	"
Fèves....	79,078	"
Maïs.....	790,685	"
Pommes de terre... . .	15,024,644	"
Navets et autres racines	2,532,853	"
Graine de lin..... . .	27,647	"
Pommes....	1,034,139	"
Prunes....	60,513	"
Foin....	2,243,435	tonnes
Sucre d'érable.. . . .	18,875,231	livres
Miel..	738,557	"
Houblon....	180,297	"
Tabac....	3,958,737	"
Beurre....	30,113,226	"
Fromage..	4,260,941	"

L'industrie porcine se développe rapidement et devra ajouter beaucoup aux revenus des cultivateurs. Déjà, en 1891, la province de Québec possédait 369,608 cochons, contre 329,199 en 1881; augmentation: 40,409.

Exportation d'animaux. — En 1899, le total de bestiaux expédiés du port de Montréal a été de 82,889, sur lesquels environ 12,000 venaient des États-Unis.

Chaque tête de bétail coûtait en moyenne 60 dollars ou 300 francs.

L'exportation des moutons a atteint le chiffre de 58,277 têtes, une augmentation de 23,286 têtes sur l'année 1898.

Du port de Montréal ont été également expédiés 4,739 chevaux, d'une valeur moyenne de 150 dollars ou 750 francs par tête. Ce chiffre accuse une diminution de 1,083 chevaux comparativement à l'année précédente.

Du port de Québec il a été exporté, durant la saison de 1899, 3,331 bestiaux, contre 2,187 en 1898, plus 1,100 moutons.

Sociétés d'Horticulture. — Il existe deux sociétés provinciales de pomologie et d'horticulture; elles publient chaque année des renseignements fort utiles sur la culture fruitière. Il existe de plus sept sociétés d'horticulture de comtés.

Stations Expérimentales Fruitières. — L'honorable Commissaire de l'Agriculture a établi en 1898 une station fruitière dans chacun des comtés dont les noms suivent: Beauce, Chicoutimi, Compton, Gaspé, l'Islet et Maskinongé; ce qui fait un total de six stations pour la province de Québec.

Cette décision a été basée sur ce que nos connaissances en fait de pomologie n'étaient pas le fruit d'études systématiquement organisées, et les inconvénients résultant d'expériences individuelles étant si nombreux, nous ne pouvions nous attendre à recueillir de cette manière des renseignements ayant une valeur appréciable.

Avec des stations établies dans des endroits convenables de cette province, et sous la direction d'hommes compétents, le choix des variétés pourrait être aisément et correctement déterminé, et les meilleurs modes de culture, de taille des arbres, d'aspersion, etc., seraient démontrés d'une manière pratique

à ceux qui auraient l'intention de s'occuper de la culture des fruits.

Il y a lieu à un progrès considérable dans l'industrie de la culture des pommes en cette province. Il n'y a aucune raison pour nous de ne pas avoir notre part dans l'énorme exportation qui se fait en Europe de pommes séchées, pourvu que nous cultivions les variétés convenables à ce sujet. Les variétés d'été, ou à chair tendre, ne conviendraient pas en ce cas, non plus que pour la fabrication du cidre. Mais avec les facilités qui nous sont données maintenant d'exporter en chambres froides, nous pouvons placer nos variétés les plus délicates en bonne condition sur les marchés d'Europe.

Les stations fruitières ont été placées, pour cinq ans, sous le contrôle de régisseurs chargés de prendre soin des pépinières qui leur sont confiées, et de faire un rapport annuel sur les résultats obtenus.

Un pépiniériste célèbre, monsieur Auguste Dupuis, a la direction générale de ces stations. Sa grande expérience en la matière permet de prévoir les meilleurs résultats de l'établissement de ces stations, au point de vue de la culture raisonnée des arbres fruitiers.

“ La culture des fruits, dit l'honorable M. Déchêne, Commissaire de l'Agriculture, dans son rapport pour l'année 1898, qui devrait constituer pour notre province une source de revenus considérables, a été, dans bien des cas, la source de nombreux mécomptes, faute de renseignements précis sur les variétés d'arbres pouvant convenir aux différentes régions. L'expérience qui devra découler de l'établis-

sement de stations d'arboriculture, permettra d'établir des principes sûrs et des méthodes rationnelles sur l'arboriculture fruitière dans notre pays. Les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick retirent chaque année des bénéfices considérables de la production de leurs arbres fruitiers. Notre province, dont les produits sont très appréciés sur les marchés étrangers, devra accorder, à l'avenir, plus d'attention à cette industrie, et j'ai lieu d'espérer que cette branche importante de l'agriculture prendra avant longtemps des développements considérables pour le plus grand avantage de la classe agricole."

Jusqu'ici les plantations qui ont été faites n'ont pas réussi en général, et ceux qui ont planté ne peuvent découvrir les causes de leur insuccès. Dans les comtés de Gaspé, Chicoutimi et Maskinongé, des milliers et des milliers d'arbres ont été plantés depuis 25 ans et plus. Cependant, il est difficile d'y trouver des pommiers, des pruniers et des cerisiers vigoureux.

On rencontre partout dans ces contrées des personnes qui ont du goût pour l'arboriculture, qui l'ont prouvé par les dépenses parfois considérables qu'elles ont faites, et qui, cependant, sont d'avis que les arbres ne réussiront jamais dans leur région, parce que le froid y est trop rigoureux.

Cela provient de ce qu'on n'a pas su jusqu'à présent traiter scientifiquement les arbres fruitiers. Les stations expérimentales vont remédier à ce défaut de connaissance, comme on en a déjà la preuve par les rapports obtenus des stations expérimentales en exercice.

Ecoles d'agriculture

I

La province de Québec compte trois écoles d'Agriculture; celles d'Oka, de Sainte-Anne-la-Pocatière et de Compton.

De quinze à vingt élèves fréquentent annuellement chacune de ces écoles.

A chacune d'elles on a annexé une beurrerie ou une fromagerie, où il se forme tous les ans de bons fabricants de produits laitiers.

1° *Ecole d'Oka.*— Cette école peut recevoir facilement 120 à 130 élèves dans les meilleures conditions de salubrité et de confort. Font partie du personnel de l'établissement les religieux qui sont à la tête des divers départements de la ferme: culture générale, beurrerie, fromagerie, étables, porcherie, potager, pépinière, etc. Ces chefs de département sont chargés de l'instruction pratique des jeunes gens, dans les diverses branches qu'ils dirigent.

Bâtiments de la ferme. — Des étables ont été créées pour 120 têtes de bétail.

Un silo, de 18,000 pieds cubes, est adossé aux étables. On le remplit de maïs, fèves, pois et trèfle.

Les écuries peuvent loger 40 chevaux.

Au-dessus des étables et des écuries s'étendent d'immenses greniers où les céréales et les fourrages sont emmagasinés.

La porcherie, construite il y a quelques années, est aménagée pour 300 bêtes à l'engraissement.

Enfin un poulailler, pouvant contenir 400 à 500 volailles, vient d'être édifié d'après les plans les plus nouveaux.

La beurrerie, objet des plus grands soins, a produit 56,000 livres de beurre en 1899.

Le beurre d'Oka est toujours vendu près de dix pour cent au-dessus du cours.

La fromagerie possède de vastes caves de maturation.

Il y a en cave environ 30,000 gallons de vins divers et de cidre, avantageusement connus sur le marché.

La ferme comprend environ mille acres ou 400 hectares de terrain.

II

Mode d'enseignement théorique. — Chaque article du programme des études est développé en classe, et les élèves reçoivent, au fur et à mesure, un résumé autographié, détaillé, des matières traitées.

Ils apprennent la substance de ces résumés et sont tenus de répondre aux questions y ayant trait.

Instruction pratique. — A leur arrivée à l'école, tous les jeunes gens, même ceux qui se destinent à une spécialité, beurrerie, pépinière, potager, etc., etc., sont attachés pendant un certain temps aux travaux généraux de la ferme.

Après s'être familiarisés durant quelques mois avec ces travaux, les spécialistes sont attachés au

département particulier où ils puisent les connaissances techniques dont ils ont besoin. Toutefois, ils travaillent encore de temps à autre avec leurs camarades, afin qu'à leur sortie de l'école, tous, potagistes, beurriers, pépiniéristes, possèdent, outre l'instruction approfondie de leur branche, des données sérieuses sur l'ensemble d'une exploitation.

Enfin, pendant l'hiver, les élèves qui le désirent sont employés :

(i) A la " boucherie-charcuterie ", pour apprendre à dépecer la viande, fumer les jambons, faire les saucisses, les boudins, etc.

(j) A la " forge ", où on leur montre à souder, à limer les métaux ; ils se familiarisent aussi avec divers modes de ferrures.

(k) A la " menuiserie " ; ils y apprennent à raboter et à faire des boîtes, réparer des portes, fenêtres, voitures, etc., etc.

III

2° *Ecole de Compton.* — La culture des arbres fruitiers y est très en honneur et donne de belles espérances.

Tous les élèves de la beurrerie sont fabricants de beurre ou assistants dans les beurreries. La beurrerie de Compton est notée pour sa perfection et pour la dextérité avec laquelle s'y fait la manipulation du lait.

3° *Ecole de Sainte-Anne-la-Pocatière.* — Les élèves prennent part à tous les travaux qui se font généralement sur une ferme.

Cette école possède une vaste ferme modèle, dont 250 arpents sont en prairies. On y a fait, l'an dernier, de bonnes expériences de culture au moyen d'engrais chimiques, de cendres de bois vives, de purin, de fumier de ferme, de chaux, de nitrate de soude et de superphosphate.

Ecole ménagère de Roberval. — En l'année 1892, le gouvernement provincial fonda une allocation annuelle pour sustenter l'école ménagère établie à Roberval, région du Lac-Saint-Jean, sous le contrôle des révérendes dames Ursulines.

Voici le cours d'Économie domestique et rurale donné dans cette institution :

1° Toutes les élèves, quel que soit leur âge, sont formées à être de bonnes ménagères, particulièrement au point de vue de l'ordre et de la propreté. On leur enseigne aussi les règles principales de l'art culinaire : différentes sortes de soupes, cuisson des viandes, pâtisseries, confitures, gelées, marinades, quelques desserts. A la laiterie : soin des ustensiles, préparation de la crème pour le barattage, barattage de la crème, etc.

A l'ouvrage : division de la laine, cardage, filage, tissage de différentes étoffes, couvertures en laine, etc. Coupe des vêtements, couture, reprises, boutonnières, etc.

Au jardin : division des carrés, ensemencement sur couche chaude, repiquage, mise en pleine terre, sarclage, soins des petits fruits, chasse aux insectes, etc.

Au poulailler : soin des poules et des poussins.

On enseigne aux élèves à tenir la comptabilité domestique, afin de savoir régler leurs dépenses sur leurs recettes.

Chaque élève apprend à raccommoder son linge, à coudre et à tricoter, avant de faire les ouvrages de fantaisie. La salle de travail est ouverte environ une heure par jour aux élèves qui veulent apprendre à carder, à filer et à tisser.

Deux fois par semaine, on donne des leçons théoriques et pratiques sur la fabrication du beurre et du fromage pour la consommation domestique. On donne enfin aux élèves des leçons d'agriculture et d'horticulture.

Le nombre des jeunes filles qui ont suivi l'école ménagère de Roberval s'est élevé à 28 l'année dernière.

La ferme modèle attachée à cette institution comprend 100 arpents (40 hectares) en superficie : le rendement de l'année '98 a été remarquablement bon, tant en grains qu'en légumes et en fourrages.

Ecole de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal

Cette école, placée sous le contrôle du Commissaire de l'Agriculture, existe depuis douze ans et est agréée à l'université Laval de Québec.

En échange d'une subvention qu'elle reçoit du gouvernement provincial, l'Ecole est tenue de donner des cours gratuits, pendant trois ans, à quinze élèves boursiers.

Le cours complet dure trois ans.

Les matières primaires du cours comprennent : la chimie, la physiologie, l'extérieur du cheval et la pathologie générale.

Les matières finales comprennent : matière médicale et thérapeutique ; pathologie interne ; pathologie externe, chirurgie opérative, obstétrique, histologie, anatomie pathologique, clinique médicale, anatomie pratique et descriptive ; médecine légale vétérinaire.

Une école, de même nature que la précédente, est également attachée à l'université McGill, de Montréal, pour les élèves de langue anglaise.

Les deux écoles possèdent, chacune, un musée qui renferme une large collection d'échantillons naturels et artificiels.

Ecole des arts et manufactures

Les écoles d'Arts et Manufactures, au nombre de sept et sous le contrôle du Commissaire de l'Agriculture, sont établies dans les endroits suivants de la province : Montréal, Québec, Lévis, Sherbrooke, Sorrel, Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe.

La moyenne totale des élèves qui suivent ces écoles est de près de mille par année.

L'allocation annuelle, votée par la Législature, est de 13,000 dollars, ou plus de 65,000 francs.

Les matières suivantes sont enseignées dans ces écoles : dessin à main levée ; dessin d'architecture :

dessin mécanique; lithographie; cordonnerie; modelage; construction d'escaliers; plomberie; coupe de robes pour dames.

Ecole de laiterie

Une école de laiterie, subventionnée par le gouvernement, existe à Saint-Hyacinthe depuis 1892.

L'école de laiterie de Saint-Hyacinthe ouvre au commencement de novembre de chaque année et ferme le 30 avril de l'année suivante.

Le nombre des élèves, depuis sa fondation, a été, en moyenne, de 200 par année; ce qui forme un total de 1600, en chiffres ronds.

En 1899, l'École a reçu 252 élèves, sur lesquels 170 élèves fabricants de beurre et 82 élèves fabricants de fromage. Le nombre de ces derniers est très inférieur à celui des années précédentes, tandis que le nombre des élèves fabricants de beurre a atteint un chiffre inconnu jusqu'ici et a dépassé de près de moitié la moyenne des six premières années; ce qui fait voir jusqu'à quel point la fabrication du beurre prend de l'extension de jour en jour dans la province.

* * *

L'École a été fondée pour servir en même temps de station expérimentale; elle a démontré la possibilité de fabriquer du beurre en hiver; depuis sa créa-

tion, en effet, il s'est ouvert dans le district de Saint-Hyacinthe un assez grand nombre de beurreries pendant l'hiver. Malheureusement, il a fallu remettre à plus tard les recherches expérimentales de laiterie proprement dite, et l'École sera obligée d'attendre la publication des rapports des stations expérimentales d'Ontario, des États-Unis et d'Europe, pour suivre les progrès de l'industrie laitière; c'est un inconvénient réel, car la province de Québec possède un climat particulier et fournit un lait d'une richesse supérieure à la moyenne générale, fait qui impose à sa fabrication des conditions particulières.

Outre la subvention du gouvernement provincial, qui s'est élevée l'année dernière à \$3,000, l'École reçoit du gouvernement fédéral une subvention annuelle de 2,000 dollars.

Les ventes de beurre, de crème et de fromage lui ont donné, en 1899, un revenu dépassant \$5,200.

Industrie laitière

I

Cette industrie fait des progrès constants dans la province. On n'y néglige rien pour améliorer et uniformiser la qualité des produits laitiers.

En vue d'obtenir une diffusion plus prompte et plus complète des meilleures méthodes à adopter pour la production du lait, la fabrication des produits

laitiers et le progrès en général de cette industrie, la province a été divisée, en l'année 1890, en districts régionaux dans lesquels peuvent être établis des syndicats, composés des propriétaires de fromageries et de beurreries. En 1899, il y avait 33 syndicats de fromage; les fabriques qui en font partie sont visitées plusieurs fois durant l'été par des inspecteurs experts dans la fabrication.

Ces organisations font une très utile besogne.

Le gouvernement emploie aussi quatre inspecteurs généraux pour visiter les fabriques de beurre et de fromage qui n'appartiennent pas aux syndicats. Ces visites ont déjà produit des résultats excellents.

L'inspecteur local a charge d'un groupe de fabriques, réparties dans un district comparativement restreint, qu'il peut visiter aisément en un mois. De la sorte, les fabriques de ce district sont visitées régulièrement, ce qui rend les instructions données plus uniformes et assure plus de régularité dans la qualité des produits.

Chaque syndicat se compose de 15 à 30 fabriques, c'est-à-dire d'un nombre suffisant pour occuper l'inspecteur durant toute la belle saison. Les inspecteurs généraux sont chargés d'inspecter le travail des inspecteurs locaux; il résulte de cette organisation que tout le fromage ou le beurre fabriqué sur le vaste territoire couvert par ce mode complet et uniforme d'inspection doit être nécessairement amené à un degré uniforme de qualité.

L'année dernière, le gouvernement provincial a en outre pris une mesure qui fera faire un grand pas à l'amélioration de la qualité du fromage. Un des plus

urgents besoins, aujourd'hui, de l'industrie fromagère canadienne est l'amélioration des chambres de maturation et du mode de contrôle de la température durant les phases de la maturation. Le gouvernement de la province a décidé d'y pourvoir en accordant une subvention à chaque fabrique qui améliorera sa chambre de maturation, suivant certaines conditions; une prime spéciale est offerte aux fabricants qui adopteront cette amélioration, devenue indispensable pour maintenir la bonne réputation de nos produits laitiers sur le marché.

On a établi une échelle de récompenses pour les fabricants qui obtiennent de 93 à 100 points, soit de 1 à 15 dollars.

Outre ces récompenses en argent, les fabricants qui ont obtenu 97 points et au-dessus, reçoivent une médaille en argent et un diplôme de première classe. Ceux qui ont obtenu de 93 à 97 points reçoivent un diplôme de deuxième classe et une médaille de bronze.

L'objet de ces concours est:

1° De renseigner les fabricants ainsi que le public sur les défauts de fabrication à éviter et sur les moyens à prendre pour améliorer la qualité des beurres et des fromages de la province;

2° De permettre aux propriétaires des fabriques de se rendre compte de la valeur de leurs fabricants, et à ces derniers de montrer leur capacité;

3° C'est un moyen d'exciter l'émulation des fabricants entre eux.

II

Le beurre. — Proportion gardée, la fabrication du beurre a pris, depuis deux ou trois ans, une bien plus grande extension que celle du fromage. Il n'y a pour ainsi dire pas de limite à la production du beurre; on s'y est donc adonné de préférence, non qu'il n'y ait encore un vaste champ d'exploitation ouvert à l'industrie fromagère, mais parce que celle du beurre prend de plus en plus d'ascendant et tend à devenir une industrie de premier ordre.

Le prix du beurre canadien, sur les marchés anglais, se rapproche sensiblement des prix payés pour les meilleurs beurres danois, irlandais ou français. La demande pour le beurre augmente sans cesse; en outre, les grandes quantités de beurre fin, de qualité supérieure, que le Danemark, l'Irlande, la France et l'Australie expédient en Angleterre, rendent impossible l'accès au marché anglais des beurres de qualité inférieure.

On peut dire que les deux tiers des crémeries du Canada sont aujourd'hui pourvues d'aménagements frigorifiques pour la conservation du beurre, depuis le moment où l'on commence à le fabriquer jusqu'à celui de la livraison. Les importateurs de beurre, en Angleterre, qui ont visité le Canada, disent que le beurre canadien, fraîchement fabriqué, est, sous tous les rapports, comparable aux beurres les plus fins importés des autres pays dans la Grande-Bretagne. La

saveur en est aussi délicate, outre qu'il semble être un tant soit peu plus ferme et plus consistant. Il n'y a donc pas de raison pour que le commerce du beurre canadien ne prenne désormais une extension qui dépasse toutes les prévisions.

* * *

Afin que le lecteur ait sous les yeux une notion précise concernant le développement du commerce de beurre canadien, rappelons les chiffres comparés de l'exportation dans la Grande-Bretagne, pour les années 1897 et 1898: la première donne le chiffre de 12,253,024 livres, et la deuxième celui de 17,568,880 livres.

L'exportation des œufs et du lard fumé (bacon) a pris aussi un développement extraordinaire.

En 1897, le Canada exportait en Angleterre 5;687,690 douzaines d'œufs, et, en 1898, 7,453,550 douzaines.

En 1897, la quantité de "bacon" exporté en Grande-Bretagne était de 32,511,696 livres, et en 1898, de 60,018,448 livres.

7 Le recensement général de 1891 fixait à 549,454 le nombre des vaches laitières dans la province de Québec, contre le chiffre de 490,997 que donnait le recensement décennal précédent, celui de 1881.

Ce chiffre sera énormément augmenté lors du prochain recensement, en 1901.

L'exportation des chevaux du Canada a subi une forte diminution depuis 1896; mais celle des bestiaux a plus que doublé. En effet, elle n'était, à la date susmentionnée, que de 104,451 têtes, et, en '98, elle atteignait déjà le chiffre de 213,010 têtes.

Depuis trois ans, à la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral, plusieurs compagnies de navigation océanique ont pourvu leurs steamers de compartiments frigorifiques destinés à maintenir en bon état les produits périssables de l'arboriculture et de l'industrie laitière. Aussi, l'exportation de ces produits, particulièrement de la province de Québec, a-t-elle pris, depuis 1897, un développement prodigieux. En outre, la qualité du beurre canadien a acquis une réputation considérable sur les marchés de la Grande-Bretagne. Il y a quelques années, on considérait le beurre canadien comme étant de troisième ou de quatrième qualité; aujourd'hui, on le considère comme venant immédiatement après le meilleur du Danemark.

Jusqu'ici, le marché anglais a été regardé comme le seul qui fût accessible aux produits de notre industrie laitière. Mais il existe d'autres pays qui sont forcés d'envoyer leur beurre et leur fromage sur les marchés de la Grande-Bretagne. L'offre étant très grande, il en résulte: 1° une tendance à la baisse du prix de ces produits; 2° une classification plus sévère des produits, d'après leur qualité.

Les producteurs sont donc forcément amenés à ne produire que du beurre et du fromage de choix et à perfectionner leurs méthodes de fabrication. Ces per-

fectionnements portent sur deux points: 1° une diminution générale du coût de production, pour parer à la tendance à la baisse; 2° une amélioration de la qualité, pour conserver le marché et y obtenir les meilleurs prix possible.

III

Le Canada a comme concurrents, sur le marché anglais, le Danemark, la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la République Argentine et l'Angleterre elle-même.

Heureusement pour le Canada, les conséquences à prévoir et à redouter ne se sont pas fait sentir en 1899, parce que, d'un côté, l'exportation du fromage des États-Unis a été insignifiante, et d'un autre côté, celle du Danemark, de la Hollande et de la France s'est faite dans des conditions exceptionnellement défavorables. Il en est résulté que les prix, au lieu de diminuer, ont augmenté, et que le fromage, par exemple, s'est vendu en moyenne sept francs de plus la boîte que les années précédentes.

Le tableau suivant montre le développement de l'exportation du beurre du port de Montréal, au fur et à mesure de l'amélioration et du développement des moyens de transport.

Années	Nombre de boîtes
1894....	32,055
1895....	65,664
1896....	157,321
1897....	220,200
1898....	278,922
1899 (au 11 novembre)....	444,376

En 1894, il n'y avait pas de chambres froides, même dans les beurreries.

En 1895, on introduit des compartiments frigorifiques dans les steamers et dans les convois de chemins de fer.

En 1897, 21 steamers transatlantiques et les grandes lignes de chemins de fer sont pourvus de réfrigérants mécaniques.

En 1898, le système des réfrigérants est encore amélioré.

En 1899, l'exportation du beurre de Montréal s'élève à quatorze fois plus qu'en 1894.

Les steamers pourvus de chambres frigorifiques ont une capacité totale de 100,000 boîtes de beurre; ils le transportent, hiver et été, des ports canadiens de Montréal, Halifax et Saint-Jean aux ports de la Grande-Bretagne qui en font principalement commerce avec le Canada, tels que Londres, Bristol, Liverpool, Manchester et Glasgow.

Le ministre de l'Agriculture du Dominion ayant offert une prime de cinq cents francs au propriétaire de toute beurrerie qui installerait des chambres frigorifiques, suivant les devis préparés par son ministère, et les maintiendrait pendant trois ans, il en est résulté que 300 propriétaires de beurreries, dont 200 dans la province de Québec, ont répondu à cet appel.

* * *

Dans la province de Québec, les fabriques de beurre et de fromage sont actuellement au nombre de 1903. Il y a 404 fabriques de beurre, 1192 froma-

geries et 307 fabriques de beurre et de fromage combinées.

On trouve 40 beurreries dans les comtés de Joliette et de Terrebonne, et 34 dans les comtés de Témiscouata et de Bellechasse.

C'est le comté de Beauce qui a le plus de fromageries. Il en compte une centaine ; et c'est dans le comté de Bagot que l'on trouve le plus de fromageries et beurreries combinées. Il y en a 24.

En 1898, le Canada, mais presque exclusivement les provinces de Québec et d'Ontario, produisait 196,703,323 livres de fromage, plus des deux tiers de la quantité totale de ce produit que l'Angleterre importait des pays fournisseurs habituels.

Cette quantité totalisée s'élevait à 262,019,900 livres, représentant une valeur de 24,188,535 dollars, ou environ 121 millions de francs. Sur cette somme le Canada était porté pour 17,522,681 dollars, ou 88 millions de francs en chiffres ronds.

En 1899, l'exportation du fromage canadien, sans être plus considérable que celle de l'année précédente, a cependant rapporté au delà de dix millions de francs de plus, par suite du renchérissement des prix occasionné par l'insuffisance de l'exportation française, danoise et hollandaise.

Quant aux États-Unis, ils ne sont pas un pays producteur de fromage. Ils n'en ont exporté que 53 millions de livres en 1898, quoique leur population dépasse soixante-dix millions d'âmes.

En 1899, le seul port de Montréal expédiait en Angleterre 1,896,000 boîtes de fromage, d'une valeur de \$14,698,000, ou 74 millions de francs. Pour le beurre, de même que pour le fromage, la Grande-Bretagne est à vrai dire le seul marché pour les pays producteurs. Elle en a importé 360,000,000 de livres en 1898, sur lesquelles les États-Unis ont fourni 26,000,000 de livres, et le Canada 11,254,000 livres, représentant une valeur approximative de douze millions de francs.

Le beurre canadien, s'étant fort amélioré, a pris place sur les marchés anglais, à côté du beurre danois, et a rapporté, en 1899, un dollar de plus par boîte que l'année précédente.

Il en a été expédié de Montréal 451,000 boîtes, pour la somme totale de \$5,998,000, ce qui représente une augmentation énorme dans le commerce de cet article. On pourra s'en rendre aisément compte par un coup d'œil jeté sur le tableau suivant, qui indique la production des quatre dernières années :

1896....	157,321 boîtes
1897....	220,000 "
1898....	270,000 "
1899....	451,000 "

IV

Pour nous résumer, en ce qui concerne l'industrie laitière au Canada, mais tout particulièrement dans la province de Québec, où elle est devenue la principale préoccupation des agriculteurs, disons que

cette industrie, désormais l'une des plus importantes du monde entier, a atteint, dans notre pays, un degré de perfection qui dépasse celui de tous les autres pays producteurs, dont pas un, en effet, n'a un système complet d'installations frigorifiques, commençant à la beurrerie même et finissant aux ports de débarquement, entre les mains du consignataire.

Aussi, les progrès accomplis par cette industrie ont-ils été absolument extraordinaires, et l'on peut en augurer, pour l'écoulement annuel de ses produits dans l'avenir, des résultats à peu près certains, que les fluctuations des marchés anglais n'affecteront que dans une très étroite mesure.

Concours de produits laitiers

Trois concours de beurre et trois concours de fromage sont organisés chaque année, depuis quatre ans, par le ministère de l'agriculture. Pour chaque concours le ministère réunit vingt-cinq échantillons de beurre et de fromage. Une analyse chimique de tous les échantillons est faite par un chimiste expert, afin de faire connaître aux fabricants, en même temps que les remarques des juges, les améliorations nécessaires à leur fabrication.

Monsieur l'abbé Choquette, qui a charge de l'analyse chimique des produits exposés dans les concours, poursuit actuellement une série d'expériences du plus haut intérêt pour l'amélioration de nos produits.

Les concours donnent des résultats très satisfaisants. Ils constituent un encouragement pour les personnes intéressées au progrès de l'industrie laitière et leur procurent des renseignements précieux.

Il y a quatre classes pour le beurre et autant pour le fromage. Le maximum de points qu'un concurrent peut remporter est de cent.

La première classe comprend les produits qui ont obtenu de 97 à 100 points, la deuxième classe de 93 à 97 et la troisième de 85 à 93 points.

Les produits qui obtiennent moins de 85 points sont classés comme beurres ou fromages inférieurs.

Chaque concurrent reçoit une copie des rapports des juges et experts, avec les conseils suggérés par l'examen des produits pour l'amélioration de leur qualité.

Le ministère publie en outre un rapport général sur les défauts les plus communs et les plus graves remarqués dans les produits examinés à tous ces concours, ainsi que sur les moyens à employer pour les faire disparaître.

Concours de vaches laitières. — Convaincu que l'une des premières conditions de succès pour l'industrie laitière est dans le choix, la sélection des vaches, en vue de la plus grande production de lait, et dans le but d'arriver à faire connaître les meilleurs animaux de la province, l'honorable Commissaire de l'Agriculture a requis les sociétés et les cercles agricoles d'organiser des concours de vaches laitières, dans lesquels on ne prendra en considération que le rendement en lait.

Afin de faciliter et d'encourager ces concours, l'ho-

norable Commissaire fournit les registres à tenir. De plus, il accorde aussi une allocation spéciale à l'association agricole qui, dans chaque comté, offre les prix les plus élevés pour ces concours.

Les concours doivent être organisés par paroisses.

Lors du concours, les vaches doivent être traites en présence des juges, trois fois pendant deux jours consécutifs, les deux dernières traites seulement servant pour le concours. On ne doit primer ou inscrire dans le registre que les vaches qui, au concours, donnent au moins trente livres de lait par jour.

Voirie

Dans la province de Québec, la viabilité est restée longtemps dans des conditions élémentaires. La plupart des chemins, misérablement entretenus, présentaient par endroits des successions d'ornières, et ne pouvaient être suivis que par des véhicules d'une construction toute spéciale; de là l'usage, encore si répandu de nos jours, des voitures appelées "planches", véhicule bizarre avec lequel on passe partout, au milieu des cahots et des heurts, et qui se ploie à toutes les aspérités du sol. Mais sous la direction du nouveau ministre de l'agriculture, la viabilité a fait en moins de deux années des progrès considérables.

Un officier spécial a été chargé de cette fonction

importante, qui relève du département de l'Agriculture.

Dans le cours de l'année 1899, des rapports des différentes municipalités qui ont fait l'acquisition de machines à réparer les chemins, ont été transmis au ministère. Ces rapports établissent que 2500 milles de chemins ont été réparés.

Le gouvernement provincial prenant en main directement l'amélioration des chemins publics, c'était chose nouvelle pour notre pays. Laisse entièrement aux soins des municipalités apathiques et insouciantes, la voirie était tombée dans un état lamentable, et tout le monde se plaignait de ce que les mauvais chemins, dans la plupart des campagnes, paralysaient ou entravaient les industries agricoles, de quelque nature qu'elles fussent.

Presque partout, il y avait absence complète de direction et l'on semblait chercher à faire usage des matériaux les moins durables. L'uniformité dans les travaux était chose inconnue, et l'on trouvait rarement un chemin ayant une forme assez arrondie pour permettre l'écoulement des eaux de surface; le drainage était donc des plus défectueux. D'autre part, les clôtures, le long des chemins, au lieu d'être faites en broche, comme elles auraient dû l'être, étaient en pierre, en planches ou en perches, ce qui équivalait à ériger tout simplement des embarras qui coûtaient des sommes énormes en hiver et causaient de grands dommages au trafic.

Sentant de quelle importance il était de mettre fin à ce régime désastreux, le ministre de l'Agriculture a offert à chaque municipalité de lui payer la moitié du prix de l'acquisition d'une machine à réparer les chemins, jusqu'à concurrence de six municipalités par comté.

Cette initiative prévoyante a porté des fruits immédiats, et l'on a vu bon nombre de municipalités se prévaloir de l'offre du ministre.

Les conseils de comtés ont été invités à faire l'acquisition de concasseurs pour l'empierrement des chemins. Les comtés de Sherbrooke, Shefford, Chambly, Vaudreuil, Saint-Hyacinthe et Beauharnois ont acheté quelques-uns de ces instruments et ont commencé des travaux d'empierrement qui sont le point de départ d'une ère nouvelle dans la voirie de la province.

Enfin, l'on constate, dans une foule de localités, le désir de mettre un terme à l'esprit de routine qui a toujours prévalu, en même temps que la détermination d'adopter résolument l'usage des instruments modernes qui mènent d'une façon si rapide et si radicale aux résultats que l'on s'efforce d'atteindre.



PIRI IATAE TIT

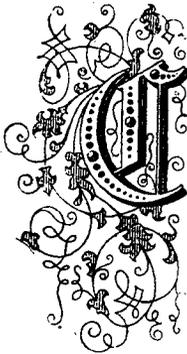
p
b
q
p
d
ta
lia

co



CHAPITRE VI

INDUSTRIE DE LA PULPE



EST en 1846 que l'on produisit pour la première fois, avec du bois, de la pulpe mécanique pour le commerce. Cette industrie avait pris naissance en Allemagne. Jusque-là on n'avait fait du papier qu'avec des chiffons et les fibres de certaines plantes herbacées. Le procédé nouveau allait permettre de faire servir la pulpe du bois au même usage ; on ne l'em-

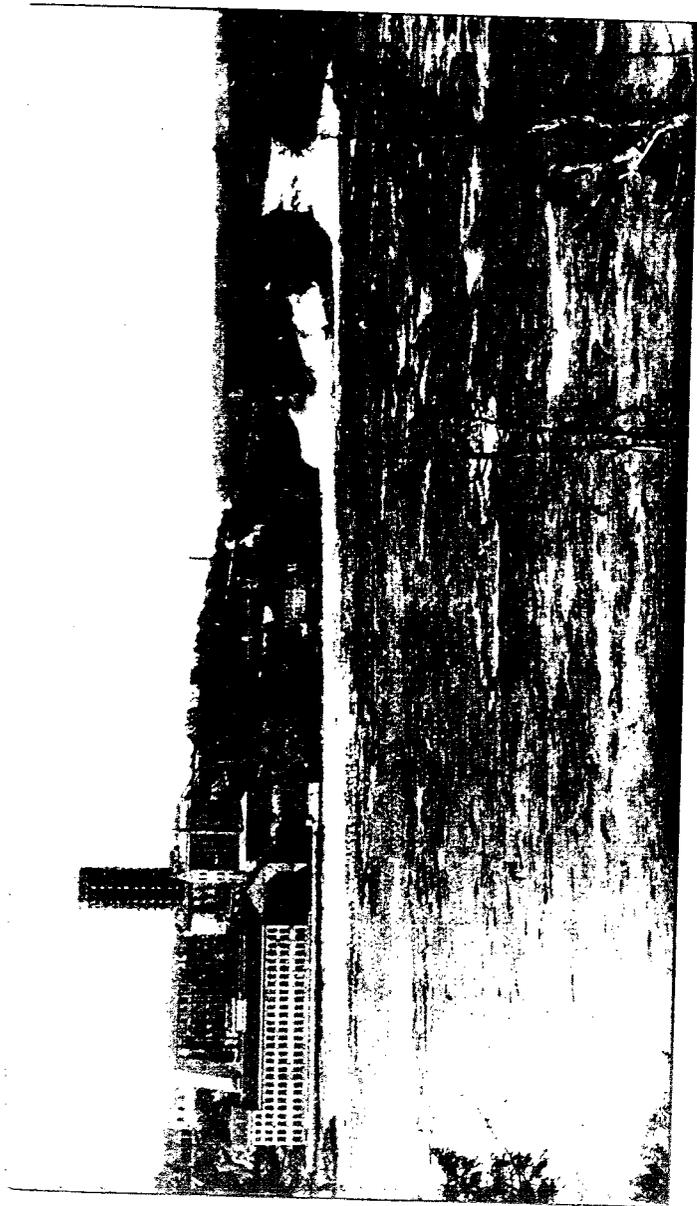
ploya guère, dans les commencements, que pour fabriquer des papiers-tenture et des papiers d'emballage ; mais avec les améliorations qu'on lui apporta successivement, on le fit bientôt servir à faire du papier pour imprimer les journaux, tout en y ajoutant de la fibre de chiffons pour donner au papier le liant et la force de résistance nécessaires.

“ Le coût du papier ainsi fabriqué était encore comparativement élevé, par suite du coût des chif-

ions et des préparations qu'il fallait leur faire subir pour les transformer en fibre. On songea donc à remplacer les chiffons et les autres matières similaires par une fibre de bois.

“ Aujourd'hui, plus de 75 pour cent de tous les papiers fabriqués en Amérique, ainsi que dans les pays les plus avancés de l'Europe, sont faits avec des pâtes de bois, et les procédés de fabrication sont tellement perfectionnés que ces papiers de bois sont supérieurs à ceux que l'on fait avec les autres fibres végétales, à ceux même que l'on fabrique avec les déchets de toile.

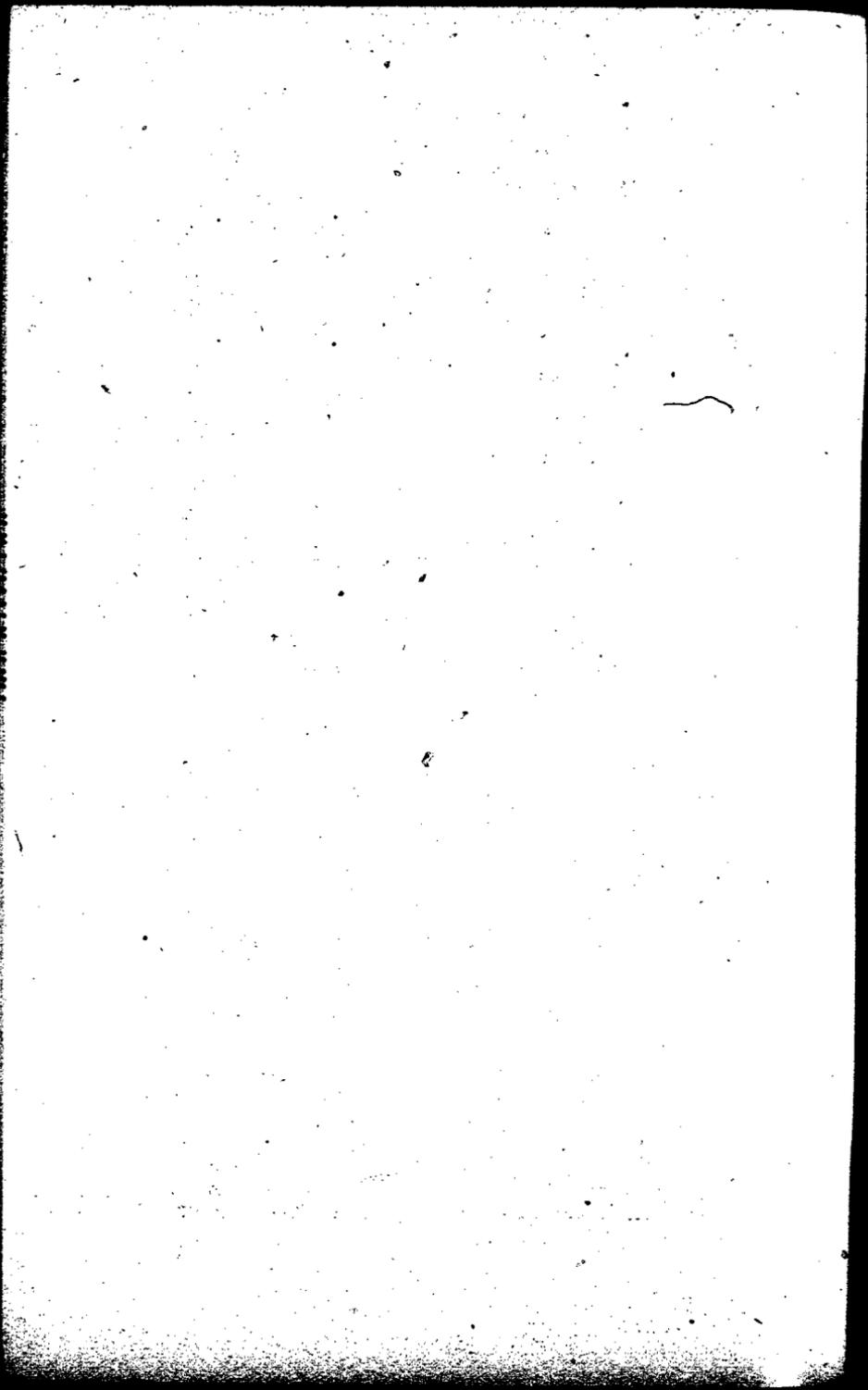
“ Grâce à l'emploi du bois comme matière première pour la fabrication du papier, on a réduit le prix de cet article à sa plus simple expression, au tiers même au quart de ce qu'il était il y a quinze ans; et c'est là tout le secret du livre et du journal à bon marché que nous avons depuis quelques années. Quand le papier à imprimer coûtait six, huit et même douze sous la livre, l'abonnement au moindre journal quotidien était de cinq ou six dollars par année; mais ce chiffre est tombé de moitié depuis que les éditeurs de journaux, grâce à l'emploi des pâtes de bois, peuvent se procurer un bon papier pour moins de trois centins la livre. Il en est de même pour les livres. Quand le papier pour les imprimer se vendait jusqu'à douze centins et plus, le coût d'un volume de 400 à 500 pages montait bien vite à 40 ou 50 centins, seulement pour le papier; mais depuis que l'emploi des pâtes de bois a permis de livrer cet article aux imprimeurs pour quatre ou cinq centins, le prix des livres a tellement baissé, que l'on peut aujourd'hui détail-



Chute et Usines de Grand-Mère, sur la rivière Saint-Maurice

UNIVERSITÉ DE QUÉBEC

UNIVERSITÉ DE SAINT-HUBERT



ler pour une dizaine de sous un volume d'un format respectable, surtout quand le tirage est un peu considérable." (J. C. Langelier.)

* * *

L'impulsion que cette découverte a donnée à l'imprimerie, ainsi qu'à la diffusion des journaux et des livres, est peut-être l'un des événements les plus remarquables de notre époque.

Introduite plus tard aux Etats-Unis et en Canada, l'industrie de la pulpe y a fait de rapides progrès. C'est l'Etat de New-York qui est à la tête des Etats manufacturiers de l'Union américaine : après lui viennent, par ordre d'importance, le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, le Connecticut, le Michigan et le Wisconsin, outre quelques fabriques dans l'Oregon, le Washington et autres Etats.

Dans les provinces d'Ontario et de Québec, le nombre de fabriques augmente rapidement.

Le recensement fédéral de 1871 ne mentionne pas encore les fabriques de pulpe ; mais les recensements de 1881 et de 1891 les indiquent respectivement comme suit :

	<i>Nombre de fabriques</i>	<i>Capital engagé</i>	<i>Main- d'œuvre</i>	<i>Produc- tion</i>
1881	5	\$ 92,000	\$15,000	\$ 63,000
1891	24	2,900,907	293,000	1,058,000

Depuis lors, l'augmentation a été encore plus marquée. Quoique les chiffres rigoureusement exacts fassent défaut, il est certain qu'il y a au delà de trente fabriques de pulpe en Canada, produisant annuellement plus de 150,000 tonnes, dont les deux tiers sont de pulpe mécanique. La plus grande partie de la pro-

duction est consommée dans le pays; trois fabriques cependant travaillent pour l'exportation.

Jusqu'en 1890, on n'a pas tenu compte de l'exportation de la pulpe de bois dans les rapports du commerce canadien. Depuis lors, cette exportation a donné les chiffres suivants :

1890	\$ 80,000	1895	\$ 590,874
1891	188,198	1896	675,777
1892	219,458	1897	741,959
1893	386,092	1898	1,210,431
1894	547,217		

Pour les cinq dernières années, c'est-à-dire jusqu'en 1898 inclusivement, les pays vers lesquels le Canada a dirigé ses exportations de pulpe de bois se classent dans l'ordre suivant :

	1894	1895	1896	1897	1898
Etats-Unis	\$368,256	336,385	557,085	576,720	534,305
Grande-Bretagne..	178,255	251,848	113,557	164,138	676,100
Allemagne. . . .	452	1		1,000	2
Belgique.	254			21	*14
Franc		2,640	5,135	80	0
Terre-Neuve. . . .				21	10
Total.	\$547,217	\$590,874	\$675,777	\$741,959	\$1,210,431

On voit que la Grande-Bretagne a fait un saut énorme de 1897 à 1898, et qu'elle est maintenant devenue le principal client du Canada.

Il y a dans ce tableau des chiffres qui surprennent. Ainsi, la France qui avait commencé à importer du Canada, en 1895, pour 2640 dollars de pulpe de bois: et l'année suivante pour 5135, a cessé tout à coup

d'en importer après cette date. La France ne fait pas assez de pulpe de bois pour ses propres besoins: elle en importe en quantité de la Suède et de la Norvège pour la fabrication de son papier. Nous trouverions aisément chez elle un marché rémunérateur, d'autant plus que par le traité de commerce passé entre elle et le Dominion, elle admet l'entrée de la pulpe canadienne au minimum du tarif, et qu'elle ne produit pas du tout de pulpe elle-même, préférant l'importer de l'étranger et ménager ses forêts.

M. Paul Duluard, de Paris, était venu, en 1895, comme représentant de plusieurs fabriques de pulpe de France, pour établir un commerce régulier de cet article entre son pays et le nôtre, à la faveur du traité de commerce qui devait être mis en vigueur cette année-là même. Mais comme il n'avait pas été donné suite à ce traité, le projet des compagnies manufacturières de France avait été ajourné à des temps plus favorables.

II

Voyons un peu la progression qu'a suivie l'industrie de la pulpe, dans l'espace de neuf années seulement. En 1889, la Grande-Bretagne importait 122,180 tonnes de pulpe de bois, évaluées à \$3,361,368. Elle en tirait du Canada seulement cent tonnes, valant \$2,000, et des États-Unis 500 tonnes valant \$19,467. En 1897, la Grande-Bretagne importait 388,304 tonnes d'une valeur de \$9,440,170. Dans ces chiffres, le Canada figurait pour 25,873 tonnes valant \$465,258, pendant que les États-Unis n'en fournissaient que 7,148 tonnes, d'une valeur de \$263,612.

La Suède et la Norvège fournissaient plus des trois quarts de la pulpe importée par l'Angleterre, la première 93,620 tonnes représentant une valeur de \$2,941,087, la deuxième 293,133 tonnes évaluées à \$4,786,235. Le Canada avait conquis la troisième place avec son exportation de près de 26,000 tonnes.

* * *

Tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre et spécialement l'Etat de New-York, qui compte le plus grand nombre de fabriques de papier, tirent leur matière première en grande partie des forêts du Canada. En effet, le dernier rapport du commerce et de la navigation donne les chiffres suivants pour l'exportation du bois à pulpe du Canada, qui se fait presque entièrement aux Etats-Unis :

1895	\$468,009	1897	\$711,152
1896	627,865	1898	912,041

Les chiffres approximatifs seulement, sur lesquels on se base pour établir la consommation de la pulpe aux Etats-Unis, stupéfient par leur énormité et surtout par leur progression annuelle. Vingt-cinq mille journaux, dont plus de 2000 quotidiens, 1600 hebdomadaires, 2500 mensuels, tant aux Etats-Unis qu'en Canada, s'impriment sur du papier fait avec la pulpe de bois. Il faut au "New-York World", pour son tirage quotidien, de 75 à 100 tonnes de papier; il en avait consommé jusqu'à 270 pour le numéro de Noël de 1895. Or, la production de 270 tonnes de papier nécessite 230 tonnes de pulpe moulue et 50 tonnes de pulpe chimique, dans la fabrication desquelles entrent

310 tonnes ou 200,000 pieds de billots d'épinette. Il en est ainsi du "Herald," de New-York, et du "Globe", de Boston, qui dévorent environ 60,000 cordes d'épinette par année, ou deux cents arbres par jour. Le "Petit Journal" de Paris en consomme à peu près le double, soit 120,000 arbres par année, ou environ 25,000 acres de forêt. Pour l'un quelconque des grands journaux américains que nous venons de citer, la valeur du papier consommé a été de quinze cent mille dollars en deux ans.

La production du papier aux Etats-Unis est évaluée à 3,000 tonnes par jour, ou près de 1,100,000 tonnes par année. La Grande-Bretagne en reçoit plus du tiers, puis vient l'Australie qui en consomme des quantités considérables, en troisième lieu le Canada, qui prend environ un cinquième, et en dernier lieu le Mexique. Ces quatre pays prennent à peu près 75 pour cent de l'exportation totale du papier des Etats-Unis. Le développement prodigieux apporté à cette exportation, principalement dans les cinq ou six dernières années, est simplement le résultat du progrès de l'industrie de la pulpe.

D'après le "Northeastern Lumberman", du 18 janvier 1896, l'industrie de la pulpe de bois sur la rivière Kennebec transforme annuellement de 45 à 50,000,000 de pieds d'épinette. De même, la compagnie de papier des chutes Niagara est obligée de porter sa capacité de production à cent tonnes par jour, ce qui équivaut, comme on l'a vu ci-dessus, à 60,000 cordes d'épinette par année. Enfin, l'on compte aux Etats-Unis plus de 1200 moulins à pulpe et à papier en pleine activité.

III

Les forêts d'épinette du nord des Etats-Unis s'épuisent rapidement et déjà les Américains se préoccupent de restreindre l'exportation du bois à pulpe, de crainte de n'avoir plus bientôt d'autre ressource que dans les forêts du Canada.

A l'exception peut-être de la Sibérie, les forêts d'épinette du Canada sont les plus vastes du monde ; on les trouve partout, du Pacifique à l'Atlantique, excepté sur les prairies. L'abattage du bois à pulpe active le déboisement de la Suède, de la Norvège et de la Russie septentrionale. La Norvège a déjà imposé un droit d'exportation, que les commerçants s'ingénient à éluder. En Allemagne et en Autriche on ménage les forêts, on ne consomme que l'excédent de la pousse annuelle. De même fait la France, dont les fabricants de papier importent le bois à pulpe et la pulpe de bois également.

On trouve aujourd'hui en Angleterre que la pulpe canadienne est décidément supérieure à celle de la Norvège et, à plus forte raison, à celle de la Suède : les fibres en sont plus fermes et plus délicates à la fois, et les prix qu'elle commande sont plus élevés.

L'Australie consomme beaucoup de papier à écrire ; elle en tire des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne pour plus de deux millions de dollars par année.

* * *

La découverte du procédé pour traiter la pulpe de bois chimiquement a métamorphosé l'industrie du

papier et permis de faire celui-ci exclusivement avec du bois.

“Aujourd'hui la pâte ou pulpe chimique remplace presque complètement les autres fibres ainsi que les chiffons, et, avant dix ans, les usines où l'on emploiera autre chose que le bois comme matière première seront pour ainsi dire des reliques du passé, des objets de curiosité. Avec les pâtes de bois, la fabrication est plus facile et infiniment moins coûteuse ; pour toutes les fins ordinaires le papier de bois est aussi bon, sinon préférable au papier fait avec des chiffons ou d'autres fibres semblables. Le bas prix du papier de bois force les propriétaires d'usines à adopter la pulpe pour matière première et à mettre de côté les autres fibres, sous peine de se voir déborder par le produit moins dispendieux et aussi bon des fabriques de papier de bois. La concurrence n'est pas soutenable.

C'est précisément la position des fabricants de papier de plusieurs pays d'Europe, notamment de ceux de la Grande-Bretagne, qui étaient à la tête de cette industrie, jusqu'à ces dernières années. N'ayant dans le pays ni bois ni grands pouvoirs d'eau, les propriétaires d'usines anglaises sont forcés d'employer les chiffons et l'esparto. Mais avec ces matières qui sont comparativement dispendieuses, dont la préparation entraîne beaucoup de frais et de travail, il est pratiquement impossible de fabriquer les papiers communs, notamment les papiers pour imprimer les journaux, pour moins de cinq ou six centins la livre. Or, les Américains livrent le papier de bois sur le marché anglais pour trois ou quatre centins, ce qui tue l'industrie anglaise. Pour faire face à cette con-

currence, les fabricants anglais transforment leurs établissements et adoptent l'emploi des pâtes de bois, qu'ils importent pour la plus grande partie de la Scandinavie.

Mais, comme on l'a vu plus haut, dans la Scandinavie, c'est-à-dire en Suède et en Norvège, la production de la pulpe a atteint sa limite extrême; le bois commence à se faire rare et il faut, d'année en année, pénétrer plus loin dans l'intérieur pour utiliser ce qui reste. Ces frais affectent la position exceptionnelle qu'occupaient les industriels de la Scandinavie et le jour approche rapidement où l'Angleterre devra chercher ailleurs les trois ou quatre cent mille tonnes de pulpe qu'il lui faudra pour alimenter ses usines, à mesure qu'elle les aura transformées et adaptées à l'emploi des pâtes de bois. Ce sera alors le tour du Canada, surtout de la province de Québec, le seul pays qui possède assez de bois et de pouvoirs d'eau pour suffire à cette énorme demande." (J.-C. Langelier.)

La pulpe, en effet, est presque toute faite avec l'épinette. Or, les grandes forêts d'épinette se trouvent dans la province de Québec, au nord du Saint-Laurent, et s'étendent jusqu'à la baie de James et jusqu'à la rivière East-Main, qui est devenue la limite septentrionale de la province depuis la nouvelle accession de territoire qui a reculé ses bornes jusqu'au 53e degré de latitude nord.

L'épinette blanche ou noire et le sapin sont les essences les plus précieuses pour la fabrication de la

pulpe, tant à cause des qualités spéciales de leur fibre que de leur couleur. Ces bois comparativement tendres se laissent facilement défibrer par les meules. Le peuplier et le tremble ont aussi cette propriété; mais ils contiennent presque toujours des nœuds et des veines noires qui gâtent la couleur du papier. Le pin ne s'emploie que dans la fabrication de la pulpe chimique. La pâte qu'il donne est bonne, mais les procédés requis pour la blanchir sont comparativement dispendieux. D'ailleurs, ce bois est d'un prix trop élevé pour entrer avantageusement comme matière première dans l'industrie du papier. Au point où en est rendu le prix du papier, il faut absolument des bois de peu de valeur aux fabricants de pulpe, et c'est pour cette raison que l'épinette et le sapin constituent les matériaux les plus avantageux, on peut même dire les plus indispensables à l'industrie de la pulpe.

A part les qualités inhérentes à la matière première elle-même et qui déterminent le choix des essences à employer, deux autres conditions sont indispensables au succès de l'industrie de la pulpe: ce sont de forts pouvoirs hydrauliques et une main-d'œuvre à bon marché. Pour mettre en marche une usine capable de produire de 25 à 30 tonnes de pulpe moulue par 24 heures, il faut une force motrice de 2,500 à 3,000 chevaux-vapeur. La production de cette force motrice au moyen de la vapeur serait d'un prix trop élevé et, en pratique, il est reconnu que la pulpe ne peut se fabriquer avantageusement que dans les endroits où l'eau peut fournir le pouvoir moteur.

Le bas prix relatif de la main-d'œuvre est aussi

une condition essentielle au succès de cette industrie qui exige un grand nombre d'ouvriers, comparative-ment à la valeur de l'article fabriqué.

Ces trois éléments essentiels se trouvent réunis plus que partout ailleurs dans la province de Québec, qui possède en quantité illimitée les meilleurs bois, qui a les plus grands pouvoirs d'eau et qui peut fournir une main-d'œuvre à aussi bon marché que la Suède et la Norvège; grâce aux facilités de transport qu'offrent nos belles et nombreuses rivières, le coût du bois serait aussi bas, sinon plus bas que dans la Scandinavie.

IV

Possédant les trois conditions essentielles à une production lucrative de la pulpe, la province de Québec a encore besoin de marchés sûrs pour l'écoulement de cette production.

Le marché des Etats-Unis nous est pratiquement fermé par le tarif américain, qui frappe la pulpe d'un droit de \$5.50, \$6.50 et \$7.00 la tonne, suivant la qualité; mais nous avons libre accès à ceux de l'Angleterre, de la France, de la Belgique, qui sont immenses.

La Grande-Bretagne et la France importent à elles deux environ cinq cent mille tonnes de pulpe par année; la Belgique, l'Espagne, l'Italie et les autres pays européens en importent près de 250,000 tonnes, ce qui fait un marché de trois quarts de million de tonnes, et cette importation ne cesse d'augmenter tous les ans. Rien n'empêche que nous n'écoulions notre pulpe concurremment sur ces divers marchés

à la fois, et nous devons y tendre avec toute l'énergie possible, afin d'assurer le développement d'une des plus grandes industries de notre temps.

La consommation du papier, en effet, devient si énorme que l'industrie de la pulpe, bien favorisée, deviendrait plus considérable que celle du bois, qui est l'aliment principal de la province.

Si les capitalistes et les hommes entreprenants veulent diriger leur attention de ce côté, ils s'apercevront que la province de Québec peut fabriquer sur place, sinon le papier, du moins toute la pulpe nécessaire pour les marchés des États-Unis, et devenir ainsi la pourvoyeuse de presque tout le papier dont l'Amérique du Nord a besoin.

Sur la rivière Batiscan seulement, une compagnie américaine fait plus de 800,000 billots d'épinette par année; elle les transporte par le lac Champlain dans l'État du Maine, où ils sont convertis en pulpe.

On estime que chaque tonne de pulpe, depuis l'abattage de l'arbre jusqu'à la livraison en gare, représente en main-d'œuvre la journée de six hommes, au prix chacun de \$1.25 à \$2.00 par jour.

Presque tous les journaux du Canada s'impriment sur du papier fait avec la pulpe de bois. Celle-ci sert encore, dans le pays, à une foule d'usages différents; nous en donnons ci-dessous la nomenclature aussi complète que possible:

Seaux et autres récipients, charpie pour pansements, parchemin de papier, imitation de coton et de soie, boîtes de cigares, porte-cigares, cadres, modillons, corniches et panneaux d'architecture, foudres de

wagon, pignons, poulies, conduites de vapeur et d'eau, poteaux pour fils électriques, conduites électriques, matériaux de toiture, cercueils, canots, tapis, matelas, crayons de plomb, paille artificielle, talons et autres accessoires de chaussures, vases et ornements, meubles, fers à cheval, fuseaux et bobines, manches d'outils, boutons, manchons de bicycles, conserves de fruits, chapeaux, lettrages à enseigne, boîtes de pianos, tuiles, peinture protectrice pour métaux, briques de pavage, fibre chamois, substituts de la pierre à bâtir et de la planché, enduits pour planchers.

* * *

L'industrie de la pulpe et l'industrie laitière réunies suffiraient, à elles seules, pour faire de la province de Québec la plus prospère de toute la Confédération.

La valeur d'une tonne de papier est de 45 dollars, plus ou moins; celle de l'épinette qui produit cette tonne n'est que de 5 dollars; nous devrions réaliser pour nous les 40 dollars qui sont le prix de la fabrication; mais les Américains sont là qui nous enlèvent des quantités énormes de bois à pulpe, matière première qu'ils fabriquent ensuite chez eux et pour laquelle ils ne paient pas de droits à la frontière. En 1897, ils en avaient pris pour plus de 900,000 dollars.

V

En 1895, l'industrie de la pulpe ne rapportait encore en Canada que la somme bien minime de \$1,057,800, comparativement à ce qu'elle donnera quand

elle sera entrée dans une période active d'exploitation générale. Si la France n'a besoin que de 150,000 tonnes par année, la province de Québec pourra les lui fournir bientôt. A l'heure actuelle, les usines seules de Grand'Mère, sur le Saint-Maurice, produisent, par jour, cent tonnes de pulpe moulue ou pâte mécanique, 75 tonnes de pulpe chimique, c'est-à-dire, 30 tonnes de carton et 40 tonnes de papier. En supposant que le papier vaille \$40.00 la tonne et le carton 25, pris aux usines, la production annuelle de cet établissement s'élèvera à \$1,825,000, ou une moyenne de \$4,750 par jour.

On évalue à \$18.00 le coût de la production d'une tonne de pulpe chimique, dans laquelle la main-d'œuvre entre pour \$8.00.

Comme on le voit, seulement pour la pulpe chimique, la main-d'œuvre s'élèvera à \$600 par jour ou \$r80,000 par année. A cela il faut ajouter le coût de la main-d'œuvre pour la coupe des billots dans le bois et leur flottaison, environ \$30,000 par année, ce qui porte à \$210,000 la somme qui sera payée en salaires seulement pour la pulpe chimique.

La préparation et la flottaison des billots pour la pulpe mécanique coûteront environ \$35,000, et la main-d'œuvre pour la préparation de cette pulpe, au moins \$75,000, ce qui fait encore \$110,000 de salaires.

En mettant à \$3.00 la tonne le coût de la main-d'œuvre pour la confection du papier, et à \$2.00 celui de la préparation du carton, nous avons encore \$138,000 de salaires par année.

Tout cela réuni forme un total de \$458,000 pour

l'année, ou de \$1,526 par jour, pour la main-d'œuvre ou les salaires, somme qui sera payée par un seul établissement, celui de Grand'Mère, sur le Saint-Maurice, qui a été la première grande pulperie fondée dans la province de Québec.

VI

A l'une des dernières grandes expositions universelles on a pu voir une variété considérable d'objets fabriqués avec la pulpe. Il y avait là, réunis dans le même espace, des roues de wagon, des ustensiles de cuisine, des baquets, des voitures et même des maisons. Une roue de wagon faite de papier peut parcourir 2,200,000 milles sans éprouver aucune détérioration et est plus forte que celles faites en acier ou en fer, tout en étant de beaucoup meilleur marché.

On a même essayé, avec quelque succès, la construction de machines à vapeur en papier; de fait, on a trouvé que la fibre de lin avec laquelle on produit les meilleurs papiers sera dans l'avenir aussi utile à l'humanité que le fer ou le bois.

Maintenant, pour continuer à nous édifier sur ce sujet, faisons en passant la comparaison entre le prix de la main-d'œuvre pour le bois scié en planches et celui du bois converti en pulpe.

Avec la quantité de billots d'épinette requise pour faire 4,000 pieds de bois de sciage, mesure de planche, on peut faire une tonne de pulpe chimique et trois tonnes de pulpe mécanique, ou assez de l'une et de l'autre espèce de pulpe pour fabriquer quatre tonnes de papier ordinaire.

La main-d'œuvre requise pour transformer ces billots en sciage, c'est-à-dire en madriers et en planches, coûterait au plus \$10,00, ou \$2.50 le mille pieds.

La main-d'œuvre requise pour transformer ces mêmes billots en pulpe et en papier coûterait comme suit :

Préparation de trois tonnes de pulpe mécanique, à \$2.00 la tonne.....	\$ 6.00
Préparation d'une tonne de pulpe chimique.....	8.00
Préparation de 4 tonnes de papier à \$3.00 la tonne.....	12.00
	<hr/>
En tout pour la main-d'œuvre.....	\$26.00

C'est-à-dire que la même quantité de bois donnerait \$10.00 en salaires, mise en planches ou madriers, et 26.00, mise en pulpe et en papier.

En d'autres termes, la transformation du bois en pulpe et en papier nécessite le paiement de deux fois et demie plus de salaires que sa transformation en sciage, madriers et planches.

D'après le "rapport du Commissaire des Terres," il a été fait dans la province, durant l'exercice finissant le 30 juin 1897, 276,482,200 pieds d'épinette. A \$2.50 le 1000 pieds, la transformation de ce bois en madriers et en planches n'a rapporté en salaires que \$691,205.50; la transformation du même bois en pulpe et en papier aurait donné en salaires \$1,797,134.30, ou \$1,105,928.80 de plus.

De ce qui précède on peut conclure aisément que l'industrie de la pulpe en est une éminemment natio-

nale; mais ce qui contribue plus que toute autre chose à lui assurer cette qualité, c'est qu'il n'y a pas une industrie qui puisse contribuer autant qu'elle au progrès de la colonisation, en facilitant les travaux des défricheurs auxquels elle assure un gagne-pain immédiat, une subsistance plus que suffisante pour les aider dès les premiers jours, et les faire triompher des nombreuses causes de découragement qui les assaillent pendant les deux premières années de leur établissement.

En effet, pour défricher sa terre le colon est obligé d'abattre et de brûler sur place des quantités considérables d'épinettes et de sapins, de dimension trop petite pour qu'il en puisse faire du bois de sciage, mais convenant parfaitement à la fabrication de la pulpe. Dans les régions où l'on installerait des pulperies à proximité des défrichements, le colon trouverait donc à vendre tout le petit bois qui encombre son lot et à en tirer même de l'argent, au lieu de le consumer inutilement et de perdre son temps à la fois, comme il le fait aujourd'hui.

Un dernier mot. En 1890-91, il y avait dans tout le Canada 24 pulperies, avec un capital totalisé de \$2,800,000. Elles employaient 1000 ouvriers et donnaient une production évaluée à un million de dollars par année, dont 200,000 pour l'exportation.

En 1898-99, d'après les rapports officiels, nous avons 35 pulperies avec un capital totalisé de \$10,000,000 et une production quotidienne d'environ 1,200 tonnes.



FABRIQUE DE PULPE DE CHICOUTIMI

1870-1871

2

1

Pouvoirs hydrauliques

I

Si l'on veut se faire une idée du nombre et de la puissance des pouvoirs hydrauliques dont s'accompagnent la plupart des cours d'eau, grands et moyens, de la province de Québec, qu'on prenne comme exemple une région entre dix autres, que l'on consulte à cette fin le rapport très circonstancié que M. J.-C. Langelier adressait récemment au ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, sur la force utilisable des pouvoirs moteurs que peuvent fournir les rivières de la région du Lac-St-Jean; on y fera d'intéressantes découvertes.

Voici, en premier lieu, la Péribonca, que l'on peut remonter en bateau à vapeur jusqu'à une quinzaine de milles de son embouchure, c'est-à-dire jusqu'au pied des Grandes-Chutes. Précédemment, sur un parcours de cinq à six milles, la rivière s'est précipitée, par une série de cascades successives, qui, réunies, pourraient développer un pouvoir hydraulique de 300,000 chevaux-vapeur.

Pour bien comprendre ce que représente une telle force, il faut savoir qu'à la fameuse chute Niagara, celle de toutes les chutes du globe qui contient le plus fort volume d'eau, on n'utilise actuellement qu'un pouvoir de 50,000 chevaux; il est vrai que l'on parle de créer un autre pouvoir de même force sur le côté américain, ainsi que deux de 125,000 chevaux chacun du côté du Canada, ce qui ferait en tout 350,000

chevaux. C'est là la limite extrême de ce que les chutes Niagara peuvent produire de force motrice. Il n'y a donc qu'une différence d'un septième en faveur de Niagara. Mais les chutes de Péribonka l'emportent de beaucoup pour ce qui regarde les facilités d'utilisation. A Niagara, il a fallu dépenser une somme énorme pour mettre à contribution les 50,000 chevaux qu'on utilise déjà, et il en coûtera des millions pour utiliser les 300,000 qui restent. A la Péribonka, au contraire, l'éclusage et les canaux pour amener l'eau aux usines coûteront comparativement une somme minime, sans compter qu'il y a à proximité de chaque chute des emplacements on ne peut plus favorables à l'érection de moulins et d'usines.

II

Sur la Mistassini, les premières chutes sont à environ 24 milles du débouché de la rivière dans le lac Saint-Jean. Il y a deux cascades à moins d'un demi-mille l'une de l'autre; réunies, elles peuvent fournir un pouvoir de 40,000 chevaux.

La Mistassibi, affluent considérable, vient se jeter dans la Mistassini, après une succession de cascades dont on évalue la force motrice collective à environ 75,000 chevaux-vapeur.

De même, pour porter ses eaux à la Mistassini, la rivière Aux-Rats descend par deux cascades de trente piéds et une chute de 60, que l'on suppose pouvoir produire ensemble une force motrice de 22,000 chevaux.

* * *

On pourrait encore faire une évaluation approximative du pouvoir que fourniraient les rapides et les cascades de l'Assiemska, peut-être le plus puissant tributaire de la Mistassini; mais, tout en laissant de côté ce calcul, on n'en constate pas moins qu'il reste encore sur les rivières Mistassini, Au-Rat et Mistassibi, dans un circuit de moins de quinze milles, des pouvoirs d'eau dont la force collective excède celle qui est actuellement utilisée à Niagara.

La rivière Chamouchouane, que l'on considère comme le cours supérieur du Saguenay, et qui se jette dans le lac Saint-Jean, à six milles au sud de la Mistassini, peut développer une force motrice de près de 100,000 chevaux-vapeur, fournie par plusieurs cascades et surtout par la chute de la Chaudière, saut de 120 pieds de hauteur que la rivière fait à 90 kilomètres de son embouchure.

Dans ces calculs nous tenons compte uniquement de la force motrice que l'industrie pourrait tirer des grands tributaires du lac, sans y comprendre celle qu'apporteraient leurs affluents, et qui, dans certains cas, se traduirait par un appoint considérable.

La rivière Ouatouchouane a près de 100 kilomètres de longueur et parcourt une série de lacs, dont le plus grand est celui des Commissaires, qui présente un déploiement de 21 milles. A trois kilomètres de son embouchure, la rivière fait un bond énorme de 236

pieds de haut, qui offre à la fois, au touriste amateur le spectacle d'une des plus belles chutes qu'il puisse contempler, et à l'industriel une force utilisable de 33,000 chevaux pour la fabrication de ses produits.

La Métabetchouane, longue de 125 kilomètres, opère une descente de 225 pieds formée par plusieurs cascades et rapides, sur une longueur de près de quatre milles, à peu de distance de sa source.

Pour nous résumer, additionnons tous les pouvoirs moteurs que peuvent fournir les différents cours d'eau de la région du Lac-Saint-Jean uniquement, et nous obtiendrons le chiffre extraordinaire de 650,000 chevaux-vapeur ; c'est là une quantité qui dépasse de beaucoup celle que peuvent fournir les rivières réunies de la Suède et de la Norvège, où l'industrie de la pulpe s'alimente cependant plus que dans toute autre partie du monde

Bois — Matière première

I

Sur les dix-neuf millions d'acres qui constituent le territoire du Lac-Saint-Jean moins de 500,000 acres sont en culture ou en défrichements, et le reste est en forêts.

Ces forêts se composent pour les trois quarts d'épinette blanche, noire et rouge, bois particulièrement propre à la fabrication de la pulpe. Le dernier quart est formé de sapin, de bouleau, de cyprès et de pin.

essences convenant également à cet objet, mais à un degré moindre.

La quantité de bois à pulpe, dans la région du Lac-Saint-Jean, est pratiquement illimitée. Qu'on suppose une moyenne de cinq cordes à l'acre, on arrive à des chiffres fabuleux, qui démontrent tout simplement que cet immense territoire peut fournir une matière première à peu près inépuisable à l'industrie de la pulpe et du papier.

C'est d'après la moyenne établie ci-dessus qu'on arrive au chiffre de 41,600,000 cordes d'épinette blanche et noire pour le bassin de la Grande-Péribonka, qui embrasse une étendue de 8,320,000 acres.

Le bassin de la Mistassini, qui comprend environ 4,800,000 acres, donnerait 24,000,000 de cordes.

La contrée arrosée par la Chamouchouane renferme au moins 3,200,000 acres de forêt, dont on tirerait 16,000,000 de cordes.

Dans les étendues drainées par les rivières Ouiatchouane, Métabetchouane et autres, il existe une égale quantité de forêts de conifères, lesquelles donneraient aussi 16,000,000 de cordes de bois à pulpe.

Résumons toutes ces données dans le tableau suivant :

<i>Région</i>	<i>Etendue</i>	<i>Cordes de bois à pulpe</i>
Péribonka.	8,320,000 acres	41,600,000
Mistassini.	4,800,000 "	24,000,000
Chamouchouane. . . .	3,200,000 "	16,000,000
Ouiatchouane.	3,200,000 "	16,000,000
	<hr/>	<hr/>
	19,520,000 acres	97,600,000

En estimant à une corde et demie la quantité de bois requise pour faire une tonne de pulpe moulue, les 97,600,000 cordes de bois fournies par le territoire du Lac-Saint-Jean permettraient de fabriquer 65,666,666 tonnes de pulpe, ou 1,000,000 de tonnes par année pendant 65 ans, ce qui équivaut à dire que le territoire du Lac-Saint-Jean seul pourrait suffire à la production annuelle du bois nécessaire à la fabrication du papier, aux États-Unis, pendant 65 ans.

* * *

On a vu dans les pages qui précèdent que ce sont la Suède, la Norvège et l'Allemagne qui fournissent le plus de pâtes de bois aux autres pays du continent européen ; les pays Scandinaves, en particulier, livrent annuellement à l'exportation environ 500,000 tonnes de pulpe, à l'état brut ou sous forme de papier, après avoir satisfait aux besoins de leur consommation domestique.

Les forêts de conifères de la région du Lac-Saint-Jean excèdent en étendue celles de la Norvège, égales à peu près celles de la Prusse et la moitié de celles de la Suède. Il est reconnu que nos bois—épinette noire et blanche—sont de qualité supérieure à ceux de la Scandinavie et de la Prusse. “ S'il faut en juger par les prix obtenus en Angleterre, disait “ *The Paper Maker Journal*”, du 15 août 1896, les bois canadiens produisent une meilleure pulpe que ceux de Suède et de Norvège, car, en 1893, la pulpe venant du Canada s'est vendue, en moyenne, \$24.80

la tonne, au lieu que celle venant de la Scandinavie n'a réalisé que \$20.77."

Outre le bois, d'autres matériaux nécessaires à l'industrie de la pulpe abondent encore dans la région du Lac-Saint-Jean. Il en est ainsi de la chaux, indispensable à la préparation de la pulpe chimique; on la trouve en quantité considérable dans bon nombre d'endroits de la région.

D'autre part, les matériaux à bâtir sont aussi très communs. Presque partout on trouve des calcaires feldspathiques qui se fendent facilement en blocs rectangulaires, très propres à la construction. Quant à la glaise pour faire de la brique, elle existe en telle abondance qu'on ne pourrait vraiment pas dire où il n'y en a pas.

Frappés de tous ces avantages, des capitalistes montréalais ont formé une compagnie, au capital de 15,000,000 de francs, pour exploiter les forêts du territoire du Lac-Saint-Jean, et pour construire un chemin de fer électrique qui ferait le tour du lac et transporterait la matière première aux usines de Chicoutimi ou de la Grande-Baie, communément appelée baie de Ha! Ha! Cette baie, située à la tête de la navigation du Saguenay, à marée basse, mesure huit milles de profondeur sur deux de largeur, et est, à tout prendre, l'un des ports les plus avantageux de

toute la province. Elle n'est éloignée que d'une cinquantaine de miles de Tadoussac:

II

Veut-on maintenant porter ses regards dans une autre direction, vers une partie de la province bien différente et bien éloignée de celle du Lac-Saint-Jean? M. Holland, membre influent de la chambre de commerce de Montréal, a fait l'examen des pouvoirs hydrauliques situés dans un rayon de 45 milles d'Ottawa, provenant de la rivière de ce nom et de ses affluents. Le total se chiffre par 890,225 chevaux-vapeur, dans lesquels les petits pouvoirs de quatre ou cinq chevaux ne sont pas compris. Les grands pouvoirs se divisent comme suit: rivière Outaouais, 664,000; affluents, rive gauche: Rideau, 1,300; Mississipi, 14,700; Madawaska, 20,600; Bonnechère, 3,400; affluents, rive droite: Petite-Nation, 2,000; Blanche, 2,000; Lièvre, 98,450; Petite-Blanche, 300; Quyon, 24,000; Gatineau, 31,675.

La construction prochaine du chemin de fer "Le Grand-Nord" va ouvrir la riche forêt de conifères que traverse la rivière Maskinongé, ce pittoresque cours d'eau du nord qui fait sur son cours un saut de 180 pieds de hauteur, appelé la chute Sainte-Ursule, capable de produire une force motrice suffisant à faire fonctionner une cinquantaine de manufactures.

Un syndicat de riches capitalistes américains et canadiens s'est formé récemment, au capital de 300,000 dollars, pour exploiter le pouvoir hydraulique de la rivière Jacques-Cartier. C'est la première fois, croyons-nous, que des Américains placent des capitaux dans une entreprise ayant son siège dans le district de Québec. D'autres capitalistes américains se sont mis à l'œuvre pour construire près des chutes Shawenegan un établissement industriel deux fois plus considérable que celui de Grand'Mère. Ils ont déjà commencé des travaux gigantesques pour maîtriser complètement cet énorme pouvoir, l'un des plus puissants de la province. Ils devront y construire, d'ici à un temps rapproché, une grande pulperie, dont la capacité de production sera d'au moins 200 tonnes par jour, sans compter d'autres établissements industriels qui seront érigés à côté de la pulperie, et pour lesquels les travaux préliminaires seuls vont coûter près d'un million et demi de francs.

C'est ainsi que les Américains viennent dépenser des millions pour l'exploitation des bois de la province. D'un autre côté, dans la province d'Ontario, une puissante compagnie anglaise a acheté les pouvoirs de la rivière Petewawa, affluent de l'Outaouais, et une immense étendue de forêt, dans le but également de fabriquer de la pulpe.

Plus près de nous, dans la contrée qu'arrose la rivière Sainte-Anne de Beauré et qui renferme une

centaine de milles de pays à bois, on va bientôt voir s'élever plusieurs moulins à pulpe qu'actionneront les chutes de Saint-Féréol, ces chutes qui, au nombre de sept, tombent successivement d'une hauteur de 600 pieds, et peuvent fournir une force de plusieurs milliers de chevaux-vapeur à tout le pays avoisinant.

“ Dans le bas du fleuve, s'écrie M. Ulric Barthe, sur la côte nord, on a découvert des rivières énormes descendant avec fracas des montagnes.

“ Je ne parle pas des petits potentiels hydrauliques : ils abondent aux portes mêmes de Québec, à l'Ange-Gardien, à Château-Richer et sur la rivière Etchemin.

“ En un mot, rien qu'avec les grands pouvoirs de plusieurs mille chevaux, aujourd'hui connus, évalués et rendus accessibles par les chemins de fer et la navigation, dans le district que j'habite, j'ai fait un calcul qui donne un total d'au moins 250,000 forces. Sait-on ce que cela représente entre les mains des ingénieurs? Cent mille chevaux utilisables pour l'industrie, et un million de lumières à incandescence. La nature a mis à côté de ces sources d'énergie d'immenses forêts de bois de pulpe, et la pulpe a un marché sans limites. Et que d'autres industries peuvent être créées dans des conditions aussi favorables ! !”

III

Jusqu'à l'avènement au pouvoir, en mai 1896, du gouvernement actuel de la province de Québec, tous ces magnifiques pouvoirs hydrauliques, si nombreux

et si puissants, n'avaient guère été utilisés que par les commerçants de bois et quelques rares industriels. Mais depuis que l'électricité est entrée décidément dans l'industrie comme une force essentielle, comme un agent universel, applicable à tous les usages et destiné à opérer une multitude infinie de transformations dans la vie ordinaire, dans l'outillage et le matériel des usines, de même qu'à simplifier énormément toutes les exploitations; depuis que l'industrie de la pulpe, qui sera une des grandes industries du vingtième siècle, a pris les développements prodigieux qui ont comme éclaté dans le cours des sept ou huit années dernières, l'importance et la valeur des produits hydrauliques ont accompagné la progression générale, et le gouvernement a compris que ces pouvoirs constituaient une propriété publique dont il avait le droit et le devoir de tirer parti.

Aussi, le Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries a-t-il résolu de vendre les chutes aux compagnies industrielles qui veulent les exploiter. Il a commencé par vendre la chute Shawenegan, au prix de 250,000 francs, à la condition expresse que les exploitants dépenseraient, en établissements et en usines, une somme de pas moins de vingt millions de francs. De même, les chutes des " Chats ", sur la rivière des Outaouais, ont été vendues en partie (le tiers environ), le 8 juin 1899, \$16,000 ou 80,000 francs, à l'enchère publique; l'adjudicataire est obligé de dépenser 1,500,000 francs en travaux d'exploitation dans le cours des trois années qui suivront son acquisition.

Voilà de la politique nouvelle, grosse de consé-

quences fructueuses pour l'avenir, et surtout rafraîchissante pour le budget provincial, qui est encore loin d'être en proportion avec les énormes ressources du pays.

La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi

La province de Québec possédant les plus beaux et les plus puissants pouvoirs hydrauliques de l'Amérique du Nord, on devait naturellement s'attendre à y voir s'établir les premières grandes usines pour la fabrication de cet article, désormais d'une si grande importance commerciale. Mais l'esprit public n'était pas encore préparé à une aussi rapide et profonde évolution industrielle; les capitaux canadiens, du reste, étaient notoirement insuffisants pour entrer sans crainte dans une voie nouvelle, et s'y maintenir en attendant que l'expérience et les résultats fussent acquis.

Les grandes usines à pulpe, construites en Canada depuis quelques années seulement, l'ont été par des Américains; telles celles du Sault-Sainte-Marie, de Grand'Mère, de Shawenegan, etc.

On ne s'attendait pas à ce que des capitaux de pure provenance canadienne-française, se risqueraient de bonne heure dans une exploitation qui n'avait pas encore fait ses preuves, et que l'on pouvait considérer à bon droit comme renfermant une grande somme d'inconnu.

Néanmoins la tentative a déjà été faite, il y a deux ans, par un petit groupe d'hommes ayant l'intelligence des conditions nouvelles du commerce et un instinct sûr de l'avenir. Ces quelques hommes ont mis ensemble leurs capitaux et ont résolu de tenter à eux seuls, en présence des gigantesques usines américaines et sans redouter leur concurrence, de se frayer un chemin et de conquérir une position importante dans le développement de la nouvelle industrie.

La compagnie de pulpe de Chicoutimi était dès lors fondée, et le choix était fait de Chicoutimi, petite ville de 4000 âmes et centre d'affaires de toute la région du Saguenay, pour être le siège de ses premières opérations.

* * *

La rivière Chicoutimi, à proximité de la ville, forme une chute dont l'énergie est évaluée à 25,000 chevaux. C'est sur une île, pittoresquement taillée dans le roc au beau milieu du torrent, que la compagnie de pulpe de Chicoutimi a bâti ses usines et installé les machines les plus parfaites du genre. Elle a débuté avec un capital de 50,000 dollars, qui, bientôt insuffisant, a dû être porté au chiffre de 120,000. La langue française est la seule en usage dans tout l'établissement, pour quelques fins que ce soit. Le sceau officiel de la compagnie lui-même, figurant un castor entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, est en français, comme pour braver le préjugé qui impose l'étiquette anglaise à tous les produits, et la langue anglaise à toutes les opérations commerciales.

Toutes les écritures, règlements, affichage, tenue de livres, se font en français, et le capital social, souscrit à Québec et à Chicoutimi, de même que le conseil d'administration, est essentiellement canadien.

L'usine actuelle n'utilise que quatre à cinq mille forces sur les 25,000 de la chute. Un canal d'un demi-mille de longueur y amène les billots flottés dans le haut de la rivière. L'eau qui actionne les turbines s'engouffre dans un tuyau de 11½ pieds de diamètre. La production actuelle en pulpe est de 40 tonnes par jour ; mais les fondations en maçonnerie sont faites pour recevoir trois autres machines qui sont à la veille d'être installées.

Le corps principal de l'usine mesure 180 pieds sur 60, plus une aile de 60 x 60 pieds et une autre annexe de 80 x 50 pieds. Il y a en outre un atelier pour la préparation du bois, mesurant 100 x 80 pieds, sans compter les dépendances et le pavillon détaché où sont installés les bureaux. Un atelier de réparations est aussi attaché à l'installation ; quelques-unes des machines sont construites sur les lieux : tels les presses, les "trucks" sur lesquels la pulpe est empilée au sortir de l'usine. A l'étage supérieur du même immeuble est l'atelier de menuiserie, d'une étendue de 100 x 40 pieds, où sont préparés les modèles ou patrons. On est en train d'agrandir l'usine principale pour y installer quatre métiers de plus.

Les fondations de cette installation considérable ont été faites il y a deux ans à peine, et l'établissement ne fonctionne que depuis un an. Il emploie 130 hommes jour et nuit. La journée des manœuvres ordinaires se paie 80 centins, environ 4 francs. Ceux

qui travaillent aux meules touchent un dollar (5 francs) par jour. Quelques salaires spéciaux varient de \$1.30 à \$2.00 (6 fr. 50 à 10 francs).

La compagnie expédie quatre wagons pleins tous les jours. L'an prochain, elle s'attend à exporter 30,000 tonnes de pulpe. Jusqu'ici, elle a surtout expédié sa pulpe par chemin de fer. En mai et juin dernier, elle a chargé 9,000 tonnes dans le port de Québec, et 3,000 en juillet. Au printemps de 1899, elle a fait transborder 9,000 tonnes, au moyen de 180 chalands, en steamers mouillés à eau profonde dans le Saguenay, à sept milles au-dessous de la ville. Une cargaison de 4,713 tonnes, ou 37,702 balles, la plus forte qu'on ait encore vue, a été expédiée de Chicoutimi à Manchester, à bord du steamer "Hatasu."

* * *

La production de 1900 exigera dix steamers, et comme il n'y aurait que quelques milliers de dollars à dépenser en creusages intermittents pour permettre aux grands navires d'aborder à Chicoutimi même et de sauver ainsi des frais de transbordements répétés, il y a lieu d'espérer que le gouvernement, qui est en train d'améliorer les voies navigables, ne manquera pas cette occasion d'aider une industrie naissante de cette importance.

La compagnie a acheté douze mille cordes de bois depuis un an, ce qui représente un déboursé de 30,000 dollars pour la matière brute seulement. Elle estime ses frais annuels à 70,000 dollars. Elle dépense dans le port de seize cents à deux mille dollars pour chaque steamer. Si le chenal était creusé jus-

qu'à Chicoutimi, les frais de manutention seraient amoindris, et la production aurait bientôt triplé.

L'expédition par chemin de fer est encore plus dispendieuse; chaque wagon coûte trente dollars à la compagnie. Si elle pouvait s'exempter cette dépense, elle serait en mesure d'avoir des usines cinq fois plus grandes, de produire 200 tonnes par jour et d'employer sept à huit cents hommes. L'industrie du Lac-Saint-Jean aurait un débouché avantageux par Chicoutimi, dont elle n'est distante que de 70 milles, au lieu des 190 milles qui la séparent de Québec. On touche ainsi du doigt l'importance d'ouvrir complètement la navigation de la rivière Saguenay, qui, du reste, a à son embouchure un port naturel, accessible en toutes saisons, et où il ne gèle jamais, à cause de la profondeur exceptionnelle des eaux qui le forment.

A Chicoutimi, le bois de pulpe ne revient qu'à \$2.50 (12 fr. 50) la corde, et une corde de bois de 8 x 4 pieds (3 m. 50 cubes) donne une tonne de pulpe sèche. Nous parlons de l'épinette noire, qui abonde en cette contrée. Le sapin n'entre guère qu'à raison de 10 ou 12 pour cent dans la fabrication locale; il en faut une corde et un dixième pour faire une tonne de pulpe, et d'ailleurs, cet arbre contient trop de gomme. Le bois est acheté en billots. Quand il est de trop petit diamètre, on l'écorce par simple frottement dans un tour spécial, pour qu'il ne se perde pas trop de fibre. L'hiver, on chauffe les machines avec l'écorce.

On peut juger des succès industriels de la compagnie par le fait que la production tout entière de 1900

est vendue d'avance et que, déjà, des offres ont été faites par des fabricants de papier anglais pour toute la production de 1901.

* * *

Notre industrie de pulpe canadienne ne redoute aucune concurrence, si ce n'est celle de la Russie, qui possède beaucoup de bois et peut produire à très bon marché. Les données qui précèdent démontrent que le Canada offre des conditions d'économie exceptionnelles, et mérite d'attirer la sérieuse attention de la papeterie française.

Ajoutons que les administrateurs de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi ont décidé, à leur dernière réunion, d'agrandir extraordinairement leur installation et d'augmenter leur matériel au point de pouvoir produire deux cents tonnes par jour, ce qui fera de la pulperie de Chicoutimi le plus important établissement du genre dans l'Amérique anglaise.



L



CHAPITRE VII

PÊCHERIES

I



LES pêcheries du Canada sont plus vastes que celles d'aucun autre pays; elles comprennent une immense étendue de côtes maritimes, outre d'innombrables lacs et rivières. La côte bordière des Provinces Maritimes, depuis la baie de Fundy jusqu'au détroit de Belle-Isle, offre un parcours de 5,600 milles, pendant que la Colombie anglaise montre un développement de côtes de 7,180 milles, ce qui donne plus que le double de l'étendue des côtes maritimes de la Grande-Bretagne et de l'Irlande réunies. Les eaux salées de l'intérieur, indépendamment des baies et cours d'eau de petite dimension, offrent une superficie de 1,500 milles carrés.

Quant à la partie des Grands Lacs qui appartient à la Confédération Canadienne, on l'évalue à 72,700 milles en superficie.

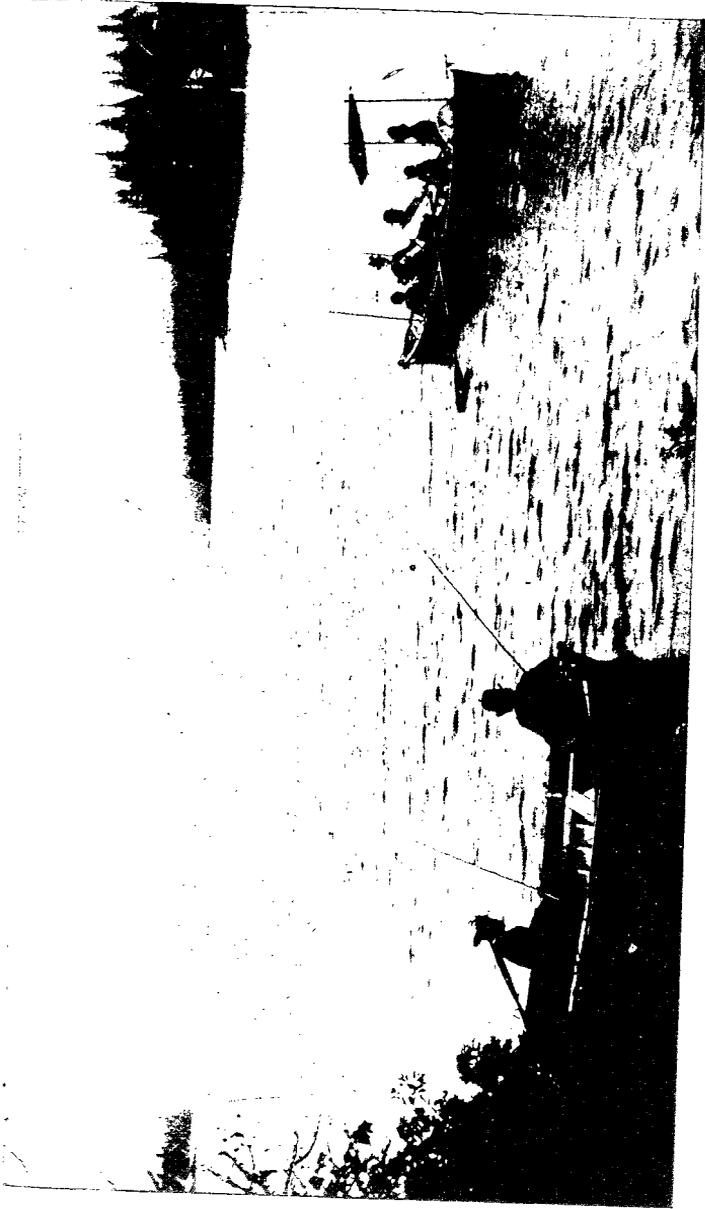
* * *

Les pêcheries du Canada peuvent se diviser en deux grandes catégories: les pêcheries maritimes et les pêcheries d'eau douce.

Tous les naturalistes attribuent au courant arctique, refroidissant l'atmosphère sur les côtes de l'Atlantique, la source des richesses ichtyologiques qui constituent, depuis tant d'années, l'un des principaux éléments de la fortune des Canadiens, et qui dureront autant que l'existence géologique même du pays.

La valeur annuelle des pêches fluviales et maritimes du Canada est diversement estimée, par suite des fluctuations auxquelles cette industrie est exposée; mais on ne saurait, en aucun cas, la porter à moins de trente-deux millions de dollars, ou une somme ronde équivalant en francs à plus de cent soixante millions.

Les relevés officiels — la chose est généralement admise — accusent plutôt une moins-value, attendu qu'il se consomme d'énormes quantités de poisson dont il est extrêmement difficile de faire une énumération exacte, et qu'il s'opère dans des régions bien



Bateau promenade et pêche à la truite sur le lac Édouard, dans la région traversée par le chemin
de fer " Québec et Lac Saint-Jean "

lointaines des captures aussi considérables, dont il n'est pas rendu compte aux autorités. Généralement, les pêcheurs mettent de la mauvaise volonté à faire connaître d'une façon précise la quantité et la valeur de leurs prises, et souvent, spécialement sur les grands lacs, les navires américains achètent des pêcheurs canadiens des cargaisons de poissons qui n'entrent pas dans la statistique fédérale.

II

Le développement des pêcheries a été prodigieusement rapide. En 1850, leur valeur ne dépassait pas \$150,000 ; en 1859, elle s'élevait à \$1,407,000, tandis que, dix ans plus tard (1869), elle atteignait \$4,376,526. En 1877, elle était de \$12,005,934 ; de \$18,386,103 en 1887, et l'estimation officielle la porte à \$20,407,424 pour 1896. Et encore ce chiffre ne couvre pas la valeur du poisson consommé par les Indiens et les colons des lointaines régions du Canada.

Depuis quelques années, la valeur de nos pêcheries s'est maintenue à une moyenne d'environ vingt millions de dollars. Cependant, les statistiques de 1897 indiquent un surplus de \$2,376,000 sur les rendements précédents, c'est-à-dire une valeur totale de \$22,783,546, subdivisée par provinces comme suit :

Nouvelle-Ecosse.	\$8,090,346.00
Colombie Britannique.	6,138,865.00
Nouveau-Brunswick.	3,934,135.00
Québec.	1,737,011.00

Ontario....	1,289,822.00
Ile du Prince-Edouard.	954,949.00
Manitoba et T. du N.-Ouest..	638,416.00

Tandis que les deux premières provinces donnent un excédent de quatre millions, les autres accusent une diminution de \$1,600,000.00.

* * *

En ce qui concerne la province de Québec, la production de l'année 1896 s'élevait à \$2,025,754.00, soit 10,200,000 francs, tandis que celle de 1897 ne donnait que \$1,737,011.00, chiffre qui accuse une diminution de près de 300,000 dollars. Au reste, les fluctuations dans la production des poissons commerciaux sont parfois surprenantes: on peut s'en convaincre en consultant les tableaux des statistiques officielles pour une période de vingt-huit années s'étendant de 1869 à 1897; on y trouvera, par exemple, que l'écart dans la production a atteint jusqu'à un million de dollars entre ces deux années, l'année 1879 donnant un rendement évalué à \$2,820,395, le plus haut chiffre qui ait été atteint dans l'intervalle des vingt-huit années que nous prenons comme base des calculs annuels approximatifs.

Si l'on veut savoir à combien s'est élevée la production totale, dans cet espace de temps, pour la province de Québec, on trouvera le chiffre de 53,801,745 dollars ou environ 270 millions de francs.

Cette production se décompose, pour l'année

1896, suivant les différentes espèces de poissons, comme l'indique le tableau suivant :

POISSONS	QUÉBEC
Saumon.....	\$212,555
Maquereau.....	95,690
Hareng.....	240,831
Morue.....	854,486
Aigrefin.....	3,227
Homard.....	162,535
Flétan.....	16,064
Eperlan.....	21,582
Sardine.....	13,366
Total.....	\$1,620,336
Autres espèces, y compris phoques, etc.....	405,418
Grand total.....	\$2,025,754

* * *

Pour faire voir de quelle importance est l'industrie poissonnière au Canada, il suffit de mentionner que, depuis 1869, les cinq principales espèces de poissons ont produit: la morue, \$110,771,570; le hareng, \$56,513,412; le homard, \$52,450,136; le saumon, \$51,409,845, et le maquereau, \$38,187,142.

En 1897, le rendement des principales espèces de poissons, comparé à celui de l'année précédente, indique un million et demi de plus dans la valeur de la production du saumon.

On l'attribue à la quantité énorme de ce poisson

que l'on retire de la rivière Fraser, dans la Colombie anglaise. En outre, on en a mis en conserve vingt millions de livres de plus qu'en 1896. Mais cette production presque fabuleuse a subi une forte diminution en 1898.

Il faut bien se rappeler que le chiffre de \$22,783,546, donné plus haut comme représentant la valeur de la production des pêcheries de la Confédération pour 1897, ne correspond qu'à la quantité de poisson préparée pour le commerce d'exportation et pour l'alimentation de quelques marchés intérieurs. En dehors de cette quantité, il y a encore la consommation domestique qui, évaluée à cent livres par tête, donne quatre cents millions de livres. Prenons quatre centins ou vingt centimes comme prix moyen de chaque livre, et nous arrivons à la somme de 80 millions de francs. Ajoutons cette dernière somme à la valeur du poisson préparé pour le commerce, et nous obtiendrons un grand total de près de deux cents millions de francs pour la valeur réelle des pêcheries canadiennes en 1897.

Il importe de remarquer que les pêcheries côtières canadiennes de l'Amérique, qui embrassent une étendue de plus de 15,000 milles carrés, sont exploitées non pas seulement par nos pêcheurs, mais encore par ceux des États-Unis, en vertu de traités internationaux. Les grands lacs sont aussi, pour la plupart, divisés entre les États-Unis et le Canada; les prises canadiennes accusées par la statistique ne sont, dès lors, qu'une partie du rendement total de ces eaux.

III

Pour exploiter ses pêcheries, la Confédération comptait en 1897 une armée de 78,960 hommes possédant 1184 vaisseaux ou goélettes, d'un tonnage de 40,680 tonnes, et 37,693 bateaux, 5,602,460 brasses de rets et autres engins de pêche, le tout évalué à \$9,370,794. Dans ce chiffre sont comprises 730 homarderies dispersées dans les provinces maritimes et leur matériel, représentant un capital de \$1,350,000 ou près de sept millions de francs. L'industrie seule des paqueteurs de homards emploie 15,000 personnes.

Les pêcheurs sont au nombre de 8,880 dans les vaisseaux ou goélettes, et de 70,080 dans les bateaux.

En regard des chiffres que nous venons de mentionner, indiquons celui de 130,000 hommes qui compose le personnel de l'industrie de la pêche aux États-Unis, pêche qui se fait en grande partie dans les eaux canadiennes.

Cette armée de pêcheurs produit au delà de 220 millions de francs.

La flotte de pêche américaine, sans compter plusieurs milliers de bateaux de moindre dimension, se compose de 6,650 goélettes, d'une capacité de 210,000 tonneaux.

C'est cette supériorité de la marine de pêche des Américains, jointe à celle de leur matériel et de leur outillage, qui leur ont permis de puiser à même dans le fonds inépuisable des pêcheries canadiennes et de faire une concurrence désastreuse aux pêcheurs de

Québec et des provinces maritimes. Prenons comme exemples la pêche du hareng et celle du maquereau, deux poissons extrêmement prisés sur tous les marchés du monde, et dont le rendement devrait être triple, tout au moins double de ce qu'il est en réalité, et qui, loin d'augmenter d'année en année, est, au contraire, en pleine décroissance.

“ Il est absolument impossible, écrivait naguère le commandant Fortin, de se faire une juste idée de la prodigieuse abondance d'œufs de harengs déposés tout le long des côtes où ce poisson va frayer. J'ai vu maintes fois plusieurs lieues continues de rivage couvertes de ces œufs, sur une épaisseur de 60 à 90 centimètres.”

“ Les pêcheurs québécois, qui pourraient retirer d'immenses avantages de cette industrie, se contentent de prendre précisément autant de hareng qu'il leur en faut pour les besoins de la pêche à la morue, pour quelques marchés intérieurs et la consommation dans leurs familles. L'Angleterre, mieux avisée, emploie à la pêche au hareng une véritable flotte de vaisseaux variant de cinquante à cent tonneaux. Elle engage dans cette industrie des capitaux énormes et une population de 80,000 hommes. Ses pêcheurs, munis de bons engins de pêche et montés sur de bons bateaux, vont à la recherche du hareng jusque dans la mer du Nord. La Norvège, la France, l'Irlande, l'Écosse, les États-Unis font de cette pêche une grande industrie et la Hollande lui doit une partie de sa richesse.” (Z. Joncas, surintendant de la pêche et de la chasse, dans la province de Québec.)

Quant au maquereau, on ne le rencontre nulle part en aussi grande abondance que dans le golfe Saint-Laurent, surtout autour de l'île du Prince-Edouard et aux Iles-de-la-Madeleine.

Eh bien! il n'en est pas moins vrai que la pêche du hareng n'a rapporté, en 1897, qu'une somme inférieure de 810,000 dollars à celle de l'année précédente.

D'autre part, le maquereau n'a donné que \$597,306, accusant, de son côté, une diminution de plus de 130,000 dollars.

Dans ces deux chiffres, la province de Québec a figuré, à l'article hareng, pour la somme de \$140,655, et à l'article maquereau, pour celle de \$48,765.

Cependant, l'année 1899 a tenu à réparer les déficiences des années précédentes. La pêche du maquereau a été extraordinairement abondante aux Iles-de-la-Madeleine, et l'aisance est revenue parmi leurs habitants, si souvent exposés à la misère, quand la pêche fait défaut. Des leçons douloureuses, résultant de plusieurs années d'une production insuffisante, ont eu le bon effet d'enseigner aux habitants de ces îles qu'ils ne devaient pas compter exclusivement sur la pêche pour vivre, et ils se sont en conséquence mis à cultiver la terre. Il y a maintenant, sur toutes les îles, des fermes très prospères, où le foin, l'avoine, la pomme de terre, etc., sont en abondance. La récolte de 1899 a été particulièrement belle.

De nombreux troupeaux de phoques se tiennent près des côtes du Labrador. La pêche se fait en décembre, époque à laquelle il fait très froid dans la partie du pays où elle se pratique. Les phoques, gelés en quelques instants après avoir été retirés de la mer, sont placés dans de grands hangars, où ils demeurent jusqu'à ce que le soleil du printemps les ait assez amollis pour permettre de les couper par morceaux et de faire fondre leur graisse.

Dans la province de Québec, les pêcheurs du Labrador canadien et des Iles-de-la-Madeleine sont les seuls qui s'occupent de cette pêche.

* * *

Quoique le saumon ait rapporté, en 1897, grâce à la production de la Colombie anglaise, l'énorme somme de \$5,670,174 et que la morue n'ait pas rapporté tout à fait une valeur de quatre millions de dollars, il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de l'importance, de la quantité régulière, de la sûreté de l'approvisionnement et de la valeur constante du produit, la pêche de la morue est incontestablement supérieure à toutes les autres. C'est elle qui emploie le plus de bras et qui fournit le plus fort contingent pour le commerce d'exportation, sans tenir compte des millions de livres consommées sur place par les vingt mille familles de pêcheurs occupées à la capture de ce poisson, ni des quantités énormes qu'elle fournit aux nombreux marchés de l'intérieur. La morue est en outre le plus profitable de tous les poissons. L'huile qu'on tire de son foie est employée à plusieurs usages industriels, pour lubrifier les ma-

chines, préparer les cuirs, etc. ; ses propriétés médicinales sont bien connues. Les os et les entrailles de la morue, soumis à certains procédés chimiques, sont transformés en un engrais égal, au point de vue des propriétés fertilisantes, au célèbre guano péruvien ; ses œufs salés sont un appât précieux pour la pêche de l'anchois et de la sardine.

Enfin, la vessie natatoire de la morue fournit, quand elle est séchée, de l'excellente colle.

IV

Pour assurer la protection des pêcheries, l'exécution des règlements qui les concernent, et pour toutes les fins générales qui s'y rapportent, le gouvernement fédéral emploie un certain nombre de fonctionnaires qui comprennent, outre le ministre et le sous-ministre, qui agit directement sous ses ordres : 1° un commissaire des pêcheries, qui est aussi inspecteur général, et qui remplit des fonctions consultatives et exécutives importantes ; 2° douze inspecteurs, plusieurs centaines de gardes-pêche, chargés de veiller à l'observance des lois et règlements, et un nombre encore plus grand de gardiens temporaires, enfin, une flotte de croiseurs armés, montés par 325 hommes, officiers et équipages compris. Cette flotte fait la patrouille sur les côtes et sur les grands lacs, et surveille les opérations des pêcheurs, canadiens aussi bien qu'étrangers.

Sur les cinq cents fonctionnaires environ, qui relèvent du département fédéral de la marine, la province de Québec en compte 67.

* * *

Il existe dans les provinces maritimes 14 établissements de pisciculture où l'on reproduit le saumon, la grosse truite des lacs et le "poisson blanc." A Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, un établissement affecté à la reproduction artificielle du homard produit annuellement de cent à cent soixante millions de crustacés minuscules. En 1895, près de trois cent millions d'alevins ont été distribués dans les diverses provinces.

Mais toutes les précautions prises ne sauraient opposer qu'un frein inefficace aux sollicitations du besoin, à l'avidité des populations, à la force d'impulsion qui les pousse à rechercher et à saisir le profit immédiat dès que l'occasion s'en présente. Ainsi, la production du homard, malgré son apparente prospérité et le surplus d'un million qu'elle présente pour l'année 1897, est menacée d'une diminution désastreuse, à moins qu'on n'apporte à la pêche de ce crustacé les restrictions les plus rigoureuses, les mesures les plus sévères, suivies d'exécution immédiate.

Cette industrie est limitée presque en totalité aux provinces maritimes; on y compte 738 homarderies, qui donnent de l'emploi à près de 15,000 personnes.

Pour faire voir quelle progression cette industrie a suivie, dans le cours des vingt dernières années, pour lesquelles a été fait un relevé officiel, rappelons qu'en 1876 l'exportation totale du homard ne représentait qu'une somme de \$296,966, tandis qu'en 1897, il a été exporté, du seul port d'Halifax, des ho-

mards en conserves pour une valeur de \$1,350,000. Notons néanmoins que les prix ont éprouvé une hausse constante depuis quinze ans, la boîte de homard valant aujourd'hui dix dollars, quand elle n'en valait que six en 1884.

L'Angleterre est, à vrai dire, le seul marché extérieur pour le homard en conserves exporté des provinces maritimes.

* * *

Il existe dans la province de Québec environ une centaine de homarderies qui emploient 1870 personnes, et qui ont produit, en 1897, du homard en conserves pour la somme de \$207,710.

Ce que nous venons de dire au sujet du homard peut s'appliquer, dans une certaine mesure, à l'exportation des huîtres, dont le prix, comme celui du crustacé succulent, va toujours en grossissant d'année en année. Naguère, on ne les payait que \$2.50 (12 fr. 75 centimes) le baril; aujourd'hui, on peut difficilement les avoir à moins de quatre dollars, ou 20 fr. 60 centimes.

Le nombre de barils produit en 1897 a été de 48,574. De même que les fameuses huîtres de la baie de Chesapeake, qui suffisaient naguère aux besoins de tout le continent américain, les délicieuses, les incomparables Malpèques du Nouveau-Brunswick sont à la veille d'être épuisées ou de tomber à un rang absolument indigne d'elles. Elles n'ont plus la qualité d'autrefois, elles sont maigres et de forme irrégul-

lière et ne sont souvent parvenues qu'au tiers de leur croissance, lorsqu'on les expédie sur les marchés de l'intérieur. Pour leur rendre leur chair et leur saveur premières, il faudrait acheter, pendant plusieurs années de suite, une certaine quantité de naissains d'huitres, ce que les Américains appellent "seed oysters", et les répandre sur nos lits dépeuplés. Cette opération se pratique sur une grande échelle en Europe. En France et en Belgique, notamment, les États-Unis exportent annuellement des quantités considérables d'huitres de reproduction.

Dans la province de Québec, l'industrie ostréicole a fait peu de progrès jusqu'à présent: les tentatives qui ont été faites n'ont encore amené que de maigres résultats.

Quand la culture ostréicole aura pris quelque développement dans la province, nous pourrions essayer le commerce des huitres ouvertes, comme le font les États-Unis, qui en expédient au Canada environ 75,000 gallons, ou pour une valeur de 135,000 dollars par année.

Pêcheries Maritimes de la Province de Québec

Les pêcheries maritimes de la province de Québec sont toutes comprises dans cette partie des eaux canadiennes à laquelle on donne le nom de "Division du Golfe" et de "Division du Saint-Laurent." La

première englobe la vaste péninsule de Gaspé et le comté de Bonaventure, outre l'île d'Anticosti et les Îles-de-la-Madeleine, qui sont des subdivisions distinctes. La deuxième embrasse toute la côte nord du Saint-Laurent, sur une longueur de cinq cents milles, depuis la Pointe-des-Monts jusqu'au Blanc-Sablon, à l'entrée du détroit de Belle-Isle, qui s'ouvre sur l'Atlantique.

On donne le nom de "Grand Nord" ou de "Labrador canadien" à la moitié de la côte du Saint-Laurent, qui s'étend de Kegashka, $61^{\circ}, 20'$ de longitude, jusqu'au Blanc-Sablon $57^{\circ}, 7'$ de longitude est.

A leur tour, les grandes subdivisions indiquées ci-dessus se partagent, pour les fins de l'administration maritime, en "districts" de pêche, qui ont déjà eux-mêmes une étendue considérable.

Tels sont, pour la division du Saint-Laurent, les districts de :

1° "Moisic, qui s'étend de la baie Des Rochers à la Pointe-Saint-Charles;

2° "Mingan", de Sheldrake à la Pointe-aux-Esquimaux.

Ce dernier endroit est le quartier général des chasseurs de phoques. Il est le seul sur toute la côte qui ait une organisation municipale et qui soit erigé en paroisse civile et religieuse. Tous les autres ne sont que des missions ou des "postes", où se groupent quelques familles seulement, et pour une habitation le plus souvent temporaire.

3° Natashquan : de la Pointe-aux-Esquimaux à la rivière Natashquan ;

4° Saint-Augustin : du cap Whittle à Chicatica ;

5° Bonne-Espérance : de Chicatica à Blanc-Sablon.

Aux Iles-de-la-Madeleine, les habitants s'adonnent beaucoup à la pêche du homard ; mais si le gouvernement n'y met des obstacles sérieux, la pêche à outrance que l'on fait à cet excellent crustacé menace de rendre cette industrie de moins en moins fructueuse. Sur un nombre total de 99 homarderies établies dans la province de Québec, on en compte soixante-trois aux Iles-de-la-Madeleine ; 75,570 trappes sur un nombre total de 116,698.

Aujourd'hui que les habitants des Iles ont résolu de ne pas borner à la pêche toute leur activité, toute leur ambition et de s'adonner à la culture, ils ne seront plus exposés à ces disettes fréquentes, à cet état de pauvreté, en quelque sorte chronique, qui les mettait naguère à la merci des fluctuations que subissait, d'une année à l'autre, la seule ressource qui était à la fois leur seul aliment. Le sol des Iles est certainement en grande partie fertile et capable de nourrir une population quatre fois plus considérable que celle qui s'y trouve actuellement.

* * *

La valeur du poisson exporté par la province de Québec en 1897 s'est élevée à la somme de \$515,427,

soit 3,350,275 francs. Le reste de la production a été écoulee sur les marchés de l'intérieur.

Quarante-quatre vaisseaux ou goélettes, jaugeant 1,829 tonnes et montés par 224 hommes, outre 6,958 bateaux montés par 11,820 hommes, tels est le contingent que la province de Québec a fourni en 1897 pour l'exploitation de ses pêcheries maritimes.

Ces pêcheries ont produit pour une valeur de 1,393,126 dollars, rendement inférieur de près de quinze cent mille francs au rendement moyen des années précédentes.

La valeur totale des vaisseaux ou goélettes, bateaux, lignes, filets, pièges, seines, homarderies, glaciers, bâtiments quelconques pour préparer le poisson, enfin de tout le matériel et de tout l'outillage nécessaires à la pêche, s'est élevée à la somme de 495,000 dollars.

Pêcheries des rivières et des lacs

En dehors des pêcheries maritimes proprement dites, il y a encore deux grandes divisions baignées par les eaux salées du Saint-Laurent, et qui s'étendent, l'une sur la rive nord du grand fleuve, depuis Godbout jusqu'à Québec, offrant environ 260 milles de côtes; l'autre sur la rive sud, de Cap-Chat à Lévis, avec un développement de côtes de près de trois cents milles.

Les pêcheries de l'intérieur offrent une ressource

inépuisable à l'alimentation de la population du pays, surtout de ceux qui, habitant les bords des lacs et des rivières, y cherchent une partie de leur nourriture quotidienne.

On les divise, pour les fins administratives, en un certain nombre de districts dont nous présentons l'énumération dans l'ordre ci-dessous :

- 1° District de Sherbrooke et Mégantic.
- 2° " Magog et Brome.
- 3° " Baie de Missisquoi.
- 4° " Rivière Richelieu.
- 5° " Beauharnois et Châteauguay.
- 6° " Verchères.
- 7° " Comté de Richelieu et rivière
 Saint-François.
- 8° " Nicolet.
- 9° " Berthier et Montcalm.
- 10° " Rivière Outaouais.

* * *

La " Division " du Cap-Chat à Lévis a produit pour une valeur de \$164,633.00 des espèces de poissons suivantes : saumon, alose, hareng, poisson blanc, truite, brochet, esturgeon, anguilles, sardines, morue, flétan, etc., etc. Le hareng vient en tête avec 4,585,000 livres, à une forte distance des autres espèces. Puis vient l'anguille avec 478,000 livres, la morue avec 255,000 livres, le poisson blanc, 51,155 livres, l'esturgeon, 51,000, la truite, 41,000 livres, le flétan, 11,300 livres, le saumon, 10,375 livres, outre

une quantité de poissons divers s'élevant à 618,000 livres.

Cette pêche a employé 248 bateaux montés par 600 hommes.

La division de Betsiamis à Québec a rapporté \$49,381.00.

Les mêmes espèces de poissons figurent dans ce rendement, à part 90,000 livres de ouïananiche et 8,000 livres de brochet fournies par la pêche au Lac-Saint-Jean.

Le nombre des pêcheurs dans cette division a été de 268 et celui des bateaux employés, 45.

Dans la division de Québec à l'Outaouais supérieur, le produit de la pêche a été de \$135,000. Les différentes espèces de poissons qui y ont contribué sont surtout l'esturgeon avec 350,000 livres, le doré, 278,000 livres, le brochet, 254,000, l'anguille, 197,000, la truite, 241,000, le maskinongé, 72,000, la perche, 176,000, le bar, 116,000, enfin la barbote, 128,000 livres.

La production totale des pêcheries de l'intérieur s'est élevée, dans l'année 1897, à la somme de 344,000 dollars, en chiffres ronds.

Remarques à propos des pêcheries intérieures

I

Ce n'est que depuis 1883 que le service des pêcheries intérieures, comprenant les lacs et les rivières, est passé sous le contrôle du gouvernement provincial. A cette époque, la location ou l'affermage des lacs et des rivières ne produisait encore qu'un revenu de 2,126 dollars. En 1895, ce revenu avait atteint la somme de 20,365 dollars et, en 1898, celle de 35,155 dollars.

L'augmentation si considérable et si rapide de ce revenu est attribuée particulièrement à la vigilance et à la méthode éclairée que le commissaire actuel des Terres, Forêts et Pêcheries apporte dans l'administration des affaires de son ministère. La location des droits de chasse est également devenue une attribution du gouvernement provincial, depuis quelques années. Les réformes qu'on a introduites dans ces deux services ont rendu sensibles les bienfaits qu'entraîne une protection active du poisson et du gibier. Rien n'a été négligé pour inculquer aux populations habituées de longue date à la liberté absolue de la chasse et de la pêche en tout temps, la nécessité de respecter la loi et de protéger le gibier et le poisson. Aussi, malgré l'impopularité qui s'attache à des mesures de protection, dans un pays aussi vaste et aussi peu peuplé que l'est la province de Québec, le com-

missaire n'a pas craint d'agir avec toute l'énergie possible, dans le but de réprimer des abus qu'une trop longue tolérance avait fait naître.

La sauvegarde des territoires de chasse, en certains endroits de la province, est intimement liée à celle des pêcheries marines littorales. Aussi, grâce aux pouvoirs qui ont été reconnus aux provinces en ce qui concerne les pêcheries de l'intérieur et du littoral maritime, y a-t-il lieu de voir s'agrandir et fructifier de plus en plus un vaste champ d'exploitation jusqu'ici négligé, ou bien souvent abandonné à l'imprévoyance et au pillage.

Le revenu des pêcheries et de la chasse, pour l'année finissant le 30 juin 1897, se répartit comme l'indique le tableau suivant :

Loyers de rivières, lacs.....	\$22,211.84
Permis de chasse, etc.....	2,186.71
Honoraires de transport....	15.00
Honoraires d'incorporation de clubs....	75.00
Produits des saisies de pelleteries..	32.00
Loyer de l'île Mécatina....	54.25
	<hr/>
	\$24,574.80

Et pour l'année finissant le 30 juin 1898, comme ci-dessous :

Pêcheries....	\$30,516.83
Chasse....	4,024.50
Honoraires d'incorporation de clubs..	425.00
Honoraires de transport....	50.00
Vente des peaux, permis d'élevage du chevreuil....	137.37
	<hr/>
	\$35,152.70

On voit par là qu'en une seule année le revenu provenant de cette source, qui commence à peine à être mise en valeur, a augmenté déjà de \$10,580,00 et l'on peut en conclure que, d'ici à cinq ans environ, ce revenu s'élèvera facilement au chiffre de 100,000 dollars.

II

La réputation de nos lacs et de nos rivières à saumon s'établit de plus en plus chaque jour à l'étranger, et leur valeur locative s'en accroît naturellement. Règle générale, les locataires protègent avec un soin jaloux les territoires de pêche qu'ils ont affermés, mais un trop grand nombre d'autres n'y mettent pas la diligence nécessaire. En outre, plusieurs de nos rivières à saumon ont perdu et perdent encore de leur valeur locative par suite du braconnage, en certains endroits, mais généralement par le fait que l'on a accordé jusqu'ici, avec une facilité trop grande, le droit de pêcher le saumon au filet dans les

estuaires de certaines rivières, ou trop près de leurs embouchures. Il en est résulté que quelques-uns des locataires les plus recommandables, après avoir, pendant plusieurs années, encouru des dépenses considérables, pour faire une bonne rivière à saumon d'un cours d'eau qu'ils avaient pris épuisé par une pêche illicite, ont vu, au moment même où le succès couronnait leur travail intelligent, tous leurs efforts rendus inutiles par la complaisance qu'on avait eue envers les pêcheurs au filet.

Mais il convient de rappeler en même temps que les moyens dont on dispose pour faire exécuter les mesures de répression dans un pays aussi grand que le nôtre sont relativement faibles et que, néanmoins, le commissaire actuel est décidé de mettre fin aux imperfections d'un système qui laisse trop de portes ouvertes à la négligence et à la tolérance d'abus ruineux pour l'une des grandes sources de l'alimentation publique.

Un des remèdes que propose monsieur Joncas, le surintendant des pêcheries et de la chasse, consiste dans la création de réserves de chasse et de pêche qui, tout en permettant une surveillance plus facile et moins coûteuse, créerait des lieux spéciaux de protection et de propagation, d'où le gibier pourrait écouler son trop-plein vers les régions favorisées.

Ces réserves, dont l'étendue serait méthodiquement calculée, répondraient à un besoin auquel ne sauraient satisfaire les parcs nationaux, de superficie trop grande, et qui sont, par suite, très insuffisamment surveillés.

De même, monsieur de Puyjalon, inspecteur des

pêcheries et de la chasse, signale les réserves comme étant un moyen d'assurer la conservation du homard, qui diminue d'une façon alarmante. " Il y a vingt ans, dit-il, je prenais assez facilement des homards pesant jusqu'à 18 et 20 livres, et la moyenne en poids s'élevait à 4 ou 5 livres. Aujourd'hui, le maximum en poids de ce crustacé dépasse peu 7 livres, et encore est-il rare, et la moyenne s'est abaissée, je crois, à 2 livres."

III

"Le littoral du Grand-Nord est, en certaines parties, découpé à l'infini et tout garni d'îles ou d'ilots rocheux groupés en telle abondance que la haute mer se trouve séparée de la côte ferme par une distance atteignant 10 à 12 milles.

" Entre ces îles et ces ilots se croisent et s'entrecroisent une multitude de chenaux, quelquefois très profonds, où pourraient parvenir des navires de fort tonnage, s'ils tentaient de s'aventurer en pareil labyrinthe. Mais il n'en est point ainsi, et seules les goélettes de petite dimension, les barges et les chaloupes osent s'y engager. La plupart des homarderies et des pêches à saumons s'établissent au cœur même de ces archipels.

" Sur une côte qui présente de telles dispositions physiques, on rencontre avec facilité des bassins intérieurs où l'eau salée conserve un niveau minimum permanent, tout en se renouvelant deux fois en vingt-quatre heures. Ces bassins sont éminemment propres à la reproduction du homard et l'on y rencontre souvent ce crustacé en quantité appréciable,

à l'époque de la ponte. On pourrait y créer presque sans frais des frayères naturelles." (Id.)

* * *

Au sujet du saumon, il y aurait tout un chapitre à écrire sur les pratiques destructives dont il a été la victime pendant nombre d'années. Aussi, a-t-on réussi à le faire disparaître de presque toutes les rivières à l'ouest du Saguenay. Longtemps, mais en vain, on avait demandé des mesures protectrices pour la conservation de ce roi des poissons, mais il était encore en si grande abondance et l'on avait encore tant de choses à apprendre dans ce pays si jeune et si vaste, où la nature prodiguait ses largesses, que l'on arrivait difficilement à comprendre le sens des mesures de répression, en vue d'assurer l'avenir de nos ressources, et qu'on n'y voyait que des tentatives vexatoires auxquelles on avait à honneur de résister.

Heureusement, il n'en est plus ainsi. Les idées se sont sensiblement modifiées à cet égard, le gouvernement a fort à propos pris en main le contrôle et la surveillance des pêcheries intérieures; son attention est vivement tenue en éveil par les rapports, les conseils et les suggestions d'officiers intelligents qui n'épargnent ni leur temps ni leurs soins au service des intérêts publics, et le jour n'est peut-être pas éloigné où l'on n'aura plus besoin d'avoir recours au mode de recrutement des espèces les plus précieuses qui peuplent les rivières de la province; des mesures de protection et une surveillance attentive seront suffisantes.

La chasse

Pour ce qui regarde la chasse aux animaux à fourrure et aux oiseaux aquatiques, monsieur de Puyjalon dit dans son rapport que les dispositions spéciales de la côte du Grand-Nord avaient fait autrefois de cette partie de la province le lieu d'élection des oiseaux de mer, des crustacés, des poissons mixtes, des pinnipèdes et des carnassiers terrestres qui en font leur nourriture.

Cette richesse est singulièrement atténuée par suite de nombreux abus. Chaque pêcheur de homard se croyait en droit de chasser le gibier qui l'entourait, d'en consommer la chair, d'en recueillir la plume et la peau, d'en emporter les œufs, de s'en servir pour amorcer ses cages à homards, et n'hésitait jamais à tendre un filet à l'entrée du cours d'eau, fréquenté par le saumon et la truite, qui, presque toujours, venait déboucher dans le fond de l'anse ou de la baie où il avait établi sa homarderie.

Les goélettes étrangères armées pour la pêche de la morue contribuaient également à cette déprédation, toutes s'abritant dans les havres du littoral, toutes chassant ou enlevant les œufs lorsque la morue ne donnait pas.

En d'autres termes, les eaux de la province étaient mises au pillage par les marins de Terre-Neuve et des provinces maritimes.

En revanche, la pelleterie tenait bon.

La pelleterie est la seule richesse du Labrador canadien dont la prospérité n'ait point déchu. Elle est toujours abondante.

Le renard, la loutre et la martre se vendent bien; le renard surtout, dont la dépouille atteint, pour les espèces noires et argentées, le prix élevé de 125 dollars.

Le castor, pour les régions où ne se produit pas l'antagonisme des chasseurs blancs et rouges, se rencontre en bonne quantité.

La faculté d'acquérir des lots de chasse, au prix de \$1.00 le mille carré, était restée ignorée de la plupart des riverains du Grand-Nord; mais depuis qu'ils ont acquis la certitude de son existence, bon nombre d'entre eux manifestent le désir de s'en prévaloir.

Réserves relatives au gibier

Le plus grand nombre des palmipèdes de la famille des outardes, oies, canards, canards eiders, nichent à des distances quelquefois assez considérables du littoral et se trouvent ainsi à l'abri de tout danger immédiat. Mais il est deux ou trois espèces appartenant à ces familles, qui exécutent leur ponté sur le littoral même, ou sur les îles et îlots, si abondants en certaines régions, qui le séparent de la haute mer.

La plus exposée de ces espèces, en même temps que la plus précieuse, est le canard eider (moniac en la langue de la côte.)

Le canard eider a une valeur commerciale très grande. Les derniers arrivages de son duvet sur les marchés de Londres, de Paris et d'Amsterdam ont été acquis au prix moyen de 22 francs 50 centimes la livre, ou 45 francs le kilo, soit environ \$8.40 les 2 livres anglaises. L'eider, ou moniac, est victime en nos pays de la facilité de ses mœurs et de son peu de sauvagerie.

Autrefois, ce canard était en extraordinaire abondance. Aujourd'hui l'enlèvement persistant de ses œufs a provoqué sa diminution dans des proportions inquiétantes. Cependant, il suffirait de peu d'efforts pour lui rendre son ancienne prospérité.

On obtiendrait ce résultat au moyen de trois réserves bien surveillées, pendant un intervalle de cinq ans. (H. de Puyjalon.)

Territoires de chasse

I

Il y a longtemps que la province de Québec est reconnue comme le paradis des Nemrods amateurs, comme le pays par excellence pour les chasseurs et les pêcheurs de profession. Il y a longtemps que le superbe orignal, le plus grand des fauves du continent américain, haut de sept à huit pieds, quadrupède géant des forêts, qui porte lui-même une forêt sur sa tête, dont l'encolure est celle du lion, la force et la rapidité égales, les jambes comme des flèches

rasant le sol et le sabot aussi dur, aussi meurtrier qu'un boulet de canon, est l'objet des exploits cynégétiques, des "sportsmen" les plus audacieux des deux mondes. Il y a longtemps que le noble caribou, ce dandy des montagnes, svelte, élégant, gracieux, qui court dans les clairières des bois, le long des lacs et des précipices, avec le souci de l'art et la correction du gymnaste, qui ne se laisse jamais prendre qu'avec des précautions infinies et une astuce raffinée, qui, lorsqu'il est blessé, se défend avec fureur, et dont l'ouïe est si délicate que les coureurs de bois sont obligés, pour arriver jusqu'à lui, de se traîner à plat ventre sur la neige, partage avec l'original la gloire d'être la plus magnifique victime, marquée d'avance aux coups des chasseurs infatigables et convoitée par-dessus toutes les autres. A un degré moindre, le grand cerf, le chevreuil, l'ours, le loup, la loutre, le carcajou, le lynx, et enfin le castor, modèle vivant de l'industrie et de la sagacité, le plus précieux des quadrupèdes pour les trappeurs dans leurs longues courses d'hiver, à travers les forêts, lorsqu'ils sont menacés d'inanition; et, toujours en diminuant dans l'échelle des proportions, mais non de l'utilité, la martre, le renard, le putois, le vison, l'hermine, l'écureuil gris, font et feront encore longtemps l'objet des plus estimables convoitises et livreront, avec leur luxueuse fourrure, un élément indispensable de bien-être, de confort et d'élégance.

La province de Québec a donc fait une magnifique figure à l'Exposition de chasse et de pêche de

“l'Association Américaine des Sportsmen,” qui a été tenue à New-York, au mois de février 1899, et pour laquelle le commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries avait fait préparer avec un soin diligent les plus remarquables échantillons de gibier canadien.

Une brochure accompagnant les échantillons donnait une description très détaillée de tous les districts de la province au point de vue du sport. Elle commence par les environs de Québec, le lac Saint-Charles, le lac Beauport, la rivière Montmorency, la rivière Sainte-Anne, les lacs Joachim et Philippe, le Parc National des Laurentides, la rivière Jacques-Cartier et les lacs voisins, lac des Neiges, lac Vert et lac des Roches, le lac à Noël, le lac Long, le lac à La Coupe, le lac Fraser, le lac Régis, le grand lac à l'Épaulé, le grand lac Jacques-Cartier, la rivière Sautouriski.

II

Puis vient le district du Lac-Saint-Jean. Inutile de refaire la liste des innombrables lacs et cours d'eau de cette région, où, déjà, les clubs abondent. Le club Triton a, par exemple, bâti une maison de \$10,000 sur sa concession du lac Batiscan. Les clubs Métabetchouane et Bostonnais ont leurs quartiers près du lac Kiskisink. Un club de riches Philadelphiens est installé sur la rivière Métabetchouane. La Grande et la Petite-Décharge, la rivière des Aulnais, qui conduit au lac Tschotagama, la rivière Shipshaw qui se jette dans la Grande-Décharge, le lac Pipmaukin, source de la rivière Betsiamis, le

haut de la Péribonka, le lac Mandouan, la rivière et le lac des Aigles, la Mistassini, l'intérieur de la vallée de l'Ashuapmouchouane jusqu'au lac Mistassini, toutes ces régions lointaines commencent à perdre leur cachet mystérieux, car les chasseurs et les pêcheurs y vont de plus en plus. Au sud-est du lac Saint-Jean, la Belle-Rivière, le lac aux Écorces et le lac Kenogami sont des endroits réputés pour la belle qualité de leur poisson.

* * *

Dans la région du Saint-Maurice, près de Sainte-Thècle, se trouve le lac Maketsy, loué par un club trifluvien. Le club Shawinigan contrôle tout un groupe de lacs, dont le principal est le lac Pizagouk; les lacs "à La Pêche" sont concédés au club des Laurentides. Un autre groupe a pour centre le lac Fou. Un grand lac, appelé Sacacomis, est à vingt-quatre milles de Louiseville. On atteint les lacs Mastigouche par Saint-Gabriel de Brandon. Partout le poisson abonde; ici, la truite dans toutes ses variétés; ailleurs, le brochet, la perche, etc.

* * *

Passons à l'Outaouais et à la Gatineau. Toute la région de la Gatineau est semée de lacs dont le nombre est encore inconnu, et dont plusieurs attendent des touristes pour les baptiser. Le livre officiel en mentionne plus de soixante, qu'on peut à présent atteindre par le chemin de fer de la Gatineau. Dans le comté de Pontiac, célèbre par ses grands lacs: Kip-

pewa et Témiscamingue, il n'y a pas un lac sur cent qui soit loué, et les cours d'eau de premier ordre y sont nombreux. Et quelles belles courses aventureuses du côté du lac Abbitibi, ou par le lac des Quinze, l'Expanse et le Grand-Victoria, un voyage circulaire de 600 milles seulement ! On signale particulièrement aux chasseurs la route des lacs Kekabonga et des Allumettes, où l'orignal, le caribou, la perdrix abondent. Il s'est fait des chasses phénoménales dans la vallée des rivières Moine et Managacipi. Au nord de Matawa, la forêt vierge est de plus en plus invitante pour les amateurs sérieux.

* * *

Au sud du Saint-Laurent, la rivière Richelieu avec son brochet, son achigan et son maskinongé ; le lac Brome, le lac Memphrémagog, le lac aux Araignées sont, avec leur système de cours d'eau, des centres d'attraction déjà bien connus. Au-dessous de Québec, on pêche le bar à l'embouchure de la rivière du Sud ou au large des îles Madame, Marguerite, etc. Le lac Pohénégamook, fameux par sa truite, est près de la frontière américaine.

III

Peu de gens connaissent la région du lac Témiscouata et des Squatteck. Le lac Témiscouata est une superbe nappe d'eau de 28 milles de longueur. Il y a encore la rivière Touladi, très profonde, la rivière des Aigles, et enfin les célèbres lacs Squatteck, près desquels abonde l'orignal. Puis, en arrière de Ri-

mouski, les lacs de ce nom, dont quelques-uns sont loués; on peut les atteindre des stations de l'Intercolonial, dans la vallée de la Matapédia. Mentionnons encore les sources de la rivière Rimouski, de la rivière Métis, de la Métapédia, ainsi que les lacs Supérieur, de la Croix, Humqui, Taché, du Milieu, et Mistigouèche. C'est un pays de caribous.

Enfin, la péninsule Gaspésienne, avec son système hydrographique, sa Cascapédia, l'une des meilleures rivières du monde pour le saumon, et ses forêts intérieures peuplées d'originaux. Au nord du Saint-Laurent, l'immense région connue des Montagnais et des blancs, avec ses grandes rivières Saint-Paul, Saint-Augustin, petite et grande Mécatina, Coacochoo, Musquarro, Washeecootai, Saint-Jean, Moïsic, Sainte-Marguerite, Trinité, et dont plusieurs sont déjà tous les étés fréquentées par des clubs. Et la région du Saguenay, célèbre par ses jardins de caribous de Charlevoix ! ! . . .

* * *

La location des privilèges de pêche sur lacs et rivières a donné, en 1898-99, \$36,173.17; celles les territoires de chasse et les permis de chasse, \$3,925.50; les honoraires d'incorporation d'associations de pêche et autres, \$845. En tout ce service a rapporté au trésor: \$40,943.67.

Quant au service de la chasse, proprement dit, le ministère des Terres, Forêts et Pêcheries avait, au 1er janvier 1900, émis en faveur de divers clubs et de divers particuliers, 79 baux comportant des privilèges de chasse exclusifs, sur une étendue collective de terrains de 3,700 milles carrés.

* * *

Il reste encore 46 rivières à louer dans le Saguenay; un grand nombre dans les comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean; des centaines de lacs dans la région de Charlevoix; une multitude de lacs et de rivières en arrière des comtés de Champlain, Saint-Maurice, Maskinongé, Berthier et Joliette, ainsi que dans l'Outaouais et le Pontiac.

La liste est-elle épuisée? Non, certes, car l'Amérique du Nord tout entière, et en particulier la province de Québec, est par excellence le pays des lacs de toutes les dimensions, de toutes les formes, nous allions presque dire de toutes les couleurs. Ces éternels réservoirs de fraîcheur, de reproduction et de vie pour de multiples variétés de poissons, en même temps que pour l'agrément et l'utilité de l'homme, renferment une précieuse richesse comestible qui, exploitée méthodiquement et opportunément, finirait par constituer un élément appréciable de la fortune publique.

Tout fait présager heureusement que la poule aux œufs d'or, qui peuple les rivières et les lacs de la province de Québec, va pouvoir jouir désormais d'une existence qui ne sera plus troublée qu'aux époques rigoureuses et précises, marquées fatalement pour le choix des victimes et non pour l'extermination des espèces.

La Côte du Grand-Nord ou Labrador canadien

Sur la côte du Labrador canadien il ne saurait être question d'agriculture; les habitants n'y vivent que de pêche et de chasse. Le saumon se trouve en abondance dans la plupart des rivières.

Dans la rivière Natasquan, on a pris 300 quarts de saumon en 1898.

En descendant de la Pointe-aux-Esquimaux, le premier poste important que l'on rencontre est Pieste Bay ou Peasheebee, sur la rivière de ce nom. Il y a là dix familles canadiennes-françaises.

Viennent ensuite Gouanis avec douze à quinze familles, et Natashquan avec 35 familles très laborieuses qui se suffisent à elles-mêmes. Elles se livrent un peu à la culture des pommes de terre. Il y a une chapelle catholique à Natashquan.

Dix lieues plus bas se trouve le village de Kegaska; c'est là que commence la grande solitude du Labrador.

Plus de bois, plus de végétation; des terres nues, des rochers, des îles et des collines arides qui ne se couvrent que de mousses et de lichens.

A l'intérieur, des savanes immenses et inexplorées d'où l'on ne tire que ce que les Anglais désignent sous le nom de "baked apples" et les gens de la côte sous le nom de "chicouke".

Cette plante passait jadis pour être un remède très efficace contre le scorbut. Aujourd'hui elle sert à faire des confitures.

II

On arrive ensuite à la rivière Musquarro, très poissonneuse, et sur les bords de laquelle sont établies 20 familles blanches et 75 à 80 familles sauvages. Les Oblats y ont établi une mission.

Il faut de là faire un long trajet avant de rencontrer aucune habitation. Ce n'est que sur la grande rivière Olomonosheeboo qu'il est donné aux voyageurs de venir en présence d'un village peuplé de 18 familles canadiennes-françaises et d'une cinquantaine de familles de sauvages Montagnais et Naskouapi, qui vivent à côté des blancs. Ce village est l'un des plus importants de la côte pour le commerce des pelletteries. La Compagnie de la baie d'Hudson y tient un comptoir et M. Michel Blais un magasin important.

C'est aussi le dernier endroit qu'atteint la ligne télégraphique en voie de construction jusqu'au détroit de Belle-Isle.

* * *

La rivière Etamamu est une des plus saumonneuses de la région.

Sur les Iles-du-Navire on trouve un établissement de pêche très important, possédé par M. André Gallibois qui y demeure avec sa famille.

Quatre milles plus bas on aperçoit la rivière Mécatinâ avec sa chute, une des plus belles de la province. Un seul habitant y demeure.

Aux îles Harrington on trouve un village composé de 35 familles terre-neuviennes. Il n'y a pas là de Canadiens-Français.

Une église méthodiste et une chapelle de l'Armée du Salut se partagent la population à peu près également. Un jeune clerc-ministre protestant y fait l'école. La population est très laborieuse.

Plus loin on signale la Tête-à-la-Baleine, endroit ainsi dénommé parce que les îlots qui le composent donnent l'illusion d'une baleine, lorsqu'on les aperçoit du large.

Il y a là une quinzaine de familles passablement à l'aise, et un établissement très important pour la préparation des peaux de phoques.

A la Baie-des-Moutons il y a 20 familles protestantes et deux canadiennes-françaises catholiques. On y remarque une école et une chapelle.

A la Baie-Rouge il y a trois familles, une chapelle catholique et un prêtre résidant.

* * *

Dans aucun des endroits indiqués ci-dessus on ne trouve d'animaux de ferme. La-Tabatière, endroit situé à quelques milles de la rivière Saint-Augustin, possède seulement une vache, l'unique vache de toute la côte; elle ne doit pas faire bombance sur les gras pâturages d'alentour.

A La-Tabatière on se livre activement à la chasse du loup-marin. Les familles qui habitent la côte, en

assez petit nombre, comme on vient de le voir, s'occupent de pêche et de chasse, et prennent leurs provisions des traficants d'Halifax, lesquels accaparent la plus grande partie du commerce.

Quant aux pêcheries de saumon, qui est en si grande abondance sur toute la côte nord, elles sont louées pour la plupart à des pêcheurs de Terre-Neuve et de l'île du Prince-Edouard.

La chasse aux loups-marins sur les glaces

La chasse aux loups-marins est l'une des plus excitantes et des plus meurtrières qui soient faites sur notre globe. Elle emploie près de 15,000 hommes et rapporte un énorme butin chaque année.

Cette chasse, exécutée régulièrement comme elle l'est de nos jours, et, pour la plus grande partie, par les pêcheurs de Terre-Neuve, ne date guère que du commencement du siècle actuel. De 1762 à 1774, on voit figurer diverses factures relatives à cette chasse dans les rapports des amiraux commandant les stations maritimes de la grande île; mais, à partir de cette dernière date, il n'en est plus fait mention.

Avec l'année 1809, s'ouvre inopinément une ère nouvelle qui va se développer d'année en année, et

faire de la chasse au loup-marin une industrie régulière, possédant ses capitaux, son personnel permanent, ses navires et tout le matériel nécessaire à une importante exploitation. Cinquante voiliers sont engagés dans cette entreprise, et dès 1815, le dénombrement de la capture donne le chiffre de 125,315 pièces.

En 1820, cette capture se chiffrait par 213,679 pièces

" 1822,	"	"	"	366,982	"
" 1835,	"	"	"	558,942	"
" 1840,	"	"	"	631,385	"
" 1842,	"	"	"	344,683	"
" 1844,	"	"	"	685,530	"

la plus forte prise qui ait été faite en une seule année.

Les chasseurs de loup-marin terre-neuviens sont généralement au service de grandes maisons commerciales de leur île, qui ont réalisé dans cette industrie des bénéfices énormes.

II

A l'origine, la chasse se faisait à l'entrée des rivières ou dans des fiords étroits; elle s'est continuée dans des bateaux de pêche bientôt remplacés par des goélettes, montées chacune par une douzaine d'hommes, et ces goélettes n'ont pas tardé à faire place à des vaisseaux d'un tonnage de 200 à 250 tonneaux, avec des équipages de 40 à 50 hommes.

En 1857, il n'y avait pas moins de 400 vaisseaux et 13,600 hommes engagés à la chasse au phoque, et

le produit de leurs exploits a été d'un demi-million de loups-marins, représentant une valeur de 8,500,000 francs. Depuis lors, le rendement de cette chasse a quelque peu diminué; mais ce n'est pas le gibier qui diminue ni l'activité des hommes engagés à sa poursuite; il n'y a là qu'un fait tout à fait normal, résultant de circonstances locales et temporaires.

* * *

Devant les bénéfices imposants qu'ils réalisaient chaque année, et qui ne représentaient pas même le dixième de ce qu'ils auraient pu obtenir en faisant la chasse sur des bateaux à vapeur de construction spéciale, les Terre-Neuviens ne furent pas longtemps à se lasser de partir chaque printemps dans des goélettes qui avaient à se frayer un passage à travers les glaces, et à lutter contre les vents et les courants pour atteindre enfin, après bien des pertes de temps et souvent de magnifiques occasions manquées, les champs de chasse s'étendant au loin sous leurs regards. C'est en 1863, il y a aujourd'hui 37 ans, que l'on vit apparaître le premier steamer de chasse au milieu des champs de glace de l'Atlantique. Il ne devait pas rester longtemps seul, et, devant la toute-puissance de la vapeur, les voiles allaient bientôt se carguer et disparaître en grande partie.

Avant l'introduction des steamers, cent vingt voiliers quittaient annuellement le seul port de Saint-Jean de Terre-Neuve pour la chasse. Maintenant, on en voit partir au plus une demi-douzaine, mais les autres ports en fournissent encore un nombre assez respectable, quoique grandement diminué.

En 1866, il y avait cinq steamers sur les banquises et le nombre des voiliers était tombé de 400 à 177. En 1871, on compte déjà treize steamers; actuellement, il y en a de 20 à 25, quelques-uns de 500 tonneaux, engagés dans ces audacieuses mais fructueuses expéditions.

Les 20 ou 25 steamers de Terre-Neuve, employés à la chasse du loup-marin depuis une trentaine d'années, ont rapporté chacun une moyenne annuelle de quatorze mille pièces.

Ces steamers sont solidement construits, de façon à ce qu'ils puissent résister à la pression des glaces et s'ouvrir un chemin à travers les banquises; ce qui leur permet de faire deux et quelquefois jusqu'à trois voyages par saison, pendant que les voiliers peuvent rarement en faire plus d'un.

III

Les steamers de chasse portent généralement de 150 à 300 hommes chacun.

Vers le commencement de juin, des troupeaux innombrables de loups-marins, venant du sud, abordent sur les côtes du Groënland. Leur séjour dans ces régions boréales dure environ trois mois. Dès que la mer frissonne sous les premiers froids de l'automne, tournant le dos au pôle, ils prennent leur course dans la direction du sud-ouest. Ils descendent d'abord à petites journées, faisant ripaille des harengs qui remplissent à les faire déborder les criques profondes du Labrador terre-neuvien, puis, l'hiver s'avançant, ils reprennent leur route en bataillons

serrés que précède une légère avant-garde d'éclaireurs.

Rien d'imposant comme ce défilé de la famille la plus nombreuse des phoques du nord. La surface de la mer est radicalement pavée de têtes, et l'on ne peut, même avec les plus fortes lunettes, mesurer la largeur de la procession.

Le défilé dure de cinq à six jours sans interruption, à la vitesse moyenne de dix milles à l'heure. Aussi, peut-on dire que le nombre des loups-marins qui composent une migration d'automne est arithmétiquement incalculable, et, qu'au point de vue économique, ils représentent une inépuisable richesse. Ceux qui ont vu ce spectacle ne peuvent se défendre de sourire aux craintes souvent exprimées " qu'une chasse trop ardemment poursuivie ne finisse par anéantir l'espèce." Les plus fortes chasses de Terre-Neuve dépassent à peine un demi-million de têtes, ce qui ne représente pas plus, eu égard à la masse, qu'une poignée d'herbe arrachée à un pré. Aussi, depuis quatre-vingts ans que les Terre-Neuviens font systématiquement la chasse à ces animaux, ils n'en ont nullement diminué le nombre, du moins en apparence. Les tueries les plus effrayantes n'intimident ni n'éloignent les survivants.

* * *

Arrivée à la hauteur du 52e degré de latitude, l'armée des loups-marins se sépare en deux corps, dont l'un prend par le détroit de Belle-Isle et pénètre dans le golfe Saint-Laurent, pendant que l'autre se dirige vers les côtes est de l'île de Terre-Neuve.

Le premier corps a bientôt fait de passer l'étroit goulot qui fait communiquer les eaux de l'Atlantique avec celles du golfe Saint-Laurent. Aussitôt entrés dans la mer intérieure que forme l'estuaire du grand fleuve, les phoques se dispersent le long des rives, par droite, par gauche, au nord, au sud, allant à travers les îlots, les rochers, les battures de sable, où ils trouvent abondante pâture de poissons et de coquillages; ils revoient avec joie les glaces où ils sont nés l'hiver précédent. Des troupes nombreuses se dirigent vers les Iles-de-la-Madeleine, remontent les rives sud de l'Anticosti, pendant que le corps principal se distribue dans l'archipel qui borde la côte nord, montrant une préférence marquée pour l'entrée des rivières et les anses profondes où se forment les premières glaces, sur lesquelles les femelles devront mettre bas, généralement dans la deuxième quinzaine de février.

Le plus souvent la femelle n'a qu'un petit, quelquefois deux, très rarement trois. En naissant, le petit a la grosseur d'un chat, mais sa croissance est si rapide qu'il a déjà atteint le poids de cinquante à soixante livres, dès la fin de mars. C'est vers cette date qu'il a le plus de prix et que, partant, on le poursuit le plus activement. Il porte alors le nom de *white coat* ou capot blanc. Il mesure environ trois pieds de longueur, donne de quatre à cinq gallons d'huile et sa peau se vend de 75 centins à un dollar.

IV

Déjà, vers le milieu de novembre, les loups-marins ont pris leurs quartiers d'hiver, dont ils ne s'éloignent que pour aller à la pêche. C'est ainsi qu'on les voit en nombre immense, quasi fantastique, dispersés tout le long du Labrador canadien, depuis le Saguenay jusqu'au détroit de Belle-Isle; ils ne quitteront ces parages qu'après la naissance des petits et la saison des amours, vers la fin de mai, époque à laquelle ils regagneront les plages du Groënland, qu'ils ont quittées le précédent automne.

Cet immense troupeau de phoques, dont chacun représente une valeur moyenne de \$3, est à nous, habitants de la province de Québec, à nous pour bien dire exclusivement. Tous les ans, il nous revient à la même époque, presque à heure fixe, conduit par des bergers inconnus, mystérieux; et, de tous côtés, les glaces les entourent d'une barrière infranchissable. Cependant, chose étrange, les chasseurs de loup-marin du golfe n'ont pas encore à leur service un seul steamer, et ne font-ils la chasse que dans des goélettes, ce qui les retient dans une infériorité notoire vis-à-vis des chasseurs de Terre-Neuve.

* * *

Le parc de chasse du golfe Saint-Laurent a la forme d'un triangle dont la base, à l'ouest de Terre-Neuve, mesure près de trois cents milles, du nord au sud; les deux grands côtés suivent les deux rives du fleuve jusqu'à la hauteur de Tadoussac, distance de

cinq à six cents milles. On estime qu'en hiver la glace recouvre les deux tiers de cette mer intérieure, et que l'autre tiers reste en eau libre.

Fait considérable à noter, la Pointe-aux-Esquimaux occupe à peu près le centre du champ ou parc de chasse du golfe. Les gros bataillons de phoques qui remontent le long de l'île d'Anticosti, poussés par un fort courant, passent presque en vue, et l'on peut les atteindre en quelques heures de marche. De tous côtés on est certain de rencontrer des banquises vivantes dans un rayon de cent à cent cinquante milles.

Il faut se rendre à 400 milles plus bas que Québec, à la Pointe-aux-Esquimaux, pour trouver le port d'hiver le plus vaste, le plus commode, le mieux situé de toute la côte pour la chasse au loup-marin. C'est ici que se tient le gros de la flotte du nord (une vingtaine de goélettes); c'est d'ici qu'elles partent tous les printemps à la poursuite des précieux animaux et deviennent trop souvent le jouet des vents, des glaces et des courants.

“ La chasse au phoque en navire, dit le commandant Wakeham, dans son rapport de 1886, se fait par les gens des Iles-de-la-Madeleine, de la Pointe-aux-Esquimaux et de Natasquan. En tout il y a environ 50 goélettes, montées par 750 hommes, qui font cette chasse. Ces petits bâtiments, jaugeant de 20 à 50 tonneaux, partent tous les printemps de la Pointe-aux-Esquimaux, au nombre de 20 à 25, et font une capture moyenne de 7,000 à 8,000 loups-rins.

On aura une idée de l'importance de cette chasse pour les habitants de la côte nord, quand on saura qu'il y a quelques années chaque goélette apportait de douze à quinze cents loups-marins, et faisait souvent un deuxième voyage.

Depuis 1886, la chasse, si fructueuse autrefois, faisait misérablement défaut. En 1881, cinq années auparavant, elle avait donné un rendement extraordinaire de 58,000 pièces.

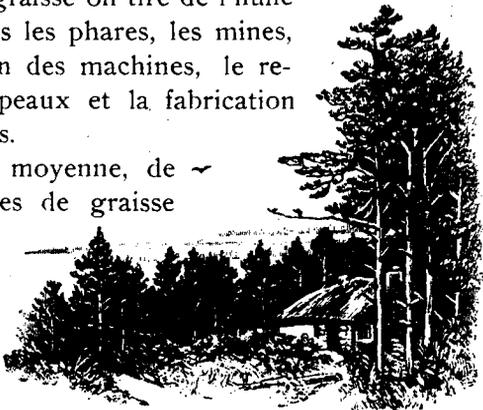
Heureusement, l'année 1899 a rétabli les anciennes conditions et a donné un rendement plus élevé que tout ce qu'on avait vu depuis 1886.

Le port de Bristol, en Angleterre, est le principal marché pour la vente des peaux et de l'huile de loup-marin.

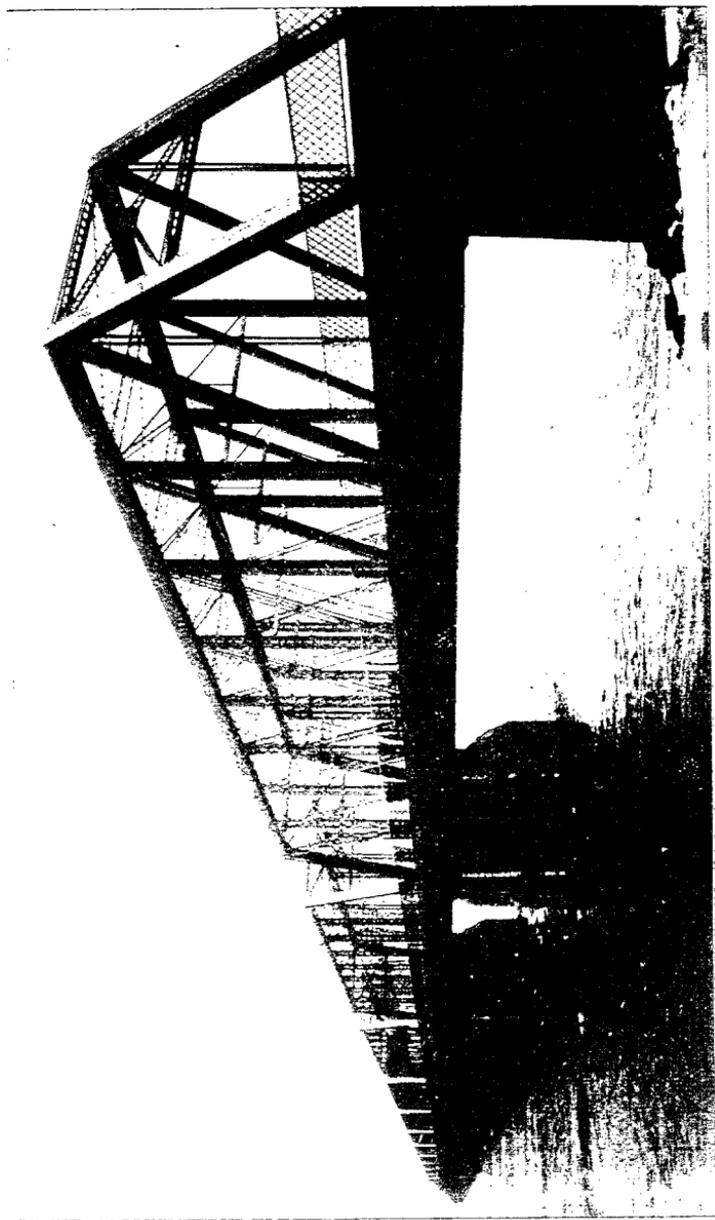
La peau, aussitôt détachée du corps de l'animal, est salée et empaquetée pour l'exportation en Angleterre, où l'on en fabrique les cuirs les plus recherchés pour leur souplesse, leur poli et leur imperméabilité. De la graisse on tire de l'huile employée dans les phares, les mines, la lubrification des machines, le repassage des peaux et la fabrication des savons fins.

Il faut, en moyenne, de 11 à 14 livres de graisse pour faire un gallon d'huile.

La tonne vaut \$140, un peu plus de 700 frs.



UNIVERSITÄT DE SIEGEN



Le Pont Victoria - appelée la "belle dame du monde". Ce pont traverse le fleuve Saint-Lauront
à l'extrémité ouest de la ville de Montréal.



CHAPITRE VIII

INDUSTRIES, CHEMINS DE FER

I



A réunion de toutes les colonies de l'Amérique britannique du Nord en une seule et unique confédération, connue sous le nom officiel anglais de " Dominion of Canada ", a été le point de départ d'un développement merveilleux de commerce et d'industrie pour les provinces confédérées.

Jusqu'à cette époque les provinces avaient grandi isolément, lentement, dans l'ignorance les unes des autres et n'ayant entre elles que des relations commerciales à peine ébauchées. Les communications manquaient ; les chemins de fer faisaient tout juste leur apparition ; les industries, à part celles de la pêche, des bois, des fourrures et des peaux, étaient encore à naître ; en un mot, les colonies étaient toutes dans un état d'en-

fance relative, et rien ne faisait présager ce que deviendrait, dans un avenir très prochain, la nouvelle confédération qui allait bientôt embrasser la moitié du continent nord-américain.

* * *

A l'origine, quatre provinces seulement, les quatre plus anciennes, constituèrent l'État naissant. C'étaient les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ces deux dernières composant avec l'île du Prince-Édouard, entrée dans la Confédération, le 1er juillet 1893, ce que l'on appelle le groupe des Provinces-Maritimes.

Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest avaient été admis à faire partie de la Confédération le 15 juillet 1870, et la Colombie anglaise le 20 juillet 1871.

Le premier recensement général eut lieu en 1871; la population des sept provinces et des Territoires du Nord-Ouest y était portée à 3,635,024 âmes; le deuxième recensement, celui de 1881, la portait à 4,324,810 et celui de 1891 à 4,833,239 âmes, près de cinq millions. On estime que lors du prochain recensement, qui aura lieu en 1901, la population aura atteint le chiffre de six millions d'âmes, grâce au développement énorme des mines, à la croissance prodigieuse des grandes industries qui attirent autant les bras que les capitaux, et à l'afflux de plus en plus considérable de l'émigration qui se déverse dans les provinces de l'Ouest.

II

En 1854 avait lieu entre les Etats-Unis d'une part, et, de l'autre, les deux provinces du Haut et du Bas-Canada (aujourd'hui Ontario et Québec) réunies sous un même gouvernement, le fameux traité de réciprocité qui donna un essor inouï à la production agricole des provinces, lui ouvrit un marché libre et sans limites dans les Etats de l'Union américaine, et l'attira tellement de ce côté que la valeur du commerce direct entre les provinces pendant l'année 1865, la dernière année de l'existence du traité, avait diminué d'un demi-million de dollars, comparative-ment à l'année 1853, celle qui avait précédé la mise en vigueur du traité. Pendant les dernières années que le traité avait été maintenu, le commerce total entre les provinces maritimes et les deux Canadas-Unis n'avait pas dépassé en moyenne deux millions de dollars par année.

Le traité de réciprocité ayant été dénoncé en 1865 par les Américains, les provinces furent amenées à se pourvoir différemment, à se donner un appui réciproque en cimentant leur union, et à constituer au moins des marchés intérieurs, en attendant des circonstances plus favorables. C'est ainsi que l'on fut conduit par la force des choses à l'établissement de la Confédération, en 1867, et à la construction de la grande ligne de chemin de fer intercolonial qui la suivit immédiatement et fut terminée en 1873.

* * *

Lors de la première année de la Confédération le commerce interprovincial ne représentait encore qu'environ quatre millions de dollars, et le commerce entre le Nord-Ouest et les provinces situées sur les rives du Saint-Laurent n'avait d'importance aucune.

Mais quels changements inattendus allaient s'accomplir dans le cours de quelques années seulement! Déjà, en 1889, la valeur du commerce interprovincial était estimé à 80,000,000 de dollars, plus de 400 millions de francs. On l'établissait de la manière suivante, en la répartissant par sections, suivant la position géographique des provinces.

A l'ouest des provinces maritimes.....	\$26,000,000
Entre les provinces de l'Est <i>via</i> les chemins de fer des États-Unis.....	1,500,000
Entre le Canada oriental et occidental, par le chemin de fer du Pacifique canadien et les chemins de fer des États-Unis.....	24,500,000
A l'est d'Ontario et de Québec.....	28,000,000
<hr/>	
Total approximatif du commerce interprovincial.....	\$80,000,000

Cette valeur était calculée d'après le tonnage du commerce côtier, en supposant que chaque tonne représentât \$4.25 (environ 22 fr. 50) et que le tonnage fût la mesure à peu près exacte du commerce interprovincial.

En 1894, cette valeur atteignait le chiffre de cent treize millions de dollars, ou près de 570 millions de francs. Aujourd'hui elle dépasse assurément 150 millions de dollars. Le commerce entre Ontario et Québec, par exemple, est énorme. Ceux qui visitent Montréal et Toronto, actuellement les deux métropoles commerciales du Dominion, savent quel immense échange de produits se fait entre les deux provinces qui constituent une des divisions de la Confédération pour l'estimation du commerce interprovincial. Les provinces maritimes représentent une autre division, et une troisième enfin est constituée par les vastes provinces et territoires situés à l'ouest de celle d'Ontario, c'est-à-dire à l'ouest du lac des Bois où commence la province de Manitoba, sous le 95e degré de longitude.

C'est la création des lignes de chemins de fer qui avait contribué pour la plus grande part au développement extraordinaire du commerce intercolonial, ainsi qu'à celui des industries nationales et du commerce extérieur. Pour servir d'instruments à ce commerce prodigieusement agrandi, il n'avait pas tardé à s'établir de nombreuses et puissantes lignes de steamers transatlantiques.

III

Jusqu'à l'établissement de la Confédération les provinces n'avaient réellement connu, en fait d'industries, que celles des bois, des pêcheries et des

fourrures, à part quelques industries locales pour les besoins domestiques. Et cependant, d'incalculables trésors étaient enfouis dans les entrailles de ce domaine illimité dont on n'avait effleuré que légèrement la surface, sur des espaces bien étroits comparés à l'étendue générale.

Trois causes principales avaient empêché notamment la province de Québec de se développer industriellement : 1° l'absence d'une population suffisante pour mettre en valeur les richesses du sous-sol ; 2° la légende du froid ; 3° l'absence de chemins de fer.

Sans communications, il n'y a ni industrie ni commerce possible, tandis qu'avec les communications les industries naissent d'elles-mêmes et le besoin d'en créer de nouvelles se fait incessamment sentir. Il ne suffit pas de posséder des trésors, il faut pouvoir les transporter là où on les demande, là où ils peuvent être utilisés. Il fallait donc au Canada des chemins de fer qui transportassent les produits agricoles ou minéraux du sol, qui relassent entre elles les différentes provinces.

“ C'est du développement de leurs communications, dit M. Ferdinand Van Bruyssel, que sont nés aux États-Unis un mouvement industriel, une surproduction énorme qui ont attiré les hommes des vieux pays et même des Canadiens, surtout de la province de Québec qui, ne pouvant se déplacer pour aller gagner de l'argent dans leur propre pays, s'en allaient dans les États voisins, parce que la frontière était plus près, plus accessible pour eux que les autres provinces, et qu'ils y pouvaient gagner beaucoup d'argent dans l'industrie.

Pendant nombre d'années les Canadiens ne s'étaient guère appliqué qu'à la transformation des produits de la ferme. C'est ainsi que les États-Unis, avant de mettre en œuvre les matières premières prodigieusement abondantes qu'ils tirent de leur vaste territoire, ont été avant tout un pays de producteurs agricoles."

On était très annexionniste autrefois, dans la province de Québec, avant que les industries eussent vu le jour. Pendant ce temps les Américains poursuivaient une politique d'émigration des plus vigoureuses, et leurs agents à l'étranger ne se gênaient pas de déprécier le climat canadien.

Mais l'ère des chemins de fer allait s'ouvrir. Déjà la compagnie du Grand-Tronc, l'une des plus puissantes du monde entier, avait construit à peu près 500 milles de voie ferrée dans la seule province de Québec. Bientôt allait suivre l'Intercolonial, reliant Lévis, devant Québec, aux extrémités des provinces maritimes, et enfin le grand Pacifique canadien, qui traverse tout le continent et qui, réunissant l'est à l'ouest, comme l'avait commencé l'Intercolonial, a détourné les yeux de se porter uniquement vers le nord où la province de Québec s'étend presque indéfiniment, ou vers le sud, c'est-à-dire les États voisins de la Nouvelle-Angleterre, dont les manufactures avaient absorbé plusieurs générations de travailleurs canadiens.

Chemins de Fer

I

Le premier chemin de fer canadien fut inauguré en 1836; il avait seize milles de longueur.

En 1856, on ne comptait encore que 71 milles de chemins de fer en exploitation.

En 1869, au lendemain de l'inauguration de la Confédération, le réseau des chemins de fer canadiens comprenait un parcours de 2,065 milles; en 1870, 2497 milles; en 1880, 6897 milles, et en 1892, 15,000 milles. En 1898 il était de 16,718 milles en exploitation; à la fin du siècle, le Dominion comptera probablement 20,000 milles de voie ferrée, et peut-être au delà, si toutes les lignes aujourd'hui en construction, ou simplement projetées, sont terminées.

Ce développement, qui n'a de comparable que celui des voies ferrées américaines, donne une idée de la merveilleuse puissance commerciale et industrielle d'un pays comme le Canada, dont le sol et le sous-sol contiennent, en quantité inépuisable, les matières premières de la plupart des grandes industries modernes. On ne s'étonne pas néanmoins que le pays soit arrivé à un pareil développement de voies ferrées, quand on songe aux sommes énormes pour lesquelles le gouvernement fédéral a contribué à leur création, depuis la réunion des provinces, quoiqu'il n'ait la propriété et le contrôle que de deux lignes,

celle de l'Intercolonial et celle de l'Île du Prince-Edouard.

* * *

Pour ouvrir un aussi vaste pays à la colonisation, pour le mettre en mesure de tirer parti de ses immenses ressources naturelles, il fallait le sillonner de chemins de fer d'un océan à l'autre. C'était une entreprise gigantesque qu'il était impossible de laisser à l'initiative individuelle, ni surtout au capital privé.

Les administrations fédérales ont donc compris qu'il leur incombait de concourir largement, sans compter, à la construction des chemins de fer, d'y engager même l'avenir, ce que l'on peut faire sans crainte dans un pays jeune dont l'avenir se charge de faire fructifier les capitaux consacrés à son avancement.

Les contributions fédérales, pour chemins de fer, se sont élevées, en moins de trente années, à la somme fabuleuse de plus de 240 millions de dollars.

Il y a actuellement au Canada 146 chemins de fer, dont un certain nombre sont reliés ensemble, d'autres loués à de grandes compagnies; trente-trois lignes sont ainsi fusionnées, et trente-trois compagnies ont loué leurs chemins.

Le nombre de milles complétés, en 1898, était de 16,870; le nombre de milles en exploitation, de 16,718.

Le capital payé s'élevait à 942 millions de dollars, les recettes brutes à 60 millions et les recettes nettes à 20 millions 600 mille dollars.

II

Il y a trente ans, la province de Québec ne comptait encore que 575 milles de chemins de fer. Depuis lors, elle en a construit 2,803 de plus, avec l'aide des gouvernements provinciaux et souvent du gouvernement fédéral. La contribution fournie par les administrations provinciales a été de 15,550,200 dollars, soit 78 millions de francs à peu près, ce qui est un chiffre énorme, mis en regard des revenus limités que le pacte fédéral a laissés à la disposition de la province.

Plusieurs lignes très importantes et un certain nombre de lignes supplémentaires, qui se rattachent aux lignes principales, forment le réseau des chemins de fer de la province de Québec, lequel comprend 3,378 milles en exploitation. Ce réseau de chemins de fer complète le plus admirable système de voies naturelles, fleuves et lacs réunis par des canaux, que l'on puisse voir en aucun pays du monde.

Il y a :

Le chemin de fer Intercolonial, qui parcourt dans la province une longueur de 313 milles;

Le Québec-Central, 215 milles;

Le Grand-Tronc, 450 milles;

Le chemin de fer du Sud-Est, 220 milles;

Le Québec et Lac-Saint-Jean, 250 milles;

Le Vermont-Central, 121 milles;

Différentes sections du Pacifique canadien, 56 milles;

Le Témiscouata, 70 milles;

- Le chemin de fer des Comtés-Unis, 60 milles;
- Le chemin de la Gatineau, 57 milles;
- Le Montréal et Occidental, 70 milles;
- Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, 100 milles.

La plupart de ces lignes sont encore incomplètes, ne sont qu'un premier tronçon de grandes lignes futures, comme le Québec et Lac-Saint-Jean, par exemple, qui se prolongera assurément quelque jour jusqu'à la mer de Hudson, et le Grand-Nord, qui est actuellement en construction et qui deviendra peut-être la plus importante ligne de toute la province, en ce qu'elle sera le prolongement de celle du Parry Sound, construite à travers la province d'Ontario afin de détourner, en faveur de la voie fluviale du Saint-Laurent, une partie importante de l'énorme production agricole des prairies de l'Ouest, production dont les steamers transatlantiques s'empareront dorénavant à Québec pour la transporter en Europe.

III

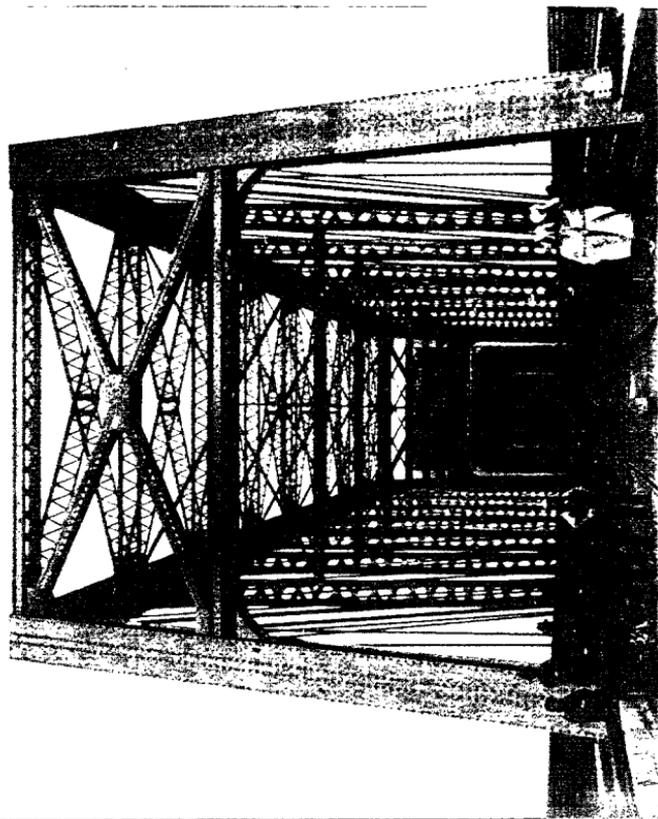
Quoique le fer abonde en Canada, il a été jusqu'ici d'une exploitation très difficile. Des 16,870 milles de voie ferrée qui composent le réseau du Canada, pas un seul rail en acier n'a été construit sur son propre territoire. Depuis 1867, la Confédération a importé, en fer, acier et produits manufacturés, pour 400 millions de dollars. On comprend aisément qu'il

n'est pas possible que les capitaux canadiens soient drainés indéfiniment en pareille proportion.

La province de Québec n'a pas les houillères, mais elle a les chutes d'eau pour produire la force motrice.

Elle renferme aussi des mines considérables de fer titanique. On avait commencé à les travailler vers 1869-70, mais on a dû y renoncer, à cause des difficultés d'exploitation et de communication. Un syndicat de riches capitalistes anglais se propose aujourd'hui de renouveler la tentative et d'essayer de faire avec le sable magnétique qui abonde sur la côte du Grand-Nord, en le mêlant avec de la terre glaise, une brique spéciale pour la construction et le pavage. Les dépôts de sable magnétique de Betsiamis, de Moisis, de Natashquan et de la rivière Saint-Jean, tous sur la côte du Labrador canadien, sont inépuisables, parce qu'ils se renouvellent incessamment; chaque marée vient en déposer de nouveaux sur les grèves. Il en est ainsi aux forges de Radnor, près du Saint-Maurice. Ces forges sont les plus anciennes de la province. "La mine où elles se fournissent n'est pas chose banale; c'est le fond d'un lac formé par le dépôt des nombreuses sources qui l'alimentent et qui lui arrivent, portant en suspension le fer qu'elles sont allées emprunter aux roches ferrugineuses des terrains d'où elles sortent. Cette mine, d'une exploitation bien facile, et dont les provisions se renouvellent constamment, est vraiment inépuisable et fournit un minéral de premier ordre." (George Kaiser.)

UNIVERSITY OF TORONTO



Pont Victoria - Vue de l'intérieur

Le Pont Victoria

Le pont Victoria d'aujourd'hui, qui traverse le fleuve Saint-Laurent, entre la Pointe Saint-Charles, à l'extrémité occidentale de Montréal, et l'endroit appelé Saint-Lambert, sur la rive opposée, est une métamorphose complète et prodigieuse du pont primitif qui avait été construit en 1860, et qu'on avait appelé alors "la huitième merveille du monde."

Ce nom était assurément bien mérité à une époque où le génie civil était loin d'avoir acquis les audaces qu'il apporte dans ses constructions actuelles, et où il était absolument impossible, même pour les esprits les plus téméraires, de concevoir une extension commerciale aussi rapide et aussi extraordinaire que celle qui s'est accomplie durant les trois dernières décades de notre siècle.

Le pont primitif était une voie tubulaire, accessible aux trains de chemins de fer seulement. Il avait contribué, dans une mesure énorme, au développement des communications et à celui des relations commerciales qui en sont la conséquence. Il n'avait que seize pieds de largeur et pesait 9,044 tonnes. Le nouveau pont pèse 22,000 tonnes, a près de 67 pieds de largeur, une longueur de 6,592 pieds et compte 24 piles. Les travées sont au nombre de 25; la plus longue est celle du centre qui compte 330 pieds.

L'ancien pont n'avait que dix-huit pieds de hauteur; le pont actuel en a jusqu'à soixante. Il porte des trains de passagers, des convois de fret, des tram-

ways électriques, un chemin pour voitures et des trottoirs pour piétons.

Le nouveau pont Victoria, dont la construction a été terminée en 1899, est une des plus imposantes et des plus glorieuses manifestations du génie scientifique et industriel de notre époque.

Evolution dans les industries agricoles

Après l'abrogation du traité de réciprocité de 1854, les provinces britanniques n'en avaient pas moins continué d'écouler la majeure partie de leurs produits agricoles, et même une bonne proportion de leurs articles manufacturés, vers la république voisine des États-Unis. C'était un marché si commode, si rapproché, qu'on en venait même à le croire indispensable. Cela dura ainsi un quart de siècle, jusqu'en 1890, année où le Congrès américain crut devoir adopter le tarif McKinley, dont les clauses prohibitives excluaient virtuellement du marché des États-Unis les produits de la Confédération. Le pays allait entrer dans une nouvelle phase économique.

Il fallut tout d'abord chercher à se pourvoir ailleurs, trouver des marchés nouveaux, et c'est cette nécessité, mère de l'invention, qui a imprimé aux deux provinces d'Ontario et de Québec tout particulièrement un essor prodigieux. Les yeux se tournèrent vers la Grande-Bretagne dont la population

prodigieusement accrue, resserrée étroitement sur un sol trop borné et désormais incapable de la nourrir, appelait avec instance les productions agricoles des autres pays. Les alarmistes, qui avaient cru voir dans l'inauguration du régime fiscal, connu sous le nom de tarif McKinley, un coup mortel porté aux industries agricoles du Canada, oubliaient sans doute qu'il existe des facteurs autrement importants que le tarif pour le développement de ces industries. Ils oubliaient la campagne éducative entreprise, depuis quelques années, par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, l'enseignement donné dans les institutions spéciales, la propagande active poursuivie par les bureaux du gouvernement, les renseignements de toute sorte répandus par les associations ayant pour objet déterminé les progrès de l'agriculture.

L'hostilité du tarif américain, en chassant les produits provinciaux du marché des Etats-Unis, les avait poussés vers le marché anglais et les forçait à s'améliorer de façon tout inattendue, afin de soutenir la rude concurrence qu'ils devaient attendre des pays producteurs d'Europe. Cela équivalait à amener toute une évolution dans les industries agricoles du Canada, à en nécessiter le perfectionnement, à en faire naître de nouvelles, avec un goût déterminé de la population pour les occupations dont elle n'avait pas suffisamment apprécié jusque-là la valeur lucrative.

En 1897-98, l'exportation aux Etats-Unis des pro-

duits agricoles des provinces était tombée à cinq millions et demi de dollars, tandis qu'elle atteignait le chiffre de 72 millions sur les marchés de la Grande-Bretagne.

Le tableau suivant donne un état comparé des exportations d'animaux et de denrées pour les huit années écoulées depuis la mise en vigueur du tarif prohibitionniste de M. McKinley :

	Animaux et leurs produits	Produits agricoles	Total
1890	\$25,106,995	\$11,908,030	.. \$37,015,025
1892	28,594,850	22,113,284	
1891	25,967,741	13,666,858	
1893	31,736,499	22,049,490	
1894	31,851,973	17,677,649	
1895	34,387,770	15,719,128	
1896	36,507,641	14,083,361	
1897	39,245,252	17,982,646	
1898	44,301,470	33,215,177	.. \$77,518,000

Comme on le voit, l'exportation des produits de la ferme, y compris les animaux, s'est élevée à 77,518,000 dollars, toute pour les marchés de l'Angleterre, moins cinq millions et demi, une augmentation de quarante millions sur l'exportation de 1890.

CHEVAUX

1890

Exportation	Nombre	Valeur
Grande-Bretagne	125	\$ 17,925
États-Unis	16,118	1.887.895

1891 :

Grande-Bretagne	1,222	\$ 156,254
Etats-Unis	9,954	1,215,022

1892 :

Grande-Bretagne	1,369	\$ 214,785
Etats-Unis	9,261	1,094,461

1893 :

Grande-Bretagne	10,606	\$1,123,339
Etats-Unis	1,946	274,310

1894 :

Grande-Bretagne	3,510	\$ 400,507
Etats-Unis	4,490	480,525

1896 :

Grande-Bretagne	17,196	\$1,709,508
Etats-Unis	2,021	328,338

Ces statistiques démontrent que l'Angleterre importait plus de chevaux canadiens, en 1896, que les provinces n'en vendaient en 1890 aux Etats-Unis. Il avait suffi de six années pour renverser complètement les rôles. La France figure dans les exportations de 96 pour le chiffre très petit de 116 chevaux, évalués à \$11,600, soit \$100 la pièce, mais c'est presque autant que l'Angleterre en 1890; cultivée avec le même soin, pourquoi l'exportation en France n'augmenterait-elle pas comme le marché anglais, toute

proportion étant gardée? Il ne faut pas oublier toutefois que l'usage de plus en plus répandu de la bicyclette, de l'automobile et du tramway électrique tend à réduire le besoin des chevaux à sa plus simple expression; c'est au point que l'exportation des chevaux canadiens a énormément diminué depuis 1896; elle était tombée l'année dernière au chiffre de 7,060 têtes. Le cheval ne sera peut-être plus dans l'avenir qu'un article de luxe, de fantaisie ou de sport, et son utilité ne fera que décroître, à moins qu'il ne soit accepté définitivement comme un article de consommation alimentaire.

IV.

En 1890, personne n'eût cru à la possibilité de créer un marché pour les œufs en Angleterre. Cependant, six ans après, l'exportation des œufs du Canada atteignait le chiffre de cinq millions de francs. Il en était ainsi de l'avoine, des pois, du blé, dont l'exportation était décuplée; celle de ce dernier article surtout, qui s'élevait de \$440,000 en 1890 à \$5,500,000 en 96-97.

De même du bétail. Le Canada exportait, en 1898, 100,000 bêtes à cornes et 40,000 moutons. La valeur de l'exportation des bestiaux était augmentée de \$1,700,000. Pour cet article, les États-Unis avaient presque reconquis le terrain perdu; ils importaient des provinces 88,600 animaux. Cette augmentation était le résultat de l'abolition des règlements de quarantaine que le gouvernement américain avait imposés sur les bestiaux du Canada.

Les jambons et le lard fumé, dont l'exportation, en 1890, ne dépassait pas la valeur de \$360,000, atteignaient, en 1896-97, celle de \$5,060,000, et en 1898, deux millions de dollars de plus.

C'était là une nouvelle industrie, créée de toutes pièces sous l'aiguillon du tarif McKinley, et dont l'apparition devait coïncider avec un développement énorme de l'industrie laitière. De la somme de \$8,871,205 qu'elle rapportait en 1890, notre exportation du fromage en Angleterre s'élevait, en 1896-97, à la somme de \$14,646,000. Quant aux beurres canadiens, leur exportation, dont le produit ne s'élevait en 1890 qu'à la somme de \$174,000, se montait à tout près de deux millions de dollars en 1896-97. Elle était, cette année-là, de 11,453,000 livres; l'année suivante, pour des circonstances particulières, elle diminuait de 200,000 livres, soit pour une valeur de 42,000 dollars. En revanche, l'exportation du fromage prenait une extension extraordinaire; elle passait de 164,220,600 livres, en 1890, à 196,700,000 en 1898, avec une augmentation dans la valeur de près de trois millions de dollars, sur un montant total de \$17,600,000.

Depuis 1898, l'exportation du beurre a repris considérablement le dessus. Dans les six mois écoulés depuis le 1er décembre 1898, jusqu'au 1er juin 1899, elle a été portée à 65,163 paquets, contre 39,341 paquets pendant la même période de 97 à 98.

Ainsi, dans toutes les branches de l'industrie agricole, il y a eu, depuis 1890, un progrès absolument inattendu, de nature à éveiller l'attention des peuples européens sur ce champ magnifique de production

agricole et des industries connexes, qu'on appelle les provinces d'Ontario et de Québec. Nous n'avons rien dit de la fabrication des instruments aratoires qui a pris, de même que les autres industries agricoles, un développement inouï. En présence de ces résultats, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'esprit d'entreprise des jeunes provinces de l'Amérique britannique du Nord, ni de craindre que leurs ambitions ne les poussent au delà des buts réalisables.

Industries en général

En réunissant toutes les classes d'industries, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes, on trouve que la Confédération comprenait, en 91, 75,968 établissements industriels, avec un capital de \$354,620,750, donnant de l'emploi à 370,256 personnes, distribuant en salaires \$100,663,650 par année, et produisant des articles dont la valeur totale s'élevait à \$476,258,836.

Parmi les employés, il y avait 273,424 hommes, 70,280 femmes, 19,476 garçons et 7,076 filles au-dessous de seize ans.

Le tableau suivant, qui contient l'état comparé des industries en 81 et en 91, donnera une idée des progrès accomplis dans la décade comprise entre ces deux dates.

	1881	1891
Nombre d'établissements	49,731	75,968
Nombre d'employés . .	254,894	370,256
Capital engagé	\$164,957,423	\$354,620,750

Salaires.	59,401,702	100,663,650
Coût de la matière première.	179,929,193	256,119,042
Valeur des produits.	309,731,867	476,198,886

* * *

La province de Québec comptait pour sa part 23,037 établissements industriels.

Le capital fixe, engagé tant en terrains qu'en constructions, machines et outils, s'élevait à \$58,450,000, ou environ trois cents millions de francs, et le capital flottant à près de 60 millions de dollars.

Le montant des salaires payés était de \$30,700,000, et la valeur des articles manufacturés s'élevait à 153,195,583 dollars.

En ce qui concerne exclusivement la province de Québec, on n'a qu'à consulter les tableaux ci-dessous pour se faire une idée du développement industriel opéré de 1871 à 91 inclusivement.

	1871	1881	1891
Nombre d'établissements	14,079	15,763	23,037
Nombre d'employés	66,592	85,673	117,389
Capital placé	\$27,960,122	\$ 59,126,992	\$118,299,115
Gages payés	12,370,374	18,322,962	30,699,115
Coût de la matière première	44,675,331	62,563,967	85,630,496
Valeur de la production	76,834,610	104,662,258	153,195,583

Ainsi, dans les vingt années écoulées de 1871 à 91, l'augmentation dans le nombre des établissements était de 64 pour cent; dans le capital placé, de 323 p. c.; dans le nombre d'employés, de 76 p. c.; dans les salaires payés, de 148 p. c.; dans la valeur de la

matière première, de 91 p. c. ; dans la valeur produite enfin, de près de 100 pour cent.

L'industrie des cuirs, de beaucoup la plus importante de toutes, et dont les deux tiers au moins de la totalité des produits sont fabriqués dans la province de Québec, rapportait en 1891, pour tout le Dominion, la somme de \$35,169,742. Cette somme accuse une légère diminution sur la valeur de la production générale de 1881, qui avait été de 36,505,272 dollars. Cependant, le nombre des fabriques avait beaucoup augmenté, mais la valeur de la production avait diminué d'un peu plus de 300,000 dollars. Le capital placé était plus considérable et les salaires plus élevés, mais le nombre des employés l'était moins. Les prix des peaux crues de première qualité étaient tombés d'une moyenne de \$9.70 à celle de \$5.60. Enfin, on constatait une forte diminution dans le nombre des tanneries qui, de 1012, qu'il était en 1881, était tombé à 802 en 1891.

Mais l'industrie des cuirs a repris un vigoureux essor depuis cette dernière date ; les tanneries surtout se sont multipliées dans la ville de Québec, qui est le centre où la tannerie et la cordonnerie s'exploitent le plus en grand dans le Canada, et peut-être dans toute l'Amérique du Nord.

En 1881, dans la seule province de Québec, l'industrie des cuirs employait 22,558 personnes et produisait \$28,269,000, avec un capital engagé de 10,850,000 dollars.

On y comptait, en 1891, 712 établissements industriels produisant, chacun, pour une valeur de \$50,000 à \$100,000 par année, contre 564 établissements pro-

duisant pour un même montant en 1881, et 246 établissements produisant pour plus de cent mille dollars par année, contre 190 en 1881.

L'augmentation dans le nombre total des établissements de toute espèce et de toute dimension, pour 1891 comparé à 1881, avait été de 528 pour cent.

V

Parmi les industries agricoles, qui n'existent encore qu'à l'état rudimentaire, mais dont la province pourrait désormais tirer un excellent parti, mentionnons la culture du lin et l'élevage de la chèvre.

Le lin n'a guère eu de marché jusqu'à présent, et le cultivateur se contentait d'en extraire l'huile pour en donner le tourteau au bétail de la ferme; bien rarement il faisait rouir la tige pour en détacher la fibre et la tisser en une toile rude et résistante.

Aujourd'hui, les conditions sont changées, et le cultivateur est assuré désormais d'un marché stable et important à Montréal même. Il le devra à la " Dominion Oil Cloth Company ", qui fabrique tous les ans des millions de verges de préart et qui vient d'installer dans son usine d'énormes pressoirs pouvant écraser 500,000 minots de graine de lin par an, et dont l'huile servira à la fabrication des préarts, des toiles cirées, etc.

A l'heure actuelle, la compagnie achète l'huile dont elle a besoin à raison de 50 centins le gallon; elle pourra dorénavant acheter la graine de lin même et en extraire l'huile. Ajoutons qu'un arpent de terre semé en lin donne environ, bon an mal an, quinze

minots ; le minot se vend au moins un dollar. Restent encore à utiliser 3000 livres de tiges de lin qui, une fois décortiquées, donneraient environ 250 livres de fibre, valant six centins la livre, ce qui représente 15 dollars de plus, soit en tout trente dollars par arpent, immédiatement réalisables.

* * *

L'élevage de la chèvre pratiqué en vue d'en faire une industrie ne tarderait pas à donner des résultats fort appréciables. La province de Québec dépense des sommes assez considérables, chaque année, pour importer des peaux de chèvres de la Russie, de la Suisse et de la Turquie, où l'élevage de la chèvre se fait en grand. Et cependant, la chèvre n'aurait pas besoin d'acclimatation dans un pays comme le nôtre, celle de Russie surtout qu'on appelle la chèvre-mouton, à cause de sa laine unique avec laquelle on fabrique, pour la classe ouvrière, des vêtements presque insensibles à l'usure. Quels revenus ne donnerait pas, sur beaucoup de nos montagnes aux trois quarts déboisées, l'élevage de la chèvre, par la vente du lait condensé, du fromage, de la peau convertie en cuir et de celle du chevreau pour la fabrication des gants ! Les colons, particulièrement, en retireraient un grand parti. La chèvre, en effet, vit là où la vache ne peut trouver sa subsistance. Elle procure un lait excellent pour les enfants, ce qui permettrait au colon pauvre de se passer de la vache dont le lait lui est nécessaire, et lui sauverait du même coup un temps précieux.

La chèvre coûte peu l'été ; elle se nourrit de feuil-

les et de mousses; elle peut pâturer dans les montagnes abruptes que ne peut atteindre le gros bétail. L'hiver, elle exige peu d'entretien, vu la petitesse de sa taille. Le bouc est par excellence le cheval du colon, pour traîner ses provisions à travers le bois, cheval dont la nourriture, le ferrage et l'attelage ne représentent pas une grosse dépense. Enfin, lorsque la chèvre se fait vieille, on la livre à la boucherie; sa viande donne une nourriture excellente et sa peau, tannée, sert à faire des chaussures.

On pourrait élever également la chèvre d'Angora, moins bonne laitière que celle des Alpes et de Russie, mais dont la fourrure très recherchée donne de bons profits aux éleveurs.

* * *

En dehors des industries agricoles il en existe d'autres qu'on s'étonne de ne pas voir exploitées dans la province de Québec, et dont on tirerait pourtant un excellent parti. Parmi ces dernières, on peut compter : 1° le guano artificiel, fait avec les déchets de poisson; 2° la fabrication de la soude avec les plantes marines, telles que le varech et le goémon; 3° la préparation des gommés et des résines. La plupart des essences forestières, surtout dans la partie méridionale du Labrador, appartiennent aux conifères, sapins, tamarins, etc. Toutes ces essences exsudent des résines et des gommés commerciales très appréciées. La fabrication du goudron, dans une contrée où le bois ne coûte que la main-d'œuvre pour l'abattre, pourrait fournir aussi des ressources précieuses.

L'industrie du coton est actuellement l'une des plus importantes du Canada. Elle remonte principalement à la guerre de la Sécession qui mit aux prises les Etats du Nord et ceux du Sud, de 1861 à 1865. En 1871, il n'y avait encore que huit fabriques en activité, dont cinq dans Ontario. Ces fabriques employaient en tout 745 métiers et actionnaient 95,000 broches. En 1881, on trouve 19 fabriques, avec 3,527 employés. En 1885, le nombre des filatures dans tout le Canada s'élève à 25, avec 9,702 métiers et 46,748 broches. En 1892, le nombre des fabriques est le même, mais celui des métiers est porté à 12,288 et celui des broches à 546,700.

Dès 1886, on voit les produits des filatures canadiennes soutenir avantageusement la comparaison avec ceux d'Europe et des Etats-Unis, et chercher des débouchés à l'extérieur.

Cette année-là même, un premier envoi était fait avec succès en Chine. Depuis lors, l'exportation s'est étendue au Japon, aux Philippines et à l'Afrique centrale.

A l'heure actuelle, il existe en Canada 21 fabriques, avec 15,401 métiers et 639,212 broches. On remarque notamment, au Sault-Montmorency, près de Québec, une fabrique immense, qui n'emploie pas moins de huit à neuf cents ouvriers et ouvrières, et qui expédie ses produits dans toutes les parties du monde.

Commerce et Navigation

I

Comme on l'a vu précédemment, par sa position géographique et à la faveur de son magnifique fleuve Saint-Laurent, immense artère par laquelle le pays reçoit la vie et qui conduit jusqu'à son cœur, jusqu'aux grandes cités de Québec et de Montréal les plus puissants navires venus d'Europe à travers l'Océan, la province de Québec commande le commerce de tout le Canada, de même qu'elle commandera un jour celui de la plus riche partie des États de l'Ouest de la république américaine. La voie du Saint-Laurent est la plus directe, la plus courte et la moins dispendieuse, pour le commerce d'importation, de l'immense contrée située à l'ouest de la province de Québec et embrassant une bonne fraction de la vallée du Mississippi. Montréal, le centre vers lequel convergent les grands réseaux de chemins de fer canadiens, est aussi le point de raccordement entre la navigation océanique et celle des lacs Ontario, Érié, Huron, Supérieur et Michigan; elle est à la tête du commerce de tout le Canada et sert même de point de distribution à une grande partie des produits venant des États de l'Ouest américain. Aussi, presque la moitié du commerce d'importation et d'exportation de toutes les provinces du Dominion se fait par la province de Québec.

La vallée du Saint-Laurent est la plus grande voie ouverte, non seulement au transport des produits agricoles, mais aussi au transport des produits miniers et aux produits des forêts et des pêcheries.

La moitié de la production du minéral de fer aux États-Unis est extraite aux environs du lac Supérieur. Vers ce lac un nombre toujours croissant de voies ferrées apportent les récoltes des vastes champs de blé qui s'étendent entre ses rives et les versants des montagnes Rocheuses, et mettent ainsi ces céréales à moins de mille milles de Montréal, le port le plus rapproché de plusieurs centaines de milles de l'Océan, et le seul port où peuvent se rendre les vaisseaux en état de sillonner les grands lacs.

Montréal possède cinq lignes régulières faisant le service de Liverpool et un nombre égal faisant le service de Londres ; deux lignes vont à Glasgow, deux à Hambourg, et une à chacun des endroits suivants : Bristol, Manchester, Belfast et Anvers. Baltimore possède douze lignes régulières de paquebots faisant le trajet d'Europe, Boston en a neuf et Philadelphie huit. Sans doute, toutes ces lignes de transatlantiques dépassent Montréal pour le nombre et le tonnage de leurs vaisseaux, aussi bien que pour le volume de leurs cargaisons. La navigation pour elles dure douze mois, mais la navigation sur le Saint-Laurent ne dure que sept mois. L'existence des dix-huit lignes régulières de paquebots que Montréal possède est la preuve que, malgré les désavantages climatiques et les autres causes d'infériorité, la routé du Saint-Laurent, pendant la saison de naviga-

tion, est la route vers laquelle se portent les produits du nord destinés à l'exportation.

* * *

En tête de ces lignes figurent celles des compagnies Allan, Elder-Dempster, Dominion, Furness, Beaver, Thompson, etc., etc. Ces compagnies font circuler entre Montréal et Londres, ou Liverpool, ou Glasgow et même Manchester, en Angleterre, des paquebots des plus grandes dimensions et du plus fort tonnage. La compagnie Elder-Dempster surtout, une des plus puissantes de l'univers et qui ne le cède qu'à la ligne "British India" pour l'importance et le nombre de ses vaisseaux, met sur la ligne canadienne 21 steamers dont trois jaugent jusqu'à 12,000 tonneaux, cinq 8,200 tonneaux, et les autres 5000 à 7,000 tonneaux.

La ligne Allan tient la tête, avec les plus beaux steamers transatlantiques qui passent par le Saint-Laurent.

Viennent ensuite la ligne "Dominion", avec des steamers comme le "New-England", qui jauge 12,000 tonnes, et le "Canada" qui en jauge 9,000.

Outre son service entre Montréal et les ports d'Angleterre, la ligne Thompson en maintient un autre entre le Canada et la Méditerranée, d'où elle apporte des chargements de fruits au printemps et à l'automne.

Le tonnage total des steamers transatlantiques entrés dans le port de Montréal en 1898 a atteint le chiffre de 1,212,747 tonnes, et celui des steamers côtiers, qui font le service intercolonial, le chiffre de

345,800 tonnes, ce qui représente, pour les transatlantiques, une augmentation de tonnage sur 1897 de 158,522 tonnes, et pour les steamers côtiers, de 28,000 tonnes.

* * *

Le Canada occupe le sixième rang dans le classement des marines marchandes de l'univers.

La première puissance en tête de la liste est l'Angleterre, avec une marine d'un jaugeage total de 9,760,043 tonneaux. Viennent ensuite les États-Unis, avec 1,837,730 tonneaux; l'Allemagne, 1,572,665; la Norvège, 1,545,822; la France 801,164; l'Italie, 730,953, et enfin le Canada avec 693,782 tonneaux.

Le nombre total des navires inscrits sur les registres du Canada, au 31 décembre 1898, comprenant les vieux et les neufs, les voiliers, les navires à vapeur et les barges, était de 6,643, d'un jaugeage de 693,782 tonneaux enregistrés.

Le nombre de steamers portés sur les registres à la même date était de 1,969, d'un jaugeage brut de 267,237 tonneaux. En calculant d'après une moyenne de \$30 par tonneau la valeur du tonnage enregistré au Canada, le 31 décembre 1898, serait de \$20,813,460.

Le nombre des navires construits et enregistrés au Canada, l'année dernière, a été de 278, jaugeant 24,522 tonneaux. En portant à \$45 dollars la valeur du nouveau tonneau, on obtient une valeur totale de \$1,103,400 pour les navires neufs.

II

La marine marchande de toute la province de Québec comprend, en chiffres ronds, une flotte de 1,500

bâtiments de toute dimension, d'un tonnage total d'à peu près 200,000 tonneaux.

Le port de Québec, incontestablement supérieur à tous les autres ports de la province, et qui, cependant, s'est vu déserté depuis une quarantaine d'années, par suite de causes difficiles à déterminer ici, est à la veille de retrouver ses beaux jours et de redevenir le grand port d'expédition des produits agricoles et forestiers qu'il était autrefois, grâce à la construction bientôt terminée du chemin de fer " Le Grand Nord ", qui lui apportera une partie considérable des grains de l'Ouest, et grâce aussi au tonnage toujours croissant des grands steamers transatlantiques, qui les mettra quelque jour dans l'impossibilité de remonter plus haut le fleuve, à cause de l'insuffisance de largeur et de profondeur du chenal.

En 1897, le commerce côtier, dans le port de Québec, était représenté par 314 steamers, 460 goélettes, 492 bateaux et 74 barges, d'un tonnage total de 390,347 tonnes. Ce port importait, la même année, des marchandises étrangères pour une valeur de \$4,125,340.

Les articles exportés comprenaient surtout les animaux et leurs produits, les produits de la forêt et ceux des manufactures.

Mais le rapport de la Commission du Havre de Québec, pour l'année 1899, donne de bien autres résultats. Le commerce total de ce port, importations et exportations réunies, y est porté à 10,702,244 dollars.

Les exportations figurent pour \$5,548,908, et les importations pour \$5,153,336.

Dans le cours des sept dernières années, depuis 1893 inclusivement, le mouvement total du commerce dans le port de Québec n'avait pas dépassé le chiffre de \$10,089,842. Aujourd'hui il atteint 611,000 dollars de plus, et tout indique que, dans le cours de 1900, ce chiffre va être considérablement augmenté, par suite des conditions nouvelles, extrêmement favorables, que le transport des grains de l'Ouest et l'établissement d'une première ligne de steamers, bientôt suivie de plusieurs autres, vont apporter au port de la vieille capitale, désormais rajeuni et en train de retrouver son ancienne splendeur.

III

Le commerce entre le Canada et les pays étrangers a reçu une impulsion merveilleuse depuis l'avènement de la nouvelle administration fédérale, en 1896. Ce commerce s'est élevé en effet au chiffre extraordinaire de 304,475,736 dollars, c'est-à-dire soixante millions de dollars, ou trois cent millions de francs de plus que pendant les années les plus prospères qui ont précédé le nouveau régime.

En 1896, le total des importations et des exportations s'élevait à la somme de \$239,025,360.

En d'autres termes, de 1896 à 1898, c'est-à-dire en deux années seulement, le commerce extérieur de la Confédération a augmenté de 60 millions de dollars, tandis que de 1878 à 1896, c'est-à-dire en dix-huit années auparavant, il n'avait augmenté que de 57 millions.

Ajoutons que l'augmentation qui s'est produite du

1er juillet 1898 au 31 mai 1899, s'élève à une vingtaine de millions de plus que durant la période correspondante de 1897-98.

C'est là un résultat absolument inouï dans les annales du commerce canadien.

L'exportation des produits manufacturés, pendant les douze mois écoulés du 1er juillet 1898 au 31 mai 1899, a donné \$11,316,000, contre \$10,482,000 pendant la période correspondante antérieure.

De même pour le commerce des animaux et de leurs produits, qui a déjà rapporté plus de 44 millions dans la dernière période susmentionnée.

Le total du commerce, pour 1898, divisé en importations et en exportations, donne pour les premières la somme de \$140,323,053, ou plus de 700 millions de francs, et pour les dernières, la somme de \$164,152,683, ou environ 825 millions de francs.

La valeur du tonnage maritime s'est élevée à 241,747,000 dollars, et celle du trafic côtier à près de 30 millions de dollars, ou plus de 150 millions de francs.

Les principales augmentations dans les exportations ont porté sur : les bestiaux vivants, \$1,700,000 ; les grains, vingt millions ; les produits des pêcheries, 500,000 dollars ; l'or et l'argent, \$1,500,000 ; le minerai de plomb, \$500,000 ; les métaux, minéraux en général, \$4,000,000 ; le fromage, \$3,000,000 ; les jambons et lard fumé, \$2,000,000 ; les bois à pulpe, \$500,000.

Commerce avec la France

L'impulsion générale imprimée au commerce extérieur du Canada s'est communiquée jusqu'à la France, qui languissait depuis des années à l'arrière-plan, sans qu'on pût s'expliquer cette situation anormale autrement que par l'insuffisance de renseignements chez les commerçants français, ou par l'extraordinaire incorrection apparente des relevés de douane. A propos de ces derniers, la Chambre de commerce française de Montréal a en effet découvert, après de minutieuses recherches, qu'une moyenne annuelle de 36 à 40 millions de francs représente réellement le commerce de la France avec le Canada, soit environ sept fois le chiffre donné par les statistiques françaises et plus du double de celui fourni par les statistiques canadiennes.

L'insuffisance des statistiques françaises s'explique par le fait qu'en l'absence incompréhensible de toute ligne directe de navires entre la France et le Canada, les livraisons françaises vont chercher à Anvers, Hambourg, Londres, Liverpool, Glasgow, New-York, la voie directe, maritime ou terrestre qui les fera entrer au Canada.

C'est, en conséquence, à la Belgique, à l'Allemagne, à l'Angleterre, aux États-Unis, que la douane française donne crédit des valeurs d'exportations correspondantes, et cela s'explique tout naturellement.

De leur côté, les douanes canadiennes n'ont à se

préoccuper de l'origine française réelle des marchandises que dans les seuls cas où la nation étrangère possédant le port d'embarquement ou de transmission par terre se voit appliquer un tarif différent pour les mêmes marchandises, ce qui, jusqu'aujourd'hui, n'a jamais été le cas, ni pour l'Angleterre, ni pour l'Allemagne, ni pour la Belgique.

Il saute aux yeux que le commerce français est peu porté à tourner les yeux du côté du Canada, s'il s'en rapporte aux statistiques, et que le tonnage que représentent ces statistiques est guère de nature à solliciter les armateurs. Cependant, les exportations françaises équivalent réellement à 50,000 tonnes au moins de fret de sortie de France, et, pour ce qui concerne les frets de retour, il est certain qu'à moins d'une grande inhabileté dans la gestion, une ligne de navires française trouvera toujours ses pleins chargements assurés. Il y a déjà un gros trafic actuel, il y a place pour un trafic plus important encore.

* * *

Les derniers relevés officiels des douanes, pour l'année 1897-98, ont apporté une heureuse surprise à tous ceux qui s'intéressent au développement des relations commerciales entre la France et le Canada; ils établissent en effet que le commerce total entre les deux pays a augmenté de plus de 1,700,000 dollars, soit 8,500,000 francs.

Voici le mouvement comparé de ce commerce pour

	1896-97	1897-98
Importations.	\$2,601,351	\$3,975,351
Exportations.	690,696	1,025,262
Commerce total.	<u>\$3,292,047</u>	<u>\$5,000,613</u>

L'augmentation des importations porte surtout sur les tissus, les lainages, les soieries, les dentelles, la ganterie, les pipes, les sucres, les peaux, les peintures, etc., etc.

L'augmentation des exportations porte surtout sur les bois, les céréales, les machines, les homards, etc., etc.

En 1897-98, le Canada a importé pour \$525,787 de sucres bruts, alors qu'il n'en avait pas importé du tout jusque-là.

Enfin, deux faits prouvent que les commerçants canadiens et français sont entrés en relations plus intimes que par le passé. Le premier est l'augmentation des importations en franchise; le second est le développement des relations directes établies entre la France et les grands centres commerciaux des différentes provinces.

C'est surtout sur l'Ontario que se sont dirigés les efforts des maisons françaises. L'Ontario, qui importait pour 323,436 dollars de produits français en 1878, et pour 641,909 dollars en 1888, avait vu ce chiffre.

descendre à 634,401 dollars en 1897; cette province figure en 1898 pour 1,087,770 dollars dans le chiffre des importations de produits français.

Quant aux exportations des produits canadiens en France, signalons celle des homards, qui dépasse toutes les autres. L'exportation des bois a presque doublé; celle des grains est passée de 27,871 dollars à 142,069 dollars et celle des machines, de 45,187 à 130,013 dollars. Tous ces chiffres montrent que les relations du Canada avec la France sont entrées dans une voie de progrès remarquable, progrès qui doit donner une confiance absolue aux promoteurs d'une ligne directe et leur prouver que le succès de cette ligne, qui décuplerait le commerce franco-canadien, est dès maintenant assuré par le volume des transactions actuelles.

Ligne régulière franco-canadienne

Après une campagne active, conduite avec persistance, pendant plusieurs années, pour assurer des relations commerciales directes entre la France et le Canada, on a enfin réussi à former une compagnie qui a établi une ligne régulière entre Bordeaux, France, et les ports de Québec et de Montréal.

C'est aux incessants efforts de la Chambre de commerce française de Montréal et au concours apporté par celle de Bordeaux que ce projet a dû sa réalisation.

La ligne nouvelle sera exploitée par la Société de navigation franco-canadienne, composée de capitalistes français et franco-canadiens.

Cette compagnie est constituée au capital de 250,000 francs, (\$50,000) entièrement souscrit, et dont le quart est payé conformément à la loi française qui exige le versement du quart du capital pour l'existence légale des compagnies à fonds social.

La Société de navigation franco-canadienne ne touchera aucun subside, soit du gouvernement français, soit du gouvernement canadien. Elle entend tout de même réussir, parce qu'il y a assez de fret d'entrée et de sortie pour qu'une ligne entre Bordeaux et Montréal soit rémunératrice, même sans subsides.

Pour ses débuts, la nouvelle ligne comprendra deux steamers à hélice, le *Roger* et le *Mont-Blanc*, celui-ci complètement neuf, tous deux pouvant faire un service de premier ordre.

* * *

On porte de 50,000 à 60,000 tonnes la somme de fret entre le Canada et la France. Or, Bordeaux, par sa situation géographique, doit certainement en attirer la moitié à son port, soit 30,000 tonnes environ. Les navires de la nouvelle compagnie jaugeront environ 2,500 à 3,000 tonneaux, et comme il est établi que le fret n'a jamais manqué aux anciennes compagnies qui ont fait le service entre la France et le Canada, on peut en conclure que la Société de navigation franco-canadienne est appelée à faire d'excellentes affaires.

Les principaux articles d'exportation du Canada en France sont les bois, les extraits d'écorce, la pulpe, les minerais, les grains, le beurre, le fromage, les jambons, les œufs, les conserves de saumon et de homard, les chevaux, le bétail, etc.

Bordeaux est particulièrement favorable aux bois canadiens, parce que nous sommes en état d'atteindre ce port plus facilement que ne le sont les bois de Norvège.

Le succès de la nouvelle ligne franco-canadienne sera un grand sujet de réjouissance pour la population de la province de Québec, en même temps qu'elle élargira le cercle des relations commerciales entre la France et la Confédération canadienne, et rétablira toutes grandes d'anciennes communications que les circonstances avaient interrompues, mais dont l'avenir triplera le nombre et l'importance, comme il y a tout lieu de l'espérer.

Compartiments frigorifiques

Le transport des produits périssables en Angleterre est une expérience qui a donné de très bons résultats. Vingt-cinq steamers sont déjà munis de compartiments frigorifiques et ont transporté l'an dernier, du port de Montréal, des quantités énormes de beurre, œufs, viandes, fruits et fromage.

Le rapport de l'honorable ministre de l'Agriculture

donne le détail de ce qui a été fait pour le transport des produits agricoles du Canada dans les compartiments-glacières.

Pour donner une idée de l'importance de ces arrangements, voici quelques chiffres indiquant les quantités des différents produits expédiés du port de Montréal, pendant la saison de navigation de 1898 :

Beurre, 209,172 colis ; viande, 7,668 colis ; fromage, 5,514 colis ; fruits, 5,564 colis ; œufs, 1,321 colis.

Les chiffres qui suivent indiquent l'augmentation considérable de l'exportation des produits de notre industrie laitière depuis quelques années ; il a été exporté, durant l'année finissant le 30 juin 1898, 11,253,787 livres de beurre, représentant une valeur totale de \$2,047,686. L'Angleterre à elle seule a reçu pour \$1,915,550 de cette exportation de beurre. Les États-Unis n'en ont reçu que pour \$3,738, l'Allemagne pour \$17,574 ; les Indes anglaises pour \$27,160 ; les autres pays étrangers, pour \$31,612.

Pendant l'année terminée le 30 juin 1898, le Canada a exporté 196,703,323 livres de fromage, représentant une valeur de \$17,572,763. La Grande-Bretagne seule a reçu pour \$17,522,681 de cette exportation de fromage, et les États-Unis seulement pour \$14,604.





CHAPITRE IX

LES MINES



UN ingénieur belge, M. George Kaiser, professeur de géographie industrielle à l'université de Louvain, qui a visité le Canada, il y a quelques années, dit que nulle part la nature n'a été plus libérale que dans les diverses formations géologiques qui constituent le terrain du Canada. La province de Québec a eu sa grosse part de cette munificence.

Une très faible portion de cette richesse minérale est actuellement exploitée. Ce qui a retardé jusqu'ici le développement des industries extractives, c'est l'absence de capitaux suffisants. Les capitaux disponibles ont été surtout consacrés à l'achat des terrains métallifères; quant à l'extraction elle-même, elle n'a été encore tentée qu'en certains endroits et avec beaucoup de circonspection. Le champ est donc ouvert aux ingénieurs de mines et aux capitalistes européens.

* * *

Voici, à grands traits, d'après les rapports de la Commission géologique d'Ottawa, de quoi se compose l'inventaire minéralogique de la province de Québec.

Les terrains laurentiens, qui traversent tout le territoire provincial, à partir du Labrador, renferment l'apatite ou phosphate, le fer magnétique et titanique, la plombagine, le mica, le graphite, ainsi que les granits, les labradorites, les calcaires, peu exploités jusqu'à présent, mais aptes à fournir des matériaux de construction et d'ornementation. On y trouve aussi, à l'état cristallisé, divers échantillons minéralogiques très curieux, grenat, béryl, olivine, spath fluor, etc.

Dans la région du lac Témiscamingue se trouvent des mines de plomb argentifère.

Dans les Cantons de l'Est, on rencontre le cuivre, le fer magnétique et l'oligiste, l'antimoine, le nickel, l'argent, l'or d'alluvion. En diverses localités de la même région, on exploite les schistes argileux comme ardoises. Les calcaires et granits fournissent de très bonne pierre à construction. Dans les mêmes formations paraissent les serpentines qui fournissent l'amiante, le soapstone ou stéatite et le fer chromé.

* * *

La richesse des alluvions aurifères de la Beauce est bien connue.

On a percé, en divers endroits de la province, des puits de gaz naturel, et de pétrole dans la Gaspésie. Les dépôts de fer des marais, d'ocre, de tourbe, de

marne, sont nombreux, de même que les sources d'eaux minérales. Les granits gris et blancs couvrent de grandes surfaces, particulièrement dans les comtés de Compton et de Stanstead, et les granits et syénites accompagnent les roches laurentiennes dans les comtés du nord du fleuve et le long du chemin de fer du Lac-Saint-Jean. Les roches diorite, dolérite et trachyte forment les montagnes de Yamaska, Johnston, Rougemont, Montarville, Montréal, Rigaud, Brome et Shefford. L'argile à briques est exploitée sur les rives du Saint-Laurent, en plusieurs endroits. Le mica est abondant dans les régions de l'Outaouais et du Saguenay.

D'après un récent rapport de M. Obalski, ingénieur des mines du gouvernement provincial, les principales exploitations existantes embrassent le fer, l'amiante, le cuivre, l'or, le graphite, le mica, les mines de plomb, zinc et argent de l'île Calumet, l'ocre, la molybdénite, le feldspath et les phosphates de l'Outaouais.

On estime à plus de \$2,000,000 la valeur de l'or extrait au simple lavage des alluvions de la Beauce. Deux compagnies locales font actuellement des travaux dans cette région, avec des résultats assez satisfaisants pour attirer l'attention des capitalistes. L'organisation de compagnies assez puissantes permettrait leur exploitation; cette exploitation demanderait des machines dispendieuses; mais, comme l'affirment les experts, elle serait à coup sûr lucrative.

Le fer est probablement le métal le plus abondant dans la province. On le trouve partout sous les formes les plus diverses, mêlé au sable des grèves, dans les marais, etc., à l'état de fer magnétique, oligiste, titané et chromé et d'hématite. Les deux principales exploitations sont les hauts fourneaux de Radnor, sur le Saint-Maurice, et de Drummondville, au sud du fleuve, qui opèrent sur le fer des marais, et produisent de 6 à 7 mille tonnes de fonte par an. Les mines de fer chromé des Cantons de l'Est ont une production annuelle de plus de 2000 tonnes, qui trouvent un marché avantageux aux Etats-Unis. Le fer titané de Saint-Urbain, des Sept-Iles et du Lac-Saint-Jean, et les sables magnétiques du Golfe méritent une mention particulière, bien qu'ils n'aient pas été exploités jusqu'aujourd'hui.

A Capleton, près de Sherbrooke, deux compagnies importantes extraient 30,000 tonnes de minérai de cuivre par année. L'amianté est exploité sur une grande échelle dans les mines de Thetford, du Lac-Noir et de Danville, ainsi que dans la région de l'Outaouais, avec un rendement dont le total dépasse 12,000 tonnes par année.

L'amianté (asbestos ou chrysotile) de la province de Québec est réputé le meilleur du monde entier; les gisements connus de ce minérai comprennent au delà de 8,000 hectares répartis entre les cantons de Thetford, Coleraine, Shipton et Ireland.

En 1896, on a expédié d'Ottawa du mica pour une valeur de \$80,000. On extrait l'ocre dans le district de Trois-Rivières; la production est d'environ 1200 tonnes. La blende et la galène de l'île Calumet et du

lac Témiscamingue sont aussi en exploitation, de même que le graphite dans l'Outaouais.

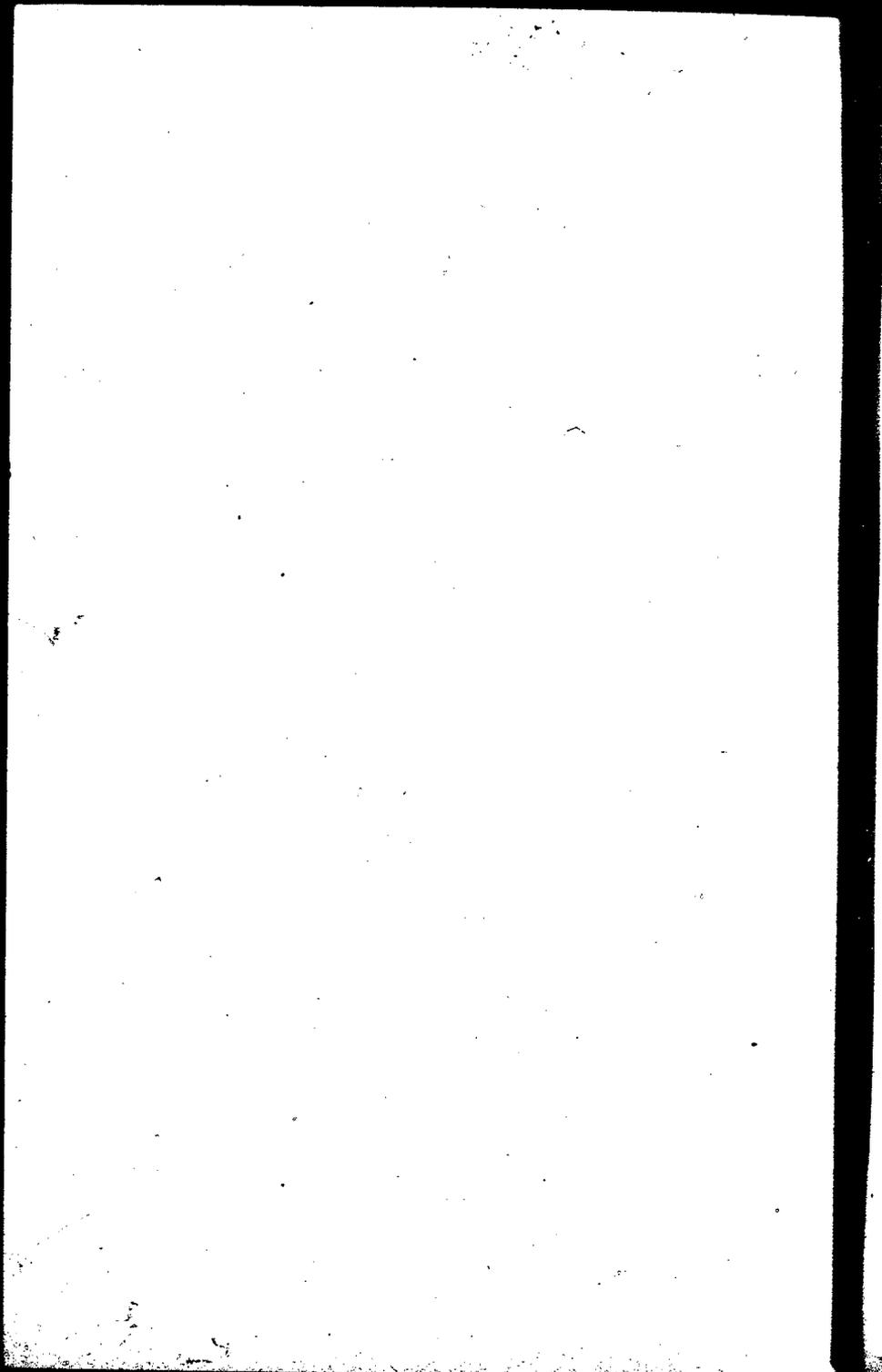
* * *

Cette brève revue ne comprend pas, naturellement, les travaux de fouilles expérimentales qui se poursuivent sur les divers points de la province, non plus que les exploitations de matériaux de construction, qui sont en grand nombre.

D'après les chiffres officiels du Canada, qui n'indiquent par la provenance des produits par provinces, on estime que l'exportation de l'amiante, du feldspath, du mica, de la fonte, du fer chromé, du cuivre, de l'ocre, du phosphate de chaux, du graphite et des matériaux de construction existant dans la province de Québec, représente une valeur d'environ \$2,000,000 par année, plus de dix millions de francs, sans compter la consommation locale.

Comme nous le disions au début de ce chapitre, la province de Québec possède des richesses minières aussi importantes que variées, mais dont la véritable exploitation est encore à faire. Ce qui lui manque, ce sont les capitaux et les industriels capables d'utiliser habilement ces trésors. Ce court chapitre, limité à des données générales, suffira peut-être pour que les capitalistes et ingénieurs reconnaissent l'utilité d'une étude plus approfondie des ressources que présente la province de Québec et des fortunes qu'elle tient en réserve pour les hommes d'entreprise.







CHAPITRE X

CLIMAT

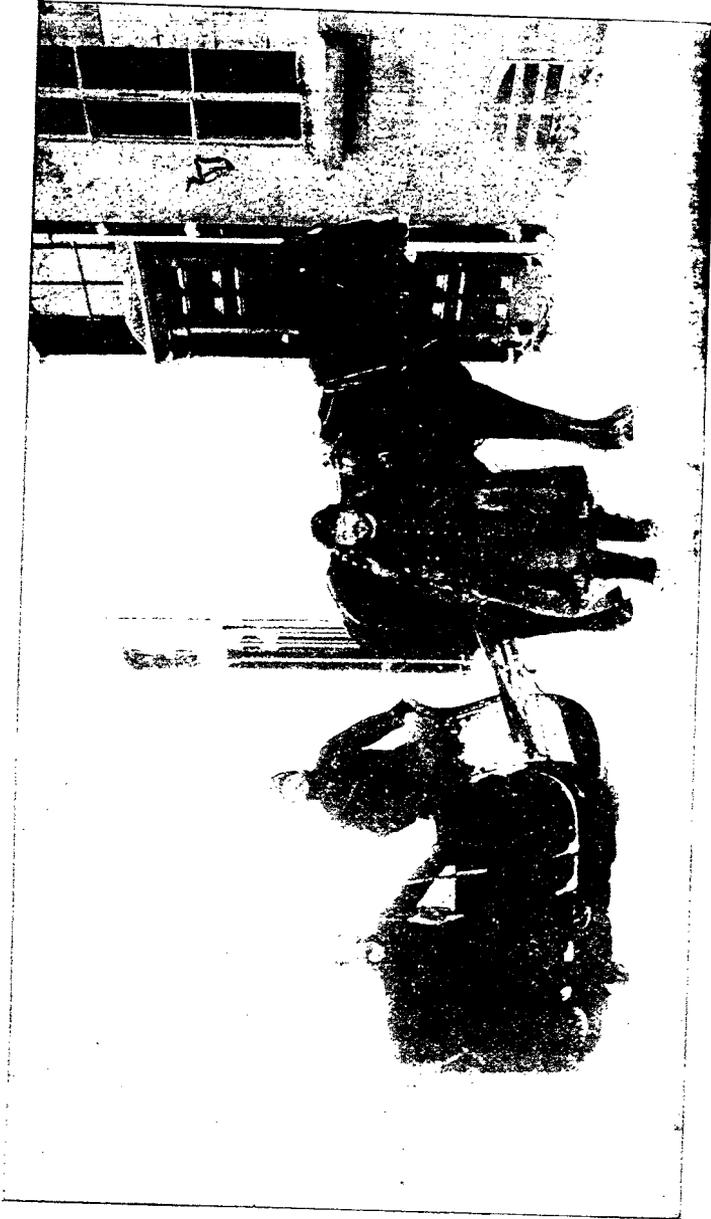


Le climat de la province de Québec n'est pas le même que celui des contrées européennes situées sous les mêmes latitudes. Le 45^e degré, celui que l'on peut considérer comme la ligne médiane du territoire laurentien et qui est celui de la frontière méridionale de la province, passe en Europe à travers le midi de la France, la Lombardie, la vallée du Danube, la péninsule de Crimée. " On sait que les rivages occidentaux de l'Europe ont, à latitude égale, une température beaucoup plus élevée que les rivages orientaux de l'Amérique, grâce au mouvement général des eaux et des airs; les vents du sud-ouest prédominent sur les côtes européennes, tandis que les eaux échauffées du golfe mexicain se portent vers les mers de France, les Iles Britanniques et la Norvège. Au contraire, le vent qui l'emporte au Ca-

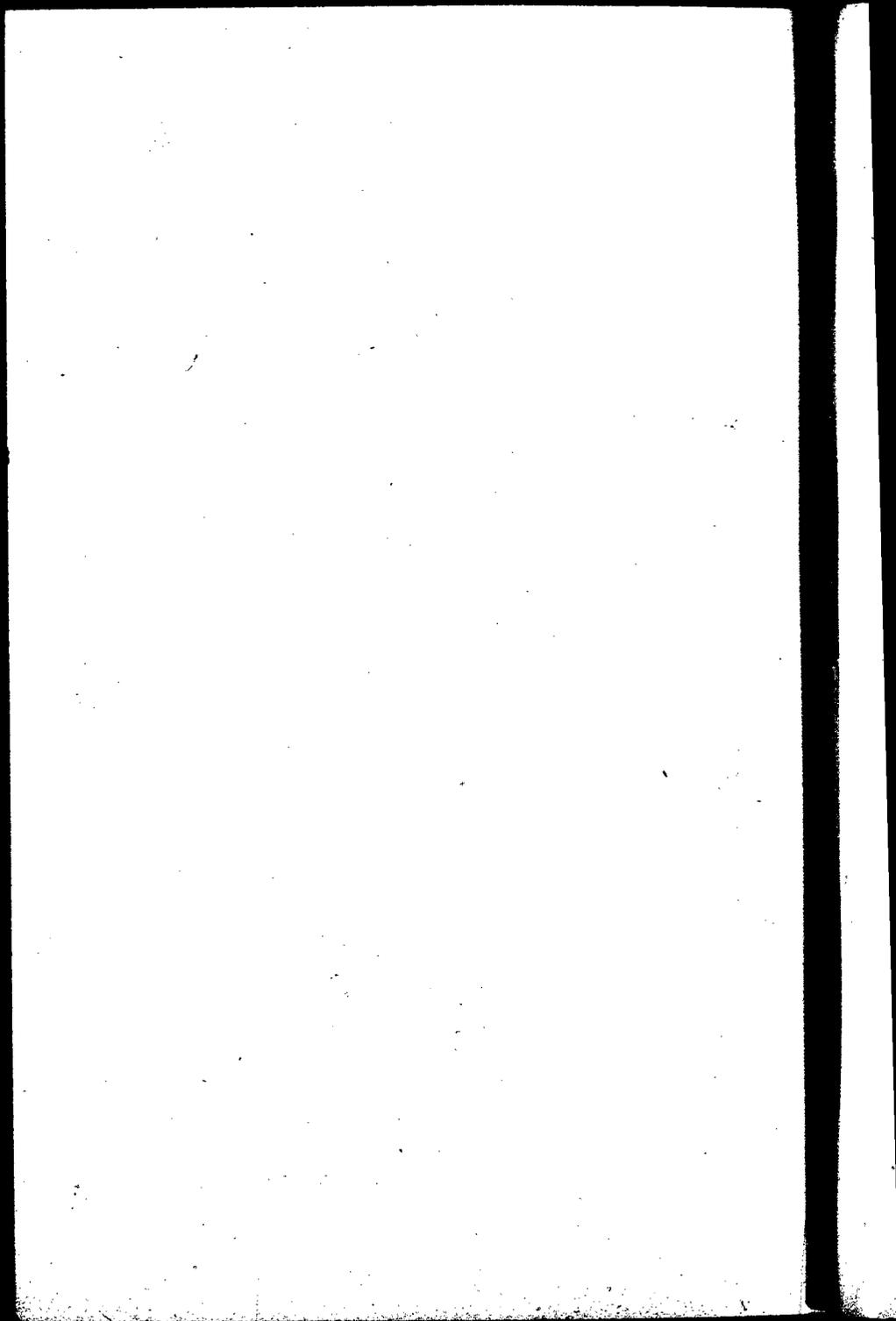
nada est le vent polaire, soufflant dans la direction du nord-est au sud-ouest, c'est-à-dire, précisément dans l'entonnoir que présente le golfe Saint-Laurent. Les autres courants aériens venus des régions arctiques, du nord ou du nord-ouest, ne trouvent guère d'obstacles dans la traversée du Labrador et des Laurentides, tandis que les vents du sud-est, ceux qui apportent les tièdes effluves de la mer des Antilles, sont plus facilement détournés de leur marche par les montagnes bordières du bas Saint-Laurent et par les chaînes de la Nouvelle-Angleterre." (Elisée Reclus.)

La province de Québec étant moins soumise à l'influence de la mer, les saisons intermédiaires y sont moins marquées, mais l'hiver et l'été y sont plus soutenus. Le printemps, l'automne passent rapidement; la vie se révèle par explosion dans les forêts après le long hiver, et presque aussi brusquement, après un court mais délicieux automne, comme le sommeil des plantes. Le cycle entier de la flore s'est accompli en quatre ou cinq mois, de la fin de mai à la première quinzaine d'octobre. Dès qu'elles sont tombées, vers les premiers jours de décembre, les neiges restent sans se fondre et durcissent peu à peu. Grâce à cette couche protectrice, les plantes sont à l'abri de la gelée et du brusque dégel qui les menaceraient sous un climat moins rude; la neige abrite même les maisons contre le froid.

"Quand la terre fertile du Canada s'est enfin débarrassée de l'étreinte inexorable de l'hiver, l'herbe renaît sous la neige fondante dont la nappe blanche, bientôt déchirée, laisse entrevoir la couleur tendre



Attelage d'hiver



des pousses hâtives. Dans un brusque réveil, la nature généreuse semble accumuler ses pouvoirs féconds pour recouvrir aussitôt le sol d'un décor estival. Alors surgissent comme par enchantement les violettes aux teintes variées, les orchidées de terre froide, les reines-marguerites et, de mois en mois, les tournesols, les lis tigrés et autres fleurs sauvages à foison. Des colibris, au dos d'émeraude et à gorge de rubis, y viennent butiner. D'autres oiseaux remplissent l'air de leurs chants. Les récoltes mûrissantes, le susurrement des insectes nous annoncent bientôt le plein été : voici juillet." (Ferdinand Van Bruyssel.)

La neige sert à tenir la terre chaude en hiver et à la fertiliser, parce que : 1° sa conductibilité étant très faible, lorsqu'elle couvre d'une couche épaisse la surface du sol, la température de ce dernier ne s'abaisse pas au-dessous du point de congélation, tandis que celle de l'air est beaucoup plus basse ; 2° parce que la neige contient de l'acide carbonique, et même plus souvent des nitrates et de l'ammoniaque, substances azotées fertilisantes qui, lorsque la neige fond, pénètrent lentement dans le sol et s'insinuent dans les sillons et les mottes de terre. Enfin, la neige tempère la chaleur ardente de l'été en refroidissant les vents qui passent sur le sommet des montagnes ; lorsqu'elle s'amasse dans les lieux élevés, elle sert, en fondant, à alimenter les rivières, qui se convertiraient en torrents dévastateurs ou en vastes lacs, si la même quantité d'eau leur arrivait sous forme de pluie, dans un temps trop court.

Il ne faut donc pas croire que la rigueur du climat canadien soit un obstacle à la culture des céréales,

des plantes fourragères, des racines et des fruits. Bien au contraire. La province de Québec est d'une fertilité exceptionnelle; la neige n'empêche nullement l'élevage; le climat donne, au contraire, au bétail une vigueur remarquable qui contribue pour beaucoup à le préserver des épidémies. La neige donne en outre à la terre un repos absolu; au printemps, le dégel l'imbibé et la prépare admirablement pour la production, en développant naturellement les sucres les plus nutritifs qu'en Europe on est obligé de provoquer artificiellement.

Diverses plantes cultivées se développent plus facilement et prospèrent mieux par l'emploi de semences provenant d'altitudes polaires, que de graines qui ont mûri dans des zones méridionales. Les graines de la plupart des végétaux augmentent jusqu'à un certain point en dimension et en poids, à mesure qu'on transporte ces végétaux dans le nord. Les graines des localités septentrionales germent plus promptement et mieux, et donnent naissance à des plantes plus vigoureuses et plus rustiques que les graines de provenance méridionale. Le pouvoir germinatif des graines du nord est incomparablement supérieur à celui des semences méridionales, non seulement par le nombre de graines aptes à germer, mais aussi par l'énergie avec laquelle la germination s'engage et par leur haut degré de pureté. ✓

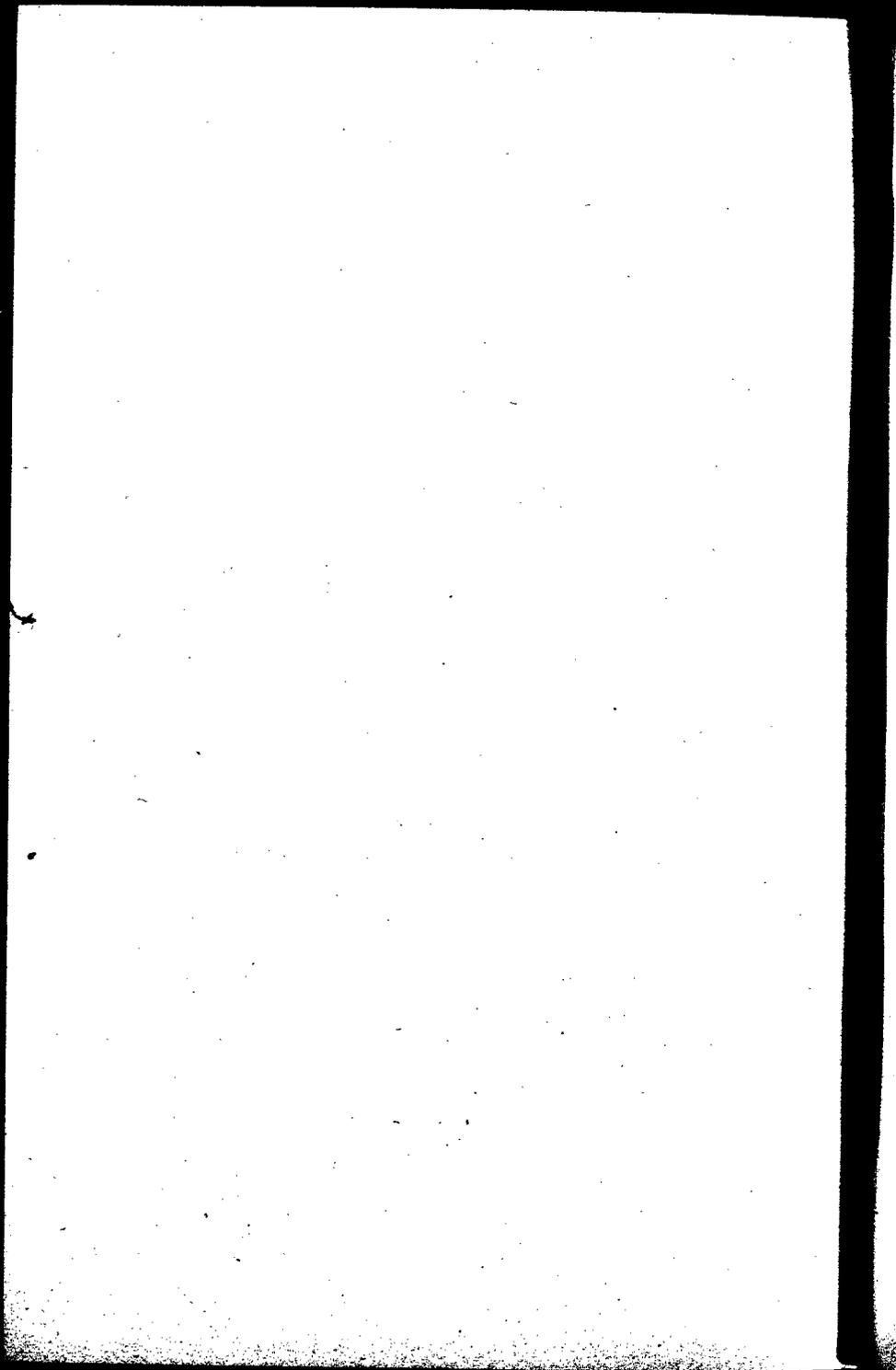
* * *

La province de Québec étant placée par sa situation géographique entre les 45^e et 53^e degrés de

latitude nord, et entre le 57e et le 80e degré de longitude ouest, offre donc une grande variété de terres arables douées d'un rare pouvoir fertilisant. Cependant, les défrichements agricoles y sont encore à peine parvenus au 49e parallèle.

Bon nombre de personnes habitant la province de Québec croient avoir remarqué des changements notables dans la température de ce pays, survenus à la suite des défrichements, qui ont été aussi considérables dans le dernier quart de siècle que dans presque tout un siècle antérieur. " Non seulement, dit M. Ulric Barthe, la physionomie du sol s'est transformée, mais encore l'atmosphère s'est modifiée sensiblement. Du reste, sur toute la surface du globe, la civilisation et le travail de l'homme transforment la nature. Déjà le Klondyke, sous le 62e degré de latitude, a perdu de son aspect farouche, grâce à l'invasion de quelques 25 à 30 mille hommes; la Sibérie elle-même, métamorphosée par le transsibérien, apparaît déjà sous un jour différent. Ainsi en est-il des " quelques arpents de neige " des bords du Saint-Laurent, comme on appelait le Canada au 18e siècle, destinés à devenir avant peu l'un des plus vastes champs de l'activité humaine, l'une des plus abondantes sources de production et de prospérité."







CHAPITRE XI

INSTRUCTION PUBLIQUE

I



INSTRUCTION publique, dans la province de Québec, est essentiellement confessionnelle, c'est-à-dire que les écoles primaires sont ou catholiques ou protestantes, suivant le culte auquel appartient la majorité des enfants qui les fréquentent.

De là un système qui implique une division absolue entre les deux catégories d'écoles ; de là aussi une dualité d'administration, de direction et de pouvoirs, ceux-ci étant partagés également entre les représentants des deux grandes dénominations religieuses, catholique et protestante ; ces représentants constituent deux comités distincts qui agissent indépendamment l'un de l'autre et gouvernent, en toute liberté et souveraineté, leurs écoles respectives.

Le système actuel de l'instruction publique a été considéré jusqu'aujourd'hui comme le plus rationnel et le plus propre à maintenir la liberté de l'instruction, de même que la bonne entente entre les éléments divers de la population de la province. Grâce à ce régime, en effet, les catholiques ou les protestants, indifféremment, ne peuvent empiéter sur les droits les uns des autres, dans les municipalités où ils se trouvent en majorité.

Il n'existe cependant qu'une seule loi scolaire pour la province et toutes les écoles, quelle que soit leur dénomination religieuse, sont organisées d'après cette loi.

Le Conseil

En tête de l'organisation scolaire se trouve le Conseil de l'Instruction publique, dont le rôle est de faire les règlements scolaires, de choisir les inspecteurs d'écoles, les professeurs et les principaux des écoles normales, et les examinateurs des bureaux chargés d'accorder des brevets d'enseignement, d'approuver les livres classiques, etc.

Le Conseil est divisé en deux comités, l'un formé de membres catholiques, l'autre de membres protestants. Ces membres comprennent les évêques catholiques des divers diocèses de la province, un nombre de laïques catholiques égal au nombre des évêques, et un nombre de membres protestants égal à celui des membres laïques catholiques.

Les évêques et les administrateurs des diocèses catholiques font tous partie *de droit* du Conseil de l'Instruction publique. Ils ne sont pas nommés par le gouvernement comme les membres laïques, et ont droit de se faire représenter par procuration, en cas de maladie ou d'absence, tandis que les membres laïques n'ont pas ce privilège.

Chaque comité, catholique et protestant, a ses sessions distinctes, dont il fixe l'époque et le nombre ; il nomme aussi son président et son secrétaire.

Tout ce qui, dans les attributions du Conseil de l'Instruction publique, concerne spécialement les écoles catholiques romaines est de la juridiction exclusive du comité catholique, de même que tout ce qui concerne particulièrement l'Instruction publique des protestants est de la juridiction exclusive du comité protestant.

Les règlements adoptés par les deux comités sont à peu près identiques. Ils ont trait à la classification des écoles, au programme d'études qu'on y doit enseigner, à la régie des écoles normales, à l'organisation et à la gouverne des écoles publiques, à l'examen des candidats à la charge d'inspecteur, aux brevets de capacité, à la construction et à l'entretien des maisons d'écoles, au choix des livres de classes, etc., etc. Ces règlements deviennent en vigueur par la sanction du Lieutenant-gouverneur en conseil et leur publication dans la *Gazette officielle*.

II

Le Surintendant.— Le Surintendant de l'Instruction publique est nommé par le lieutenant-gouver-

neur en conseil. Il fait partie du Conseil de l'Instruction publique et en est le président de droit. Dans l'exercice de ses attributions, il doit se conformer aux instructions qui lui sont données par les comités, catholique ou protestant, du Conseil.

Chaque année, ce haut fonctionnaire prépare un état détaillé des sommes requises pour l'Instruction publique, qu'il soumet au gouvernement, et présente à la Législature un rapport circonstancié sur l'état de l'éducation dans la province et sur l'emploi des subventions accordées aux écoles primaires et aux maisons d'éducation supérieure. Il publie les statistiques et les renseignements qu'il recueille sur toutes les maisons enseignantes et distribue, entre les commissaires et les syndics d'écoles des diverses municipalités, les sommes d'argent affectées à l'Instruction publique.

Le Surintendant est revêtu des pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la loi de l'éducation.

Il y a appel des décisions du surintendant au Conseil de l'Instruction publique.

III

La Municipalité scolaire. — La municipalité scolaire est une institution distincte, établie pour le fonctionnement des écoles et placée sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles.

Les limites de la municipalité scolaire sont généralement celles de la paroisse religieuse ou de la municipalité locale.

Les municipalités scolaires sont érigées à la de-

mande des contribuables par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'organe de la municipalité scolaire est la " commission scolaire," composée de cinq commissaires élus par les contribuables de chaque municipalité.

Les commissaires d'écoles imposent et perçoivent les taxes nécessaires à l'entretien des écoles de leur municipalité; ils doivent faire ériger une école convenable dans chacun des arrondissements qui composent la municipalité scolaire, veiller à son entretien, la pourvoir des meubles nécessaires, munir les classes de toutes les fournitures indispensables aux leçons du maître, engager les instituteurs et les institutrices, en un mot faire tous les règlements propres à assurer la bonne gouverne de chaque école.

Toutefois, le curé catholique romain a le droit exclusif de faire le choix des livres d'écoles qui ont rapport à la religion et à la morale, pour l'usage des enfants des écoles de sa croyance religieuse, et le comité protestant possède les mêmes pouvoirs en ce qui concerne les livres protestants.

Au nombre des pouvoirs très étendus, très importants qui sont conférés aux commissaires d'écoles, et des devoirs qui leur incombent, mentionnons encore les suivants: ils peuvent régler les différends qui surviennent entre les parents ou les enfants et les instituteurs; ils peuvent diviser la municipalité en plusieurs arrondissements scolaires, changer les limites de ces arrondissements, établir des écoles séparées de filles et de garçons; ils sont obligés de suivre, quant aux comptes et registres tenus par leur secrétaire-trésorier, les instructions du Surintendant; il

leur incombe aussi de faire un recensement annuel des enfants de leur municipalité et de faire rapport au Surintendant deux fois l'an ; les contribuables qui se prétendent lésés par les décisions des commissaires peuvent en appeler à celui-ci.

IV

Ecoles dissidentes. — Les clauses de la loi qui se rapportent aux écoles dissidentes témoignent plus que toute autre chose de l'esprit de libéralité et de tolérance dans lequel ont été conçues les lois de l'instruction publique en vigueur dans la province de Québec. Dans toute municipalité scolaire, les propriétaires, locataires ou occupants qui professent une croyance religieuse différente de celle de la majorité des contribuables de la municipalité, en quelque petit nombre qu'ils soient, peuvent signifier par écrit au président des commissaires d'écoles un avis par lequel ils font part de leur intention de se soustraire au contrôle de sa commission scolaire, afin de former une corporation séparée sous l'administration de syndics d'écoles.

Ainsi, dans une municipalité scolaire, si les catholiques sont en majorité, les protestants, au moyen d'un simple avis, peuvent se déclarer dissidents et former une corporation distincte. Si, dans une autre municipalité, ce sont les protestants qui forment la majorité, les catholiques peuvent de la même manière se déclarer dissidents, et par conséquent, qu'il s'agisse d'une minorité protestante ou d'une minorité catholique, cette minorité peut, si elle le désire, avoir ses écoles.

Les officiers des écoles dissidentes s'appellent "syndics," au lieu de "commissaires." Les syndics d'écoles ont les mêmes pouvoirs que les commissaires et sont élus de la même manière. Eux seuls ont le droit d'imposer et de percevoir les cotisations qui doivent être prélevées sur les dissidents.

Chaque fois que dans un arrondissement les enfants des dissidents ne sont pas assez nombreux pour former une école, ils peuvent en fréquenter une de leur croyance religieuse, située dans un autre arrondissement de leur municipalité.

La loi permet également à tout chef de famille appartenant à la minorité religieuse de la municipalité où il réside, et dans laquelle il n'y a pas d'école dissidente, de déclarer par écrit son intention de contribuer au soutien d'une école située dans une municipalité voisine, pourvu que ses enfants fréquentent cette école.

V

Inspecteurs d'écoles. — Les inspecteurs d'écoles catholiques sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Les devoirs de ces inspecteurs sont d'examiner les institutions et de visiter les écoles des municipalités scolaires "placées sous leur contrôle," d'examiner les comptes des secrétaires-trésoriers et de constater si la loi et les règlements scolaires sont observés.

Les inspecteurs sont obligés de faire au Surintendant des rapports détaillés et précis sur les écoles

qu'ils visitent. A l'automne, ils réunissent, au lieu le plus central de la municipalité scolaire, les instituteurs et les institutrices de la paroisse et, pendant deux jours, leur donnent des conférences sur la pédagogie.

Parmi les écoles publiques, il y a celles que l'on dit " placées sous contrôle," c'est-à-dire celles où les professeurs sont engagés par les commissaires ou les syndics d'écoles et payés par eux, et les écoles dites " subventionnées " qui, n'étant point sous contrôle, reçoivent une subvention du gouvernement ou des commissions scolaires.

VI

Bureau d'Examineurs — Il existe un bureau d'Examineurs central pour l'examen des candidats à l'enseignement. Ce bureau donne des brevets de capacité valables pour les écoles élémentaires, modèles et académiques. Il est composé de dix membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du comité catholique.

L'examen des candidats au brevet de capacité a lieu en juillet de chaque année, aux endroits que le bureau central désigne. Les membres de ce bureau ont pour fonction de préparer les questions d'examen sur les différents sujets du programme des études et de nommer des examineurs chargés de surveiller l'examen aux endroits où il a lieu.

Les réponses aux questions posées à l'examen sont soumises au bureau central, qui accorde des brevets de capacité à ceux qui les méritent. Le bureau cen-

tral a seul, avec les Ecoles normales, le droit d'accorder des diplômes aux instituteurs et aux institutrices.

Division de l'Enseignement

Comme dans tous les autres pays civilisés, l'instruction publique, dans la province de Québec, comprend trois grandes divisions principales : 1° les écoles supérieures ou universités; 2° les écoles secondaires; 3° les écoles primaires.

Il y a, en outre, les écoles spéciales et les écoles normales.

Les écoles primaires se divisent en deux sections : écoles élémentaires et écoles modèles.

Les écoles élémentaires catholiques sont au nombre de 4,256, fréquentées par 173,215 élèves catholiques et 684 élèves protestants, formant un total de 173,899.

Les écoles élémentaires protestantes sont au nombre de 891, fréquentées par 25,311 élèves protestants et 2,082 élèves catholiques, formant un total de 27,393.

L'enseignement primaire est donné par des instituteurs (religieux ou laïques) et des institutrices (religieuses ou laïques).

Les instituteurs et les institutrices laïques ne peuvent enseigner sans être munis d'un brevet de capa-

cité. Ils sont recrutés parmi les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices des écoles normales, et les personnes qui ont subi un examen devant un bureau d'examineurs.

Les instituteurs religieux et les institutrices religieuses sont recrutés parmi les novices de chaque communauté de Sœurs et de Frères enseignants.

Les écoles modèles catholiques sont au nombre de 487, fréquentées par 69,504 élèves catholiques et 211 élèves protestants, formant un total de 69,715.

Les écoles modèles protestantes sont au nombre de 52, fréquentées par 3,558 élèves protestants et 199 élèves catholiques, formant un total de 3,757.

* * *

L'enseignement secondaire comprend: 1° les collèges classiques; 2° les collèges industriels; 3° les académies.

Il y a dans la province 25 collèges classiques, dont 19 catholiques et six protestants; dans ces derniers, à l'exception des collèges Morrin et Saint-Francis, la théologie est presque exclusivement enseignée.

Les élèves qui suivent le cours commercial dans les collèges classiques catholiques sont au nombre de 1,884, et le nombre de ceux qui suivent le cours classique est de 3,714, formant un total de 5,598.

Ces collèges, dirigés par le clergé canadien, ont contribué dans une très grande mesure au maintien,

au développement et à l'élévation de la nationalité franco-canadienne dans la province de Québec.

* * *

L'enseignement supérieur comprend trois universités: 1° l'université "Laval", qui a deux maisons, la maison mère, établie à Québec, et une succursale à Montréal; l'université McGill, à Montréal; le "Bishop's College", à Lennoxville.

L'université Laval comprend les facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, outre une école polytechnique; la faculté des arts se divise en deux sections, les sciences et les lettres.

Le nombre des étudiants de la maison de Québec est de 318, et de la maison de Montréal 722. Six élèves, à Québec, et vingt et un, à Montréal, suivent les cours de l'école polytechnique.

Dans les deux institutions réunies, la faculté de théologie compte 317 élèves; celle de droit, 176; celle de médecine, 247; celle des arts, 279.

Les musées d'anatomie et d'ethnologie et les collections géologiques, minéralogiques et botaniques de l'université Laval sont fort remarquables.

La bibliothèque, qui possède probablement la collection la plus complète qui existe des ouvrages publiés sur le Canada et toute l'Amérique, contient environ 75,000 volumes.

L'université McGill, protestante, est administrée par douze directeurs nommés par l'Exécutif. Le Gou-

verneur-Général en est visiteur "ex officio." Un "high school," une école de sciences appliquées aux arts, une école normale et des écoles modèles annexes dépendent de cette institution qui, depuis sa fondation, a rendu de grands services à la cause de l'instruction supérieure.

Elle est dirigée par 50 professeurs, dont quelques-uns sont d'origine française.

Les étudiants de l'université McGill sont au nombre de 1,170: à la faculté des arts, 296; de médecine, 436; de droit, 59; des sciences, 232; de la médecine vétérinaire, 15. Le gouvernement de la province de Québec donne à l'université McGill une subvention annuelle de 6,150 dollars, environ 31,000 francs.

Les dépenses de cette institution sont considérables; elles se sont élevées, en 1899, à la somme de 267,158 dollars, soit environ 1,340,000 francs; mais les recettes se sont élevées à près de 280,000 dollars.

Les dotations faites à l'université McGill s'élèvent au chiffre énorme de 2,744,238 dollars, soit près de 13,000,000 de francs.

L' "université de Lennoxville" ou "Bishop's College" comprend, comme les deux universités précédentes, les quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts.

Un "High School", où le cours d'études dure cinq ans, dépend de cette université.

Le nombre des étudiants a été de 282, durant l'année 1898-99.

Le gouvernement provincial donne au Bishop's

Collège une subvention annuelle de 1,000 dollars. Les recettes et les dépenses s'élèvent les unes et les autres au même chiffre, à environ 13,000 dollars, de sorte qu'elles s'équilibrent à peu près. Les dotations se montent à 186,275 dollars, soit près d'un million de francs.

* * *

Ecoles spéciales. — Les écoles spéciales comprennent les collèges commerciaux, les écoles industrielles, les écoles d'agriculture, les académies, les écoles des arts et manufactures et l'école polytechnique du Plateau, où l'on enseigne les sciences appliquées aux arts.

Les Académies se divisent en "académies mixtes", "académies de garçons" et "académies de filles."

Les académies catholiques s'élèvent au nombre de 131 et comptent 27,037 élèves, sur lesquels 465 protestants.

Les académies protestantes sont au nombre de 29, fréquentées par 5,242 élèves protestants et 224 élèves catholiques.

* * *

Ecoles normales. — Les écoles normales sont au nombre de trois; l'école normale Laval, à Québec, et les écoles normales Jacques-Cartier et McGill à Montréal. Les deux premières sont catholiques et françaises, et la troisième anglaise et protestante, sans distinction de secte.

Les écoles normales Laval et Jacques-Cartier ont des pensionnats pour lesquels on accorde, au con-

cours, un certain nombre de bourses et de demi-bourses tous les ans. Les brevets qu'elles donnent aux élèves sortants sont divisés en trois catégories : " Académie," " Ecole modèle " et " Ecole élémentaire."

L'Ecole normale Laval comprend deux pensionnats, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles. Le premier est sous la direction d'un " principal ", et le second est confié aux religieuses Ursulines. A chacun de ces pensionnats est attachée une école modèle.

L'Ecole normale Jacques-Cartier a les mêmes règlements que l'école normale Laval.

L'Ecole normale McGill dépend de l'université de ce nom. Elle est mixte et les cours y sont de trois ans.

Toutes les écoles normales de la province avaient collectivement, en 1898-99, 352 élèves, sur lesquels 132 garçons et 220 filles.

Ces institutions ont servi jusqu'ici de pépinières à la partie laïque du corps enseignant. On ne saurait trouver ailleurs des instituteurs et des institutrices offrant des garanties plus complètes, tant au point de vue d'une haute moralité qu'à celui d'une parfaite science pédagogique.

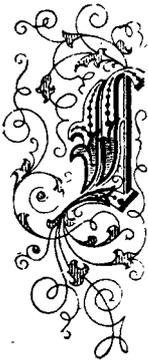




CHAPITRE XII

SYSTEME POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

I



Le système politique établi au Canada, en vertu de l'acte constitutionnel de 1867, est celui d'une union fédérale, avec un gouvernement central et plusieurs gouvernements provinciaux.

Les pouvoirs respectifs du gouvernement fédéral et des divers gouvernements locaux sont rigoureusement définis par les sections 91 et 92 de l'Acte de Confédération où il est stipulé, en ce qui concerne les attributions du pouvoir fédéral, que la Reine, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes, " peut faire des lois dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la bonne administration du Canada, en toutes matières qui ne sont pas expressément attribuées aux législatures des provinces."

L'autorité législative et exclusive du parlement fé-

déral s'étend sur toutes les matières ayant rapport aux objets suivants: dette publique, commerce, impôts, emprunts sur le crédit public, service postal, phares, bouées, navigation et forces navales, quarantaines et hôpitaux de marine, monnaie et papier-monnaie, banques, banques d'épargne, poids et mesures, lettres de change, intérêts, cours légal, faillites, brevets, droits d'auteur, affaires des sauvages, pêcheries, passages d'eau internationaux, naturalisation, mariage et divorce, loi criminelle et pénitenciers.

La section 92 de la même loi organique de 1867 attribue aux législatures provinciales le droit exclusif de légiférer sur les matières suivantes: constitution de la province, impôts et levée d'argent pour les besoins provinciaux, gérance et vente des terres provinciales, établissement et direction des prisons, hôpitaux, asiles, institutions municipales, licences, entreprises et travaux locaux, propriété et droits civils dans la province, administration de la justice, éducation et, d'une façon générale, toutes les affaires d'un intérêt local et privé.

* * *

Toutes les constitutions locales ou provinciales ont virtuellement les mêmes bases en ce qui concerne les pouvoirs essentiels du gouvernement responsable. Dans chacune d'elles, le principe de la responsabilité ministérielle est rigoureusement respecté.

Le mécanisme gouvernemental est constitué dans chaque province en la manière suivante: 1° un lieutenant-gouverneur nommé par le gouvernement fé-

déral, pour une durée de cinq ans. Il est fonctionnaire fédéral en même temps que chef de l'exécutif provincial; 2° un conseil exécutif, nommé par le lieutenant-gouverneur et responsable envers la Législature; 3° une Législature comprenant toujours une Chambre élective, et parfois une Chambre haute, celle-ci nommée par la couronne, comme dans les deux provinces de Québec et de la Nouvelle-Écosse.

Les législatures ont une durée de quatre ans (cinq ans dans la province de Québec). Elles peuvent être dissoutes par le lieutenant-gouverneur; elles sont régies par les mêmes principes constitutionnels que le parlement d'Ottawa.

La langue française est reconnue comme langue officielle également au parlement d'Ottawa, dans la Législature et devant les tribunaux de la province de Québec.

II

Pouvoir Législatif. — La Législature de Québec se compose de trois branches: l'Exécutif, formé par le Lieutenant-gouverneur, assisté de ses ministres ou conseillers; le Conseil législatif; l'Assemblée législative.

Le Lieutenant-gouverneur représente le souverain de la Grande-Bretagne; il a le droit de convoquer, de proroger et de dissoudre les Chambres; à lui est réservée la sanction des lois adoptées par le Conseil législatif et l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur, sur l'avis de ses ministres, nomme les conseillers législatifs; il nomme éga-

lement tous les fonctionnaires publics qui relèvent du gouvernement local.

Les ministres "seuls" sont responsables devant les Chambres de leurs actes administratifs.

Le chef de l'Etat doit former son ministère avec des membres appartenant au parti en majorité dans l'Assemblée législative. Quelques ministres peuvent aussi être choisis parmi les membres du Conseil législatif.

Quand un simple député est appelé à prendre charge d'un ministère, il est obligé de se faire réélire.

Le lieutenant-gouverneur reçoit son salaire du Trésor fédéral. Ce salaire est de 10,000 dollars, 50,000 francs par année.

Les ministres exercent le pouvoir exécutif sous le contrôle des Chambres; eux seuls peuvent présenter les projets de loi entraînant une dépense d'argent, Tous les autres députés ont le droit de présenter des projets de loi qui n'entraînent pas une dépense de la part de l'Etat.

III

Le Conseil exécutif se compose actuellement de dix ministres, dont sept sont chefs de ministères et trois n'ont pas de portefeuille.

Les sept titulaires en charge de ministères sont :

Le Président du Conseil exécutif, qui a pris la direction du trésor;

Le Procureur général;

Le Secrétaire provincial;

Le Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries;

Le Commissaire de l'Agriculture;
 Le ministre de la Colonisation et des Mines;
 Le ministre des Travaux publics.

Il est de règle constitutionnelle que le "Trésorier" ne peut être choisi que parmi les membres de l'Assemblée législative.

Le premier ministre reçoit un traitement de 5,000 dollars, ou 25,000 francs par année, et chacun des autres ministres, 4,000 dollars ou 20,000 francs.

Les ministres sans portefeuille ne reçoivent aucun traitement.

Le lieutenant-gouverneur n'assiste pas aux délibérations de ses ministres réunis en conseil, mais il communique avec eux par l'entremise de son premier ministre.

Le ministère du Procureur général est, à proprement parler, celui de la Justice. Le Procureur général a le contrôle et la direction de l'organisation judiciaire; il lui incombe aussi de diriger la demande ou la défense des contestations formées pour ou contre la Couronne, dans les limites de l'autorité du gouvernement provincial.

Le Secrétaire provincial est en même temps le "régistrateur" de la province. L'instruction publique est également placée sous son contrôle. Il est chargé de toute la correspondance du gouvernement, de l'émission des "lettres patentes", de l'enregistrement des commissions, des proclamations officielles et des statistiques relatives aux registres de l'état civil. Enfin, les lois concernant les municipalités, la police, les écoles de réforme et les asiles d'aliénés sont exécutées sous sa surveillance.

Au Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries appartiennent le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache à l'administration et à la vente des terres publiques de la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent. Les pêcheries intérieures, l'exécution des lois de chasse et l'arpentage du domaine public se placent également parmi les attributions spéciales de ce ministre.

Le Commissaire des Travaux publics contrôle tous les travaux entrepris aux frais de la province, sauf ceux qui relèvent du ministère des Terres ou de l'Agriculture.

Quant aux attributions du commissaire de l'Agriculture et de celui de la Colonisation et des Mines, elles sont suffisamment indiquées par les titres mêmes de ces deux ministres; le lecteur pourra, du reste, se reporter aux chapitres spéciaux de l'Agriculture et de la Colonisation pour avoir une idée du vaste champ que ces attributions embrassent et de l'importance des fonctions confiées aux deux titulaires de ces ministères.

IV

Le Conseil Législatif. — Le Conseil législatif se compose de 24 membres nommés à vie par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Pour être nommé conseiller législatif il faut avoir au moins trente ans et posséder une propriété valant quatre mille dollars, située dans la division que l'on représente. Il faut en outre demeurer dans la province de Québec.

Toute législation adoptée par l'Assemblée législative doit être approuvée par la majorité des membres du Conseil législatif, avant d'être présentée au Lieutenant-gouverneur qui, s'il lui accorde sa sanction, donne par cela même force de loi à tout "bill" consenti par les deux Chambres.

Outre leur droit d'approuver ou de repousser les projets de loi adoptés par l'Assemblée législative, les membres du Conseil ont aussi le droit de proposer, discuter et adopter des mesures publiques, sauf à les faire ratifier par l'Assemblée législative.

Le rôle rempli par le Conseil législatif en est un surtout de pondération et de contrôle, exercé dans une juste mesure, en ce qui concerne la législation adoptée par l'Assemblée législative.

* * *

Assemblée Législative. — L'Assemblée législative se compose de 73 députés, élus par les 73 comtés ou collèges électoraux de la province de Québec.

La durée de chaque Législature est de cinq ans. Chaque année, ses membres doivent être convoqués en session par le Conseil exécutif, afin d'examiner l'état des affaires publiques, accorder les crédits nécessaires à toutes les branches de l'administration, amender les lois et en faire de nouvelles.

Outre le pouvoir de faire des lois, l'Assemblée législative possède encore, à proprement parler, le pouvoir exécutif, conjointement avec le Conseil législatif, puisque les ministres, qui gouvernent, constituent rigoureusement un comité de ses propres membres.

L'Assemblée législative a, "seule", le pouvoir de

renverser le ministère qui ne gouverne pas suivant les vues des représentants du peuple, de même qu'elle a, "seule", le droit de proposer les projets de loi concernant la création ou l'emploi des revenus publics.

Pour être éligible à l'Assemblée législative il faut avoir vingt et un ans, être sujet britannique et n'être frappé d'aucune incapacité légale.

L'Assemblée législative est présidée par un de ses membres appelé "l'orateur"; celui-ci conserve sa charge jusqu'à la dissolution de la chambre qui l'a élu. Il n'a le droit de voter que lorsqu'il y a égalité de voix.

Les députés reçoivent une "indemnité" de 800 dollars, soit environ 4,120 francs.

Les lois destinées à prévenir toute vénalité et à maintenir l'indépendance des législatures sont très sévères. Dans tous les cas de contestation en matière électorale, les tribunaux seuls décident.

Divisions Administratives

V

La province de Québec est divisée pour fins administratives en : 1° 73 comtés ou collèges électoraux; 2° 24 divisions électorales, dont chacune est représentée par un conseiller législatif; 3° vingt et un districts judiciaires; 4° circonscriptions d'enregistrement; 5° enfin, un certain nombre de municipalités locales et paroissiales, dont le nombre augmente régulièrement, au fur et à mesure du développement du

pays. On compte actuellement 1320 municipalités locales et environ 1000 paroisses.

Le comté est une fraction du territoire de la province administrée par un Conseil composé des maires des paroisses comprises dans les limites du comté, et au chef-lieu duquel se trouve généralement une "Cour de circuit" et un "Bureau d'enregistrement".

Le comté a une existence tout à la fois politique et civile. Il est créé par la Législature provinciale et constitue la base de l'organisation municipale. Il est composé d'un certain nombre de paroisses ou municipalités locales.

Le Conseil de comté est présidé par un Préfet. Le Préfet est nommé par les maires et choisi parmi eux au mois de mars de chaque année.

Le Conseil de comté s'occupe des questions communes à plusieurs paroisses comprises dans les limites de sa juridiction. Il doit tenir ses réunions au chef-lieu du comté.

Le chef-lieu est pratiquement la capitale du comté et se trouve généralement dans une paroisse occupant le centre du comté.

* * *

La *division électorale* comprend plusieurs comtés et possède un représentant au Conseil législatif.

Le *district judiciaire* est une fraction du territoire provincial qui comprend plusieurs comtés, et au chef-lieu duquel se tient la "Cour du banc de la reine" (pour les procès criminels), une "Cour supérieure" et une "Cour de circuit."

La *municipalité locale* est une fraction du comté ad-

ministérée, au point de vue civil, par un " Conseil municipal."

Les habitants d'une " ville," d'un " village," d'une " paroisse " ou d'un " canton " forment une corporation locale.

Le territoire compris dans l'étendue de cette corporation locale prend le nom de " municipalité."

La municipalité locale, dont les limites se confondent souvent avec celles de la paroisse, est créée par le lieutenant-gouverneur en conseil, avec le consentement de la majorité des francs-tenanciers et d'après un rapport qui lui est présenté par des commissaires nommés par l'Etat.

La *paroisse* est une fraction du " diocèse catholique " dont le territoire est délimité par l'autorité ecclésiastique, avec " confirmation par l'autorité civile ", et dont les habitants sont administrés par un curé quant au " spirituel ", et au " temporel " par une fabrique, pour les fins du culte.

La paroisse est érigée " canoniquement " d'abord et " civilement " ensuite.

L'érection canonique consiste dans la " promulgation, par l'évêque ", d'un décret qui " érige ", suivant les lois ecclésiastiques et l'usage du diocèse, un territoire " délimité par lui " en paroisse religieuse.

La *paroisse* se distingue de la " municipalité locale " en ce que celle-ci est une création purement civile, tandis que la paroisse est une création " d'ordre religieux," à laquelle l'autorité civile donne sa sanction en l'érigeant en " municipalité de paroisse ", pour les fins civiles.

Ce sont les curés de paroisses qui tiennent les re-

gistes de l'état civil, qui font la visite des écoles et l'examen des livres en usage dans ces écoles.

* * *

La *municipalité locale* est administrée par un conseil municipal composé de sept membres élus par les électeurs de la municipalité.

Les attributions des "conseils municipaux" sont très étendues. Tout conseil municipal a le droit de faire des règlements concernant la municipalité, pourvu que ces règlements ne contiennent aucune disposition incompatible avec les lois du pays; nommer des officiers pour gérer les affaires municipales; nommer des comités pour s'occuper d'une branche particulière de l'administration; faire tous les règlements qui concernent la voirie, sur laquelle il a un contrôle absolu, dans tous les détails généralement quelconques qui s'y rapportent; enfin, aider à la colonisation et à l'agriculture par l'imposition de taxes directes sur les biens imposables de la municipalité.

Sur la demande qui lui en est faite par la "Commission centrale d'hygiène", le Conseil municipal doit *immédiatement* nommer trois personnes de l'endroit pour former une "commission locale" d'hygiène.

Il y a appel des décisions du Conseil municipal au Conseil de comté et devant les tribunaux.

Il a été préparé, sous les auspices de la législature de Québec, un "Code municipal" qui contient tous les articles de loi relatifs à l'administration municipale de la province.

On ne connaît, dans la province de Québec, d'autres taxes que celles imposées par les municipalités pour leur entretien et pour celui des écoles.

Chaque famille de cultivateurs possède en moyenne une ferme valant en étendue de soixante à cent acres, c'est-à-dire de vingt-cinq à quarante hectares.

Comme on a pu le voir par les pages qui précèdent, la Commune canadienne est toute-puissante. "C'est un petit Etat en miniatuure. Elle a son petit parlement: le conseil municipal, élu au suffrage universel et qui délibère sur toutes les questions d'intérêt communal. Le chef du pouvoir exécutif, c'est le maire élu par les conseillers. La commune n'a ni domaine ni propriétés, toutes les terres de la couronne appartenant à la province; donc, pas de revenus." (Gailly de Taurines, *la Nation Canadienne*.) Mais le conseil municipal vote, pour tous les travaux qu'il veut faire exécuter, ou pour toutes les dépenses auxquelles il lui plaît de pourvoir, des taxes dont il règle sans contrôle la nature et la qualité, et qu'il fait percevoir par un fonctionnaire communal, le "secrétaire-trésorier."





TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 1

CHAPITRE I

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAYS..... page 1 à p. 33

Sommaire—Étendue et limites de la province de Québec—
Le fleuve Saint-Laurent, p. 3 à 5—La rivière des
Outaouais, p. 7—Le Témiscamingue, p. 9—Bassin du
Saint-Maurice, p. 10—Bassins du Saguenay et du lac
Saint-Jean, p. 14—Rivières principales débouchant dans
le Saint-Laurent, p. 18—La vallée de la Métapédia,
p. 21—La Gaspésie, p. 35—Les Laurentides, p. 31.

CHAPITRE II

LE DOMAINE PUBLIC page 35 à p 53

Sommaire—Étendue du domaine public—Revenus provenant
de la vente des terres publiques, p. 43—Lacs et cours
d'eau, p. 47—Leur location, p. 50—Clubs de pêche et de
chasse, p. 52.

CHAPITRE III

EXPLOITATION FORESTIÈRE..... page 55 à p. 76

Sommaire—Débuts et valeur actuelle de cette industrie—
Concessions de coupe de bois, p. 60—Bûcherons ou
"hommes de chantiers", p. 61—Exploitation désor-
donnée, p. 62—Protection des forêts, p. 66—Superficie et
valeur des forêts canadiennes, p. 68—Nomenclature des
essences productives, p. 70.

CHAPITRE IV

LA COLONISATION.....page 77 à p. 135

Sommaire—Exposé historique et considérations.—Expansion de la nationalité franco-canadienne, p. 81—Défricheurs et colons, p. 95—Ancienne tenure des terres, p. 96—Accaparement des terres publiques par les spéculateurs.—Abus révoltants, p. 100—Naissance du mouvement de colonisation, p. 101—Région du Lac-Saint-Jean, p. 102—Peuplement, développement agricole, commercial et industriel; avenir de cette étonnante région, p. 106—La région "Labelle" ou les "Cantons du Nord," p. 119—La Gaspésie, p. 122—Les Cantons de l'Est, p. 125—Les Sociétés de colonisation, p. 128—Mouvement de la population dans l'Amérique britannique, p. 134.

CHAPITRE V

L'AGRICULTURE.....page 137 à p. 175

Sommaire—Conditions et caractère de l'agriculture dans la province, jusque vers l'année 1870.—Sociétés d'agriculture, p. 143—Cercles agricoles, p. 146—Concours de mérite agricole, p. 148—Produits agricoles, p. 149—Sociétés d'horticulture et stations expérimentales fruitières, p. 151—Écoles d'agriculture, p. 154—Écoles vétérinaires, p. 158—Écoles des Arts et Manufactures, p. 159—École de laiterie, p. 160—Industrie laitière, son organisation, ses développements, p. 161—Beurre, fromage, œufs, lard fumé (bacon), p. 164—Concours de produits laitiers, p. 171—Concours de vaches laitières, p. 172—Voirie, p. 173.

CHAPITRE VI

INDUSTRIE DE LA PULPE:.....page 177 à p. 215

Sommaire—Débuts de cette industrie.—Ses progrès, p. 181—Exportations et pays destinataires, p. 182—Supériorité des produits canadiens, p. 186—Fabriques de pulpe dans la province, p. 192—Main-d'œuvre, économie,

etc., etc., p. 193—Pouvoirs hydrauliques, p. 199.—Bois, matière première, p. 202—Revenus apportés au gouvernement par les pouvoirs hydrauliques, p. 208—Compagnie de pulpe de Chicoutimi, p. 210.

CHAPITRE VII

PÊCHERIES.....page 217 à p. 294

Sommaire—Étendue et importance des pêcheries canadiennes. —Leur développement, p. 221—Production de la province de Québec, p. 222—Nombre d'hommes et de bâtiments employés à la pêche, p. 225—Règlements pour assurer la protection des pêcheries, p. 229—Gardes-pêche, équipages, id.—Le homard ; progrès extraordinaire de cette industrie, p. 230—Divisions des pêcheries maritimes de la province de Québec, p. 232—Le Grand-Nord ou Labrador canadien, p. 233—Les Iles-de-la-Madeleine, p. 234—Pêcheries des rivières et des lacs, p. 235—Remarques à propos des pêcheries intérieures, p. 238—La chasse, p. 244—Réserves relatives au gibier, p. 245—Territoires de chasse, p. 246—La Côte du Grand-Nord, p. 253—Établissements, postes de pêche.—La chasse aux loups-marins sur les glaces, p. 256.

CHAPITRE VIII

INDUSTRIES, CHEMINS DE FER, COMMERCE ET NAVIGATION
.....page 267 à p. 308

Sommaire—Exposé des conditions primitives de l'industrie canadienne. —Chemins de fer, p. 274.—Le pont Victoria, p. 286—Évolution dans les industries agricoles, p. 282—Industries en général, p. 288—Culture du lin.—Élevage de la chèvre, p. 291—Industrie du coton, p. 294—Commerce et navigation, p. 295—Port de Montréal, p. 296—Lignes de steamers transatlantiques, p. 297—Marine marchande canadienne, p. 298—Port de Québec, p. 299—Importations et exportations en général, p. 300—Commerce avec la France, p. 302—Ligne régulière franco-canadienne, p. 305—Compartiments frigorifiques, p. 307.

CHAPITRE IX

LES MINES page 309 à p. 313

CHAPITRE X

LE CLIMAT page 315 à p. 321

CHAPITRE XI

INSTRUCTION PUBLIQUE page 323 à p. 336

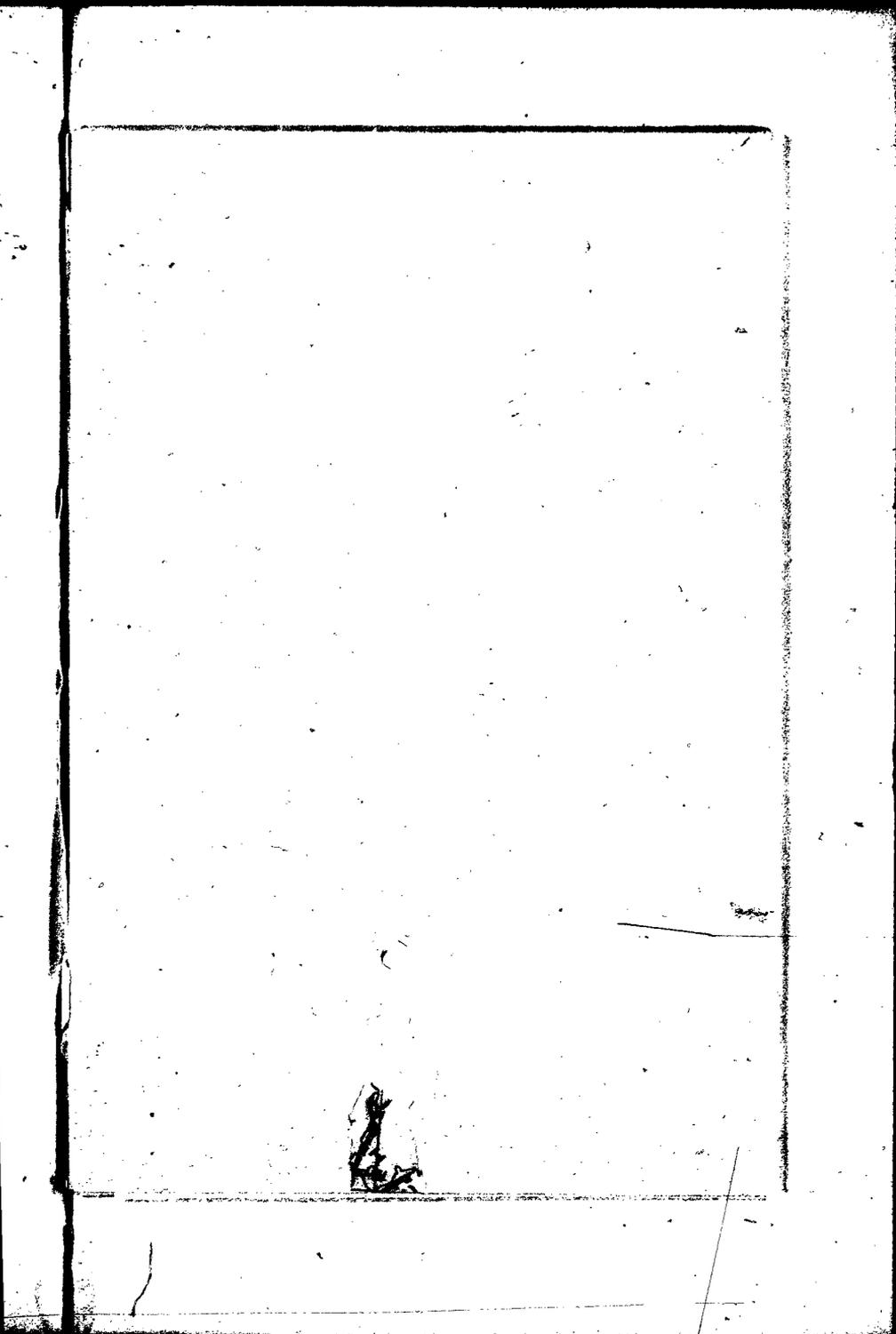
Sommaire — Le Conseil, p. 324 — Le Surintendant, p. 325 — La municipalité scolaire, p. 326 — Écoles dissidentes, p. 328 — Inspecteurs d'écoles, p. 329 — Bureau d'examineurs, p. 330 — Division de l'enseignement, p. 331 — Écoles élémentaires et modèles, p. 332 — Collèges, universités, p. 333 — Écoles spéciales, p. 334 — Écoles normales, p. 335.

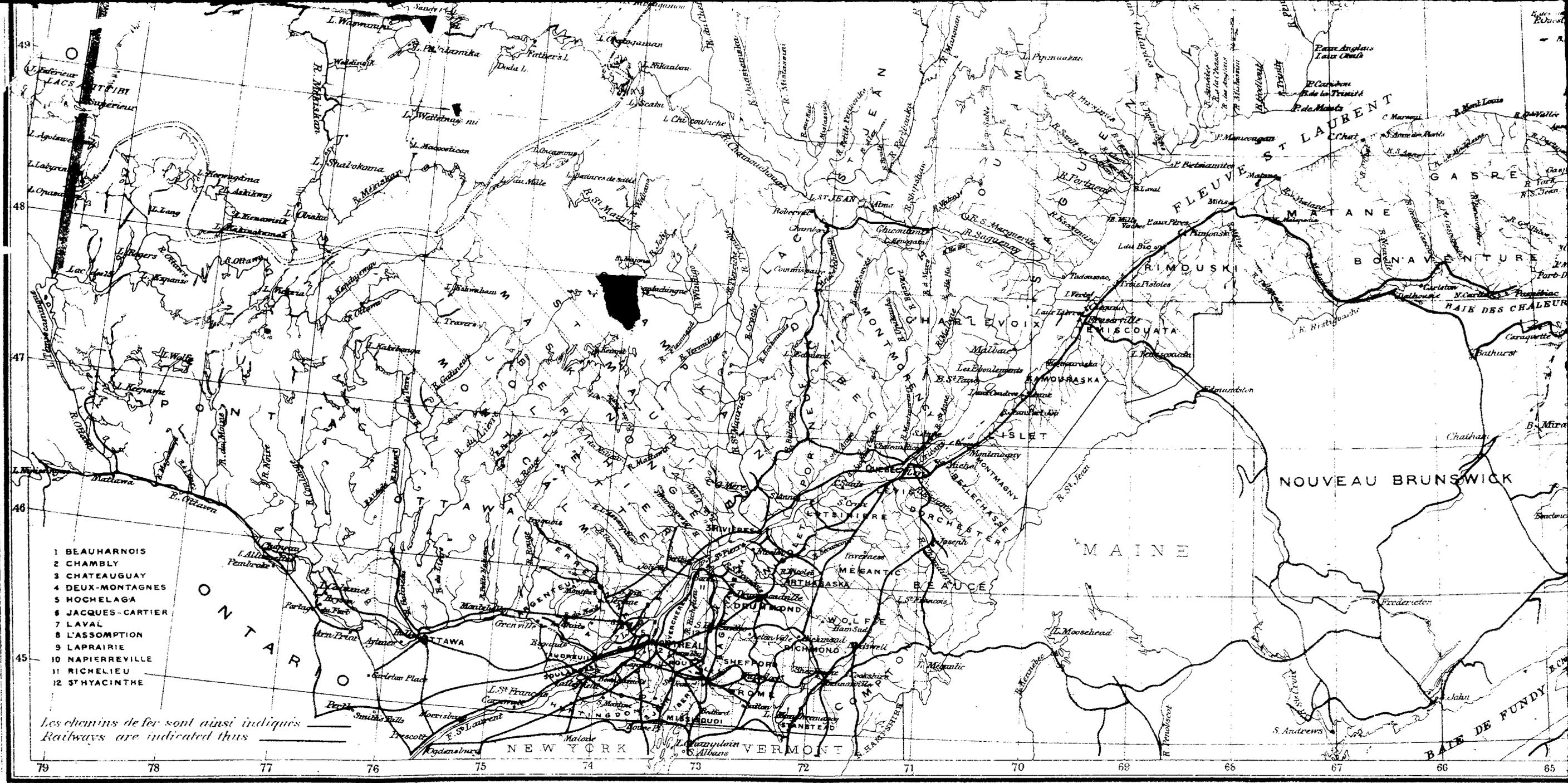
CHAPITRE XII

SYSTÈME POLITIQUE ET ADMINISTRATIF page 337 à p. 348

Sommaire — Constitutions, fédérale et provinciale. — Organisation gouvernementale, p. 339 — L'Exécutif, p. 340 — Le Conseil législatif, p. 342 — L'Assemblée législative, p. 343 — Divisions administratives, p. 344.







Révisée et dessinée par Gustave Kinkret, d'après la carte de la Province de Québec par E. F. Tucké.

MAP OF THE PROVINCE OF QUEBEC
 Indicating its north western, northern and north eastern boundaries
 as declared by the Statutes of CANADA, 61 Victoria, cap. 3.

